

NOUVELLE  
RELATION  
DE L'AFRIQUE  
OCCIDENTALE:

CONTENANT

UNE DESCRIPTION EXACTE  
DU SENEGAL & des Pais situés entre le Cap-  
Blanc & la Riviere de Serrelionne, jusqu'à plus de  
300. lieuës en avant dans les Terres. L'Histoire  
naturelle de ces Pais, les différentes Nations qui y  
sont répanduës, leurs Religions & leurs Mœurs.

AVEC L'ETAT ANCIEN ET PRESENT  
*des Compagnies qui y font le Commerce.*

OUVRAGE ENRICHIE DE QUANTITE' DE CARTES,  
de Plans, & de Figures en Taille-Douce.

Par le Pere JEAN-BAPTISTE LABAT, de l'Ordre  
*des Freres-Prêcheurs*

TOME IV.



A PARIS.

Chez PIERRE-FRANÇOIS GIFFART, rue Saint Jacques,  
à Sainte Therese.

---

M. DCC. XXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY



# TABLE

## DES CHAPITRES

contenus dans la IV. Partie

CHAP. I. **D**escription du païs  
de Bambouc. 1

CHAP. II. *Voiage du Sieur Com-  
pagnon au païs de Bambouc.* 32

CHAP. III. *Autres mines des païs  
de Bambouc, & projets du Sieur  
Brüe pour s'y établir.* 56

ETAT des Officiers, ouvriers &  
soldats necessaires pour les trois  
Forts que l'on vient de proposer.  
65

CHAP. IV. *Autre projet du Sieur  
Brüe pour les mines de Bambouc.*  
72

CHAP. V. *Du Fort projeté sur l'Isle  
de Caignou, par le Sieur Brüe.* 82

# T A B L E

- CHAP. VI. *De quelques animaux particuliers au Roiaume de Galam, & au païs de Bambouc.* 92
- CHAP. VII. *Du département de Gorée, du Cap-verd; sa situation, ses reconnoissances, & la route qu'il faut tenir pour y arriver en partant de la rade du Senegal.* 103
- CHAP. VIII. *De l'Isle de Gorée.* 106
- CHAP. IX. *Des Roiaumes de Cajor, de Baol, de Boursin, de Brussalum, de Joal, & de Baore.* 129
- CHAP. X. *Differends qu'il y a eu entre le Sieur Brüe & le Roi Damel.* 141
- CHAP. XI. *Route de Gorée au Senegal.* 151
- CHAP. XII. *Observations que le Sieur Brüe fit pendant son Voiage.* 187
- CHAP. XIII. *Differends du Roi de Cajor ou Damel avec M. Brüe.* 198
- CHAP. XIV. *Intrigues des Anglois pour ruiner le Commerce de*

# DES CHAPITRES.

*la Compagnie dans les Etats de  
Damel.* 210

CHAP. XV. *Entreprise de Damel  
contre Bourbaguiolof ou le Roi  
des Guiolofes. Détention du Sieur  
Brüe.* 215

CHAP. XVI. *Commerce que la  
Compagnie fait ordinairement  
dans le département de Gorée.*  
232

TARIF *avec Damel pour les  
captifs.* 234

TARIF *pour le prix des cuirs en  
poil & des Captifs &c.* 236

CHAP. XVII. *Du Commerce que  
l'on fait dans les Roiaumes de Sin  
& de Salum.* 242

CHAP. XVIII. *Description de la  
Riviere de Gambic.* 256

CHAP. XIX. *Etablissement des  
Anglois sur la Riviere de Gam-  
bie.* 274

CHAP. XX. *Etablissement des  
François dans la Riviere de Gam-  
bie.* 292

T A B L E.

- CHAP. XXI. *Voyage du Sieur Brüe en Gambie, ce qu'il y traita avec le General des Anglois. Quelques particularités du pais.* 309
- CHAP. XXII. *Diverses négociations qu'il y eut en Europe & en Afrique pour regler les limites des deux Compagnies, & les faire convenir d'un Tarif.* 327
- ARREST du Conseil d'Etat du Roi, portant adjudication du Navire Anglois nommé Guillaume & Jeanne, au profit de la Compagnie Roiale du Senegal, &c. 339
- CHAP. XXIII. *Des habitans qui sont sur la Côte Septentrionale de la Riviere de Gambie, & du Commerce que l'on fait dans ces quartiers.* 349

Fin de la Table des Chapitres  
du quatrième Volume.

NOUVELLES



NOUVELLE RELATION  
DE L'AFRIQUE  
OCCIDENTALE.

QUATRIEME PARTIE.

---

CHAPITRE PREMIER.

*Description du país de Bambouc.*



Le país est d'une étendue  
considérable, il a au Nord  
une partie des Roiaumes de  
Galam & de Cassou, à l'Ouest  
la Riviere de Falemé & les  
Roiaumes de Conton & de Cambe-  
gouda, au Sud le Roiaume de Macanna  
& les país qui sont à l'Ouest de Man-  
dingue : mais quand à l'Est, on ne sçait  
pas assez au juste ses bornes pour en  
instruire le public, d'autant que les

Bornes du  
país de  
Bambouc.

païs de Gadoua & de Guinea qui en dependent, sont d'une grande étendue & très peu connus aux Européens jusqu'à présent.

Ce païs n'est point soumis à un Roi particulier, non plus que ceux du Cou-tou & de Combegoudou, auxquels on a laissé le nom de Roiaume; parce que selon les apparences ils ont été gouvernez dans les siècles passez par des Princes Souverains. Ce sont à présent les Maîtres ou Seigneurs des Villages qui gouvernent tous ces peuples, on les appelle Fariam, c'est-à-dire Seigneur; & l'on y ajoute le nom du Village qui dépend d'eux comme Farim Toraco, Farim Farbanna, c'est-à-dire le Seigneur de Toraco, le Seigneur de Farbanna; ils appellent Elemani dans le cœur du païs ceux qu'on appelle Farim du côté de la Riviere de Falemé.

Gouverne-  
ment du païs  
de Bambouc.

Tous ces Farim, Elemani, & autres titres qu'on donne aux Maîtres ou Seigneurs de Villages qui ne sont pas si fastueux que ceux de Roi ou d'Empereur, ne laissent pas de leur donner à peu près le même pouvoir, & leurs sujets leur rendent à peu près la même obéissance, bien entendu pourtant qu'ils suivront exactement les loix & les coutûmes établies de

tems immemorial dans cette espece de Republique, & qu'ils n'y donneront aucune atteinte ; car il est dangereux de penser à exercer le pouvoir arbitraire dans ces païs-là. Ces Mandingues tout Marabous & tout Missionnaires qu'ils sont, n'entendent pas raillerie sur cet article ; & le moins qu'il en pourroit arriver à un Fatim, Elemani ou Maître de Village qui voudroit s'émanciper un peu trop, ce seroit une deposition honteuse, le pillage de ses biens, & peut-être quelque chose de pis.

Tous ces Chefs sont independans les uns des autres ; mais tous sont obligez de concourir au bien & à la défense de l'Erat quand il est attaqué, ou dans le total ou dans quelqu'un de ses membres. Il semble que la Republique d'Hollande se soit formée sur le modele de celle de Bambouc.

Ce païs est extrêmement peuplé, on le voit par le nombre des Villages qui sont sur le bord Oriental de la Riviere de Falemé, encore n'y a-t-on marqué que les plus considerables : celles de Samon, de Guianon, de Mansa & autres plus petites qui se jettent dans la riviere de Falemé ou dans le Niger, ne le sont pas moins ; mais hors les bords des Ri-

4  
yieres il ne faut pas s'attendre à trouver beaucoup de Villages, parce que les lieux qui en sont un peu éloignez sont fort secs & fort steriles, ainsi qu'il con-  
 viendrait à un païs tout rempli de mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain & de fer; de maniere qu'il n'y croît ni mil ni ris, ni légumes, & qu'on y manque même de paille ou d'herbes assez grandes pour couvrir les Cases.

Situation,  
 température  
 & nature du  
 païs.

La chaleur est en partie cause de cette sterilité, elle y est excessive, non pas tant à cause de la situation du païs qui est par les douze & treize degrez de latitude Septentrionale, que parcequ'il est renfermé entre des montagnes hautes & pelées où la chaleur se concentre, sans que les vents puissent y souffler suffisamment pour rafraichir l'air & dissiper les vapeurs épaisses qui sortent continuellement de ces terres remplies de métaux & de minéraux.

C'est ce qui rend le païs extrêmement mal sain & très dangereux pour les Etrangers; car pour les Negres qui y sont nez, & même pour ceux qui y viennent pour le commerce ou pour quelque autre raison, la force de leur temperament accoutumé aux plus grandes chaleurs & à l'intemperie de l'air, fait

qu'ils ne se ressentent pas de ce qui cause de cruelles maladies, & souvent la mort à ceux qui sont d'un autre país & d'une autre couleur.

Ce país n'a pas laissé d'être l'objet des vœux des compagnies qui ont précédé celle de 1696. Les Directeurs Généraux ne recommandoient rien avec plus de soin aux Commandans qu'ils envoioient en Afrique, que de reconnoître le país d'où venoit l'or que les Sujets du Roi Siratique leur apportent, & de tâcher de s'introduire dans ce riche país: ce qui auroit été un moien infailible de rétablir leurs affaires si souvent délabrées par leur mauvaise conduite, ou par des contre-tems fâcheux.

Cette découverte étoit réservée à la Compagnie de 1696, & le Sieur Brié a été le premiet de tous les Directeurs qui a assez avancé les affaires de sa Compagnie, pour découvrir d'où venoit l'or qu'on apportoit sur la Riviere de Senegal; & dont il avoit vû apporter des parties de quatre cent marcs à la fois aux Anglois établis sur la riviere de Gambie.

Ce fut pour découvrir ce riche país & trouver les moiens de s'y établir, qu'il fit le Voiage dont nous venons de donner le journal en abregé, & qu'il re-

solut d'établir un Comptoir fixe & même plusieurs dans le Roiaume de Galam, afin de s'avancer pied à pied & avec sagesse vers le país de Bambouc, que l'on peut appeller avec raison le país de l'or, aussi bien que quelques-unes des Rivieres qui y passent.

Mais cette entreprise n'étoit pas aisée. Les Mandingues qui habitent le país de Galam, les Saracolez originaires du país, j'entends ceux qui trafiquent en Bambouc, sçavoient trop bien leurs interêts pour y introduire des Etrangers qui auroient d'abord partagé avec eux le profit de ce negoce avantageux, & le leur auroient enlevé tout entier quand ils s'y feroient une fois établis. Ils vouloient bien trafiquer avec nous dans leur propre país, mais ils n'avoient garde de nous vouloir pour compagnons de leur commerce dans les país de Bambouc & autres qui sont plus à l'Est. Et comme ils avoient toujours été en garde contre leurs voisins sujets de Siratic, quoique de même couleur & de même religion qu'eux, il faloit présumer qu'ils le seroient bien davantage contre des Etrangers blancs, qu'ils sçavoient être infiniment plus habiles & plus entreprenans que leurs voisins & qu'eux mêmes, &

Difficulté de  
reconnoître  
le país de  
Bambouc,

par conséquent plus en état que personne de leur enlever ce riche negoce.

D'ailleurs les peuples de Bambouc connoissent parfaitement la valeur de leur país , & sçavent par une longue experience combien tous les hommes , de quelque couleur qu'ils soient , ont d'empressement & d'avidité d'amasser le metal qui y croît, & même de se rendre maîtres des lieux qui le produisent. C'est pour cette raison qu'ils ne permettent l'entrée de leur país à qui que ce soit , excepté à un très petit nombre de gens qui leur apportent ce que la sterilité de leur país les oblige de recevoir d'ailleurs. De sorte que hors le cas du Commerce personne ne peut se vanter d'y être entré , & ceux qui l'ont tenté ont païé cherement la peine de leur curiosité ; & peu ou point sont revenus en apporter des nouvelles.

Il falloit pourtant en sçavoir de bien précises avant d'engager la Compagnie toujours dans la défiance , & extrêmement sur ses gardes quand il s'agit de faire quelque dépense ; il falloit dis-je être assuré à ne pas pouvoir former le moindre doute , que le país de Bambouc étoit le lieu d'où les Saracolez & les Mandingues tiroient l'or qu'ils portent

sur la Riviere de Gambie , & qu'ils traitent avec les Foulles de Siratic, & avec nous. Il falloit être certains que cet or venoit réellement du païs de Bam-bouc & qu'il n'y étoit pas apporté de plus loin. En un mot il falloit en découvrir la source, en connoître l'abondance, les lieux d'où on le tire, leur situation, chercher les moiens de s'y établir, de s'en rendre maîtres, ou du moins d'en avoir l'écoulement tout entier sans le partager avec nos voisins ; & tout cela étoit d'une execution très difficile & très dangereuse.

Il est certain qu'il n'y avoit point de moien plus seur de réussir dans ce projet, qu'en s'établissant en Galam, & le Sieur Brûe l'auroit fait dès l'année 1698, à l'endroit proche de Dramanet où il avoit tracé un Fort, & peutêtre encore un autre sur l'Isle de Cagnou auprès du rocher Felou, s'il avoit été entierement le maître, & qu'il eut eu les hommes & les autres choses nécessaires pour faire ces deux établissemens, ou du moins celui de Dramanet : mais outre qu'il manquoit de la plûpart des choses absolument nécessaires pour cela, il falloit l'agrément de la Compagnie, à laquelle il ne manqua pas d'envoyer des

Memoires exacts, fideles & bien detaillez de tout ce qui regardoit ce Projet, que toute autre qu'une Compagnie auroit decidé sur le champ; mais elle fut si longtems à delibérer, à disputer, à peser, balancer, examiner, calculer les depenses, le profit, la necessité, les moiens & les autres choses qu'on ne manque jamais de mettre sur le tapis en semblables occasions, que cet agrément & une petite partie des hommes & des choses nécessaires pour un de ces établissemens n'arriva au Senegal que dans le milieu de l'année 1700.

Tout ce que le Sieur Brüe avoit pû faire en attendant cet agrément, avoit été de cultiver avec soin le Commerce de Galam, du moins autant que le peu de marchandises qu'on lui envioit de France lui donnoit moien de le faire. Il n'avoit pas manqué d'y envoier des barques dans la saison, & avoit menagé par des presens & par des promesses, l'amitié des Princes & des Grands de ce pais-là, afin qu'ils l'aidassent à faire l'établissement qu'il projettoit, & qu'ils lui donnassent le moien de faire penetrer quelqu'un de ses Commis dans le pais de Bambouc dont il étoit nécessaire qu'il eût une connoissance parfaite.

Le Frere  
Apollinaire  
Augustin,

Il avoit laissé pour ce sujet à Dramanet un Frere Convers Augustin nommé Apollinaire Chirurgien de profession, qui aiant servi la Compagnie en cette qualité pendant quelques années avant de se faire Religieux, étoit rentré à son service après sa profession, & y exerçoit son art avec beaucoup de zele & de bonheur. Comme c'étoit un homme d'esprit, fort sage & de bonnes mœurs, très habile & très capable de s'insinuer dans l'esprit de ces peuples, il y avoit lieu d'esperer qu'il pouroit par leur moien penetrer dans le Bambouc, & prendre les connoissances dont on avoit besoin. Son adresse & ses presens ne purent pourtant jamais en venir à bout; les Mandingues éluderent toutes les tentatives qu'il fit pour les engager à l'y conduire, & il fallut qu'il se contenta d'examiner en habile-homme le Roiaume de Galam, & même une partie de celui de Cassou jusqu'à quatre lieues au dessous du rocher de Govina; mais sans pouvoir aller plus loin, les Negres de ce pais ne le lui aiant pas voulu permettre sous pretexte d'une guerre qui étoit entre eux qui les empêchoit de l'accompagner & de le laisser passer, il eut plus de bonheur du côté de la Riviere de

Falemé, il la remonta jusqu'au banc de roches qui est vis-à-vis de Cainoura, & eut l'adresse de mettre dans nos intérêts le Seigneur de ce Village qui a toujours été depuis ce tems-là fort attaché à la Nation. Le Sieur Brüe lui avoit laissé un assortiment de marchandises de traite, & l'avoit fort recommandé au Marabou Maître de Dramanet qui s'étoit chargé de lui, & avoit promis de le protéger de toutes ses forces. Il le fit en effet comme il l'avoit promis, il lui donna une Case, lui fit traiter avantageusement ses marchandises, & lui donna tous les éclaircissémens dont il étoit capable sur le Commerce de ce pais-là. Ce fut à peu près ce qu'il acquit de meilleur pendant le séjour qu'il y fit. Il en rendit compte à la Compagnie par un Memoire long, bien détaillé & bien circonstancié, qu'il lui envoya le 8 Octobre 1699; & la Compagnie le lui ayant renvoyé avec des apostilles qui demandoient de nouveaux éclaircissémens, ce bon Frere plus accoutumé à travailler de son métier qu'à écrire, jugea qu'il auroit plutôt fait de venir en France, & de répondre de vive voix aux questions qu'on avoit à lui faire. Il quitta donc le pais de Galam & arriva au Fort du Senegal

le 16 Septembre 1700, & en partit pour France au mois de Novembre 1701. avec des lettres du Sieur Brûe alors Directeur & Commandant General qui auroit fort souhaité de le retenir à la Concession, & qui écrivit à la Compagnie que ce Religieux meritoit plus qu'aucun autre de ses employez, non seulement qu'elle le recompensât d'une manière distinguée, mais qu'elle fist tous ses efforts pour le retenir à son service, en lui donnant quelque poste honorable dont il étoit assuré qu'il lui rendroit bon compte.

Ce seroit ici le lieu de rapporter le **Memoire** du Frere Apollinaire: Le détail dans lequel il entre est curieux & plairoit assurément à bien des gens; mais comme il est long & que bien des gens ne cherchent que de l'amusement dans ces sortes de lectures, & rien qui les attache un peu trop, il faut ménager tout le monde & se contenter de rapporter seulement les endroits qui sont précisément à mon sujet.

J'ai remarqué que M. Brûe avoit tracé un Fort auprès de Dramanet; mais qu'il ne l'avoit pû bâtir parce qu'il manquoit des choses nécessaires pour cela & de l'agrément de la Compagnie. Une

partie de ces choses avec cet agrément n'arriva au Senegal que dans le milieu de l'année 1700. Il suppléa avec la sagesse ordinaire à ce qui lui manquoit, & envoya aussitôt un de ses Officiers faire travailler à ce Fort. Mais celui-ci par une désobéissance des plus criminelles changea de son autorité privée le lieu de l'emplacement qui avoit été marqué par le Sieur Brüe; & sous prétexte de le placer plus commodement pour le chargement & dechargement des barques, il le mit si près de la Riviere qu'il fut emporté par les premières grosses eaux de l'année suivante 1701. avec une perte considerable des effets qui y étoient. Ce contre-tems fut sensible au Sieur Brüe, parce qu'il rompoit toutes ses mesures; il se pressa d'y remédier, & donna ses ordres pour établir un poste le mieux qu'on pouroit pour la seureté des marchandises qu'il y envoya pour continuer sans interruption le Commerce qui devenoit de jour en jour plus considerable.

On choisit une langue de terre plus élevée que l'endroit où étoit le Fort qui venoit d'être emporté par les eaux, on y fit des logemens qu'on environna d'une Tapade bien terrassée par derriere,

Fort de Galam emporté par la riviere.

dans laquelle on mit quelques canons en attendant que le Sieur Brûie pût venir en personne faire travailler à un établissement fixe & d'une meilleure défense.

Mais lorsqu'il se dispoit à ce Voiage, il fut obligé de repasser en France par les ordres pressans de la Compagnie qui avoit besoin de ses lumieres & de ses avis pour remedier au desordre dans lequel ses affaires étoient tombées. Il quitta le Senegal le 12. Avril 1702.

Le projet d'un Fort avoit donné occasion à plusieurs employez de la Compagnie, d'écrire aux Directeurs Generaux ce qu'ils pensoient de cet établissement. Chacun vouloit faire parade de son zele, de son sçavoir, de son experience, de son attachement au bien de la Compagnie. On pouroit pour parler plus juste, dire que tous ces écrivains avoient des passions & des interêts qu'ils vouloient satisfaire sous le pretexte specieux du bien commun de leurs Maîtres. Ces avis differens tintent fort longtems la Compagnie en suspens sur ce qu'elle avoit à faire.

Les uns propoioient de faire le Fort à l'embouchure de la Riviere de Falemé

dans le Niger, & ce sentiment paroif-  
soit assez raisonnable, s'il avoit été  
possible de le mettre en execution. Les  
autres le vouloient à Macanet, & ne  
prévoioient pas les suites de cet établis-  
sement au milieu d'un peuple fac-  
tieux & turbulent: D'autres propofoient  
l'Isle de Caignou, & le Sieur Brüe y  
étoit assez porté, supposé qu'on eût eu  
un autre établissement plus à portée de  
la Riviere de Falemé, tel qu'étoit celui de  
Dramanet, & que le Commerce se fut  
trouvé assez avantageux pour supporter  
la depense de ces deux Comptoirs, &  
c'est ce qu'on ne pouvoit sçavoir que par  
une experience de quelques années;  
& cependant la raison & le bon sens de-  
mandoient qu'on s'en tint à celui qui  
avoit été projeté à Dramanet comme  
étant dans un endroit commode pour  
soutenir les postes que l'on meditoit de  
faire sur la Riviere de Falemé & en-  
suite sur l'Isle de Caignou.

Le Frere Apollinaire fut consulté sur  
cela comme un homme desintéressé &  
qui devoit avoir une connoissance par-  
faite du païs pendant le sejour qu'il y  
avoit fait. C'étoit le sujet du cinquié-  
me article apostillé qu'on lui avoit ren-  
voié, sur lequel il dit au Sieur Brüe

Differens  
sentimens  
sur la situa-  
tion du  
Fort de Ga-  
lam.

& ensuite aux Directeurs Generaux assemblez, qu'on ne pouvoit choisir un meilleur endroit pour l'établissement projeté en Galam, que celui que le Sieur Brûe avoit marqué proche de Dramanet, & cela pour plusieurs raisons. Premièrement, parce que cet endroit est abondant en toutes sortes de vivres ; objet très considerable, tant pour les Blancs ou Noirs employez au service de la Compagnie, que pour l'entretien des captifs pendant le séjour qu'ils sont obligez de faire en attendant les barques pour les transporter au Fort du Senegal, que pour leur en fournir pendant le voiage. Secondement, parceque le Commerce avec les Marabous Mandingues y étoit toujours seur, avantageux & continu, & que pendant tout le cours de l'année on y pouvoit traiter beaucoup d'or, d'ivoire & des captifs autant qu'on en pouvoit avoir besoin, pourvu que le Comptoir ne manquât pas de marchandises de traite, & que le Commis principal & ceux qui seront sous ses ordres fussent des gens sages, équitables, de bonne foi & qui traitassent d'une manière civile les Guineas & autres Marchands Negres qui accoutumez aux bonnes manieres des Anglois de Gambie

Raisons  
pour soutenir  
l'établissement  
du  
Fort de Galam.

trouvoient mauvais qu'on usât d'une autre façon avec eux , & qui au contraire trouvant les mêmes avantages & les mêmes bons traitemens chez les François , n'auroient pas de peine à transporter chez eux le Commerce qu'ils ont coutume de faire à Gambie avec les Anglois.

En troisième lieu , qu'encore qu'il fût vrai que les Saracolez Sujets du Roi de Galam établis à Caignou nous souhai-toient & nous demandoient avec instance ; qu'il falloit considerer que ces peuples sont naturellement mauvais & remuans , que leurs Chefs sont pauvres & avides , grands questeurs & importuns à l'excès , & qu'en cas de rupture avec eux il seroit plus difficile de se tirer de leurs mains sans quelque desavantage considerable.

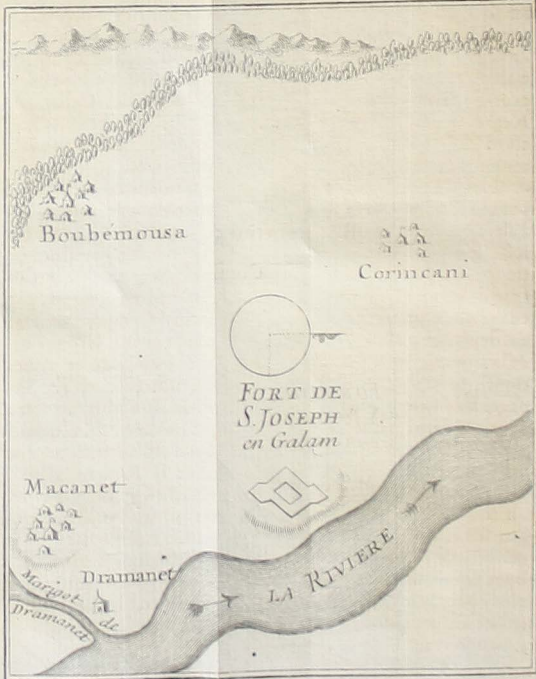
Quatrièmement , il paroît par quelque experience que le Commerce que l'on peut faire à Caignou étoit en quelque sorte meilleur qu'à Dramanet ; parce c'est à Caignou que les caravannes , ou comme ils disent , les chemins des Negres se reposent quand ils arrivent de Bambaracana ; & comme ces Marchands ont toujours une quantité considerable d'or & d'ivoire à traiter , on peut

profiter de toutes ces marchandises, & faire en cela même plaisir à ces Marchands en leur épargnant la peine, les périls & les dépenses qu'ils sont obligez de faire pour aller jusqu'en Gambie.

Cinquièmement, qu'en attendant que l'établissement de Dramanet soit dans sa perfection pour les bâtimens, pour les fortifications, pour le Commerce, & qu'il soit assez fort pour supporter la dépense d'un Comptoir à Caignou, on peut conserver ce Commerce, le faire fleurir & l'augmenter de jour en jour en y envoyant frequemment des barques de Dramanet dans le tems des passages des Negres.

En sixième lieu, il est plus facile de faire subsister une habitation à Dramanet qu'à Caignou; parce que la paresse des Saracolez rend les vivres rares & chers, & qu'il faut de nécessité avoir un établissement à Dramanet pour faire subsister celui de Caignou.

Il faut ajouter à ces raisons que quand les eaux de la Riviere sont les plus basses, il reste toujours devant Dramanet un Canal de près d'une demi-lieue de longueur, où on trouve communément six à sept pieds d'eau, ce qui suffit pour



Boubémousa

Corincani

FORT DE  
S. JOSEPH  
en Galam

Macanet

Dramanet

LA RIVIERE

Marquet  
de  
Dramanet

tenir les barques à flot ; avantage qu'on ne rencontre point à Caignou où le lit de la Riviere est à la verité très large ; mais si peu rempli d'eau qu'à peine y peut-on faire naviger des Canots de Negres en beaucoup d'endroits. Or il est d'une conséquence infinie d'avoir toujours des barques , ou au moins de doubles Chaloupes dans ce poste , soit pour le Commerce dans la Riviere de Falemé & le long de la côte jusqu'à Felou , soit pour envoyer les marchandises traitées au Fort du Senegal , dès que la crue des eaux commence , & mettre par ce moien ce principal Comptoir en état de dépêcher promptement les navires de la Compagnie en France & en Amerique , & faciliter aux barques du Senegal les moiens de faire plus de voiajes en Galam qu'elles n'en font quand elles sont obligées d'attendre la crue des eaux pour remonter la Riviere.

Il est d'une necessité absolue d'avoir un & même deux ou trois postes fortifiez sur la Riviere de Falemé, si on veut cultiver de près le Commerce de Bambouc & des mines d'or , & l'endroit le plus commode pour s'établir est au dessus de Cainoura. Ce poste est dans une situation avantageuse , dans un país fer-

tile, & parmi des peuples qui à l'exemple de leur Farim sont attachez aux François d'une inclination qui n'est pas ordinaire aux Negres. Il n'est éloigné de Dramanet que de dix-huit à vingt lieues par terre, & d'un peu davantage quand on veut y aller par eau en descendant le Niger & rentrant dans la Riviere de Falemé.

Cette Riviere, si on en croit les Marchands Mandingues qui ont le plus couru le païs, prend sa source du Niger un peu au dessus de Baracotta, Village où l'on voit souvent des Anglois de Gambie, ou du moins des Negres libres & des Portugais qui leur servent de gourmets, c'est-à-dire de courtiers ou de commissionnaires. Ils y viennent par la Riviere de Gambie, qui est encore une branche du Niger; mais qui n'est plus navigable au dessus de ce Village, à cause d'un banc de roches élevé & fort large, qui barre tellement la Riviere & qui y fait une chute si haute & si rapide qu'aucun bâtiment ne l'a pû franchir jusqu'à present. Ces gourmets & même un Anglois nommé le Capitaine Agis, sont venus jusqu'à Cainoura après avoir laissé leurs bâtimens à Baracotta avec des fatigues qu'il n'est pas aisé d'ex-

Source &  
embouchure  
de la Riviere  
de Falemé.

primer , aiant été obligez de faire ce long chemin à pied au travers de mille difficultés , & sans oser passer du côté del'Est de la Riviere de Falemé , où les Negres sont dans une si grande défiance qu'ils ne permettent l'entrée de leur païs qu'avec des précautions infinies.

La riviere de Falemé après un cours dont on ne connoît pas encore parfaitement l'étendue , se jette dans le Niger à Douguioumé & forme ainsi une très grande Isle que quelques-uns ont appellé Baba Degou qui renferme les païs de Bam-bouc , de Macanna , de Giaca , de Gadoua , une partie des Roiaumes de Galam & de Cassou , & beaucoup d'autres à l'Est qui nous sont inconnus. On n'y a encore reconnu que le seul banc de roches de Cainoura qui en rend la navigation impraticable , excepté dans le tems des grosses eaux. Son cours est assez droit , il est rapide , elle n'a pas tant de profondeur que le Niger , il s'en faut bien. Ses eaux débordent en même tems que celle du Niger ; mais sa navigation en remontant est beaucoup plus difficile , parce qu'elle n'a point de halage , c'est-à-dire que ces bords sont ou escarpez ou tellement couverts d'arbres & de grosses épines , que ni les hommes

ni les bêtes ne peuvent pas les sulvre & tirer les bâtimens à la cordelle. Il y a une difficulté aussi grande de vouloir la remonter à la voile, les arbres qui couvrent ses bords rompent absolument les vents, de maniere qu'on est obligé de faire tout le chemin en se toüant; mais comme ses bords sont semez de quantité de Villages qui ont des chemins de communication, on peut faire par terre aisément ce qu'on ne peut par eau qu'avec plus de difficulté.

Le retour trop precipité du Sieur Brüe en France fut cause qu'il ne put pas penser à l'établissement qu'il avoit résolu de faire à Caignou immédiatement après celui de Dramanet, & il fut funeste à ce dernier. Les Marabous Mandingues qui avoient traité avec lui, & qui avoient juré une alliance éternelle, se crurent libres de leurs engagements dès qu'ils seurent qu'il n'étoit plus dans le païs. Ceux qui nous avoient si bien reçu, ne furent pas longtems sans s'en repentir. Soit qu'ils s'apperçussent de la diminution de leur commerce que nous partagions avec eux de maniere à en retirer bientôt le profit tout entier, soit qu'ils fussent gagez par les Anglois de Gambie qui virent bien que nous

Les Marabous de Dramanet se repentent d'avoir reçu les François.

ne nous en tiendrions pas à nôtre établissement de Dramanet, & qu'en poussant plus loin nos découvertes & nos Comptoirs, nous nous rendrions bientôt maîtres absolus de la traite des Negres & du commerce de l'or, ils écouterent ce que leur voulurent dire les Guineas & autres maîtres des Caravannes Emissaires de nos ennemis; & n'eurent pas de peine à y ajouter foi. Ces gens instruits par ceux qui avoient intérêt de nous nuire; debitoient partout que nous étions des gens dangereux qui couroient tous les quartiers du monde où il y avoit du profit à faire, qui s'insinuoient avec adresse, & qui n'épargnoient ni presens ni promesses pour gagner les esprits & nous établir; mais que quand nous l'étions une fois, & qu'on nous avoit donné le loisir de faire des créatures & de nous fortifier, que nous levions le masque, & qu'en nous rendant maîtres des lieux où nous étions, nous en reduisions les peuples dans une servitude dure & insupportable.

Quoiqu'il fut aisé de nous justifier d'un reproche aussi mal fondé par la conduite que la Compagnie a gardé depuis tant d'années qu'elle est établie sur la Riviere du Senegal; cette calomnie

fit tant de progrès sur des esprits déjà prévenus par la jalousie, que nous en sentîmes plutôt les effets que nous ne l'avions pû découvrir.

Pour la rendre plus indubitable, ils montroient de tous côtez une lettre qu'ils supposoient venir de Salé, qui justifioit l'intelligence que nous avions avec les Maures de Maroc qui devoient se venir joindre à nos troupes pour conquérir tout le païs, le piller, en en lever les hommes capables de porter les armes, & forcer les autres à travailler aux mines.

Il n'en falut pas davantage pour soulever tout le païs contre nous, on prit les armes de tous côtez, & avant que le Commandant du Fort Saint-Joseph eût le moindre avis de la trahison qui alloit éclater, il se vit investi par une multitude de gens qui attirez par l'esperance de faire un butin considerable, & de se precautionner contre les prétendues entreprises que nous voulions faire sur leur liberté & leurs biens, ne respiroient que le sang & le carnage.

Il arriva par malheur pour les François que ce soulèvement éclata dans le tems que le Commandant se reposant sur la foi des Traitez faits avec ses hô-

tes,

tes, avoit fait abbatre une partie de son enceinte pour l'augmenter & la mettre plus en état de défense ; il avoit même été obligé de démonter ses canons & de les mettre à côté du Fort qui étoit ouvert presque de tous côtez lorsqu'il fut investi par les Negres, qui jour & nuit faisoient pleuvoir dessus une grêle de flèches empoisonnées.

Le Fort Saint-Joseph est attaqué par les Negres.

Les Commis & les autres emploiez de la Compagnie se défendirent pendant quelques jours en braves gens, tuerent bien du monde ; mais rien ne fut capable de rebutter les Negres, leurs pertes les irritoient au lieu de les abbatre ; & comme s'ils eussent été conduits par des gens experimentez au fait de la guerre, ils apportoient pendant la nuit des fascines & tout ce qui pouvoit servir à les couvrir en s'approchant toujours du Fort ; & en essayant sans cesse d'y mettre le feu. Il est vrai qu'ils n'y purent réussir, & qu'ils ne nous tuerent ni blesserent personne. Mais comme il falloit être sans cesse sous les armes, à cause que le petit nombre des assiegez ne leur permettoit pas de se reposer ; nos François furent bientôt sur les dents. Les munitions de guerre commencerent aussi à manquer, & la disette des vivres étoit

prochaine , cela obligea le Commandant de faire faire quelques propositions aux assiegeans ; mais la mort de plusieurs de leurs Chefs & de beaucoup de leurs parens les avoit tellement irritez, qu'ils ne voulurent rien écouter , de sorte qu'on fut obligé de se jeter pendant la nuit dans une barque qui étoit mouillée sous le Fort. On y chargea ce qu'il y avoit de meilleur dans les magasins , des armes , des munitions & le peu de vivres qui restoient, & on se retira après avoir mis le feu aux Cases & aux Magazins , afin d'ôter aux assiegeans le plaisir qu'ils auroient eu en pillant nos marchandises. Ce fut ainsi qu'on abandonna aux flammes & aux Negres soulevez le Fort de Dramanet le 23 Decembre 1702, & que le Commerce de ce riche pais cessa tout-à-fait pendant cinq ou six années.

L'on fut d'abord obligé de prendre le milieu de la Riviere , quoique ce ne fut pas l'endroit le plus profond , parce que les Negres s'étant appercûs de la retraite des François , les suivirent le long du bord de la Riviere où le chenal est le plus profond ; ils esperoient que les François seroient obligez d'y conduire leur bâtiment, & qu'ils auroient occa-

sion de les couvrir de leurs flèches empoisonnées. On n'avoit garde de leur donner cette satisfaction. On aima mieux démater la barque & même la raser jusqu'au Pont, que de s'exposer au danger de s'approcher trop près du bord. Malgré ces précautions, on fut contraint de la porter presque à bras toutes les fois qu'on rencontroit des platons ou des bancs de sable, & on demeura dans cet embarras jusqu'à ce qu'on fut arrivé sur les terres de Siratic, où on commença à respirer, & d'où le Commandant dépêcha un Exprès au Fort Saint-Louis pour donner avis au Sieur le Maître alors Directeur & Commandant General, du malheur qui leur étoit arrivé.

Ce Directeur ne se trouva pas en état de remédier à cette perte pendant les quatre ans & demi qu'il demeura au Senegal; non plus que son successeur le Sieur de la Courbe, parce que les affaires de la Compagnie se trouverent dans un si grand desordre, qu'elle fut obligée de vendre ses fonds à une cinquième Compagnie qui fut appelée la Compagnie de Rouen, à cause que les principaux interressez étoient des commerçans fameux de cette Ville.

Le Sieur Mustellier qui s'étoit don-

né tous les mouvemens nécessaires pour conclure le Traité de cette vente, fut le premier Directeur de cette nouvelle Compagnie, & le dix-neufvième Directeur & Commandant General de la Concession du Senegal & Côtes d'Afrique; où il arriva le 20 Mai 1710. Les choses se trouverent si bien disposées pour le rétablissement de ce poste, qu'il partit du Fort-Louis pour y faire travailler; mais il mourut à Tuabo sur le Niger avant d'arriver à Dramanet le 15 Aoust de l'année suivante.

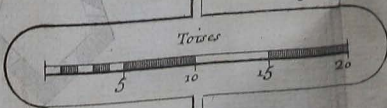
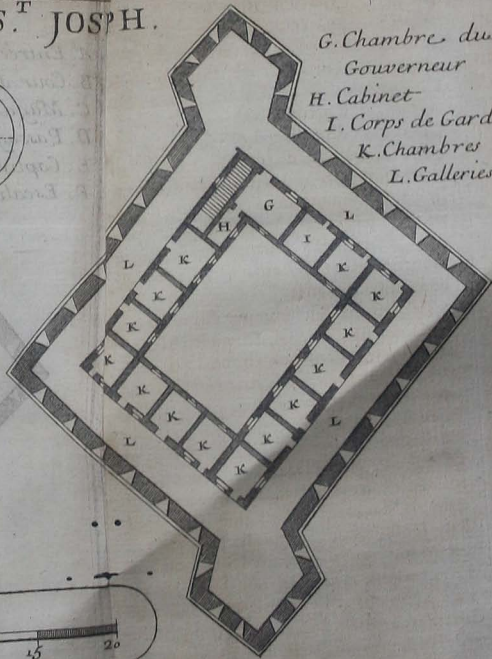
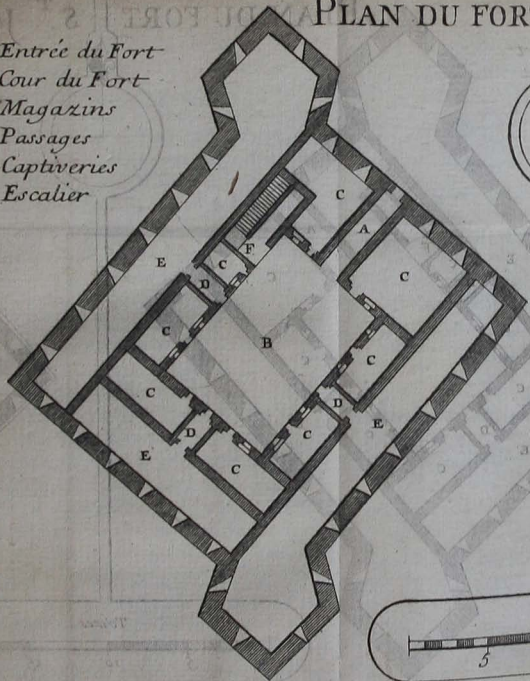
Le Sieur de Richebourg Gouverneur de Gorée lui succeda, & quoiqu'il n'ait été Commandant que 20 mois ou environ, s'étant noyé sur la barre du Senegal le 2 Mai 1713, il ne laissa pas pendant sa courte administration, que d'établir un Comptoir fortifié dans le Roiaume de Galam, non à Dramanet, comme il le devoit faire par une infinité de raisons, mais à Macanet qui est une lieue plus bas. Il est vrai qu'il pouvoit craindre que les Mandingues établis à Dramanet ne se portassent à de nouvelles extremités s'ils venoient à s'appercevoir que ce commerce détruisist le leur, ou qu'il lui portât un prejudice considerable; mais il étoit aisé de remedier à cet inconve-

Situation du  
Fort Saint-  
Joseph à Ma-  
canet sur le  
Niger.

PLAN DU FORT S.<sup>T</sup> JOSPH.

- A. Entrée du Fort
- B. Cour du Fort
- C. Magazins
- D. Passages
- E. Captiveries
- F. Escalier

- G. Chambre du Gouverneur
- H. Cabinet
- I. Corps de Garde
- K. Chambres
- L. Galleries



REZ DE CHAUSSEE

SECOND ETAGE

nient ; il ne falloit qu'un peu moins de vivacité à pouffer le Commerce dans les commencemens , jusqu'à ce qu'on eut été assez bien fortifié pour ne rien craindre , & pour être en état de leur donner la loi. Car il est certain que generalement parlant , les Mandingues quoique interessez & très vifs sur l'article de leur Commerce , sont plus honnêtes gens que les Saracolez habitans de Macanet , si tant est qu'on se puisse servir de ce terme en parlant des Negres.

Il est pourtant excusable d'avoir choisi cet endroit. Sa situation est agréable , l'air bon , le mouillage des barques au pied de la petite hauteur où le Fort est situé , est sûr & défendu du canon & de la mousqueterie , de maniere qu'elles n'ont rien à craindre ; & s'il y a quelque chose à apprehender du naturel changeant & mauvais des Negres Saracolez , il y a aussi bien moins de mesures à garder avec eux , & plus de facilité de se venger quand on est obligé de le faire , que des Mandingues qui sont une espece de Republique , & qui sont bien plus puissans que les Saracolez.

Le Sieur Brüe revint au Senegal au mois d'Avril 1714. Il n'eut rien de plus à cœur que d'établir puissamment le

Fort Saint-  
Pierre sur la  
Rivière de  
Falemé.

Commerce de Galam dont il connoissoit l'importance. Il fit achever le Fort de Macanet, à qui on avoit donné le nom de Saint-Joseph, & fit travailler dans le même tems à celui de Cainoura sur la Rivière de Falemé, qu'on appella le Fort Saint-Pierre.

C'étoient des commencemens dont on pouvoit esperer d'heureuses suites; mais ils ne suffisoient pas, parce qu'on ne pouvoit faire autre chose dans ces Comptoirs que de recevoir & traiter les marchandises qu'on y apportoit, sans pouvoir profiter des richesses du pais en les allant chercher sur les lieux où elles naissent, ce qui est le moien le plus sûr & le plus expedient de faire un commerce des plus avantageux sans en partager le profit avec personne.

Il falloit pour cela connoître le pais à fond, y avoir des habitudes, s'y être menagé des amis, afin de faire souhaiter aux Negres qui l'habitent, que nous allassions nous établir chez eux, ou du moins que nous leur portassions nos marchandises, & que nous traitassions les leurs sans passer par des mains tierces qui leur vendoient celles d'Europe plus cher que nous, & qui nous re-vendoient celles du pais à un prix bien

plus haut qu'ils ne les avoient achetées.

Il falloit encore être bien assuré des lieux où l'on tiroit l'or, en sçavoir la situation, le tems de la fouille, leur maniere de le separer de la terre, l'abondance ou la sterilité des mines; en un mot connoître le país si parfaitement, que la Compagnie ne formât aucun doute & n'eût aucune repugnance à faire les avances necessaires, & les dépenses qu'il faut faire pour pousser ce commerce au point qu'il doit être, pour en retirer des fruits capables d'enrichir non-seulement la Compagnie, mais même tout l'Etat.

Le Sieur Brié proposa cette découverte à plusieurs Commis, il y joignit des promesses avantageuses. Plusieurs accepterent le parti; mais ils se pressoient de retirer leur parole, dès qu'ils étoient informez des dangers qu'il y avoit pour les Blancs qui vouloient pénétrer dans ce país où la défiance des Negres est extrême, aussi bien que leur exactitude à en garder les avenues.

Difficulté de découvrir le país de Bam-bouc.



## CHAPITRE II.

*Voyage du Sieur Compagnon au païs de Bambouc.*

Le Sieur  
Compagnon  
entreprend  
la décou-  
verte du païs de  
Bambouc.

**I**L n'y eut que le Sieur Compagnon, à present maître Maçon & entrepreneur à Paris, qui osa risquer de faire ce périlleux Voyage. On lui donna des marchandises convenables au païs, & de quoi faire des presens aux Farims, c'est-à-dire aux Seigneurs des Villages & à tous ceux qui pouvoient l'aider dans les découvertes qu'il avoit en vûe. Il prit si bien ses mesures qu'il y a réussi, & a eu la gloire d'être le premier homme Blanc qu'on ait vû dans ce païs. Personne avant lui n'avoit pénétré si loin ; & personne n'a eu une connoissance plus parfaite de ce païs : il y a fait plusieurs voyages, & il a toujours perfectionné les connoissances qu'il y acqueroit chaque fois. Il fit par terre son premier voyage en droite ligne du Fort Saint-Joseph à celui de Saint-Pierre sur la Riviere de Falemé. Il en fit un autre en suivant le bord Oriental de la même Riviere, depuis



**CARTE**  
 DE LA RIVIERE FALEME,  
 DES PAYS DE BAMBOUCQ  
 ET TAMBAOURA,  
 ET D'UNE PARTIE DU NIGER.

ECHELLE

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16  
 Lieues

Onneca jusqu'à Naye. Un troisième par le milieu des terres, depuis Babaicolam sur le Niger, jusqu'à Netteco & Tambaoura lieux fameux dans le centre du païs, par les riches mines d'or qui y sont répandues de tous côtez & extraordinairement abondantes; de sorte que pendant plus d'un an & demi qu'il a parcouru ce païs, il l'a traversé en tant de manieres, qu'on peut dire qu'il y a très peu d'endroits qu'il n'ait visité avec soin & avec toute l'exactitude dont un homme d'esprit est capable, surtout quand il est animé par sa propre curiosité, par le désir d'être utile à ses compatriotes & à la Compagnie qui l'employoit, & par les avantages qu'on lui avoit promis. Comme il est vivant, c'est à lui à nous dire s'il a eu lieu d'être content de son voiage, & si on l'a récompensé des peines qu'il a prises & des dangers extrêmes où il s'est exposé.

Ses bonnes manieres & ses presents lui gagnerent aisément l'amitié du Farim de Cainoura; ce Seigneur le considéra, non pas comme un employé de la Compagnie, mais comme un curieux qui ne cherchoit qu'à contenter la passion qu'il avoit de voir un païs dont on lui avoit dit tant de bien. Ce Farim le

Il arrive à  
Sambanou-  
ra, difficul-  
tés qu'il eut  
à surmonter.

fit accompagner par son fils jusqu'à Sambanoura dans le Roiaume de Cou-tou. Le Farim de ce Village fut extrêmement surpris de voir chez lui un homme blanc, il n'en avoit jamais vû de cette couleur. Ses peuples n'en avoient aussi jamais vû, & furent aussi étonnez que lui de sa hardiesse, & lui auroient fait un mauvais parti si la personne du fils du Farin de Cainoura n'avoit suspendu les suites des soupçons qu'ils avoient pris de l'entrée de ce Blanc dans leur país. Tout étoit à craindre de ces peuples jaloux de leur or. Les plus échaufez vouloient qu'on s'en défît promptement, les plus moderez demandoient qu'on le chassât sans lui donner le tems d'examiner le país; le Farim persuadé par les raisons du fils de son ami, & plus encore par les presens que le Sieur Compagnon lui fit, persuada à son peuple qu'il n'y avoit rien à craindre de ce Blanc. Il assura que c'étoit un Marchand de probité, & qu'il étoit avantageux à la Nation de l'attirer chez eux, puisqu'il leur donneroit de plus belles marchandises & à meilleur marché que les Guineas & autres Marchands à qui ils permettoient de venir traiter dans le país. Ces raisons soutenues par les pe-

Sens que le Sieur Compagnon distribua avec sagesse aux principaux du lieu & à leurs femmes, firent un changement merveilleux sur les esprits. On oublia la défiance qu'on avoit eue de lui, on le venoit voir, on admiroit ses habits, ses armes; on trouvoit qu'il avoit de l'esprit: & comme il se faisoit à leurs manieres, & qu'il sçavoit s'insinuer chez eux avec beaucoup d'adresse, il eut bientôt autant d'amis qu'il avoit paru avoir d'ennemis quand il étoit arrivé. La plupart lui disoient: Nous remercions Dieu de te voir ici, remercie-le bien de t'y avoir amené, nous le prions qu'il ne t'arrive point de mal.

Ce premier pas fut assurément très difficile, & il ne fut pas le seul. Quoiqu'il n'allât jamais d'un lieu à un autre sans être accompagné des principaux de l'endroit d'où il partoît, il trouvoit par tout où il alloit les mêmes difficultés, les mêmes soupçons, & à peu près les mêmes dangers. Il falloit répondre à cent questions, essuier de longs examens, & avec tout cela il n'auroit point avancé, s'il ne se fût ouvert les passages à force de presens. Car en ce païs-là comme partout ailleurs, c'est le moyen le plus sûr de faire goûter ses raisons &

d'en prouver la bonté & la solidité. Il lui est même arrivé quelquefois que ses raisons & ses presens n'ont pû vaincre la défiance des Negres, qui dans les commencemens l'observoient d'une maniere très incommode, & lui refusoient même de la terre ou des pierres de leurs mines, quoiqu'il eussent de les acheter au prix qu'ils y mettroient eux mêmes, & qu'il les assurât & les fit assurer par ceux qui le protegeoient, que ce n'étoit qu'une simple curiosité qui le portoit à souhaiter de leur terre, afin d'en faire lui-même des cassots ou têtes de pipes. Ils écou-toient ses raisons, mais ils en revenoient toujours à dire qu'il n'étoit pas vraisemblable que la seule curiosité de voir leur païs ou d'avoir de la terre à faire des cassots, fit venir un homme de si loin & avec tant de peines: qu'il avoit assurément quelque mauvais dessein, qu'il vouloit voler leur or, ou s'emparer du païs quand il l'auroit bien reconnu; & la conclusion la plus ordinaire étoit de le chasser promptement ou de s'en défaire, afin d'ôter aux autres Blancs l'envie de le suivre.

Il lui arriva étant à Toraco, qu'ayant fait marché avec un Negre pour lui aller chercher du guingan ou terre dorée

Difficulté  
que le Sieur  
Compagnon  
a trouvée  
dans tout le  
païs de Bam-  
bouc.

à Silabali , & dire aux gens du païs de lui apporter des cassots & qu'il les paieroit bien ; son Messager fut très mal reçu , on lui refusa absolument ses demandes , on le chassa , en lui disant que Farim Toraco son Maître étoit un fol de laisser voir son païs à un Blanc , & de lui laisser prendre de ses pierres & de sa terre , & qu'il étoit évident que ce Blanc ne venoit que pour le voler.

Avanture  
arrivée au  
Sieur Com-  
pagnon.

Le Negre rapporta cette réponse sans y rien changer & sans en adoucir les termes au Sieur Compagnon en présence du Farim de Toraco ; mais celui ci bien loin d'en être ému comme il y avoit lieu de le craindre , répondit que le Farim de Silabali étoit un extravagant lui-même d'apprehender un homme seul au milieu du païs , & de refuser de lui vendre de la terre dont il avoit une si grande quantité qui lui étoit inutile.

Le Sieur Compagnon paia le Negre comme s'il lui avoit apporté ce qu'il l'avoit envoyé chercher , & cette générosité plut si fort à ce peuple qu'on ne parloit d'autre chose dans le païs. Il se présenta un autre Negre qui lui offrit de lui aller chercher de cette terre pendant la nuit ; mais le Sieur Compagnon qui voit intérêt de cacher l'envie qu'il avoit

d'avoir des échantillons de toutes les mines , feignit de ne s'en pas soucier , en disant que quand on le connoîtroit mieux , on ne feroit pas difficulté de lui vendre de la terre & des cassots. Il en eut effectivement quelque tems après tant qu'il voulut. Il eut l'adresse de dissiper les ombrages qu'on avoit pris de son entrée dans le païs ; & ses bonnes manieres jointes aux presens qu'il sçavoit distribuer à propos , lui firent des amis dans tous les endroits où il y a des mines qui le laisserent maître d'y prendre de la terre & de faire des cassots tant qu'il en eut besoin.

Le Sieur Brié Directeur & Commandant General eut soin d'envoyer à la Compagnie des échantillons de toutes ces mines , avec des cassots de toutes les façons par un navire de la Compagnie appelé la Victoire , commandé par le Capitaine l'Abbé , parti du Senegal le 18 Juin 1717.

Ceux qui n'ont jamais vû de cassots pourront contenter leur curiosité quand il leur plaira , j'en ai & je me ferai un plaisir de leur montrer.

On a eu soin de marquer sur la Carte que l'on donne au public , les différentes routes que le Sieur Compagnon

a tenues dans les differents voïages qu'il a fait dans ce païs. Il l'a parcouru à plusieurs reprises, & c'est ce qui lui en a acquis la plus parfaite connoissance qu'on en eut jusqu'à present. Je crois pouvoir me dispenser de remarquer que c'est lui qui l'a dressée & designée: l'exactitude qu'on y remarque fait voir qu'il étoit très capable de cet ouvrage. Il faut encore ajouter qu'il a eu un soin particulier de corriger & de rectifier les positions & les distances des lieux toutes les fois que ces differens voïages lui ont donné occasion de faire de nouvelles découvertes.

On a marqué d'une petite croix les mines qui étoient ouvertes en 1716, où les Negres fouilloient ordinairement. La plûpart de ces lieux produisent de l'or en telle abondance qu'il n'est pas necessaire de se donner la peine de creuser, il ne faut que racler la superficie de la terre, la laver dans une sebille, en verser l'eau par une inclination, pour y trouver au fond l'or en poudre & souvent des grains d'un poids considerable. Le Sieur Compagnon en a tiré lui-même de cette maniere; & il a remarqué que cette mauvaise maniere de travailler les mines est causé qu'ils

ne trouvent que l'extrémité des rameaux de la mine sans aller au tronc & au filon principal. Il est vrai que ces rameaux sont pour l'ordinaire très riches, & toujours d'un or si pur qu'il ne s'y trouve aucune impureté ni aucun mélange de terre de marcassite ou autre matière. Il ne faut ni le piler ni le fondre, il est parfait & prêt à mettre en œuvre.

La terre qui le produit n'est point dure, ni difficile à creuser; ce n'est presque par tout qu'une terre argilleuse de différentes couleurs, mêlée de quelques mines de sable, de manière que dix hommes y peuvent faire plus d'ouvrage que deux cent dans les plus riches du Perou & du Bresil.

Les Negres n'ont aucune connoissance de la fécondité ou de la stérilité des terres qui peuvent produire de l'or, ils n'ont même aucune pratique pour distinguer celles qui en donnent, d'avec celles qui n'en donnent point: Ils sçavent en gros qu'il y en a presque partout, & que plus la terre est sèche, ingrate & incapable de produire des herbes, plus on doit espérer d'y trouver ce riche métal; ils gratent & fouillent indifféremment par tout; & quand le bonheur leur en fait trouver abo-

Ignorance  
des Negres  
sur les mines  
de leur país.

Et d'ordinaire dans un endroit, ils s'y arrêtent & continuent d'y travailler tant qu'ils y rencontrent la même abondance, dès qu'elle cesse ou qu'elle diminue notablement, ils le quittent & en vont chercher un autre. L'or dans leur imagination a de la malice & ne se laisse pas prendre toutes les fois qu'on a besoin de lui, il se cache & change de place: C'est sur ce préjugé que quand ils ne trouvent rien ou peu de chose dans un endroit après avoir lavé deux ou trois sebilles de matiere, ils disent sans s'échauffer qu'il s'en est enfui, & le vont chercher dans un autre endroit tel que le hazard le leur presente.

Lorsque la mine est abondante, & que sans beaucoup de travail ils entrent beaucoup d'or, ils s'y arrêtent & y fouillent quelquefois jusqu'à six, sept & huit pieds de profondeur; mais aussi c'est là que se terminent leurs recherches, non que la mine cesse d'être moins abondante, ils avouent qu'ils trouvent de l'or en plus grande quantité à mesure qu'ils creusent plus avant, mais parce qu'ils n'ont ni invention des échelles, ni l'adresse, ni les matieres necessaires pour étaier les terres & n'en pas craindre l'éboulement. Ils sont même obligez de

Ilz ne creusent pas assez avant.

pratiquer des marches du terrain même qu'ils coupent pour pouvoir descendre & monter, ce qui leur dérobe bien de la place, & n'empêche pas les terres de s'ébouler, surtout dans les tems de pluies qui est celui qu'ils choisissent ordinairement pour travailler, à cause de la commodité qu'ils ont alors d'avoir de l'eau qui leur est si nécessaire pour faire leurs laveures.

Dès qu'ils s'apperçoivent qu'une mine menace de s'ébouler, ils la quittent & vont faire un autre trou qu'ils abandonnent de même quand ils ont fouillé à peu près à la même profondeur.

Ils perdent  
une bonne  
partie de  
l'or.

Cette mauvaise conduite dans leur travail est cause qu'ils ne tirent jamais qu'une mediocre portion de l'or contenu dans la terre qu'ils ont tirée de la mine, puisqu'il ne peut demeurer au fond de la sebille, que les plus grosses parties, pendant que les petites & les mediocres s'en vont avec la terre & l'eau que l'on répand par inclination après avoir bien delaié la terre avec la main. Les ouvriers qui travaillent en Europe aux laveures des orphevres trouveroient de quoi faire des fortunes considerables dans ce qu'on laisse perdre en ce pais-là.

Les habitans de ce riche pais ne fouillent

lent pas leurs mines en tout tems, ni quand il leur plaît. Cela dépend absolument de la volonté de leurs Farins qui sont leurs Seigneurs. Quand ils le jugent à propos ou pour les necessités de leurs peuples, ou pour les leurs particulieres, ils font avertir leurs sujets qu'on fouillera la mine un tel jour. Ceux qui en ont besoin s'y rendent, on travaille, les uns fouillent, les autres transportent la matiere, d'autres sont occupez à apporter de l'eau, d'autres lavent, le Farim & les principaux gardent l'or que l'on tire, & observent soigneusement que les laveurs n'en dérobent quelque partie; car le pas est glissant & la tentation bien pressante pour des gens à qui il est aussi naturel de dérober qu'il l'est aux femmes de pleurer. Le travail étant achevé, on partage ce qu'on a amassé, bien entendu que la portion du Farim est au moins double de celle des autres, outre que par une coûtume immemoriable, & que les Seigneurs ont soin de faire observer bien ponctuellement, tous les grains d'une certaine grosseur lui appartiennent de plein droit & sans que cela entre en partage. Ce travail dure autant de jours qu'il plaît au Farim; après quoi chacun s'en retourne chez soi, & il n'est plus per-

En quel tems ils fouillent les mines.

mis de toucher à la mine. Je crois bien qu'on ne laisse pas de faire de l'or de lune comme on fait du sucre & de l'indigo aux Isles de l'Amérique ; pourquoi seroit-on plus sage en un païs qu'en un autre ? C'est cette discontinuation de travail qui fait que les Negres n'apportent de l'or que de tems en tems. S'ils travailloient plus souvent & plus continuellement qu'ils ne font, on traiteroit beaucoup plus d'or qu'on ne fait ; car le besoin qu'ils ont des marchandises d'Europe & même des vivres, est toujours très grand & presque continuuel ; parce que leur païs est aride, & ne produit presque rien de ce qui leur est nécessaire pour vivre, pour se couvrir & pour se loger, c'est-à-dire pour couvrir leurs Cases. Ils n'ont que de l'or, bonne marchandise, comme tout le monde sçait, & ils l'ont en si grande abondance & si aisément, que c'est assurément bien leur faute quand ils manquent de quelque chose. Ils manquent pourtant très souvent des choses les plus nécessaires, parce que les Guineas & autres Marchands ont la politique de les laisser presque toujours dans la diserte, afin de leur faire acheter plus cher ce qu'ils leur portent.

Les habitans  
de Bambouc  
ne retirent  
rien de leur  
païs.

Les établissemens de la Compagnie dans leur païs les délivreront de cette dure necessité de n'avoir que ce qu'il plaît aux Guineas de leur apporter, & en leur fournissant abondamment leurs besoins; ils les mettront dans le goût & dans l'habitude de faire une plus grande consommation de toutes choses, & par une suite necessaire de traiter une quantité d'or plus considerable.

Il leur faut porter chez eux toutes les marchandises dont ils ont besoin : Car ils n'aiment pas à sortir de leur païs, ni à y laisser entrer les autres. D'ailleurs les Saracolez sur les terres desquels il faudroit qu'ils passassent pour venir à nos établissemens sur le Niger, leur feroient acheter cherement le passage; & comme ils sont gueux, avides, méchans, sans parole, d'un naturel turbulent & inconstant, ils romproient tous les Traitez de paix & d'alliance qu'on pourroit ménager entre les deux Nations, dès qu'ils trouveroient l'occasion de piller ceux qui passeroient sur leurs terres pour venir traiter à nos Comptoirs; & comme nous ne serions pas d'humeur à le souffrir, cela nous exposeroit à une guerre continuelle avec ces peuples.

Mauvais naturel des Saracolez.

Ces raisons doivent engager la Com-

pagnie à bâtir des Forteresses ou des Comptoirs fortifiez dans tous les lieux où elle voudra cultiver ce commerce si riche & si avantageux.

Le Sieur Compagnon & ceux que le Sieur Brûe a envoié après lui pour examiner ce païs, & entretenir les Alliances que le premier avoit faites avec les Farims & les bonnes gens de tous ces endroits, n'ont point trouvé d'apparences bien certaines d'aucune mine d'or, en remontant la Riviere de Falemé, depuis son embouchure dans le Niger jusqu'au Village de Naye qui est une distance de quatorze à quinze lieues non en droite ligne, mais en suivant les contours de la Riviere, excepté à Fourquaranne Village ruiné, à deux lieues de la Riviere en tirant au Nord-Est près d'un marigot ou petite Riviere qui tombe dans celle de Falemé. Ce marigot a si peu d'eau qu'il ne peut porter de canots; mais la distance n'étant que de deux lieues, il est facile de faire voiturer sur des chameaux ou autres animaux la terre que l'on fouilleroit dans cet endroit; supposé qu'on ne voulût pas y faire un établissement pour la travailler sur le lieu.

Mine d'or  
de Fourquaranne.

Outre les apparences de cette mine

d'or, on trouve au même endroit une mine très considérable & d'une grande étendue d'une roche blanche, éclatante & extrêmement pesante que l'on croit avec fondement être une mine d'argent. Il seroit très facile de s'emparer de cet endroit, il est abandonné, éloigné de tous ceux où les Negres ont des habitations, & seulement à une journée du Fort Saint-Joseph sur le Niger.

Mine d'Argent de Fourquarane.

La seconde mine d'or dont le Sieur Compagnon ait eu connoissance, est à l'Est de la riviere de Falemé à 25 lieues de son embouchure dans le Niger, & environ à 5 lieues dans les terres entre le Village de Sambanoura & celui de Dalemoulet. C'est un terrain élevé tout de sable. Les Negres y trouvent l'or par de simples laveures, sans creuser, & simplement en prenant sur la superficie de la terre ce qui leur tombe sous la main.

Mine d'or de Sambanoura.

Les environs de Segalla Village à cinq cent pas à la droite de la Riviere de Falemé en la remontant, sont remplis de veines d'une matiere de même couleur & même pesanteur que celle des mines d'or qui sont ouvertes à Guinguifaranna dont nous allons parler; & outre cela on y trouve de l'or à l'ordinaire sur la superficie de la terre par de simples laveures.

Mine d'or de Segalla.

res, sans se donner la peine de faire des trous. Cet or est très pur & très aisé à fondre. On doit présumer que ces terres métalliques rendroient bien plus d'or que ce qu'on trouve sur la superficie de la terre. Segalla est éloigné de cinquante lieues de l'embouchure de la Riviere de Falemé dans le Niger.

Guingui-Faranna en est éloigné de cinquante-cinq lieues. C'est un endroit tout semé pour ainsi-dire, de mines d'or. Le Farim de Toroco qui est aussi Seigneur de cet endroit & des environs, laissa prendre de la matiere des mines au Sieur Compagnon tant qu'il en voulut; & pour lui faire voir combien ce país étoit abondant en ce riche metal, & qu'il n'étoit pas même besoin de travailler beaucoup & de creuser, il fit prendre de la terre au premier endroit & sans choix, la fit laver en sa presence & on trouva au fond de la sebille un or très pur & qui fon-  
doit avec la derniere facilité.

Ce qui marque encore la richesse de ces terres, c'est que tous les Marigos qui en sortent & qui se jettent dans la Riviere de Falemé y chatient tant d'or avec leurs sables que les Negres des environs qui en ont besoin hors les tems de la fouille des mines, vont sur les bords de ces

Mines d'or  
de Guingui-  
Faranna.

ces marigots & de la Riviere, & s'occupent à laver ces sables & y trouvent considerablement de l'or. Cette recherche n'est point défendue, & si les Negres étoient moins paresseux qu'ils ne sont, ils ne laisseroient pas de s'enrichir considerablement par ce petit travail.

Les montagnes des environs de Guingui-Paranna sont d'un tuf tendre, tout parfumé de paillettes d'or. Le Sieur Brüe en envoya des échantillons à la Compagnie en 1716 ; & avant de les envoyer, il en avoit fait faire une fonte en sa présence, dans laquelle sans l'aide d'aucun fondant, on tira des grenailles en assez bonne quantité, par rapport à la quantité de la matiere, sur lesquels l'eau forte n'eut aucun effet, mais dont l'eau régale fit une dissolution d'un très beau jaune, comme celle de l'or a accoutumé d'être. On trouve au même lieu des marcassites dorées dont on a fait diverses épreuves avec un succès très heureux.

Tuf doré de Guingui-paranna.

On prétend que le Village de Nianfabana situé sur la Riviere de Sannon assez proche de Touret-Candat, est un des premiers endroits où les Negres se soient avisez de chercher de l'or ; cette mine est riche, abondante, aisée à tirer ;

Mines d'or de Nianfabana.

mais elle doit être brisée & fondue ; ce qui est fort au dessus de la portée de l'esprit des Negres ; & d'ailleurs on dit qu'elle est mêlée de souffres arsenicaux qui font de terribles impressions sur ceux qui ne sont pas assez habiles pour entreprendre ce travail. Les Negres qui aiment autant la vie que les autres hommes , & qui haïssent souverainement le travail , l'ont abandonnée par ces deux raisons & n'y pensent en aucune façon, Il seroit aisé de s'accommoder de ce terrain avec le Fatim de qui il dépend, qui ne seroit peut-être pas fâché de tirer quelque chose d'une terre qui lui est inutile, & d'où on ne peut rien tirer sans se mettre en danger de perdre la vie.

La plus considérable mine d'or qui soit ouverte aujourd'hui & que les Negres cultivent avec plus de soin, est presque au centre du pais de Bambouc , entre les Villages de Tamba-aoura & de Netteco à trente lieues à l'Est de la Rivière de Falemé, & à quarante lieues du Fort-Saint Pierre près de Caynoura sur la même Rivière. Elle est d'une richesse surprenante & produit un or très pur ; & quoique tous les environs à quinze ou vingt lieues soient si remplis de mines qu'on a été obligé de négliger de les

Riches mines de Tamba-soura & de Netteco,

marquer sur la Carte , parce que cette quantité de croix auroit causé de la confusion , on peut dire que celles de cet endroit l'emportent infiniment sur toutes les autres.

Elles sont environnées de hautes montagnes pelées , seches & steriles , & le reste du país n'est pas meilleur , de sorte que les habitans de ces quartiers n'ont pour toute resourcé que l'or que leur país produit. C'est la nécessité de toutes les choses nécessaires à la vie , qui les a obligé de travailler leurs mines avec plus d'application & de soin que leurs compatriotes. La disette les a rendu laborieux , on y voit des puits qui ont jusqu'à dix pieds de profondeur , chose rare & d'une execution difficile pour de pareilles gens qui n'ont ni l'invention des échelles ni les matieres nécessaires pour étaier , ni même l'esprit de le faire quand ils les auroient. Ils trouvent pourtant à cette profondeur beaucoup plus d'or qu'ils n'en trouveroient sur la surface de la terre ou en fouillant moins avant. Il arrive quelquefois que les rameaux qu'ils rencontrent sont mêlez de tuf ou d'autres matieres plus dures , une longue experience les a instruits qu'il falloit piler la matiere pour en dégager l'or , &

*Qualité de ces mines.*

laver ensuite tout ce qui a été pilé : ils le font & trouvent beaucoup d'or & très pur , & ils en trouveroient encore davantage s'ils avoient l'art de la fonte & du départ , mais ils ne sont pas encore arrivés à ce point , ni au tronc ou fillon principal de la mine.

Tout ce terrain est argilleux de plusieurs couleurs & très vives ; il y a du blanc , du pourpre , du verd de mer , du jaune de plusieurs teintes , du bleu & autres.

Le Sieur Compagnon s'étoit si bien insinué dans l'esprit de ces peuples, qu'ils ne le regardoient plus avec cette défiance qu'il avoit eue tant de peine à vaincre dans les commencemens qu'il entreprit de parcourir & de reconnoître ce pays. Les Farims & les peuples l'aimoient , le conduisoient dans leurs mines , lui faisoient des presens en échange des siens , & lui laissoient prendre de la terre , du tuf , des marcallites , tant qu'il en vouloit. C'est de lui que sont venus presque tous les échantillons que le Sieur Brüe a envoyé à la Compagnie.

J'ai déjà remarqué que tout le pays qui est depuis la Riviere de Falemé jusqu'à vingt , vingt-cinq & trente lieues dans les terres du côté de l'Est , étoit tel-

ment rempli de mines, qu'on n'avoit pas jugé à propos de les marquer par des croix, de crainte que leur grand nombre ne jettât de la confusion dans la Carte; mais j'ai oublié de dire que les Negres de ces endroits étoient les plus habiles faiseurs de cassots ou fourneaux de pipes, qu'il y ait dans le païs. On y voit de tous côtez des paillettes d'or, tantôt plus tantôt moins grandes. Les Negres apellent la terre dont ils les font, guingan, c'est-à-dire terre d'or ou dorée. Quoique ces paillettes soient minces, car on ne fait les cassots que de la terre qu'on a déjà lavée & dont on a déjà tiré l'or, on ne laisseroit pas d'en tirer encore une partie, si on se servoit pour cela du Mercure comme on fait dans les autres lieux du monde où il y a des mines d'or.

Cassots, ou fourneaux de pipes.

Il y a près le Fort Saint-Pierre de Cainoura un marigot ou petite riviere dont le fond & les bords sont tout couverts de roches colorées de marcaissites métalliques, dont le poids & la couleur marquent qu'elles viennent de quelque mine d'or qui est dans ces montagnes. Le voisinage du Fort Saint-Pierre de Cainoura rend très faciles les recherches que l'on pourra faire des mines

Roches & marcaissites dorées.

qui produisent ces marcaffites, & quand on les aura découvertes, qui empêchera qu'on ne les fasse valoir ?

Il y a deux mines d'or à Naye. Celle qui est au bord de la Riviere est abandonnée depuis bien longtems. Les Negres ne la fouillent pas parce qu'elle est proche de la Riviere & trop sujette à être inondée dès que les eaux grossissent. La peine de vuidier les puits les a rebutez. Mais ils en ont trouvé & ouvert une autre à peu de distance de celle-ci, sur la droite de la Riviere en la remontant, qui n'est point sujette à l'inondation, & que l'on peut travailler en tout tems.

Mine d'or de  
Naye.

Le Village de Naye qui est assez considerable, n'est qu'à quatre lieues au dessus du Fort Saint-Joseph. Ce voisinage rend facile la conquête ou l'achat de ce terrain, & le moien d'y faire travailler en sûreté.

A vingt lieues au dessus de Cainou-ra à gauche de la Riviere, il y a une autre mine d'or dans les terres de Tomané Niacanel qui est très riche & d'un métal très pur. Elle est très facile à travailler, & cependant les Negres l'ont abandonnée; s'étant mis dans l'esprit qu'il n'y a que des femmes ou des Blancs

Mine d'or  
de Tomané  
Niacanel.

qui y puissent mettre la main sans s'exposer à une mort certaine. Les femmes de leur côté n'en veulent pas approcher, parce qu'elles n'ajoutent pas assez de foi à ce que les hommes publient, de sorte que le travail & la fouille de cette mine est réservée aux Blancs. Sur ce principe il ne seroit pas difficile de s'y établir, & le Farim de qui elle dépend n'auroit pas grand'peine à vendre une terre qui lui est inutile & qui ne lui rapporte rien.

On voit encore dans une infinité d'endroits des marques évidentes de mines d'or, & entre les autres à dix-sept lieues de l'embouchure de la Rivière de Falemé dans le Niger, & à la trente-sixième raque de bois à droite. La terre pendant un très long espace tout le long de la côte est sèche, sterile & d'un tuf tendre partagé en differens lits, dont les différentes couleurs qui sont très vives, sont tout à fait semblables à celles des montagnes de Netteco & de Tamba-aoura dont nous avons parlé ci-devant.

Mine d'or  
de Falemé.

Il me semble que voila un Catalogue assez ample des mines que l'on connoissoit & que l'on travailloit au Bambouc jusqu'en l'année 1720. Ce que je viens de dire doit faire esperer avec beaucoup

de fondement qu'on en découvrira bien d'autres qui sont demeurées jusqu'à présent cachées à l'ignorance & à la paresse des Negres.

### C H A P I T R E III.

*Autres mines des païs de Bambouc, & projets du Sieur Brûe pour s'y établir.*

**O**utre les mines d'or & celle d'argent dont j'ai parlé, on trouve en quantité de lieux des pierres couleur d'azur. On prétend que ce sont des marques certaines de mines d'argent & de cuivre. J'avoue que c'est s'arrêter à peu de choses de penser à des mines d'argent & de cuivre, quand on peut faire valoir des mines d'or avec tant de facilité, & qu'on en trouve à chaque pas. Cependant comme l'abondance des métaux tels qu'ils puissent être, n'est jamais incommode, & qu'il y a bien des ouvrages où l'on ne peut pas employer l'or ni l'argent, mais seulement le cuivre, le plomb, le fer & l'étain; il est seur que pour peu de peine que les employez de la Compagnie veuillent se donner, ils trouveront abondamment de tous

Divers métaux que l'on trouve en Galam.

ces métaux , aussi bien que de l'aimant le plus parfait , & dont l'expérience a fait connoître que la vertu ne s'est point du tout altérée tandis qu'on a eu soin de le préserver de l'humidité & de le tenir couvert de poussière , d'autre aimant plus foible & moins recherché. On en a transporté en France des morceaux considérables & très parfaits.

A l'égard du fer , il n'est pas seulement commun & très bon dans le Bam-  
bouc & dans tout le Roiaume de Galam , comme à Cagneux & à Dramanet, mais encore en beaucoup de lieux en descendant le Niger , surtout à Joël & à Donguel sur les terres du Roi Siratic, où on en trouve en très grande quantité, & qui est si doux que les Negres en font des marmittes au marteau , aussi les Negres de ces quartiers n'en traitent point de celui de France , à moins qu'il ne soit mis en œuvre.

Mine de fer fort doux.

On a trouvé dans tout le departement de Galam quantité de cristal de roche , quelques pierres fines , de très beau marbre & une quantité incroyable de toutes sortes de bois durs de couleurs très vives , & d'autres qui ont beaucoup d'odeur.

Cristal de roche , pierres fines, bois de teinture.

On a envoyé à la Compagnie des

Salpêtre.

échantillons de salpêtre, & on est sûr d'en trouver tant qu'on en voudra. On en apporte bien des Indes Orientales avec beaucoup de frais & de dépenses, pourquoi n'en pas prendre dans la Concession de la Compagnie ? le trajet est bien plus court, & il ne coutera que la peine de le tirer, & le peu de dépense qu'il y aura à le faire lessiver avant de l'embarquer.

Voilà bien des richesses à la disposition de la Compagnie. Que ne doivent point espérer les actionnaires si elle continue d'être gouvernée par des gens sages, éclairés, fideles, laborieux & expérimentez comme sont ceux qui la regissent aujourd'hui : mais ce n'est pas assez d'avoir fait connoître ces trésors immenses que le pais de Bambouc renferme, il faut encore donner les moiens convenables pour les posséder paisiblement, ou pour les partager avec ceux qui en sont les véritables propriétaires. M. Brüe l'a déjà fait par differens Memoires, & par quantité d'éclaircissemens qu'il a envoyé à la Compagnie quand il residoit sur les lieux, il l'a encore fait & fort amplement de vive voix étant à Paris après son retour du Senegal.

Il seroit inutile & ennuyeux pour

les lecteurs , de rapporter toutes ces pieces , mais je crois qu'ils me sçauront bon gré de leur en dire assez pour les instruire d'une maniere à n'ignorer rien ou très peu de chose sur cette matiere.

Il ne faut s'imaginer entrer dans ce païs à main armée , ni s'emparer de haute lutte des endroits où nous avons marqué qu'étoient ces riches mines. La Loi de Dieu nous défend d'envahir le bien d'autrui , & il n'y a aucun prétexte qui puisse effacer ou diminuer le crime & le blâme qui y seroit joint , si nous allions de gayeté de cœur & poussiez par nôtre seule convoitise attaquer des gens dont nous n'avons aucune raison de nous plaindre , & sur les terres desquels nous n'avons aucun droit. On sçait que depuis deux siècles & plus , les Espagnols n'ont pû se laver de l'invasion de l'Amérique.

D'ailleurs la Compagnie n'est pas en état, quand elle le voudroit, de transporter dans ce païs éloigné & si mal sain, un assez grand nombre de troupes pour en tenter la conquête & s'y établir de maniere à n'en pouvoir être chassés ; car quoique ces peuples n'aient pas l'usage des armes à feu , & qu'ils ne soient point instruits dans nôtre maniere de

combattre , ils ne laissent pas d'être braves & de se servir de leurs arcs & de leurs flèches le plus souvent empoisonnées avec beaucoup d'adresse & de courage. Le désespoir de se voir opprimer par des Etrangers qui viennent envahir leur pays & leur enlever leurs richesses , peut leur fournir des armes & les porter aux dernières extremités , & leur faire affronter les plus grands perils , plutôt que de souffrir qu'on opprime leur liberté , & qu'on se rende maître de leurs biens. Leur grand nombre peut suppléer à leur peu d'expérience dans les armes , & tous leurs voisins & les Anglois même de Gambie ne les laisseront jamais opprimer sans prendre parti dans la querelle ou par compassion pour eux , ou par jalousie contre nous ; & quand ils en seroient réduits à ne faire autre chose que d'épier & de surprendre les François qui s'écarteroient des Forts qu'on seroit obligé de faire pour s'affurer des endroits dont on se seroit emparez , n'est-il pas certain que ces massacres cachez auroient bientôt diminué le nombre de nos gens , & jetté la terreur dans les esprits des autres ?

Le moien le plus seur , le plus honnête & le plus conforme aux loix de la

Difficultés à  
s'établir par  
force en  
Bambouc.

raison & du Christianisme, est de continuer le Commerce avec eux comme il est établi, & de tâcher de s'insinuer tellement dans leurs esprits, qu'ils nous poussent eux mêmes de nous établir chez eux & d'y bâtir des Comptoirs fortifiés, ou sur les terres qu'ils nous auroient cedées de leur plein gré, ou que nous aurions achetées d'eux. Il ne seroit pas difficile après cela de traiter avec les Farims, ou pour acheter la propriété de quelques mines, ou pour les faire valoir à certaines conditions dont on seroit convenu. Si après ces Traitez & ces achats, les Negres étoient assez mal avisez pour les vouloir rompre, pour nous inquieter, interrompre nos travaux ou nôtre Commerce, maltraiter nos gens, ou nous piller, pour lors nous serions en droit de leur faire ressentir le châtiment que meritoit leur mauvaise foi; & pour les obliger à mieux observer les Traitez, on pourroit exiger des ôtages, & les contraindre de nous céder des endroits commodes pour nous établir d'une maniere à les retenir dans le devoir & dans les bornes d'une entiere & sincere fidelité.

C'est sur ce principe que le Sieur Brûe a souvent proposé à la Compagnie qu'il

Projet du  
Sieur Brûe  
pour le païs  
de Bambouc.

étoit absolument nécessaire d'avoir trois Forts ou trois Comptoirs fortifiez dans ce païs; Sçavoir deux sur la Riviere de Falemé, & un autre ou sur le lieu des mines qu'on feroit valoir, ou dans leur voisinage que l'on pourroit changer de place selon le besoin, & que l'on pourroit regarder comme un Fort ambulans, du moins jusqu'à ce qu'on ait trouvé un lieu où l'abondance & la quantité des mines obligea de s'y fixer pour un tems considerable.

On a déjà commencé à executer ce dessein en faisant le Fort de Saint-Pierre de Cainoura; il est assez voisin des mines d'or de Naye & de celle d'argent de Fourqueranne, & on a lieu d'esperer qu'on en trouvera encore de plus voisines & plus à portée d'être mises en valeur, & travaillées sous les yeux du Commandant de ce Fort.

On pourra construire le second sur les terres de Farim-Toroco ami intime de la Nation; chez lequel il y a grand nombre de mines d'or aussi abondantes & aussi faciles à travailler que celles de Netteco. Cet endroit sera à couvert plus qu'aucun autre des violences & des attroupemens des Negres, que le cœur du païs, parce qu'étant sur le bord de

la Riviere de Falemé , on pourra plus facilement recevoir les secours dont on pourra avoir besoin , ou du Fort Saint-Pierre ou de celui de Saint-Joseph sur le Niger.

Le troisième Fort ne doit être du moins dans les commencemens que de charpente , dont les pieces se puissent facilement démonter, transporter & porter au milieu d'une Place environnée de fossez. La chose n'est ni difficile ni d'une grande dépense , puisqu'on a sur les bords du Niger & de la Riviere de Falemé des arbres tant qu'on en veut , & qu'il ne s'agit que d'avoir des charpentiers & quelques scieurs de long pour instruire les Negres Bambaras , à qui on aura bientôt enseigné ce dernier métier. Il ne faut que des poteaux ou montans, dans lesquels on fera couler des mardriers d'un pouce & demi d'épaisseur , qui seront plus que suffisans pour faire une enceinte à l'épreuve de toutes les flèches des Negres. Ils ne craindront pas même le feu , puisqu'il y aura un fossé qui les empêchera d'en approcher assez près pour l'y pouvoir mettre. On donnera à cette enceinte une figure reguliere , ou de quarré ou de pentagone, au milieu de laquelle on placera les Ma-

Projet de  
troisième  
Fort.

gazins & les Cafes des Officiers & de la garnison, & les autres endroits nécessaires pour travailler les matieres que l'on transportera des mines.

C'est selon le Projet du Sieur Brüe dans ce dernier Fort que doit demeurer le Directeur Commandant des travaux qui doit avoir toute l'autorité, non seulement sur le Fort de sa residence, mais encore sur les deux autres, afin que selon ses besoins il en puisse tirer les hommes, les munitions, les vivres, marchandises & outils nécessaires, soit simplement, soit par échange, comme il le jugera expedient pour l'avantage de la Compagnie, afin que ses travaux ne soient point retardez ni les traites qu'il sera obligé de faire avec les naturels du pais, dont il doit soigneusement entretenir l'amitié & le commerce, en leur fournissant abondamment tout ce qui leur sera nécessaire, de crainte que la disette de quelque chose ne les oblige à traiter leur or avec les Marchands Mandingues, ou les traiteurs & gourmets Anglois ou Portugais, que le gain ne manquera jamais d'attirer dans le pais.

Afin que le public n'ignore rien de ce qui peut le mettre au fait de la dépense nécessaire pour faire réussir cette

Pouvoir absolu du Commandant des travaux sur les autres Forts.

Entreprise, j'ai cru devoir mettre ici un état des hommes qui sont nécessaires pour ces trois Forts, leurs emplois, leurs gages ou appointemens, leurs nouritures, les munitions, & généralement tout ce qui sera nécessaire pour ces trois Forts.

---

ETAT DES OFFICIERS,

*Ouvriers & soldats nécessaires pour les trois Forts que l'on vient de proposer.*

UN Commandant Directeur des travaux . . . . .	3000 l.	par an.
2 Commandans aux deux Forts à 600 l.	1200.	
3 Aumôniers à . . . . .	400.	1200.
3 Gardes Magazins à . . . . .	500.	1500.
8 Commis à . . . . .	400.	3200.
3 Chirurgiens à . . . . .	400.	1200.
2 Fondeurs à . . . . .	600.	1200.
2 Aides fondeurs à . . . . .	400.	800.
8 Mineurs à . . . . .	300.	2400.
2 Taillandiers à . . . . .	500.	1000.
4 Charpentiers de maisons à . . . . .	500.	2000.
8 Massons à . . . . .	300.	2400.
1 Tonnelier à . . . . .	500.	
1 Salfat Charpentier à . . . . .	400.	

2 Charbonniers à . . .	300. l.	600. l.
1 Armurier à . . .	.	600.
3 Cuifiniers à . . .	300.	900.
3 Boulangers à . . .	300.	900.
3 Chasseurs à . . .	120.	360.
6 Sergens à . . .	300.	1800.
144 Soldats à . . .	200.	28800.

---

Total. 210 hommes à paier par an. 55760 l.

---

*Vivres d'Europe pour 210. hommes à  
envoier tous les ans à la Concession.*

20 Officiers à double ration.	
46 Ouvriers à ration & demie.	
144 Soldats à simple ration.	
Total. 210 hommes. Rations. 253.	

---

*Vin.*

20 Officiers à une pinte un quart par jour, & pour 365 jours, font	9125 pintes.
Et pour coulage à 10. pour $\frac{0}{5}$	912.
	<hr/> 10037 pintes. <hr/>

qui font 41 bariques & demie, à  
60 l. le barique font. . . 2490. l.

Nota que le quart de pinte sera réservé pour les malades.

*Eau-de-vie.*

20 Officiers pour les déjeunez chopine par semaine, & pour 52 semaines,	520 pintes.	} 12755 pintes à 10 f. la pint. 6378 l. 10 f.
46 Ouvriers à ration & demie, c'est-à-dire pinte & demie par semaine, & pour 52 semaines	3588 p.	
144 Soldats à ration simple, c'est-à-dire une pinte par semaine, & pour 52 semaines,	7488 p.	
Total.	11596 p.	
Coulage à 10 pour $\frac{2}{100}$	1159.	

On donne quelquefois aux soldats moitié eau-de-vie de vin, & moitié eau-de-vie de cannes ou guildive, & pour lors la dépense de l'eau-de-vie ne monte qu'à

8637 pintes.	4 3 18 l.
<i>Farine de froment.</i>	10. f.

20 Officiers à 20. onces par jour, & pour 365 jours,	9126 livres.
190 Ouvriers & soldats à 10. onces par jour, & pour 365 jours,	43343 l.

qui font en tout 52469 livres.

A dix livres le cent font 5246 l.

Le supplément de dix onces de farine de froment leur sera fourni en farine de mil. 10. f.

Vinaigre 4. bariques à 20. l.	
la barique.	80. l.
Huile d'olives, 300. l. à 45. l. le $\frac{c}{2}$ .	1350.
Sucre 200. l. à 10. f. la l.	100.
Confitures pour	100.
Médicamens, 3. cassettes.	500.

---

Somme totale des vivres d'Europe  
qu'il faut renouveler tous les  
ans. . . . . 12990. l.

*Armes, munitions, meubles & ustenciles.*

ARMES.

20 Pieces de canon dont il  
y en a déjà 12. au Fort Saint-  
Joseph, & huit qui pourront  
être prises au Fort Saint-Louis  
du Senegal.

220 Fusils boucaniers à 30. l.	
piece.	6600. l.
100 Paires de pistolets à 10. l. la	
paire,	1000.
220 Sabres à 4. l. piece.	880.
8 Pierriers & 16. boëttes de fonte	
pesant 200. l. à 80. l. le $\frac{c}{2}$ .	1600.
300 Grenades à 10. f. piece.	150.

---

10230. l.

---

## MUNITIONS.

600 Boulets, 200. de 2. l. 200.	
de 3. l. 200. de 4. l. pesant	
ensemble 1800. l. à 10. l.	
le $\frac{0}{0}$ .	180. l.
2000. l. de poudre à 36. l. le $\frac{0}{0}$ .	720.
500 l. de plomb en balles à	
17. l. le $\frac{0}{0}$ .	85.
500. l. de plomb à giboier, idem.	85.
300 de mèche à 25. l. le $\frac{0}{0}$ .	75.
3000 pierres à fusil, à 10. f. le $\frac{0}{0}$ .	15.
100 de papier à gargouffe à 20. l.	
le $\frac{0}{0}$ .	20.
Pour l'attirail du canon consistant	
en affuts, cuiliers, garde-feu,	
mesures, antonnoirs, cache-mèche,	
tirebours & platines de plomb.	400.
Total.	1580.

*Meubles & ustenciles*

6 Tentés de campagne simples	
de toile à voile assez forte	
pour résister au soleil & à la	
pluie avec leurs bâtons, à 50. l.	
piece.	300. l.
3 paires de roues. 2. paires de la	

grandeur de celles de derriere d'un carosse, & une paire de petites ferrées légèrement, peintes en huile à 30. l. piece. . . . .	90. l.
150 Matelats, autant d'oreillers & de couvertures pour les soldats, à 10. l. par lit	1500.
600 aulnes de grosse toille d'une aulne & demie de large pour 300. draps de lin pour les soldats, à 25 f. l'aulne,	7500.
Linge de table. Nappes, serviettes, torchons, tabliers &c. . . . .	800.
Vaisselle d'étain & batterie de cuisine pour les trois Forts.	800.
1 soufflet de taillandier.	50.
1 pour armurier . . . . .	40.
2 grands pour les fondeurs.	100.
2 autres moiens. . . . .	90.
2 autres petits. . . . .	20.
3 Cloches pésant 75. l. à 80. l. le $\frac{2}{3}$ . . . . .	60.
2 Bouffolles à 3. l. piece.	6.
6 Sabliers d'heure à 20 f. piece.	6.
6 Sabliers de deux heures.	9.
Outils de taillandier. . . . .	200.
De charpentier de maison	100.
d'un armurier. . . . .	200.
d'un tonnelier. . . . .	150.
4 Moulins de fonte à vis-argent.	400.

2 Moulins de bois à laveures,	40 l.
100 l. de mercure à 4 l. la livre,	400.
50 l. d'eau-forte à 4 l. la livre,	200.
24 peaux de moutons passées en chamois, à 40 f. piece,	48.
Des creusets de toute grandeur pour les fondeurs,	200.
20 Marteaux à tailler la pierre.	30.
20 Haches à 15 f. piece.	15.
20 Truelles à 15 f. piece.	15.
100 Pelles de fer à 25 f. piece,	125.
100 Bêches de fer à 25 f. piece.	125.
200 Pics à 25 f. piece.	250.
100 Pioches à 25 f. piece.	125.
100 Haches à couper du bois.	150.
100 Serpes à 30 f.	150.
Fer & acier pour	596.
Trois Chaloupes à varagues plates de 24. pieds de quille chacune avec leurs agrets, voiles & avirons, & une tente à chacune à 50 l. piece,	1500.

---

Total des armes, munitions,  
meubles & ustenciles. 21500.

Total des gages & appointemens. 55760.

Total des vivres. 12990.

---

Somme totale. 90250.

---

## C H A P I T R E I V.

*Autre Projet du Sieur Brûe pour les mines de Bambouc.*

**L**E dernier Voiage que M. Brûe a fait au Senegal en 1723. en qualité de Commissaire General de la Compagnie des Indes qui a acheté les droits de la Compagnie de Senegal, lui a donné d'autres idées que celles dont nous venons de faire part au public. Il a cru qu'il falloit s'accommoder au goût & au génie de notre Nation qui ne goute pas les projets dont l'exécution a besoin de quelque tems avant de produire tout ce qu'on en doit attendre. Sçachant donc que nous abandonnons les meilleures affaires dès que nous languissons un peu dans leur attente, & qu'un commerce réglé & un établissement de gré à gré sur les lieux où l'on peut tirer l'or en Bambouc, auroit assez probablement le malheur d'échouer s'il ne remplissoit pas promptement l'ardeur de ceux qui y ont intérêt; il a cru que pour enrichir promptement la Compagnie & le public, il falloit aller tout d'un coup

nous

nous établir avec des forces considérables sur les lieux, y bâtir les Forts dont on a parlé ci devant, & dont nous avons donné le projet & la dépense, & contraindre les Negres à nous céder les endroits où nous voudrions travailler, & les obliger eux-mêmes à sortir de leur létargie, & à travailler d'une manière qui les puisse faire entrer en partage avec nous des trésors de leur pays. Il suppose que jettant tout d'un coup dans le pays mille à douze cent hommes, on seroit en état de donner la loi à tous les Negres, & qu'on feroit ainsi tout d'un coup ce qui demanderoit beaucoup plus de tems en suivant le premier Projet.

Le public sera bien aise de voir ce second, & je croi ne pouvoir rien faire de mieux pour l'en instruire, que de lui faire part du Memoire que M. Brûe présenta à la Compagnie & à M. de Landivisiau le 25 Septembre 1723. Le voici.

Les mines d'or de Bambouc qui est un grand pays au Sud & au Sud-Sud-Est ce du Fort S. Joseph que la Compagnie ce a fait construire dans le Roiaume de ce Galam à 280 lieues du Senegal au borde ce de la Riviere du Niger, sont non seu- ce rement très réelles & très abondantes, ce puisque tout l'or que nous traitons ce

journallement en vient ; mais elles  
sont encore en si grand nombre , &  
si aisées à travailler , qu'ayant envoyé  
entre autres emploiez le Sieur Com-  
pagnon pour les reconnoître en 1716,  
il s'y introduisit avec beaucoup de  
peine , & il a vû en beaucoup d'en-  
droits gratter la superficie de la  
terre en plein champ , la laver & en  
tirer de l'or très pur & très fondant, &  
tel que la Compagnie le fait acheter.  
L'idée du Sieur Compagnon est que  
ces mines , si elles étoient travaillées ,  
rapporteroient beaucoup plus que cel-  
les du Perou.

On avoit absolument ignoré jus-  
qu'alors qu'il y en eut réellement dans  
la Concession du Senegal, parce qu'on  
s'imaginait que celui qu'on y voioit ,  
venoit de plus loin , & on ne doit  
cette découverte qu'à la perseverance  
que j'ai eue de faire cette recherche.

Cependant ce qu'il y a de facheux  
est que nous ne pouvons pas compter  
d'engager les Negres du païs qui les  
possèdent, d'en faire la fouille comme  
il faudroit pour augmenter la traite  
de l'or par leur travail , parce qu'ou-  
tre qu'ils sont naturellement fainéants,  
ils ont des coûtumes invincibles qui

les portent à n'en tirer qu'à mesure  
qu'ils en ont besoin & quand les Chêfs  
de leur païs le leur permettent. Ils  
sont en outre dépourvus de tous les  
outils, instrumens, & machines né-  
cessaires, & perdent dans les laveures  
la plus grosse partie de leur or.

Connoissant donc aujourd'hui où  
sont ces mines, il ne s'agit que de  
nous établir dessus sans nous rendre  
odieux aux naturels du païs, sans oppri-  
mer leur liberté & sans leur faire au-  
cun tort ; mais y aller avec des forces  
suffisantes pour nous mettre hors d'in-  
sulte en commençant les établissemens  
& les travaux.

Par ce moien on viendra aisément  
à bout de rendre les Negres traitables,  
s'ils nous voient avec des forces con-  
siderables, & si on envoie des gens  
qui sachent leurs manieres, & qui les  
engagent à être fâchez de ne nous pas  
avoir parmi eux, & en leur faisant  
connoître que nous n'en voulons ni  
à leur païs ni à leur liberté, & qu'au  
contraire nous ne voulons que leur  
procurer l'abondance des marchan-  
dises dont ils ont besoin, les instruire  
de la maniere dont ils doivent exploi-  
ter leurs mines & leur fournir les tresors

qu'ils possèdent, dont ils ne jouissent pas non plus que la Compagnie.

La Noblesse de cet objet doit être si chere à l'Etat, qu'on ne doit rien épargner pour nous assurer la possession des mines de Bambouc. Il ne faut pour cela que quelque dépense & des hommes, & pourvu qu'on n'épargne ni l'un ni l'autre & qu'on ait de la perseverance, on ira bien loin, & on réussira dans cette entreprise bien plus facilement & avec plus d'avantage que dans les mines du Perou ou du Brezil.

La Compagnie a déjà le Fort Saint-Joseph en Galam, & celui de Saint-Pierre de Caynoura sur le bord de la Riviere de Falemé; il en faut encore un sur la même Riviere, & le troisième à quelques lieues de là en tirant à l'Est où sont les plus riches mines.

Douze cent hommes suffiront pour ce Projet, & deux millions les entretiendront pendant quatre ans & fourniront à toutes les dépenses.

Il ne faut que quatre mille marcs d'or, à cinq cent livres le marc pour le remboursement de cette avance, ce qui reviendrait à mille marcs par an. Et il n'est pas difficile de s'imaginer que la levée de l'or ira infiniment au dessus

dè cette quantité , si on considère que ce dans le commerce ordinaire j'en ai tou- ce jours eu plus de cinquante marcs avec ce les Negres qui ignorent, comme je l'ai ce dit , la maniere d'exploiter les mines ce & qui sont d'ailleurs très fainéans. ce

Si le Roi vouloit prendre trois quarts ce d'interêt dans cette entreprise , & en ce laisser un quart à la Compagnie avec ce la regie, ses Directeurs la feroient sans ce frais , & donneroient les instructions ce nécessaires comme elle doit être con- ce duite , & la Compagnie ne manque- ce roit pas d'avoir un heureux succès dans ce ce Projet aussi important qu'utile à ce l'Etat. ce

On donnera un état au juste du ce montant de la solde des troupes , des ce ouvriers , des armes , des munitions , ce vivres , meubles , ustenciles & bar- ce ques nécessaires à l'exploitation des ce mines. *Signé* B R U E. ce

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rapporter ici cet état. Celui que j'ai rapporté ci-devant suffit , & il n'y a qu'à augmenter les sommes de la dépense à proportion de l'augmentation que l'on projette de soldats , d'ouvriers & d'Of- ficiers.

Il ne faut pas s'imaginer que ce soit

une terreur panique qui ait obligé M. Brié à proposer un si gros envoi de troupes pour faire les établissemens dont nous venons de parler. On sçait assez qu'il a conduit les affaires de la Compagnie avec tant de fermeté, de courage & même de hauteur, que les Princes de ce país les plus puissans, & ceux qui jus. qu'alors avoient été les plus intraitables le respectoient & le craignoient. Mais il sçait parfaitement de quoi les Negres sont capables, & combien il est nécessaire de leur imposer pour les tenir dans le devoir, & les empêcher de mal faire. Ce que j'ai rapporté du pillage du Comptoir de Dramanet en est une preuve, & elle n'est pas seule. Les Negres depuis cette tentative en ont fait plusieurs autres, ou pour nous surprendre, ou pour interrompre nôtre Commerce, afin de nous forcer à augmenter les coutûmes, ou à leur faire des presens.

M. Brié étant Directeur & Commandant General de la Concession du Senegal, avoit reçu tant de plaintes des vexations continuelles, que le nommé Badel Alquier de Toncea-Niamé Roi de Galam faisoit au Comptoir de Saint-Joseph de Macanet, tantôt par des défen-

ses de traite , & tantôt par d'autres moïens encore plus mauvais , afin de forcer la Compagnie d'augmenter ses coûtumes & les porter aussi haut que celles du Roi Siratic , ou de nous faire abandonner nôtre commerce & le Fort. Qu'il se trouva enfin obligé de donner ordre le 31. Juillet 1718, au Sicur Charles qui y commandoit , qu'après s'être muni de toutes les choses nécessaires pour la défense & pour l'attaque , de châtier à toute rigueur cet Alquier en brûlant son Village , & en enlevant ses femmes , enfans , & lui même s'il en trouvoit l'occasion ; & que si Tonca Niamé prenoit le parti de son Officier au lieu de le corriger & de réparer les torts que la Compagnie en avoit reçû , il fist soulever les Baqueris & le fit déposer , & en fist élire un autre en sa place , avec lequel on pût vivre en paix & trafiquer avec sûreté. Il lui donna encore ordre de châtier sans remission les Baqueris de Macanet s'ils continuoient à en mal agir avec nous.

Ces Ordres qu'on affecta de ne pas tenir trop secrets , allarmerent le Roi , son Alquier & les Baqueris. Le Prince reçût sa coûtume à l'ordinaire ; son Alquier devint honnête & complaisant , &

les Baqueris s'empressoient à l'envi les uns des autres à rendre service à nos employez, en attendant quelque occasion plus favorable de nous témoigner leur mauvaise volonté.

Les choses demeurèrent sur un assez bon pied jusqu'en 1722, que le Boucari avec les Baqueris de Macanet appuyés par Tonca Niamé, recommença les violences & ses vexations contre le Fort de Macanet & les employez de la Compagnie. Les choses allerent si loin, qu'un Commis qui venoit de la traite fut assassiné; & comme on ne se trouva pas sur le champ en état de venger cet outrage, il fallut prendre patience jusqu'à ce que les grosses eaux eussent donné le moien aux barques de la Compagnie de remonter le Niger, & de venir en Galam. Alors le Sieur Charpentier Commandant du Fort, aiant ramassé tout son monde attaqua le Village de Macanet au mois de Decembre de la même année, batit à plate couture les Negres qui avoient pris les armes en très grand nombre, les mit en fuite, en laissa près de soixante sur le carreau, en blessa deux fois autant, fit près de quatre cent captifs, brûla entièrement le Village après l'avoir pillé, & enle-

va tous les troupeaux. Un châtement si rude & fait si à propos jetta la terreur dans tout le païs, & obligea Tonca-Niamé & ses Baqueris à demander miséricorde : Ils se servirent des Marabouts de Dramanet & des principaux Marchands Negres amis des François pour moienner leur pardon. Le Sieur Charpentier se fit longtems prier, & cependant il fit charger sur ses barques les captifs qu'il avoit fait & le butin, & les fit partir pour le Senegal. Il se rendit enfin aux instantes sollicitations des Marabouts de Dramanet. Le Roi desavoua les Baqueris, & les Baqueris après avoir reconnu leur faute & en avoir demandé pardon, reconnurent les Seigneurs de la Compagnie pour leurs Maîtres & leur promirent obéissance. Ce Traité fut juré avec les cérémonies ordinaires, & publié avec de grandes démonstrations de joie. Il a été observé fort religieusement jusqu'à présent, & comme la Compagnie prend tous les jours le dessus dans ce païs, il y a apparence que les Negres n'oseront y donner aucune atteinte, que le Commerce y fleurira de plus en plus, que les employez de la Compagnie seront honorez & respectez, graces au Seigneur & à la terreur que ce châtement

---

 C H A P I T R E V.

*Du Fort projeté sur l'Isle de Caignou ;  
par le Sieur Brüe.*

**O**UTRE le Fort Saint-Joseph de Macanet, & celui de Saint-Pierre de Cainoura dont nous avons parlé ci-devant, le Sieur Brüe a souvent pressé la Compagnie dès son premier voiage en 1697, d'établir un Comptoir fortifié sur l'Isle de Caignou, que les François ont nommé Caigneux, & à laquelle le Sieur Brüe vouloit donner le nom d'Orleans à son second voiage, en l'honneur du Prince de ce nom qui étoit alors Regent du Roiaume.

J'ai fait dans un autre endroit la description de cette Isle, il suffit à present de faire souvenir le lecteur que cette Isle est vis-à-vis le Village de Caignou, un peu au dessous de l'endroit où commencent ces brisans & ces rapides qui sont au dessous du rocher Felou.

Cette Isle a environ une lieue de longueur, dont il n'y a que la pointe de l'Est qui soit couverte d'eau dans les

grandes inondations. Elle est à vingt lieues au dessus de Macanet. Le país des environs habité par les Negres est cultivé & abondant en toutes sortes de vivres ; mais ce qu'elle a de plus considerable , est qu'elle est voisine du Village dont elle porte le nom , où les Marchands Mandingues & autres qui viennent de Tombut , de Bambaracana & autres país à l'Est & à l'Est-Sud-Est, ne manquent jamais de faire reposer les Negres qu'ils ont achetez dans ces país avant de les conduire en Gambie , où ils ont coûtume de les aller vendre aux Anglois.

On voit assez par la situation de cette Isle qu'elle est très commode pour attendre les Marchands au passage , & pour leur épargner la peine d'aller plus loin , en leur achetant leurs marchandises , or , morphil , captifs & autres choses. Il est certain qu'ils s'en défec-  
ront avec plaisir quand ils trouveront à le faire à des conditions raisonnables , sans être obligez aux depenses , aux risques & aux fatigues d'un voiage de près de deux cent lieues qu'ils sont encore obligez de faire avant d'arriver aux endroits où les Anglois les attendent pour traiter. Cet avantage qui n'est pas

peu considerable , les engagera à faire leur commerce avec nous préferablement à toute autre Nation , & ce commerce ne peut qu'être très avantageux à la Compagnie & à l'Etat ; puisqu'il donnera un nouveau débouchement aux marchandises de nos Manufactures , & qu'il fera entrer chez nous une quantité très considerable d'or , & plus de quinze cent à deux mille captifs tous les ans pour cultiver nos colonies de l'Amérique.

Il est vrai que les Anglois ont poussé le prix des esclaves trois & quatre fois plus haut qu'il n'avoit jamais été , dans la vûe selon les apparences de ruiner nôtre Commerce ; mais que deviendra le leur sur la Riviere de Gambie quand on leur coupera entièrement deux cent lieues avant que les Marchands arrivent aux lieux où ils ont accoutumé de traiter ? Il est certain qu'il se trouvera réduit à si peu de chose , qu'ils seront obligez d'abandonner leur Comptoir de Gambie , & pour lors n'ayant plus de Competiteurs , il sera aisé à la Compagnie de fixer le prix des Negres sur les lieux , d'une maniere qu'elle y puisse gagner considerablement , même en les donnant aux colonies de l'Amérique.

à un prix beaucoup au dessous de celui où elle a été obligée de les mettre en ces derniers tems.

Je sçai que le Commerce avec les Mandingues ne peut lui fournir que des Negres Bambaras ; mais on peut dire que ces captifs sont des meilleurs hommes de toute l'Afrique pour le travail , ils sont robustes , d'un naturel doux , ils ne manquent pas d'esprit ; & comme il semble que la nature leur a donné la servitude en partage , le travail qui y est attaché ne leur fait point de peine , ils aiment leurs maîtres , sont obéissans & ne sont point sujets à s'enfuir , à se revolter ou à se désespérer comme ceux qui viennent des Côtes de la mine & de quelques autres lieux.

Caractères  
des Negres  
Bambaras.

Le Sieur de la Courbe qui avoit été Directeur de la Concession après M. Brüe, avoit suivi les desseins de son prédecesseur , & avoit travaillé de tout son pouvoir pour engager la Compagnie à faire outre le Fort de Saint-Joseph celui de Caigneux ; mais aiant été rappelé avant d'en avoir pû obtenir l'agrément de la Compagnie ; le Sieur Mustelier qui lui succeda , écrivit fortement contre ce Projet , de sorte qu'on se contenta de mettre en état de défense celui

que l'on avoit commencé à Macanet, sans presque plus penser à l'Isle de Caignou. M. Brüe étant retourné pour la seconde fois au Senegal en 1714, reprit le Projet, & ne put le faire agréer à la Compagnie qui s'opiniâtroit toujours à suivre les idées que le Sieur Mustelier lui avoit données touchant cet établissement, parce qu'elles étoient plus conformes au génie d'économie qui regne ordinairement dans les compagnies, de sorte qu'il quitta le Senegal sans avoir pû persuader la Compagnie de la nécessité & de l'utilité de son Projet.

Il crut qu'il étoit à propos de justifier par un Acte public la vérité & la possibilité de ce qu'il avoit avancé. Je vais rapporter cet Acte dont j'ai eu l'original entre les mains.

» André Brüe Directeur & Comman-  
 » dant General pour la Compagnie  
 » Roiale du Senegal & Côtes d'Afri-  
 » que.

» Sçavoir faisons, que l'emplacement  
 » qui fut choisi à Dramanet dans le pre-  
 » mier voiage que nous fîmes en cette  
 » Concession en 1697. pour nous éta-  
 » blir en Galam, aiant été abandonné ;  
 » il en fut pris un second à Macanet  
 » où l'on a fait bâtir le Fort Saint-Joseph

en 1713. Cependant les Directeurs  
qui nous ont succédé ont eu diverses  
idées de faire encore un changement  
& de choisir une place qui fut non-  
seulement commode par sa situation  
pour le Commerce, mais encore pour  
être en état de défense & hors de l'in-  
sulte des Maures & de l'importunité  
de divers Negres qui interrompent  
souvent nos traites. Ce qui auroit fait  
jetter les yeux à M. de la Courbe de  
le transporter sur l'Isle de Cagneux  
qui est à vingt lieues plus haut que  
Macanet où est le Fort Saint-Joseph,  
parce qu'il trouvoit que cette Isle  
avoit une lieue de longueur, qu'elle  
étoit en partie bien boisée, qu'elle  
n'inonde point dans la crüe de l'eau,  
qu'elle est entourée de beaucoup de  
Villages marchands, & se trouve sur  
le passage des Negres Bambaras que  
l'on transporte en Gambie. L'idée &  
les vûes dudit Sieur de la Courbe  
paroissans merveilleuses, & devant  
selon toutes les apparences engager la  
Compagnie à déterminer son choix  
pour l'Isle de Caigneux, furent néan-  
moins combattues & traversées par le  
rapport que le Sieur Mustelier qui  
succeda audit Sieur de la Courbe, lui

11 cette Isle n'est éloignée du Village  
12 de Gonguiourou que d'une lieue,  
13 lequel est habité par quatre ou cinq  
14 mille Negres tous Marabous. Que  
15 les captifs Bambaras que l'on mene  
16 en caravanne ou en chemin, passent à  
17 une portée de pistolet de l'Isle de  
18 Cagneux avant d'arriver à Gonguiou-  
19 rou, qui est leur entrepos pour pour-  
20 suivre leur route en Gambie. Qu'il  
21 y a encore plusieurs autres Villages  
22 peu éloignés de Cagneux, abondans  
23 en vivres, habitez par des Marabous  
24 Marchands qui ne desirent pas moins  
25 que ceux de Gonguiourou cet éta-  
26 blissement. Que cet emplacement pour  
27 peu qu'il soit fortifié sera hors d'insul-  
28 te des Negres & des Maures, & met-  
29 tra nos employez en état de traiter  
30 tranquillement & plus abondamment  
31 qu'on ne fait au Fort Saint-Joseph.  
32 Que Segadoua Roi du païs de Cassou,  
33 qui a mis en place Tonca-Niamé Roi  
34 de Galam, son Tributaire, est plus  
35 puissant que tous les Roitelets ses  
36 voisins, lequel aimant les François &  
37 souhaitant cet établissement, engage-  
38 ra les Marchands Negres à mener  
39 leurs Negres à Cagneux, & les de-  
40 tournera de prendre la route de Gam-

bie. Toutes ces raisons & celles des  
défenses des traites souvent réitérées  
à Macanet , où les Negres sont mau-  
vais , font conclure audit Sieur Char-  
les que l'emplacement sur l'Isle de  
Cagneux sera plus seur , plus avanta-  
geux , & infiniment plus convenable  
à la Compagnie que ne l'est celui  
qu'on a choisi à Macanet où est le  
Fort Saint-Joseph.

Et lesdits Jérôme-Bernard , Pierre  
le Luc , Jean-Baptiste-Soupir , Maî-  
tres de barques , ont non seulement  
confirmé le dire dudit Sieur Charles ,  
mais ils sont persuadés que l'établisse-  
ment de l'Isle de Cagneux seroit  
plus avantageux à la Compagnie que  
celui du Fort Saint-Joseph de Ma-  
canet , tant pour la seureté contre  
les Maures & les Negres , pour l'a-  
bondance des vivres du país, que pour  
le Commerce ; qu'au surplus ils ne  
trouvent gueres plus de peine d'aller  
du Senegal à Cagneux qu'à Maca-  
net ; mais qu'il est vrai qu'il faudra  
partir de l'Isle de Cagneux quinze  
jours plutôt pour venir au Senegal ,  
qu'on ne feroit du Fort Saint-Joseph.  
En témoignage de tout ce que dessus,  
ledit Sieur Charles a signé le présent

» Procès verbal , & lesdits Maîtres de  
 » barques n'ayant sçû écrire, ont fait leurs  
 » marques en nôtre présence, & en celles  
 » des principaux Officiers & Commis  
 » de ladite Compagnie , que nous avons  
 » aussi requis de signer. Fait triple au  
 » Fort Saint-Louis, sur l'Isle du Sene-  
 » gal , le vingt-septième Février mil  
 » sept cent vingt. Ainsi signé , Charles  
 » de Saint-Robert. Les trois marques  
 » des Maîtres de barques. Guillot. Quil-  
 » let. Julien du Bellay. Plumet. & Brüe.

## CHAPITRE VI.

*De quelques animaux particuliers  
 au Roiaume de Galam, & au país  
 de Bambouc.*

**O**N trouve par toute l'Afrique des  
 singes en très grande quantité , &  
 presque par tout de difference espece ,  
 je l'ai déjà remarqué en plus d'un en-  
 droit. Le Roiaume de Galam , & le  
 país de Bambouc en produisent de tout  
 blancs. Il ne faut pas s'imaginer, quand  
 je dis des singes blancs , que l'on puisse  
 entendre des singes gris ou approchant  
 de la couleur blanche ; point d'autout ,

ils sont réellement blancs & d'un aussi beau blanc que les lapins les plus blancs que l'on voie en France; ils ont les yeux rouges, & sans leur queue & leurs oreilles il seroit difficile de ne s'y pas tromper. Ils sont comme les autres singes, fort doux & fort dociles dans leur jeunesse, l'âge développe leur naturel malin, & en ce point ils ne le cedent à pas une des autres especes, de quelque couleur qu'elle puisse être. Soit par amour pour leur patrie, soit par quelque autre raison que l'on n'a pas encore pénétrée, on n'a pu jusqu'à présent en apporter en vie seulement jusqu'au Fort Saint-Louis: Ils sont si délicats ou si attachés à leur pays natal, qu'ils ne veulent plus manger, & se laissent mourir dès qu'ils en sont dehors. On ne peut pas dire que ce soit la perte de leur liberté qui leur cause la mort; car ils s'embarassent peu d'être enchaînés dans leur pays; ils y vivent & mangent à merveille, mais ils n'en veulent pas sortir; & c'est la cause de leur mort plutôt que leur délicatesse: c'est véritablement bien dommage; car ce sont les plus jolis animaux du monde, & à leur malice près, rien n'est plus agréable & plus divertissant.

Voici encore un autre animal blanc

Description  
des singes  
blancs.

du même païs, c'est une espece de bélette que l'on trouve par tout le Galam & le Bambouc. Tout le monde sçait que la bélette d'Europe est de couleur jaunâtre ou fauve sur le dos & par les deux côtez, & qu'elle n'a qu'un peu de blanc sous la gorge. Elle n'est gueres plus grosse qu'un rat, mais elle est plus longue, plus deliée, plus souple. Elle est dans un mouvement continuel qui lui excite un appetit extraordinaire, qui l'oblige à être sans cesse en quête. Elle fait la guerre aux oiseaux qui sont dans le nid, aux poulets, aux rats, aux serpens, tout lui est bon; & quand elle rencontre quelque animal qui lui convient, elle consulte moins ses forces que son courage, se jette dessus & se lert de ses griffes & de ses dents aigües & fortes d'une maniere qui la rend pour l'ordinaire maîtresse des animaux qu'elle a attaquez.

Bélette  
blanche de  
Galam.

La bélette de Galam n'est pas plus grosse que celle dont je viens de parler; mais elle est toute blanche & d'un blanc si éclatant qu'il paroît argenté. Elle est méchante, sauvage, point du tout propre à être apprivoisée; elle mord d'une étrange maniere, & quand elle a une fois quelque chose entre les dents, on

a plutôt fait de la tuer que de vouloir lui faire lâcher prise. Aussi les Negres ne se jouent pas à la vouloir prendre, ils lui tendent des pieges; & quand ils en ont pris quelque-une, ils la tuent avant de la détacher du piege, l'écorchent, mangent la chair & portent vendre sa peau à nos Comptoirs. On prétend qu'elle est aussi belle que les hermines de Siberie. Je doute qu'il y en ait autant en Afrique qu'en Moscovie, ainsi le commerce qu'on pouroit faire de ces peaux ne peut jamais être fort considerable.

On prétend que la chair, les os, le sang, la cervelle, la fiente même de la bélette d'Europe, sont des remedes spécifiques pour bien des maladies. Il s'agit à present de sçavoir si la bélette d'Afrique a les mêmes vertus. J'en laisse la recherche à ceux que leur profession engage à faire ces découvertes; mais je ne conseille à personne de se prêter aux experiences qui sont nécessaires pour arriver à cette connoissance.

Après des animaux blancs, il en faut donner de verds. Ce sont les pigeons du païs. Il n'y a personne qui les voiant par derriere ne les prenne pour des perroquets, tant ils sont verds & sans la moindre plume d'une autre couleur.

Description  
du Guiana  
la,

Après des animaux si petits, il est juste d'en faire paroître un bien grand, autrement on pourroit croire que l'Afrique qui est en reputation de produire des monstres, n'en produiroit que de petits: celui dont je vais parler, s'appelle Guiamala. On le trouve le plus souvent à l'Est de Bambouc & dans les Provinces ou Roiaumes de Gadoua & de Giaea. Ceux qui ont vû cet animal assurent qu'il est presque une fois aussi haut que l'éléphant; mais qu'il s'en faut beaucoup qu'il ne soit aussi gros. C'est une espece de chameau, du moins en a-t-il le long col, la tête, la bosse, & quelquefois deux, qui font sur son dos une selle naturelle. Il a les jambes extraordinairement hautes, & c'est une nécessité, car autrement comment pourroit-il être si grand? Il est certain que de pareils animaux seroient un pont vivant & ambulant bien commode; car il n'y a gueres de Riviere où l'on ne puisse trouver quelque endroit qui n'ait que dix-huit à vingt pieds de profondeur, & en mettant dix, douze au plus de ces animaux par les travers de la Riviere, avec des soliveaux qui portassent de l'un à l'autre, & des planches légères par dessus, on auroit fait & défait un pont dans un instant,

instant, & quand on se feroit servi du pont on en chargerait les pieces sur ce qui auroit servi à les soutenir, & le pont s'en iroit paître jusqu'à ce qu'on eût besoin de lui. Une autre avantage qu'on retireroit de ces animaux, c'est qu'ils coutent peu à nourrir, ils mangent très peu & ne sont point delicats; les char-dons, les épines, les ronces, & au plus des feuilles & des bouts de branches d'arbres leur suffisent, tout leur est bon. Cette sobrieté les rend maigres, & cependant les Negres ne laissent pas de les manger quand ils les peuvent attraper.

Des gens plus avisez ou plus delicats que les habitans de Bambouc, & leurs voisins tâcheroient de dompter ces animaux, & s'en serviroient pour porter des fardeaux, ou eux-mêmes comme font tous ceux qui demeurent des deux côtes du Niger, Negres & Maures qui sçavent se servir parfaitement bien de leurs chevaux, de leurs ânes, de leurs mulets, de leurs chameaux & même de leurs bœufs à qui ils apprennent à porter la charge & qui la portent aussi bien que les personnes. Mais les peuples de Bambouc ne regardent toutes les bêtes que comme la nourriture que Dieu leur

a donnée, & mangent sans distinction tout ce qui se presente.

Il faut avouer que la plus grande partie de leur país n'est pas propre à faire des paturages & à entretenir des bestiaux, aussi n'ont-ils gueres que quelques moutons & des chevres, parce que ces animaux vivent de peu de choses, & sont meilleurs lorsqu'ils paissent dans des lieux secs & arides, que dans les endroits gras & abondans.

On a ignoré jusqu'à present si cet animal est docile & disciplinable; car on ne s'est point avisé de tenter de le mettre sous le joug. Il peut être mauvais autant qu'il est sauvage & fort, & assurément il a de quoi se défendre, car la nature l'a pourvû de sept cornes droites, fortes & pointues, & qui sont de plus de deux pieds de longueur dans ceux qui sont un peu âgez. Ces cornes sont noires, elles sont enveloppées d'un poil fauve avec une pointe noire, quand elles n'ont qu'environ six pouces de longueur comme est celle que j'ai entre les mains; mais ce poil tombe quand la corne est parvenue à une certaine longueur. Il a la corne du pied noire & fendue comme celle des bœufs; il marche vite & court très bien & très-longtems. Les Negres disent

que sa chair est bonne ; j'ai peine à croire qu'elle soit tendre , cet animal étant maigre comme il est , mais tout est bon aux Negres , ils ont les dents bonnes & toujours grand appetit.

On regarde comme une chose impossible de trouver un merle blanc ; si cela est vrai dans tout le reste du monde , il ne l'est point en Galam où il y a des merles réellement blancs & d'autres panachez de plusieurs couleurs très vives , aussi bien que des perroquets. On y trouve encore l'oiseau appelé par quelques Naturalistes Monoceros ; il est de la grandeur d'un coq , d'un plumage varié & surtout les aîles : Il a le bec crochu comme l'aigle , les serres grandes & fortes, & ceux qui ne l'ont vû que de loin , ont assuré qu'il avoit sur le devant de la tête une corne de trois à quatre pouces de longueur , forte & pointüe , avec laquelle il attaquoit & tuoit les autres oiseaux. L'apparence les a trompé , & ils ne sont pas tout-à-fait coupables d'avoir avancé cette erreur ; car il a en effet sur la tête deux plumes de cette longueur qui se joignent ensemble & qui se terminent en pointe qui imite parfaitement la figure d'une corne, mais qui ne peut pas faire grand mal,

Pois de Bam-  
bouc.

Les endroits sablonneux de Bamboüe produisent une espece de pois assez extraordinaires pour meriter qu'on en fasse ici une description. On en voit de semblables ou à très peu de chose près à l'Isle d'Annobon qui est au Sud de l'Isle Saint-Thomé sur la Côte Meridionale d'Afrique. La tige de ce pois en sortant de terre a un pouce ou environ de diamètre, elle est ronde, fort lisse, verte & couverte d'une écorce assez adhérente. Elle rampe & s'étend beaucoup, il est ordinaire d'en trouver qui ont six ou sept brasses de longueur, partout d'une grosseur égale, excepté à six ou sept pouces de la pointe où elle est d'un diamètre beaucoup moindre. Ses feuilles faites en forme de treffles, ont six pouces de longueur sur presque autant de largeur dans leur plus grand diamètre. Les pointes sont émoussées & arrondies, & font des angles rentrans ou des découpures concaves. Ces feuilles sont toujours couplées & distantes les unes des autres de quatre à cinq pouces. On voit entre les intervalles des feuilles des nœuds opposez sur la tige, d'où sortent des fleurs de deux figures différentes; les unes en forme de cloche ou de calice évasé, composé de cinq feuilles d'une

couleur blüe tirant sur le violet. Elles ont quinze à seize lignes de longueur, sur une largeur à peu près égale qui enjambent dans le centre l'une sur l'autre d'environ le tiers de leur largeur. Leur fond est soutenu & recouvert en dehors à la hauteur de près d'un quart de pouce par cinq petites feuilles vertes, lissées & comme vernissées, dures & fortes. Le centre du calice est rempli de petites étamines de cinq à six lignes de longueur, assez fortes de couleur de jaune doré; mais qui ne sont accompagnées d'aucun pistille.

Deux fleurs  
différentes  
sur une  
même  
tige.

Les autres fleurs opposées à celle-ci sont tout-à-fait semblables à celles des pois ordinaires que nous voions en France. Les premières ne produisent rien; celles-ci portent une gousse de cinq à six pouces de longueur & de près d'un pouce de diamètre, ronde, partagée en plusieurs cellules séparées les unes des autres par une pellicule rougeâtre, chacune desquelles renferme un pois de la grosseur d'une balle de mousquet de seize à la livre. Ces poids sont ronds ou presque ronds, ils sont d'un gris marbré, durs, très-difficiles à cuire si on ne les faisoit pas tremper auparavant dans l'eau tiède pendant dix ou douze heures.

Les Negres ne laissent pas de s'en accommoder & les trouvent bons, & peut-être meilleurs que d'autres selon les apparences, parce qu'ils viennent d'eux-mêmes & sans culture, & que la plante qui les porte dure fort longtems & se provigne d'elle-même par des filamens qu'elle jette & qui prennent aisément racine.

Une chose qu'il faut encore observer dans cette plante extraordinaire, c'est que ces deux fleurs si différentes les unes des autres sont placées alternativement l'une au dessus de l'autre, de maniere que si la fleur qui porte le fruit est à la droite sur une des excressances, on la voit à la gauche sur l'excressance qui suit, & ainsi de suite alternativement.

Je donnerai, quand l'occasion se présentera, la description de quelques autres plantes qui se trouvent dans ce pays, parce qu'on les trouve aussi dans les autres départemens dont je parlerai dans la suite.



## C H A P I T R E V I.

*Du département de Gorée, du Cap-Verd ; sa situation , ses reconnoissances , & la route qu'il faut tenir pour y arriver en partant de la rade du Senegal.*

**L**E Cap-verd est la pointe la plus Occidentale de l'Afrique. Il est situé au quatorzième degré quarante deux minutes de latitude Septentrionale, & au troisième degré de longitude en commençant à la compter à l'Isle de fer la plus Occidentale des Canaries. La quantité d'arbres toujours verts dont il est couvert, lui a fait donner ce nom pour le distinguer des autres Caps qui sont la plûpart secs, arides & depouillez de toute verdure. Les Portugais suivant les traces des François l'ont doublé pour la première fois en 1440, & se sont vantés de cette expedition comme d'une entreprise des plus hardies ; elle l'étoit en effet pour d'aussi nouveaux navigateurs qu'ils l'étoient alors. Mais c'étoit une promenade pour les Normands qui étoient établis aux Côtes d'Afrique les plus reculés, soixante & dix ou quatre-vingt ans avant que les Portugais sceussent qu'il y avoit un Cap-verd au monde.

Reconnoif-  
ſances du  
Cap verd.

L'atterage de ce Cap ſe reconnoît par deux montagnes rondes ſituées ſur un plan horiſontal, auſquelles on a donné le nom de mamelles, parce qu'on prétend qu'elles en ont la figure, on les appelle à cauſe de cela les mamelles du Cap-verd.

Route du  
Senegal au  
Cap-verd.

Lorsque de la rade du Senegal on veut aller au Cap-verd, le plus ſeur pour faire une bonne navigation eſt de lever l'ancre ſur les quatre à cinq heures du ſoir, afin de pouvoir découvrir les mamelles au point du jour : & la meilleure route qu'on puiſſe faire eſt celle du Sud-Oueſt, quart d'Oueſt S. O.  $\frac{1}{4}$ . O.

& dès qu'on apperçoit les mamelles, il faut éviter une pointe de rochers qui porte environ deux lieues au large. Elle fait des brifans dans toute ſa longueur, & par cet endroit elle eſt aſſez remarquable, il faut la cotoyer à une diſtance raiſonnable, & faire le Sud-Oueſt pour la doubler juſqu'à ce qu'on voie les deux mamelles ſur une même ligne, de manière que l'une efface l'autre : On eſt alors hors de tout danger, & on ſe trouve avoir paré la pointe d'Almadie. Ceux qui ont obſervé la hauteur du Pole en cet endroit, ont trouvé que le milieu de la dernière mamelle, étoit à 14. degrés 45. minutes de latitude Septentrionale.

Pointe d'Al-  
madie.

Bicort  
Salines  
Isle St Louis  
Pointe de  
Barbarie

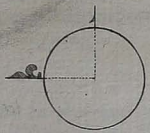
Baie du Senega  
Niocor

Guadomel

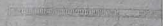
petites  
Mamelles  
Vaxe



Refrisque  
ou Rufisque  
Cap Rouge  
Cap la biche  
Mabus  
Ben  
le Cap Vert  
Iof  
les Mamelles  
du Cap Vert  
les Mamelles  
Baye  
Bernard  
Gorée  
Cap Manuel  
St. Madeleine



Lieues Marines



Elles sont E. S. E. & N. N. O. l'une de l'autre.

Dès qu'on les a dans cette position, on porte sans crainte sur le Cap-verd que l'on va razer en arrivant peu à peu sur lui. On trouve tout joignant une petite Isle toute couverte d'arbres toujours verds ; on l'appelle l'Isle de la Madeleine : on la laisse à bas bord, c'est-à-dire à côté gauche du navire, à une portée de pistolet. On voit ensuite une grosse roche blanche sur laquelle une infinité d'oiseaux font leurs nids. On la laisse aussi à bas bord, on en porte sur le Cap-Manuel dont on doit passer environ à une petite lieue, & dès qu'on l'a doublé on apperçoit l'Isle de Gorée.

Isle de la Madeleine.

Cap Manuel.

On compte de l'embouchure du Senegal à l'Isle de Gorée trente lieues en droite ligne, sçavoir du Senegal au Cap-verd vingt-quatre lieues, du Cap-verd au Cap-Manuel quatre lieues, & de ce Cap à l'Isle de Gorée deux lieues. On en fait pourtant davantage à cause des bordées qu'il faut faire pour parer la pointe d'Almadie & se rallier à la terre. Ce voyage est aisé & se peut faire sans peine en moins de 24 heures ; mais il n'en est pas de même du retour, les vents & les courans s'y opposent pres-

que toujours , & on est quelquefois un mois entier à faire le chemin de Gorée au Senegal.

---

## CH A P I T R E VII.

### *De l'Isle de Gorée.*

**L** E s Hollandois appellent Goerée l'Isle que nous appellons simplement Gorée. Ce mot dans leur langue signifie bonne rade ; c'est en effet ce que cette Isle a de meilleur ; ou pour parler plus juste , c'est uniquement ce qu'elle a de bon ; car elle est petite & tout-à fait sterile , elle manque absolument d'eau & de bois ; & quand les citernes manquent, ceux qui y demeurent sont obligez d'aller chercher à la terre ferme le bois & l'eau dont ils ont besoin. C'est le manquement de ces choses & des autres vivres qu'on ne peut pas tirer d'Europe , qui donne lieu aux Rois Negres de la terre ferme des environs d'exiger le plus souvent qu'ils peuvent des presens pour pouvoir traiter avec les habitans du país les marchandises & les vivres dont on veut s'accommoder avec eux.

Cette Isle qui n'a qu'environ quatre cent vingt toises de longueur, sur cent ou cent-vingt toises de large, est située à quatorze degrés quinze minutes de latitude Septentrionale environ à une portée de canon de la terre ferme N.  $\frac{1}{4}$ . N. O. & S.  $\frac{1}{4}$ . S. E. Elle est toute environnée de rochers, & inaccessible, excepté dans une petite anse à E. N. E. d'environ cent vingt toises de large sur soixante de profondeur, renfermée entre deux pointes, dont l'une qui est assez élevée s'appelle la pointe du Cimetiere, & l'autre qui est beaucoup plus platte est couverte par un banc de sable, où la Mer brise assez considérablement pour le faire remarquer de fort loin.

Description  
de l'Isle de  
Gorée.

Le mouillage est excellent tout autour de cette Isle, mais surtout dans l'anse dont je viens de parler, & entre elle & la terre ferme on y est à couvert des plus grosses lames; cet endroit est un Port naturel & très assuré.

Il est certain que cette Isle a été connue & peut-être possédée par les Normands lorsqu'ils étoient seuls les maîtres de tout le Commerce des Côtes d'Afrique, depuis le Cap-cantin au moins, ou le Cap blanc, jusq'aux extrémités

les plus Meridionales. Mais les guerres civiles & étrangères qui ont si souvent troublé la France, aiant mis le desordre dans leur commerce, ils furent contraints d'abandonner presque tous leurs établissemens, comme nous l'avons remarqué dans un autre endroit; & les Anglois, Hollandois & Portugais partagerent entre eux leur dépouille, il n'y eut que le Fort & l'habitation du Senegal qui ne changea point de maîtres & qui a toujours été aux François sous les diverses Compagnies qui en ont eu la direction jusqu'à present.

Les Hollandois commencerent à fréquenter les Côtes d'Afrique vers la fin du quinzième siècle, ils s'établirent en quelques endroits de la Côte de Guinée, & traiterent avec Biram Roi du Cap-verd en 1617, qui leur ceda cette petite Isle. La Compagnie Hollandoise y fit d'abord bâtir un Fort au Nord-Ouest sur une montagne assez haute & escarpée de tous côtez. Ce Fort ne défendant pas l'atterrage & le débarquement dans l'Ance, ils y en firent bâtir un second qui mit leurs Magazins à couvert de toute insulte, quoiqu'il ne fût bâti que de pierres liées simplement avec de la terre, au lieu que celui de la mon-

Les Hollandois achetent & fortifient l'Isle de Gorée en 1617.

tagne étoit de très bonne maçonnerie.

Ils demeurèrent paisibles possesseurs de cette Isle jusqu'en 1663, que le Capitaine Holmes Anglois attaqua l'Isle, & aiant renversé à coups de canon ces mauvaises murailles du Fort de l'Ance, il contraignit le Commandant & la garnison de lui rendre le Fort de la montagne & par conséquent toute l'Isle.

Les Anglois prennent l'Isle de Goriee en 1663.

Les Anglois ne jouirent pas longtems de leur conquête, quoiqu'elle leur fût fort importante à cause du voisinage de la Riviere de Gambie où ils étoient établis, ce qui les auroit rendus maîtres absolus de tout le Commerce de cette Côte. Ils ne jugerent pas à propos ou négligerent de mettre le Fort de la rade en état de soutenir une attaque un peu vive: peut-être aussi n'en eurent-ils pas le tems; car l'année suivante l'Amiral de Hollande, Ruiter, y vint avec une puissante Flotte, & aiant en peu d'heures renversé les murs du Fort de l'Ance, il contraignit George Abererom qui en étoit Gouverneur, de rendre l'Isle; il fut conduit avec ses Officiers & sa garnison à Gambie, comme il avoit été accordé par la capitulation. La Compagnie Hollandoise y mit pour Commandant Jean-Cellarius avec une garnison

Reprise du Fort par les Hollandois.

de cent cinquante hommes. Cet Officier fit travailler aussitôt à reparer les breches, & ensuite à mettre en mortier de chaux & de sable tout le reste des murs du Fort de l'Ance. Il fit augmenter les fortifications du Fort de la montagne, & mit ces deux Places en état de faire une bonne défense.

Tout cela n'empêcha pas le Comte d'Estrées Vice-Amiral & depuis Maréchal de France, de s'en rendre maître en allant pour la seconde fois tenter la prise de l'Isle de Tabago une des Antilles de l'Amérique. Il partit de Brest le trois Octobre 1677. la Flotte étoit composée de onze vaisseaux de ligne de deux Flutes armées en guerre, trois brulots, une Flute servant d'Hôpital, une barque longue & une caiche. Il arriva le 30 Octobre sur les cinq heures du soir à la vûe du Cap-verd; il le doubla le jour suivant avec un vent favorable qui le mit bientôt en vûe de l'Isle de Gorée. Il fit alors mettre pavillon Hollandois à toute sa Flotte, afin de ne point épouvanter les vaisseaux de cette Nation, s'il y en avoit quelqu'un mouillé sous l'Isle. Le Commandant Hollandois n'eut pas plutôt apperçû la Flotte Françoisse, qu'il fit mettre pavillon à ses deux Forts, &

Prise de Gorée en 1678  
par le Maréchal d'Estrées

fit faire les signaux de reconnoissance dont il étoit convenu avec les vaisseaux de sa Nation ; mais comme on n'y put pas répondre parce qu'on ne les sçavoit pas , il vit bien qu'il alloit être attaqué & se prépara de son mieux à se défendre. Le Vice-Amiral s'avança le premier pour choisir le lieu où il vouloit faire mouiller ses vaisseaux ; & quoiqu'il eut encore pavillon Hollandois , on ne laissa pas de le canonner d'importance. Alors tous les vaisseaux François amenèrent leurs pavillons Hollandois , & issèrent celui de France & sans tirer un seul coup de canon , quoiqu'ils en fussent à la petite portée , ils allèrent mouiller dans les postes qui leur avoient été marquez. On détacha le soir trois Chaloupes armées avec des Officiers & des Ingenieurs pour faire le tour de l'Isle , & reconnoître les endroits les plus propres pour canonner les Forts & faire la descente ; & comme on s'aperçût qu'il y avoit quelques barques & autres bâtimens legers sous le Fort de l'Ance , on en fit encore armer quatre autres pour suivre de loin les trois premières & les soutenir dans le besoin , & empêcher les bâtimens ennemis & les Canots des Negres de se sauver pendant la nuit.

On envoya le lendemain de grand matin sommer le Gouverneur de se rendre. Il répondit qu'il avoit prêté serment aux États & à la Compagnie de ne se point rendre qu'il n'y eût du sang répandu. Cette réponse ne donna pas une opinion avantageuse de sa bravoure, & fut cause qu'on résolut de commencer l'attaque sur le champ.

On détacha aussitôt sept vaisseaux qui s'approchèrent le plus près qu'ils purent, & qui se mirent à canonner les Forts pendant que vingt-quatre Chaloupes chargées de troupes qui avoient à leur tête le Comte d'Estrées, s'avancèrent en bon ordre dans l'Ance pour y faire la descente. Cette fermeté épouvanta les Hollandois. Ils enclouèrent au plus vite leurs Canons & abandonnerent le Fort de l'Ance & se retirèrent au Fort de la montagne qui étoit beaucoup meilleur que le premier, & dont la situation avantageuse leur donnoit moyen de faire une défense très vigoureuse.

L'épouvante les y accompagna encore, & les obligea d'abattre leur pavillon & d'arborer celui de France, & d'envoyer une Chaloupe avec un Officier au Vice-Amiral le prier de les recevoir à composition.

Le Comte d'Estrées ne voulut rien écouter & les menaça de les faire tailler en pieces s'ils ne mettoient sur le champ les armes bas & ne se rendoient à discretion. Le Gouverneur obéit, & vint présenter ses armes & les clefs de la Forteresse au Vice-Amiral qui le reçût bien & lui donna la liberté de se retirer où bon lui sembleroit. On trouva les deux Forts bien revêtus & beaucoup meilleurs qu'on ne l'avoit cru. Le plus grand qui est celui de l'Ance, avoit un rempart de trente pieds d'épaisseur bien pavé, les batteries étoient en bon état, & il y avoit quarante deux pieces de canon montées. On trouva aussi les Magazins bien fournis de toutes sortes de munitions de Guerre & de bouche, avec soixante deux esclaves, cinq mille cuirs des marchandises de traite, & generalement tout ce qui pouvoit servir & engager les Hollandois à faire une longue & vigoureuse défense.

Comme le Comte d'Estrées n'avoit point ordre de conserver sa conquête, ni de la remettre à la Compagnie du Senegal, à la bienfiance de laquelle elle étoit, il fit entièrement démolir le Fort de la montagne & détruire la plus grande partie de l'enceinte de celui de l'Ance.

& mit à la voile avec son armée.

M. du Casse que nous avons vû depuis Lieutenant Général des armées navalles du Roi, étoit alors sur les Côtes d'Afrique avec le navire l'Entendu de quarante quatre canons, & de deux cent cinquante hommes d'équipage. Il apprit étant à Gambie ce qui étoit arrivé à l'Isle de Gorée, il s'y rendit le quinze du même mois de Novembre 1677. & en prit possession au nom de la Compagnie du Senegal, & y établit les Commis qu'il avoit sur son bord. Il fut de là à Rufisque, Joal & Portudal où étoient les Comptoirs de la Compagnie Hollandoise que le Comte d'Etrées avoit ruinez. Il fit des Traitez d'alliances & de Commerce avec les Rois de ces contrées, & convint de leur faire paier par les Commis les mêmes coutumes que les Hollandois leur paioient, à condition que le Commerce seroit libre pour les François dans toutes les terres de leurs dépendances, à l'exclusion & privativement à tous autres. Ces Traitez furent arrêtez & publiez avec les solemnités ordinaires chez les Negres dans le mois de Decembre 1677.

M. Du Casse étant venu rendre compte à la Cour de ce qu'il avoit fait à Go-

M. du Casse  
prend possession  
de Gorée pour la  
Compagnie  
du Senegal.

rée & sur la Côte, fut envoyé à Gorée avec des présens magnifiques pour les Rois du País. Il y arriva au mois de Mai de l'année suivante 1678. Il trouva que les Commis de la Compagnie jouissoient tranquillement des avantages du Commerce qu'il leur avoit procuré par les Traitez qu'il avoit fait l'année précédente avec les Rois du país à qui il distribua les présens que la Compagnie leur envoioit.

Ces liberalités acheverent de mettre ces Princes tout à fait dans les interêts de la Compagnie, du moins pour autant de tems qu'ils s'en souviendroient, & la suite fit voir que ce tems fut fort court. On s'appliqua ensuite à mettre les Forts en état de faire une bonne défense en cas qu'il fussent attaquez ; mais la paix aiant été conclue entre la France & la Hollande le dix Aout 1678 ; les François demeurèrent propriétaires des conquêtes qu'ils avoient faites sur les Côtes d'Afrique, en sorte que la Compagnie du Senegal se voyant en paisible possession de cette Isle & des Forts & sans crainte d'y être troublée, elle négligea suivant la coûtume invariable des Compagnies, de continuer les travaux qui étoient commencez & ne songea

qu'à faire fleurir son commerce.

Les Hollandois ne voioient pourtant qu'avec une extrême peine l'affermissement du Commerce de la Compagnie Françoisse sur ces Côtes, ils crurent qu'ils pouvoient obliger les François à se retirer, en animant les naturels du païs contre eux, en faisant piller leurs Comptoirs & en détruisant leur commerce par toute la Côte. Pour cet effet ils envoierent à la Côte un vaisseau de force appelé le Château de Carossol, commandé par le Sieur Hubert qui avoit ordre de s'emparer de l'Isle de Gorée & de tous les établissemens que les François avoient sur la Côte.

Tentative  
des Hollan-  
dois pour re-  
prendre Go-  
réc.

Par malheur pour le Sieur Hubert, il trouva le Sieur du Casse à la Côte avec son escadre. Celui-ci voulut obliger le Sieur Hubert par des raisons honnêtes de se retirer, vû que sa Nation n'avoit plus rien à prétendre sur Gorée & les autres païs cedez à la France par la paix; mais comme il vit que ce Capitaine Hollandois ne se rendoit point, & que nonobstant l'inegalité des forces il cherchoit toujours à faire soulever les Negres & à se rendre maître de l'Isle par des pratiques mauvaises & indignes de gens d'honneur, & qui ont quelque teinture

de religion, il fut obligé de s'emparer de ce bâtiment & d'envoier l'équipage au Château de la mine sur la Côte de Guinée au mois de Decembre 1678. Un autre navire Hollandois aiant les mêmes instructions que le précédent parut huit jours après, mais son Commandant plus sage que le premier se retira à la premiere sommation qu'on lui fit.

M. du Casse croiant n'avoir plus rien à craindre pour la Compagnie de la part des Hollandois, laissa son vaisseau à la rade de Gorée sous le Commandement de son Lieutenant, & s'en alla dans la Riviere de Gambie dans un navire de la Compagnie, afin d'y affermir son commerce, & de mettre les Comptoirs qu'elle a sur cette Riviere en état de ne rien craindre de la part des Anglois établis sur cette Riviere & des Hollandois.

Le dix Janvier 1679, il parut encore un grand vaisseau qui venoit d'Hollande pour le même sujet, le Sieur Hopsac étoit dedans. C'étoit le même qui étoit Gouverneur de Gorée lorsque le Maréchal d'Estrées s'en rendit maître en 1677. Le Lieutenant du Sieur du Casse ne manqua pas de faire les sommations convenables au Sieur Hopsac & de lui déclarer que s'il s'obstinoit à demeurer,

ou qu'il s'avisa d'avoir quelque pratique avec les Naturels du País, il se feroit de lui & de son bâtiment. Le Sieur Hopfac qui ne vouloit que gagner du tems, afin de solliciter les Negres à se soulever contre les François, demanda une barque pour aller trouver le Sieur du Casse en Gambie, pour lui faire goûter les raisons qu'il avoit eu de revenir à la Côte. On lui donna une barque, il alla en Gambie, parla au Sieur du Casse, & comme ses raisons étoient toutes des plus mauvaises, elles n'eurent garde de persuader M. du Casse qui lui conseilla de retourner promptement en Hollande s'il ne vouloit éprouver le même malheur qui étoit arrivé au Capitaine Hubert. Il lui offrit même de lui fournir tout ce qui lui étoit nécessaire pour son voyage, & il l'exhorta à ne pas différer son départ. Il en convint à la fin ou du moins il en fit le semblant, & se servit de la liberté qu'on lui laissa, de maniere qu'au lieu de revenir en droiture à la rade de Gorée où étoit son navire, il alla à Joal où il demeura deux jours, de là à Portudal où il fit encore autant de séjour, & enfin à Rufisque où il acheva de séduire les Negres & de leur inspirer de se soulever contre les

Le Sieur  
Hopfac Hol-  
landois fait  
revolter les  
Negres con-  
tre les Fran-  
çois.

François; de piller leurs Comptoirs & de massacrer les Commis & les autres employez de la Compagnie. Il assura ces peuples perfides & toujours prêts à mal faire, qu'ils n'avoient rien à craindre des François, qu'en les pillant ils les ruineroient de maniere qu'ils ne pourroient plus songer à revenir à la Côte, parce que leur Compagnie étoit foible, pauvre, chargée de dettes & sans credit, & qu'il ne falloit que la ruiner une bonne foi pour lui ôter tout à fait l'envie de venir les maitriser chez eux & leur interdire le Commerce avantageux qu'ils pouvoient faire avec les autres Nations, & particulièrement avec la Compagnie d'Hollande qui étoit riche & puissante, qui avoit un grand nombre de gros vaisseaux, & qui en consideration de l'attachement qu'ils temoigneroient à ses interêts, leur promettoit de leur donner les marchandises de traite à moitié meilleur marché que les François.

Il n'en fallut pas davantage pour engager les Negres à rompre tous les Traitez qu'ils avoient faits avec M. de Casse. Le desir du pillage leur fit passer par dessus tous les sermens qu'ils avoient faits. Ils promirent au Sieur Hopfac d'exécuter à la lettre tout ce qu'il leur

avoit inspiré dès que l'occasion s'en présenteroit. Après cela le Sieur Hopfac s'embarqua & prit le large en attendant l'exécution de ce que les Negres lui avoient promis, & dont ils lui devoient donner des nouvelles par la voie de Gambie.

Le Sieur du Casse n'ayant plus rien à craindre du côté des Hollandois après le depart du Sieur Hopfac; & n'ayant aucun soupçon de la trahison que les Negres lui devoient faire, partit avec ses vaisseaux pour visiter les autres lieux de la Côte en descendant du côté du Midi, & y établit le Commerce selon les ordres qu'il en avoit reçu de la Compagnie.

A peine avoit-on perdu la Côte de vûe le 20 Mars 1679, que Tin Roi de Baol fit arrêter les Commis du Comptoir de Portudal & piller toutes les marchandises. Le Roi Barbossin en fit autant à Joal; & sans un accident la même chose auroit été exécutée à Rufisque.

Heureusement le Sieur du Casse avoit été obligé d'entrer dans la Riviere de Gambie, il fut averti aussitôt de ce qui étoit arrivé, & ne douta point que ce ne fut la suite des intrigues du perfide Hopfac. Il partit aussitôt & eut le vent

si favorable qu'il arriva à Gorée en moins de dix heures, quoiqu'il y ait trente lieues de distance, & qu'il faille pour l'ordinaire trois ou quatre jours pour faire ce chemin, à cause des vents & des courans qui sont presque toujours contraires.

Dès qu'il y fut arrivé il envoya chercher du monde au Senegal, & en attendant qu'ils fussent arrivés, il commença à faire la guerre à ces perfides. La fortune secondant son activité, sa prudence & la justice de ses armes, fit qu'il mit aisément en fuite une armée de plusieurs milliers de Negres qui vouloient s'opposer à sa descente; il en tua un grand nombre, fit quantité de prisonniers, c'est-à-dire quantité d'esclaves; brûla tous les Villages à deux & trois lieues dans les terres, pilla & ravagea tout le païs, & y jeta une telle consternation, que le Roi Tin fut contraint de lui envoyer les deux plus considerables Seigneurs de sa Cour, pour le supplier de cesser ses hostilités & de lui accorder la paix, aux conditions qu'il lui plairoit.

Le Sieur du Casse ne jugea pas à propos de pousser plus loin son ressentiment & sa juste vengeance, il leur accorda ce qu'ils demandoient, aux conditions suivantes.

Articles de  
paix accordés  
au Roi  
de Baol par  
M. du Casse.

*Primo*, Que toutes les Côtes de la Mer du Roiaume de Baol avec six lieues dans les terres appartiendroient pour toujours & en toute propriété à la Compagnie Françoisse du Senegal.

2°. Que les Commis de ladite Compagnie jouiroient seuls à l'avenir & feroient tout le commerce du Roiaume, à l'exclusion de toute autre Nation.

3°. Que les François ne paieroient jamais aucun tribut ni coûtumes au Roi à présent regnant ni à ses successeurs.

4°. Que les Negres prendroient la barre de fer sur le pied de six cuirs & les autres marchandises à proportion.

5°. Que les sujets du Roi present & de ses successeurs auroient la pêche libre sans paier aucun droit.

6°. Et que pour garantie de ce Traité deux des parens du Roi au choix du Gouverneur de Gorée demeureroient toujours comme ôtage dans la forteresse. Cela fut executé sur le champ, les Commis arrêtez furent mis en liberté; mais les marchandises pillées ne furent point restituées, c'est ce qu'il ne faut jamais attendre des Negres; il est vrai que la Compagnie fut pleinement dédomagée de la perte qu'elle avoit faite dans le pillage de ses Comptoirs par le Traité avan-

rageux qui venoit d'être conclu avec le Roi Tin, & par les pillages & les enlevemens d'esclaves qu'on avoit faits.

Le Roi Barbellin dont M. du Casse avoit déjà commencé de ravager les terres, se hâta de recevoir la même loi, fournit des ôtages, & donna un nombre considerable de captifs, & on rétablit les Comptoirs & le Commerce dans ces deux endroits, comme il étoit avant ce soulèvement.

Le Sieur du Casse fut de là à Rufisq, & comme les Negres de cet endroit & leur Prince n'avoient point paru prendre part dans l'action perfide de leurs voisins, le Sieur du Casse y fut le cinq Avril 1579, sans précaution, n'ayant avec lui que l'équipage de sa Chaloupe, & seize hommes tant Commis que domestiques. Il se trompa, à peine fut-il entré dans les Magazins de la Compagnie qu'il fut investi par plus de trois mille Negres: il est vrai que comme ils craignoient les armes à feu, ils n'oserent entreprendre de forcer le Comptoir, cela donna tems au Sieur du Casse de se retrancher; mais dès que la nuit fut venue, ils attaquèrent le Comptoir de tous côtés, & malgré les coups de fusil qu'on ne leur épargnoit pas, ils tirerent tant de flèches

M du Casse est attaqué à Rufisq, par les Negres.

ardentes sur les couvertures des maisons qui n'étoient que de paille, qu'ils y mirent le feu. M. du Casse fut alors contraint de sortir pour se sauver à la Mer. Il fut attaqué avec tant de vigueur à coups de flèches, qu'il eut dix hommes tuez sur la place & quatre blesez mortellement, & eut bien de la peine à gagner sa Chaloupe à la nage avec cinq ou six hommes qui lui restoient.

On peut croire que les Negres ne le portèrent pas loin. M. du Casse arma dès le lendemain quelques brigantins & des Chaloupes, courut la Côte & enleva tous les Canots des Negres qui étoient à la pêche; & le dixième du même mois aiant rassemblé les François qu'il avoit fait venir du Senegal, il fit une descente à la tête de trois cent hommes, força les Negres qui s'y vouloient opposer, emporta l'épée à la main un Bourg de plus de mille Cases, en enleva les habitans, le pilla & le brûla, & fit les mêmes executions à trois & quatre lieues dans les terres.

Damel qui est le Roi du païs, craignant que M. du Casse ne le subjuguât & ne le saccageât entierement, lui envoya des deputez pour lui représenter que ce n'étoit pas par les ordres qu'on l'avoit

Le Sieur du  
Casse ravage  
le païs du  
Roi Damel.

insulté, qu'il alloit faire châtier les séditieux qui en étoient les auteurs en les faisant couper en quatre quartiers, ou en les lui mettant entre les mains; qu'il le prioit de cesser les hostilités & de ne pas achever de ruiner son pais, & qu'il subiroit telles loix qu'il voudroit lui imposer. M. du Casse lui fit proposer les conditions qu'il avoit imposées aux Rois Tin & Barbellin. Il les accepta aussitôt, & en jura l'observation avec les cérémonies accoutumées chez ces peuples; de sorte que la Compagnie se trouva maîtresse par ces trois Traitez de cinquante lieues de Côtes & de six lieues de profondeur dans les terres.

Conditions  
imposées au  
Roi Damel

On perdit dans les différentes rencontres qu'on eut avec les Negres 54 blancs & une quantité très considérable de toutes sortes de marchandises.

Tout ce que je viens de rapporter fut certifié par M. du Casse, & enregistré au Greffe de l'Amirauté du Havre-de-Grace le 18 Octobre 1679; & comme ces Traitez avantageux lui faisoient esperer avec fondement que le Commerce de la Compagnie deviendroit de jour en jour plus considerable & plus avantageux à ses actionnaires, il prit intérêt dans la nouvelle Compagnie que le Roi

forma en 1681. à la tête de laquelle étoit le Sieur d'Apougny.

Cette Compagnie a duré quinze ans ou environ , mais la guerre de 1688 ruina tellement son commerce & ses espérances , que l'Isle de Gorée fut abandonnée & le Fort du Senegal surpris par les Anglois. Il est vrai qu'ils n'en furent les maîtres que cinq ou six mois , & qu'avant qu'ils pussent s'y fortifier & gagner les naturels du païs , ils furent attaquez & pris par le Sieur Bernard qui commandoit le vaisseau le Leger , après quoi on se remit en possession de l'Isle de Gorée. Ces deux succès ne rétablirent pas les affaires de la Compagnie dont le desordre croissant tous les jours , elle fut obligée de céder ses fonds & ses prétentions à une autre Compagnie formée & autorisée par Lettres Patentes du Roi du mois de Mars 1696.

M. Brié aiant été nommé Directeur & Commandant General , arriva au Senegal le 20 Aoust 1697. Un de ses premiers soins fut de rétablir l'Isle de Gorée & le Commerce de la Côte qui en dépend. Il alla à Gorée & trouva les deux Forts qu'il y a sur cette Isle dans un état à faire pitié. Les Magazins découverts & presque abbatus , & les em-

# PLAN DE L'ISLE DE GORÉE



## Explication

Des chiffres marqués sur le plan de Gorée

- |                            |   |  |                                     |   |
|----------------------------|---|--|-------------------------------------|---|
| 1. Fort St. François.      | 6. Magasin.   | 10. Escaliers.                                     | 14. Barrière.                       | 19. For a Cheval.   |
| 2. Cour du Fort.           | 7. Logement des Officiers avec la Chapelle au bout des Magazins d'arsous. | 11. Entrée du Fort.                                | 15. Luque.                          | 20. Jardin.   |
| 3. Logement du Gouverneur. | 8. Captivorie en Apenty.  | 12. Emplacement d'un Canon pour défendre l'entrée. | 16. Fortifications projectées.      | 21. Logement du Jard.   |
| 4. Corps de Garde.         | 9. Citernes.  | 13. Entrée du port sans Ulets.                     | 17. Plateforme de 6 piéds de large. | 22. Boulangerie.  |
| 5. Cuisine.                |   |  | 18. Fours de dix piéds de Large.    | 23. Roche.  |
|                            |   |  |                                     | 24. Simeiere.   |
|                            |   |  |                                     | 25. Colombier abattu.   |
|                            |   |  |                                     | 26. Petit Puy.  |
|                            |   |  |                                     | 27. Grand Puy.  |
|                            |   |  |                                     | 28. Fort St. Michel sur la Montaigne.                           |
|                            |   |  |                                     | 29. Cours du Fort.  |
|                            |   |  |                                     | 30. Corps de garde avec deux petits Magazins d'arsous.          |
|                            |   |  |                                     | 31. Porte d'Entrée du Fort.                                     |
|                            |   |  |                                     | 32. Magasin à Poudre.   |
|                            |   |  |                                     | 33. For a cheval.   |
|                            |   |  |                                     | 34. Bateria.  |
|                            |   |  |                                     | 35. Rocher Elevé a plomb.                                       |
|                            |   |  |                                     | 36. Pointes de Rochers qui avancent dans la Mer.                |
|                            |   |  |                                     | 37. Roches entassées les unes sur les autres.                   |
|                            |   |  |                                     | 38. Roches a Fleur d'Eau.                                       |
|                            |   |  |                                     | 39. Puy necessaire.   |
|                            |   |  |                                     | 40. Captivorie et Magazins tres necessaires.                    |
|                            |   |  |                                     | 41. Cour de la Captivorie.                                      |
|                            |   |  |                                     | 42. Lieu ou il Convientroit placer les Cases des Negres Libres. |
|                            |   |  |                                     | 43. Lieu des Cases des Bambaras.                                |
|                            |   |  |                                     | 44. Puits necessaire.   |
|                            |   |  |                                     | 45. Jetée projectée.  |

situation & la difficulté de conduire en un lieu si éloigné les hommes & les autres choses nécessaires pour en faire le Siege. Le Sieur Brüe y fit mettre seize pieces de canon en batterie, & huit autres pieces en trois autres batteries faites en fer à cheval.

Il fit aussi réparer, ou pour parler plus juste, il fit rétablir entièrement le Fort de l'Ance appelé de Saint-François. Il y fit faire des logemens pour des Officiers, des cazernes pour les soldats, des captiveries pour mettre les esclaves en attendant les embarquemens, des Magazins, des forges & généralement tous les bâtimens qui étoient nécessaires pour la commodité & la défense du poste. Il fit placer quatorze pieces de canon sur les demi-bastions qui regardoient l'Ance, & en fit mettre quatorze autres pieces en trois batteries qui se croisoient pour défendre l'Ance & empêcher la descente, en sorte qu'il mit cinquante deux pieces de canon sur cette Isle de 18. 12. 8. & 6. liv. de balles.

Dessain du  
Sieur Brüe  
pour forti-  
fier l'Ance.

Son dessain étoit d'environner toute l'Ance depuis la pointe du Cimeriere jusqu'à celle du Fer à Cheval d'un double retranchement. Si cela avoit été exécuté, il est certain qu'un petit nom-

bre de gens auroit été en état d'empêcher la descente à une armée considérable, c'est sur les desseins du Sieur Compagnon qu'on a gravé le plan que l'on donne au public.

Quoique le retranchement de l'Ance n'ait pas été executé jusqu'à présent, & qu'il n'y eut que les fers à cheval en état de défense; ils seconderent si bien les batteries des deux demi-bastions, que quatre gros navires de guerre Anglois aiant combattu un jour entier le navire François la Princesse, commandé par le Sieur Barret, & l'aient enân obligé de se bruler & de se retirer dans l'Isle avec son équipage, les Anglois furent 45. jours devant l'Ance hors de la portée du canon, sans oser tenter un débarquement.

Dessein des  
Anglois sur  
Gorée.

## C H A P I T R E V I I I .

*Des Roiaumes de Cayor, de Baol, de Boursin, de Brussalum, de Joal, & de Baore.*

**L**E departement de Gorée comprend les six Roiaumes qui sont marquez dans le titre de ce Chapitre. Il com-

commence au Cap-verd qui est de la dépendance du Roïaume de Cajor, dont le Roi se fait appeller Damel ; cet Etat finit au Village appellé le grand Brigni. C'est une étendue d'environ trente lieues de côte .

Celui de Baol commence au petit Brigni & finit à la pointe de Serene, & n'a que douze lieues de côte du Nord au Sud.

Celui de Sin, dont le Souverain s'appelle Bour, c'est-à-dire Roi, commence à la pointe de Serene, & finit à la Riviere de Bruffalum, il n'a qu'environ onze lieues de côte.

La Riviere de Bruffalum donne le nom à un petit Roïaume qui n'a qu'environ quatre lieues & demie de côte, & finit à la Riviere de Betonde.

Le Roïaume de Barre commence à cette Riviere, & finit à celle de Guignac, & à la pointe du Palmiste qui est à l'entrée de la Riviere de Gambie. Il n'a que cinq lieues de côte, & n'est considerable que par le mouillage qui est très bon le long de sa petite côte qui lui procure quelques presens & la vente des denrées de ses Sujets.

Les Roïaumes de Cajor & de Baol qui avoient toujours été gouvernez par

deux Princes differens jusqu'en l'année 1695, furent unis sous un même Prince à l'occasion que je vais dire.

J'ai parlé dans le Volume précédent d'un Prince souverain appelé Bourbaguiolof, c'est-à-dire Roi des Guioloffes, qui a ses Etats au Sud-Est du lac du Panier foule, & à l'Est de Cajor. Ce Prince étoit très puissant, & avoit des Etats d'une si vaste étendue que ne les pouvant pas gouverner tous par lui-même, il étoit obligé de les partager en Provinces, qu'il faisoit gouverner par des Lieutenans Generaux. Celui qui gouvernoit le país qu'on appelle à présent le Roiaume de Cajor, se revolta le premier contre son Souverain; prit les armes & se fit reconnoître Roi du país dont il n'étoit que le Gouverneur. D'autres suivirent son exemple, & leur Souverain légitime se trouva réduit à n'avoir que la plus petite partie de ses Etats, la plus mauvaise & la plus éloignée de tout Commerce.

Bourbaguiolof qui conservoit toujours ses prétentions sur les Roiaumes de Cajor, ou de Damel, de Siratic & autres qui faisoient autrefois partie de ses Etats, trouva une occasion favorable d'attaquer le Roiaume de Cajor.

Il y avoit de la division entre le Roi & ses peuples, il la fomenta & l'augmenta tant qu'il put, & leva promptement des troupes & attaqua le Roi Damel, il y eut une bataille considerable entre les deux parties. Damel y fut tué, son armée défaite & dissipée, & Bourbaguiolof se seroit aisément emparé de cet Etat, s'il avoit eu autant de prudence qu'il avoit marqué de bravoure & de courage; mais au lieu de se faire reconnoître Roi par une Election qui n'auroit pas manqué d'être toute en sa faveur; il s'avisa mal à propos de vouloir traiter ces peuples fiers & hautains comme des sujets revoltez, & dont par conséquent il n'avoit pas besoin des suffrages pour être reconnu Roi. Cela obligea les Grands de se retirer chez le Roi Tin ou de Baol, & de lui demander sa protection, afin de chasser cet usurpateur & les mettre en état d'élire un Roi selon leurs coutumes & les Privileges de leur Nation.

Latir-fal Soucabé Roi de Baol, ou simplement Tin, n'eut pas de peine à les recevoir & à leur accorder ce qu'ils lui demandoient, soit qu'il eut déjà conçu le dessein qu'il fit éclater dans la suite, soit qu'il eut peur que Bourbaguiolof

ne le chassât lui-même de son païs s'il lui donnoit le tems de s'affermir davantage dans son nouveau Roiaume. Il leva des troupes dans ses côtes qui furent bieptôt augmentées par le grand nombre de mécontents qui quittoient le Roiaume de Cajor, pour se retirer auprès de lui. Il se conduisit avec tant de sagesse, & le bonheur l'accompagna toujours si bien, qu'après avoir poussé Bourbaguiolof dans plusieurs rencontres, ils en vinrent à une affaire generale où ce Prince fut tué & son armée entierement défaite & dissipée; de maniere que le Roiaume de Cajor n'eut plus d'ennemis à craindre, ni de Roi pour le gouverner.

Tin qui se trouvoit au milieu de ce Roiaume avec une armée victorieuse, conçût le dessein, ou fit éclater celui qu'il avoit de se rendre maître de cet Etat; car jusqu'alors il n'avoit agi que comme un homme qui voiant le feu à la maison de son voisin y accourt & emploie toutes ses forces & toute son industrie pour l'éteindre, de crainte qu'il ne gagne aussi la sienne. Il sembloit qu'il n'avoit pris parti dans cette querelle que pour maintenir l'équilibre entre ses voisins, & empêcher celui qui devenoit le

plus puissant d'accabler les autres & de les mettre sous le joug. Mais dès qu'il eut défait & tué Bourbaguiolof, il ne songea plus qu'à s'emparer du Roiaume que ce Prince infortuné venoit de perdre, & de s'y maintenir en colorant son usurpation sous le voile d'une Election légitime & libre : Il fit convoquer pour cela tous les Grands de ce Roiaume qui ont droit de suffrage à cette Election.

Le jour de l'Assemblée étant venu, tout le monde se rendit dans une petite plaine où l'armée de Tin étoit campée. Là après les avoir fait souvenir de tout ce qu'il avoit fait pour leur procurer la liberté & les tirer de l'esclavage où Bourbaguiolof les avoit voulu réduire, il leur déclara qu'il s'agissoit à présent d'élire un Roi qui eut toutes les qualités nécessaires pour les gouverner avec équité, maintenir la tranquillité & l'abondance dans le Roiaume ; le mettre à couvert des invasions de ses ennemis, & qui fut assez puissant pour les maintenir contre tous ceux qui les voudroient inquieter ou troubler leur Commerce. Qu'après avoir murement réfléchi sur qui on pouiroit jeter les yeux, il n'avoit trouvé personne qui méritât mieux

que lui-même, qu'on le priât d'accepter cette dignité, parce qu'il ne trouvoit personne qui eut comme lui les qualités nécessaires pour bien remplir tous les devoirs de la Roiauté, & sans attendre qu'on en vint aux opinions, qui ne lui auroient pas été favorables, il déclara qu'il regarderoit comme son ennemi celui qui n'approuveroit pas sur le champ le parti qu'il venoit de leur proposer. Il n'en demeura pas là, il prononça ces mots si fameux parmi les Nègres, *Desoulé sabai*, qui sont une imprécation terrible & un défi solennel à celui qui oseroit s'opposer à son éléction.

Il est bon de remarquer ici, que quand on adresse ces deux mots à une personne en particulier, c'est une injure si grande, qu'il n'y a que le poignard qui puisse la laver. Tous ces électeurs la ressentirent vivement, mais ils étoient au milieu de l'armée de Tin qui n'auroit pas manqué de les tailler en pièces, si quelqu'un d'eux eût voulu parler, ou s'opposer à ce que Latir-fal vouloit d'eux. Ils se regarderent pendant un tems les uns les autres dans un morne silence, & voyant qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre, ils le reconnurent pour

Adresse de  
Latir-fal  
Socabé pour  
se faire re-  
connoître  
Roide Gajoz.

Latir-fal est  
reconnu Roi  
de Ca or, &  
prend le ti-  
tre de Da-  
mel.

Roi au prejudice des Princes du Sang, de celui qui avoit été tué, qui se crurent encore heureux de ce qu'il leur laissoit la vie, qu'ils avoient lieu de craindre qu'il ne leur ôtât pour affermir son usurpation.

Il n'eut pas plutôt été proclamé qu'il distribua des Titres d'honneur à une partie des Electeurs; promit des récompenses aux autres, & passa d'abord aux fonctions de la Roiauté, sans attendre qu'il eut été lavé dans une certaine Fontaine qui est la Cérémonie du Sacre des Rois de ce pais-là. Il méprisa cette coutume, & prit le nom de Damel au lieu de celui de Tin que lui donnoit son Roiaume de Baol.

Hommages  
des grands.

Tous les Grands vinrent ensuite le reconnoître en se prosternant à quelque distance de ses pieds, n'ayant sur eux qu'une simple culotte, sans chaussure, sans bonnet & traînant leurs chemises sur leur bras gauche. La coutume est de se mettre trois fois à genoux en approchant du Roi; & de se mettre autant de fois du sable sur le front. Ils n'y manquerent pas, & ne l'auroient pas fait impunément; car Latir-fal étoit jaloux & fier à l'excès, & ne pardonnoit jamais les moindres manquemens de

respect. Il n'y a que les seuls Marabous qui soient exempts de ces Cérémonies, & qui parlent au Roi sans ôter leurs chemises, leurs chaussures & leurs bonnets.

Les Marabous n'y font point obligez.

Il nomma ensuite deux Lieutenans Generaux pour gouverner sous ses ordres, l'un le Roiaume de Cajor, & l'autre celui de Baol. Jambor est le nom qu'on donne à ces deux Officiers. Pour lui il residoit un an à Cajor & un an à Baol, & il avoit un soin tout particulier de ne mettre dans ces emplois que ceux dont il étoit très assuré, & surtout à Cajor. Il fit dans la suite ses enfans Jambors, & comme son usurpation & ses cruautés l'avoient rendu odieux à tout l'Etat, & qu'il craignoit toujours que les Grands n'excitassent les peuples, il fit deux choses qui l'ont maintenu sur le trône jusqu'à sa mort. La premiere fut de faire couper la tête sous differens prétextes à tous les Grands qu'il jugeoit capables de pouvoir remuer ou qui lui donnoient le moindre ombrage. La seconde, de gagner l'affection du peuple, en empêchant les Grands d'exiger de leurs vassaux ce qu'ils avoient droit d'en tirer. Cela ruina absolument les Grands, & obligea ceux qui éviterent la mort de se retirer chez Bourbaguiolof, &

Tirannie de  
Damel.

chez d'autres Princes voisins pour trouver à subsister & se mettre à couvert de sa cruauté & de sa tyrannie. Il ne faut pas croire que le peuple fut plus riche depuis qu'il ne paioit plus rien à ces Seigneurs particuliers. D'ailleurs il l'auroit craint encore plus que les Grands s'il l'avoit vû en état de lui faire de la peine, il prenoit pour lui tout ce que les Grands auroient dû recevoir, & en ruinant les uns & les autres il les mettoit hors d'état de remuer, & se faisoit riche aux depens de tout le monde.

Caractere de  
ce Prince.

C'étoit un crime chez-lui d'avoir du bien, il vouloit que les Grands & le peuple ne subsistassent que de ce qu'il vouloit bien leur donner, & il ne manquoit jamais de pretexte pour depouiller ou pour faire mourir ceux qui lui faisoient le moindre ombrage. Il étoit fourbe & dissimulé à l'excès, cruel & sans menagement, avare plus qu'on ne peut se l'imaginer, fier & hautain, soubçonneux & vindicatif, il n'écoutoit personne & n'avoit de la consideration que pour sa mere appelée Linguer qui étoit une Princesse de merite, & qui avoit toujours conservé un empire si particulier sur lui qu'il n'osoit lui désobéir, & ne lui parloit jamais son bonnet sur la tête; mais pour

Linguer  
mere de Da-  
mel.

s'épargner la vûe d'un Censeur qui ne lui cachoit rien , il la tenoit toujours éloignée sous pretexte qu'il avoit besoin d'elle pour contenir ses peuples dans le devoir. Cette Princeffe avoit obtenu de lui qu'il ne feroit point mourir un Grand dont il croioit avoir lieu de se défier. Il crut pourtant s'en devoir assurer ; il l'envoia à l'Isle de Gorée & pria le Sieur Brüe de le lui faire garder , de maniere qu'il ne pût pas s'échapper. Le Sieur Brüe reçût le prisonnier ; mais comme il ne lui convenoit pas d'être le Geolier de Damel , il lui fit dire qu'il étoit plus à propos qu'il le lui vendit & qu'il le feroit transporter aux Isles de l'Amérique d'où il ne reviendroit jamais. Damel qui avoit resolu de s'en défaire , feignit de craindre qu'il ne trouva moien de revenir des Isles ; & lorsque sa mere fut partie pour retourner au lieu de sa residence ordinaire , il envoya six satellites redemander ce miserable à M. Brüe qui le leur fit remettre aussitôt. Ils l'embarquerent pieds & mains liez dans un Canot , & lorsqu'ils furent arrivez au milieu de la distance qu'il y a de l'Isle à la terre ferme , ils le jetterent à la Mer & le noyerent.

Le caractere mauvais & dangereux de

ce Prince faisoit toujours craindre au Sieur Brûe d'avoir des affaires avec lui, parce qu'il avoit lieu d'en apprehender les suites. Je ne sçai par quel endroit la Compagnie s'étoit laissée prévenir en faveur de ce Roi: Mais comme s'il eut été le plus honnête homme du monde, elle ne cessoit dans toutes ses lettres de recommander au Sieur Brûe d'avoir de grands égards pour lui, de le contenter en toutes choses, & même de lui mettre entre les mains comme en dépôt les effets de la Compagnie, les croiant plus en seureté dans ces mains dangereuses que dans les Forts de Gorée & du Senegal.

Ces ordres si précis & si souvent réitérez ne pouvoient être que les suites des mauvais Memoires & des avis pernicieux que quelques employez lui donnoient pour faire tomber le Sieur Brûe dans des fautes dont on l'auroit après cela rendu responsable tout seul. Il résista pendant deux ans & demi à toutes les tentatives que fit Damel pour extorquer de lui des prêts considerables; mais à la fin il tomba dans le piege que ce Roi & peut-être ses envieux de concert avec lui lui rendoient depuis si longtems. Avant d'entrer dans ce détail, il est bon de

prendre les choses de plus haut.

---

## CHAPITRE IX.

*Differends qu'il y a eu entre le Sieur Brüe  
& le Roi Damel.*

**I**L y avoit peu de tems que le Sieur Brüe étoit arrivé en Afrique lorsqu'il y fut la premiere fois en 1697. en qualité de Directeur & de Commandant General pour la Compagnie, lorsqu'il connut le Roi Damel, Latirfal-Soucabé à l'occasion de cent cinquante esclaves qu'il lui traita en moins de trois semaines à Rufisque; les presens que le Sieur Brüe lui faisoit assez souvent, & les complaisances qu'il avoit pour lui, afin de le mettre dans les interêts de la Compagnie, lui acquirent tellement, du moins en apparence, les bonnes graces de ce Prince, qu'il ne pouvoit être un moment sans lui. Il vouloit qu'il fut de toutes ses parties de plaisir, il faisoit danser ses femmes devant lui & ne lui permettoit de le quitter que quand il alloit se reposer. Quoique ces familiarités excessives ne fussent pas du goût du Sieur Brüe, & qu'il craignit qu'elles ne fussent

le prelude de quelque trahison ou de quelque demande exorbitante qu'il ne pourroit pas lui accorder, & qui feroit éclater le mauvais naturel de ce Prince, il étoit contraint de vivre avec lui dans une grande familiarité plutôt par politique que par un autre motif ; mais il éluda avec adresse de lui prêter une quantité considerable de marchandises qu'il lui demandoit avec importunité. Ce refus quoique accompagné de beaucoup d'honnêtetés, mit Damel de fort mauvaise humeur ; mais ce qui acheva de l'irriter fut l'imprudence ou la malice du Gouverneur de Gorée, qui dit à un Alquier de Damel que le Sieur Brüe n'avoit pas montré à son maître ses plus belles marchandises, & qu'il auroit dû lui donner des pieces de toille de onze aulnes, au lieu qu'il ne lui en avoit donné que de cinq aunes & demi. Il n'en fallut pas davantage pour faire entrer Damel en fureur, il reprocha aigrement au Sieur Brüe qu'il l'avoit trompé, mais qu'il s'en vengeroit d'une maniere éclatante. Il ajouta en grinçant les dents qu'il vouloit bien que les François seussent une bonne fois que leurs Comptoirs du Senegal & de Gorée étoient entre ses mains, qu'il les en chasseroit quand il voudroit

ou les feroit mourir de faim , en les empêchant de prendre sur ses terres de l'eau, du bois , des vivres & d'avoir les laptots dont ils ne pouvoient se passer. Que si ses predecesseurs avoient été assez lâches pour faite des Traitez desavantageux avec les François & leur ceder leurs Côtes , il n'étoit pas d'humeur à se couvrir de confusion comme eux , qu'il étoit maître chez lui, & qu'il prétendoit avoir le Commerce libre avec toutes les Nations , & qu'il sçauroit bien se venger de ceux qui voudroient s'y opposer.

Le Sieur Brûe lui remontra que s'il vouloit donner atteinte à un Traité si solennellement juré , il pourroit s'en trouver mal , d'autant que la Compagnie étoit assez puissante pour le forcer à l'execution des Traitez faits avec elle , qu'elle seroit puissamment secourue des forces du Roi qui ne manqueroit pas de se ressentir de l'injure qu'on feroit à ses sujets, & de faire saccager non seulement les Côtes , mais le dedans du païs & s'en assurer par des Forts dont toutes les puissances de l'Afrique ne pourroient pas en chasser ses troupes. Qu'au surplus le Commerce étant la seule chose qu'on avoit en vûe de part & d'autre , il auroit soin qu'il ne manqueroit jamais de mar-

chandises de telles especes qu'il pourroit souhaiter, qu'il n'avoit qu'à ramasser bien des captifs, de la cire, du morphil, & de telles autres marchandises qu'il pourroit avoir, & qu'il trouveroit dans les Magazins de la Compagnie de quoi les paier comptant. Et pour achever de calmer sa bile & l'apaiser tout à fait, on lui fit present de quelques pieces de toille, & il traita avec lui quelques captifs à cinq pieces de toille de onze aunes chacune par tête, au lieu qu'on les avoit selon le tarif ordinaire, à cinq pieces de toille de cinq aunes & demie chacune. Cela rétablit en apparence la bonne intelligence qui avoit été entre Damel & le Sieur Brüe; & quand ce General partit de Rufisque, le Roi le vint conduire jusqu'au bord de la Mer avec ses Officiers, ses tambours & ses trompettes.

Quelques tems après, Damel envoya au Sieur Brüe son Alquier de Rufisque pour l'informer qu'il avoit dessein de faire la guerre à Bourbaguiolof, & qu'il le prioit de lui donner un secours de douze laptots qui seussent bien se servir des armes à feu. Le General qui évitoit autant qu'il lui étoit possible de donner des motifs de plainte à ce Prince

difficile

difficile & inquiet, & qui ne cherchoit autre chose qu'à éluder les mauvais des-seins qu'il étoit toujours prêt de faire paroître, fit venir aussitôt en présence de l'Alquier tous les Lapsots ou Negres qui sont aux gages de la Compagnie, afin de choisir ceux qu'on pourroit envoyer à l'armée de Damel. Par malheur la plus grande partie n'étoient pas sujets de ce Prince, & par conséquent n'étoient pas obligez de prendre les armes pour son service : De tous ceux qui étoient ses sujets, il n'y en avoit pas un qui scût se servir des armes à feu, de sorte que le Sieur Brûe ne put faire autre chose que d'engager par des présens deux de ses Maîtres Langues ou interprètes à se joindre à l'armée du Roi. Il les arma bien, leur donna des munitions, & les fit partir avec l'Alquier.

Cette Campagne fut fort courte, Damel renvoia les deux Maîtres Langues au bout de neuf jours avec beaucoup de remercimens & d'offres de services en pareille occasion. Ce Prince s'étoit mis en marche avec deux mille chevaux & deux mille hommes d'Infanterie, dont environ deux cent étoient armez de fusils tant bien que mal ; tous les autres n'avoient que des sagayes, des flèches &

Equipage du  
Roi Damel.

des sabres. Ses équipages consistoient en soixante & dix chameaux ; un desquels étoit chargé de deux pierriers , un autre de mousquets , un de saguayes , un de poudre & de balles , & les autres d'eau & de vivres. Il fit environ trente lieues avec cet attirail : Mais la Princesse Linguier sa mere lui persuada d'abandonner cette entreprise qui pourroit lui être funeste & à son armée , à cause des pais secs & arides par lesquels il faut passer pour arriver sur les terres de Bourbaguiolof , où ses chevaux & ses gens courroient risque de périr de faim & de soif. Les Grands qui avoient fait agir la Princesse appuyerent ces raisons , & l'obligerent de revenir sur ses pas.

La nouvelle de son armement & de son depart aiant été sùe , Bourbaguiolof assembla toutes les forces pour lui fermer l'entrée de son Etat ; & voiant qu'il s'en retournoit il envoya une partie de ses troupes sous la conduite de son Lieutenant General Biram-Rouba , pour ravager son pais. Cet Officier le fit avec succès, il prit & brûla six ou sept Villages , enleva les habitans , rayagea toute la campagne & s'en retourna tranquillement auprès de son Maître chargé de butin , avec tous les esclaves qu'il avoit

Une partie  
de son pais  
saccagé par  
ses ennemis.

fait sans être poursuivi par Damel, qui se contenta de dire que Biram-Rouba n'étant pas Roi comme lui, il ne meritoit pas qu'il l'allât combattre. Cela ne fit pas juger fort avantageusement de son courage & de sa valeur, aussi est-il assez ordinaire que les gens cruels n'ont ni l'un ni l'autre. Il auroit dû en cette occasion envoyer quelqu'un de ses Officiers en sa place; mais il craignoit que celui qu'il mettroit à la tête de ses troupes ne tournât ses armes contre lui, & ne s'emparât de l'Etat qu'il avoit usurpé. Cela le faisoit tenir dans une crainte continuelle & dans une défiance de tout le monde, de maniere que hors le tems qu'il venoit faire la traite à Rufisque qui est à trois lieues de Gorée, il se tenoit pour l'ordinaire à Saran sur les confins des Roiaumes de Cajor & de Baol, avec ce qu'il avoit d'Officiers, de valets & de captifs les plus fideles.

Quelque tems après cette glorieuse campagne, le Sieur Briue aiant reçu des navires de France avec un assortiment considerable de toutes sortes de marchandises de traite, il en envoya donner avis à Damel comme il le lui avoit promis, & lui fit dire qu'il n'avoit qu'à amener tant de captifs qu'il pourroit &

qu'il avoit de quoi les paier comptant. Ce Prince & les autres Rois Negres n'ont pas toujours des captifs à traiter ; mais ils ont une ressource toujours prête dans ces besoins , c'est de faire des courses sur leurs propres sujets , les enlever & les vendre, après quoi ils ne manquent pas de pretextes pour justifier leurs pillages , quand ceux qu'ils ont enlevez ont des parens en état de s'en venger.

Ce fut à ce moien que Daniel eut recours en cette occasion. Il avoit peu d'esclaves dont il se put passer , & il devoit déjà trop à la Compagnie pour esperer que le Sieur Brüe lui voulût faire de plus de grands credits. Il fit des courses sur ses propres sujets , & en enleva environ trois cent. Il manda au Sieur Brüe qu'il avoit de la marchandise à lui livrer , & le pria de venir à Rufisque où il l'attendoit.

Le General ne manqua pas de s'y rendre , & il fut reçu avec de grandes marques d'amitié. C'est l'ordinaire , parce que la premiere visite étant toujours accompagnée d'un present, cela met le Prince de bonne humeur , & l'oblige de faire plus d'honnêterés qu'il n'a accoutumé d'en faire.

Il avoit souhaité qu'on lui fit venir

Daniel & les autres Rois Negres enlevent leurs propres sujets.

de France un lit à la mode & une cuirasse des plus belles. On lui apporta l'un & l'autre ; mais quand on lui demanda vingt captifs pour le lit ; il n'en voulut plus , quoiqu'il fut fort à son gré. Il l'auroit bien voulu avoir en present , & la Compagnie ne se trouva pas d'humeur à lui en faire de si considerable. Il essaya la cuirasse & n'en voulut point , parce qu'elle lui parut si pésante qu'il craignoit de mourir s'il s'en servoit. D'ailleurs ses marabous lui persuadoient que leurs grisgris avoient autant de force pour résister à toutes sortes de coups que les cuirasses, excepté pourtant aux coups de fusil qu'ils appellent les *poufs* , contre lesquels les grisgris n'ont point de vertu ni de force. Quoi qu'il en soit , il ne put avoir des marchandises que pour trois cent esclaves, & en auroit bien voulu avoir pour une fois autant. Le Sieur Brûe y consentit , à condition qu'il lui permettroit de les aller enlever avec ses gens ; mais Damel après y avoir bien réfléchi n'y voulut pas consentir , disant qu'il pourroit enlever des gens qu'il ne vouloit pas faire captifs , & que cela causeroit du trouble dans son Etat , de sorte qu'il fut contraint de se passer des marchandises qu'il avoit envie d'avoir.

Ce contre-tems mit Damel de fort méchante humeur, il recommença ses anciennes plaintes, & dit au Sieur Brüe qu'il s'étoit relâché trop aisément d'une infinité de choses dont il vouloit être paie, parce qu'elles faisoient une partie considerable de son revenu & de celui de ses Officiers, & entre autres du droit d'une barre par tête de Negre qui sortoit de ses Etats comme esclaves & autres droits pour avoir la liberté de faire de l'eau & du bois, & acheter des vivres sur ses terres. Il est vrai que ce Prince avare avoit souvent tenté d'imposer ces droits, mais on s'y étoit toujours opposé & on s'en étoit tenu aux anciennes coutumes. Il en parla si vivement cette fois au Sieur Brüe, & il joignit à ses paroles tant de menaces & tant de marques de mauvaise volonté, que le General aiant alors trois navires de force, avec de bons équipages & un bon nombre de Commis & autres employez de la Compagnie tous prêts à bien faire, lui répondit sur le même ton, que la Compagnie étoit en état de faire executer en leur entier les Traitez qu'on avoit fait avec elle, & que si lui ou quelqu'un de ses voisins prétendoient faire des innovations, ils n'avoient qu'à s'attendre

à voir désoler leur païs d'une toute autre maniere encore qu'il ne l'avoit été par M. du Casse.

Comme le General étoit en état de joindre l'effet aux paroles, Damel s'apaisa bien vîte contre son ordinaire, & laissa aller les choses leur train ordinaire, jusqu'à ce qu'il trouvât l'occasion de faire mieux valoir ses prétendus droits, de sorte qu'ils se séparèrent assez bons amis.

---

## CHAPITRE X.

### *Route de Gorée au Senegal.*

**Q**U E L Q U E S jours après la traite & les discussions dont nous venons de parler, le Sieur Brié fut obligé de faire un voiage au Senegal pour des affaires pressées; & comme la Mer ne lui promettoit pas un passage aussi prompt qu'il étoit nécessaire, il prit le parti d'y aller par terre; il le manda au Roi qui étoit encore à Rufisque, & qui en partit sur le champ pour l'aller attendre à une de ses maisons. Ce Prince lui envoya aussitôt un Officier pour lui offrir tout ce qui dépendoit de lui, & pour le prier de venir

passer quelques jours avec lui, & qu'il lui fourniroit tout ce qui seroit necessaire pour faire commodément son voiage; il fallut accepter cet offre: mais comme on sçavoit qu'il avoit de l'eau-de-vie & que par une suite necessaire il ne seroit pas raisonnable pendant qu'elle dureroit, le Sieur Brüe prit les précautions qu'il jugea convenables pour faire commodément son voiage. Il arriva sur le soir à Rufisque qui n'est qu'à trois lieues de Gorée. Il y fut reçu par l'Alquier du Roi & par une certaine femme mulâtre Portugaise qui étoit comme l'Agente du Roi en ces quartiers. Il fut logé avec sa suite, qui étoit de quatorze ou quinze Blancs & d'autant de Lapsots, tous bien armez dans les Cafes du Roi. On n'y trouva d'autres meubles que quelques nattes que l'Alquier & la Seignora Catti cette mulâtre y firent porter. Il y a apparence qu'ils y firent porter tout ce qu'ils en avoient chez eux, car ils y vinrent coucher tous deux, & le Sieur Brüe s'étant éveillé pendant la nuit, fut fort étonné de trouver à son côté cette femme qui s'y étoit mise lorsqu'elle l'avoit vû endormi.

Il étoit tard le lendemain quand les chevaux & les chameaux que le General

avoit fait louer pour lui , pour ses gens & pour son bagage , furent prêts à partir, de maniere qu'on ne put arriver que le soir à la Case de Condé un des Grands du Roiaume de Cajor. Ce Seigneur monta à cheval dès qu'il eut été averti que le Sieur Brié approchoit , & vint au devant de lui avec vingt-cinq ou trente Cavaliers. Les complimens des Negres sont longs & ennuyeux , ils ont pris cette mauvaise coûtume des Maures dont ils ont embrassé la Religion. Ils repetent cent fois les mêmes benedictions qui sont leurs complimens les plus polis , & veritablement à la longueur près , il y a bien de la politesse & de la cordialité. On arriva à la Case avant qu'ils fussent finis & on s'y établit ; car il eut l'honnêteté de la ceder toute entiere au Sieur Brié & à sa suite à qui il envoya un souper magnifique composé de beaucoup de coucous , d'un bœuf qu'on venoit de tuer , & de quelques poules & canards en vie , & de quantité de lait frais.

Des gens peu instruits s'imagineront qu'un bœuf qu'on venoit de tuer devoit être bien dur , & que des volailles encore en vie ne devoient pas être fort tendres étant apprêtées sur le champ , & ils se tromperont , rien n'étoit meilleur.

Le bœuf étoit gras & les volailles ne l'étoient pas moins, & par conséquent tout étoit tendre & plein de suc. On soupa donc joyeusement, & pendant la nuit on fit cuire le reste du bœuf qui devoit servir pour le déjeuner & le dîner du jour suivant.

On fit dix lieues le jour suivant presque toujours dans un pays sablonneux, & qui ne laisse pas d'être fertile, parce qu'il est fort bien cultivé, & que les pluies semblent y engraisser la terre. On trouva à moitié chemin de cette traite un grand Lac d'eau à demi-salée qui est formé par une petite Riviere d'eau-douce, auprès de laquelle on se reposa, on dina & on fit repaître les chevaux & les chameaux. La décharge de ce Lac se rend dans la Mer entre le Cap-verd & le Cap-manuel, à ce que dirent les habitans d'un petit Village qui est sur le bord de ce Lac. Il est rempli de poissons de toutes especes, c'est-à-dire d'eau-douce & d'eau-salée; les Negres y en pêchent beaucoup, & de certains oiseaux qui sont sur le Lac en pêchent encore davantage. Ce sont des especes de faucons d'un plumage brun avec quelques plumes blanches à la gorge & au bout des ailes, ils ont le bec gros & crochu & tout

Coupé en maniere de scie, de sorte que pour peu qu'ils tiennent un poisson il ne peut plus s'échaper de leur bec, quelque mouvement qu'il se donne & quelque effort qu'il fasse. Ces oiseaux ont les cuisses courtes aussi bien que les jambes, leurs pieds sont armez de serres fortes & pointues. Ils volent bien, se tiennent fort longtems à une toise ou environ de la surface de l'eau, la tête panchée & ne regardant que d'un œil; & aussitôt qu'un poisson s'approche de la surface de l'eau, ils fondent dessus en rasant l'eau & l'enlevent. On leur en vit prendre de fort gros qu'ils tenoient avec le bec & les serres, & qu'ils portoient sur le bord dans des roseaux & dans des broussailles où ils les mangeoient.

Faucons  
pêcheurs.

Un des gens du General en tua un qui emportoit un poisson qui pésoit près de quatre livres. C'étoit une espee de sardine ou de poisson rouge qu'on trouva beaucoup meilleur que l'oiseau qui étoit gras & assez tendre, mais qui sentoit beaucoup le poisson & l'huile.

Poisson rouge  
ou sardine.

Il est assez difficile de sçavoir pourquoi ce Lac est d'eau saumatre, puisque la Riviere qui le forme est d'une eau douce parfaitement bonne; car il n'y a pas d'apparence que la Mer remonte

Raison de  
la salure de  
l'eau du Lac.

assez haut dans cette petite Riviere pour gâter l'eau du Lac. Il est probable que le fond de ce Lac est d'une terre nitreuse & salée qui communique son amertume à l'eau: on appelle communément ce Lac, le Lac des Cereres, parce qu'il y a quelques Tribus ou cantons de ces peuples qui habitent aux environs de ce Lac & vers les bords de la Mer presque jusqu'à l'embouchure du Niger dans la Mer.

Les Cereres sont des Negres qui n'ont jamais voulu reconnoître de Souverain; ils forment des Republicques dans les endroits où ils se sont retirez, élevent quantité de bestiaux, vont nus, n'ont point d'autres loix que celle de la nature, la plupart ne reconnoissent point de Dieu, ils n'en ont pas même la moindre idée, croient que l'ame périt avec le corps, n'ont de commerce avec personne; & quand on leur a fait quelque tort, il ne faut pas s'attendre qu'ils l'oublient jamais, ils transmettent leur haine à leurs enfans, & se vengent tôt ou tard sur tous ceux de la Nation dont ils ont sujet de se plaindre. Ils ne s'allient point avec les Negres leurs voisins, qui les regardent comme des Sauvages, de sorte qu'on ne peut gueres dire une plus grande injure à un Negre que de l'ap-

Cereres Negres Sauvages du Cap-vert.

peller Cerere. Hors ce que je viens de dire, ce sont de bonnes gens, simples dans leurs manieres, recevant bien les Blancs qui passent chez eux, officieux & même assez liberaux. L'usage de l'eau-de-vie n'est point encore passé jusqu'à eux, & ne les a pas encore gâtez, cela ne manquera pas d'arriver si les Blancs passent souvent par leur pais: leur naturel doux, & leur manque de religion les rendroit infiniment plus susceptibles des verités de la foi que ceux qui ont embrassé le Mahometisme dont on a remarqué, qu'il est impossible de faire des Chrétiens lors même qu'on les a transporté aux Isles de l'Amerique. Ils enterrent leurs morts hors de leurs Villages dans des Cases rondes & pointues comme les leurs, & après qu'ils y ont mis le corps sur un lit, ils mettent de la terre détrempée en forme de mortier tout autour des clayes de roseaux dont la Case est environnée, & y font un avantmur d'environ un pied d'épaisseur qui couvre le tour & le toit, & finit en pointe, de maniere qu'il semble que ce soit un second Village auprès de celui qui est habité, qui souvent est bien moins considerable par le nombre des Cases que celui des morts. Ils n'ont point l'u-

Leur maniere d'enterrez les morts.

sage de l'écriture pour faire connoître de qui sont les corps qui reposent dans ces petites Cases, ainsi aulieu d'épitaques ils se contentent de mettre un arc & des flèches sur le haut des tombeaux où les hommes sont enterrez, & un mortier & un pilon sur ceux des femmes. C'est-là ce qui les fait connoître en marquant ce qui a fait leur occupation pendant qu'ils vivoient. L'arc & les flèches sont les instrumens des hommes pour la guerre & pour la chasse, & le mortier & le pilon pour piler le ris, est ce qu'une femme doit sçavoir faire & à quoi elle a dû s'occuper pendant toute sa vie.

Il n'y a point de Nation Negre qui cultive leurs terres avec plus de soin & de propreté que les Cereres : Ils marquent en cela qu'ils ne sont point paresseux, qui est le vice dominant de toute la Nation Noire ; & si les autres les regardent comme des Sauvages, ils peuvent à leur tour les regarder comme des insensez qui souffrent les plus cruelles extremités de la famine, faute de cultiver un peu plus de vivres qu'ils ne croient en avoir besoin.

Leur langue est très différente de celles des Jaloffés & de tous leurs autres voisins. Ils reçurent M. Brüe & toute

sa compagnie fort civilement, & on doit dire que ce fut à cause de lui que les Negres qui étoient avec lui furent bien reçûs; car ils ne témoignoient pas les regarder comme amis, aussi les Negres les craignent & ne passent par leur país que quand ils se croient les plus forts. Les Blancs au contraire y sont toujours bien reçûs, & les Negres qui sont avec eux n'ont rien à craindre pendant qu'ils demeurent en leur compagnie. Ils apportèrent beaucoup de coucous & de poisson à M. Brüe, avec des bananes, des ponpons ou melons d'eau, & deux grosses calabasses remplies de vin de lattanier.

Les Cereres  
reçoivent  
bien M. Brüe  
& sa Compagnie.

J'ai parlé du Lattanier en un autre endroit, & j'ai fait la description de ceux qu'on trouve sur le bord Septentrional du Niger, qui sont d'une grosseur & hauteur extraordinaire & tels qu'on n'en voit point de semblables aux Isles & dans la terre ferme de l'Amérique. Ceux que l'on trouva aux environs du Lac des Cereres étoient petits & n'avoient pas plus de huit à dix pieds de hauteur. Je ne sçai si cela vient de la maigreur du terrain, ou de ce que ces Negres les coupent pour leurs besoins & ne les laissent pas venir plus grands,

Lattanier  
des Cereres

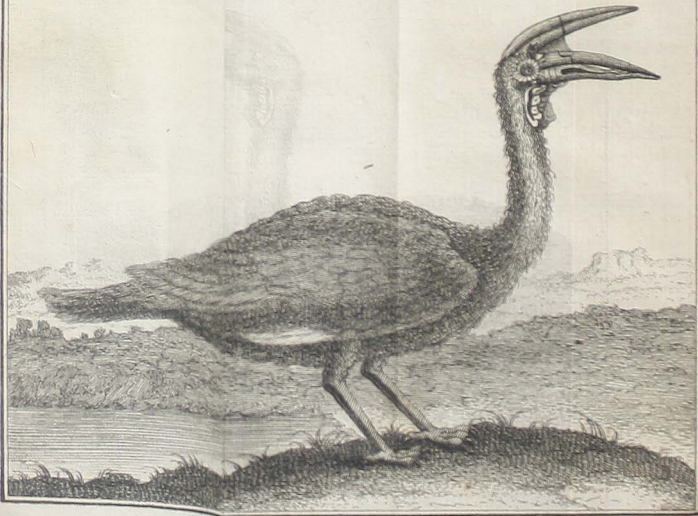
Ils en tirent une liqueur plus agréable encore que le vin de palmier, mais plus épaisse & qui est beaucoup moins saine. Ils font pour cela une fente au pied de l'arbre, dans laquelle ils introduisent un morceau de feuille pliée qui sert de goutiere ou de canal pour recevoir la liqueur qui sort de l'arbre & pour la conduire dans une calbasse disposée à la recevoir. C'est peut-être cette maniere de faire sortir la seve des arbres qui les empêche de profiter, & comme c'est celle qui est la plus crue & la moins cuite sortant immédiatement de la racine de l'arbre, elle doit être plus chargée de parties terrestres que celle qui aiant filtré en montant jusqu'à la cime doit s'être beaucoup dechargée de ses parties & être par une suite nécessaire plus claire & plus cuite que la première. Lorsqu'on retire la calbasse du pied de l'arbre, à quelque heure du jour que ce soit, la liqueur est aussi fraîche que si elle sortoit d'un puits ou d'une cave bien fraîche.

On trouva aux environs de ce Lac & dans beaucoup d'endroits sur la route des troupes d'oiseaux communément appellez Trompettes de Brac, parce qu'ils ont un chant qu'on prétend rendre quelques sons approchans de celui de la trompette,

Vin de Lat-  
banier,

Trompettes  
de Brac,  
ou oiseaux  
Trompettes.

OYSEAU APPELLE MONOCEROS.



& qu'il y a beaucoup de ces oiseaux dans les terres de ce Prince. Ils sont tout noirs, de la grosseur d'un coq d'inde, & à peu près de la même figure: ce qu'ils ont de particulier, c'est un bec double ou deux becs l'un sur l'autre, dont celui de dessus pourroit être regardé comme un nez creux & raisonnant, qui aide à former les sons, approchans de ceux de la Trompette dont je viens de parler.

Quelques personnes se sont imaginez que ce bec supérieur ou ce nez étoit une corne; & là-dessus ils ont formé une licorne oiseau, ou *monoceros avis*. Je Monoceros oiseau croi même qu'on la décrit par avance, c'est-à-dire avant de l'avoir vû ou peut-être avant qu'il soit au monde. J'ai été obligé de consulter les gens qui connoissent mieux les parties intérieures & extérieures de l'Afrique où on trouve ces prétendus oiseaux, & entre autres M. Brûe: tous m'ont assuré que ces oiseaux ne subsistoient que dans l'imagination de ces curieux. J'ai parlé ci-devant d'un oiseau qui a deux plumes assez longues, fortes & droites sur la tête en forme de corne, parce qu'elles sont unies & comme colées l'une contre l'autre. C'est apparemment de ces deux plumes dont on a fait une corne & dont on a construit ce *monoceros oiseau*.

Ce païs produit une infinité de bananiers. On trouve cet arbre ou cette plante dans l'Asie, l'Afrique & l'Amérique. C'est une manne dont l'Europe est privée. On appelle banane le fruit du bananier, les Espagnols l'appellent plantain. Il y en a de plusieurs especes. On a donné le nom de figues aux plus courtes, & de bananes ou plantains aux plus longues. Celles-ci ont pour l'ordinaire un pouce ou environ de diamètre, & depuis neuf jusqu'à douze pouces de longueur. Elles ne sont pas exactement rondes, mais comme un exagone dont les angles seroient émouffez & les côtez un peu connexez. Les extrémités se terminent aussi en pointe exagone un peu courbe. La peau qui est lisse & verte avant que le fruit ait atteint toute sa maturité, devient toute jaune lorsqu'il est mur. Elle a près de deux lignes d'épaisseur; elle est forte & souple comme une peau de chamois: Elle renferme une substance jaunâtre de la consistance d'un fromage bien gras sans aucune graine, mais seulement quelques fibres assez grosses, qui semblent représenter une espece de crucifix mal formé quand le fruit est coupé par son travers. La plûpart des Espagnols pré-

Description  
de la Banane.



*Banamer*



*Figuier*



tendent que c'est le fruit défendu, & que le premier homme vit en le mangeant le mystere de sa réparation par la croix. Adam pouvoit avoir meilleure vûe que nous, ou bien la croix des bananes de ce tems-là étoit mieux formée qu'elle ne l'est à present.

Lorsque la banane passe au-delà de sa juste maturité, sa peau devient noire, & le dedans ressemble à du bœure, on la prendroit de loin pour un saucisson. Je ne sçaurois mieux comparer le goût de la banane meure qu'à celui du coing & de la poire de bon chretien joints ensemble, mais qui sont trop meurs & qui commencent à pourrir. Ce goût n'a pourtant rien de desagréable, on s'y fait aisément & on en mange avec plaisir. C'est une très bonne nourriture qui n'a d'autre défaut que d'être un peu ventuse quand on la mange crue.

L'arbre ou la plante qui porte ce fruit ne se seme point, aussi ne porte-il point de graine, il vient & se provigne de lui-même ou par ses rejettons que l'on transplante où l'on veut. Je me sers des noms d'arbre ou de plante. La description que j'en vais faire donnera lieu de décider duquel de ces deux noms on se doit servir. Car il est trop tendre pour

passer pour un arbre, il n'a d'ailleurs ni bois ni écorce, & d'un autre côté il est bien gros & bien grand pour être réduit à l'espèce des plantes.

Je ne puis mieux le représenter que comme un gros rouleau de plusieurs feuilles appliquées les unes sur les autres, dont les extérieures servent d'enveloppes & comme d'écorces à celles qu'elles renferment.

Deſcription  
du bananier.

Quand cet arbre ou plantes ont atteint leur hauteur naturelle, qui est pour l'ordinaire de dix à douze pieds, leurs feuilles changent absolument de figure; & comme elles ne doivent plus servir à le grossir, elles sortent du centre soutenues par une queue d'environ un pouce de diamètre ronde d'un côté & plate de l'autre, avec un petit creux ou canal dans le milieu qui la rend concave. Cette queue a un peu plus d'un pied de long, elle sert de nervûre à toute la feuille qui a sept à huit pieds de longueur, & quinze à dix-huit pouces de largeur. Les fibres qui soutiennent la substance de la feuille, partent toutes de cette nervûre, & n'en sont distinguées que parce qu'elles sont plus fortes & tant-soit-peu plus grosses que le reste de la feuille qui est épaisse comme un bon parchemin, le de-

Regime de  
Figes.



Figue coupée en deux.



Figue entiere.



dans est d'un verd clair & lustré comme s'il étoit vernissé, le dehors est plus pâle & comme argenté. La délicatesse de ces feuilles jointe à leur grandeur, est cause que le vent les coupe aisément le long des fibres, ce qui fait qu'elles paroissent ordinairement comme des lanières ou éguillettes vertes attachées le long d'une branche.

Le bananier a toute sa grandeur à l'âge de neuf mois, il a pour lors dix à douze pouces de diamètre. Cette grosseur ne le rend pas plus difficile à couper ni plus dur. On voit par ce que j'en viens de dire, qu'il doit être fort aqueux & fort tendre, & qu'il demande un terroir humide, gras & profond qui lui donne beaucoup de nourriture: aussi ne le trouve-t-on que dans des fonds ou sur les bords des Lacs & des Rivieres.

Le bananier ne raporte du fruit qu'une seule fois en sa vie, & quand il l'a produit, soit qu'on le coupe ou non, il decline peu à peu, se flétrit, se seche & tombe; mais sa racine qui est une grosse bulbe ronde, massive, d'un blanc tirant sur la couleur de chair, a bientôt poussé des rejettons, qui dans douze ou quatorze mois portent du fruit, meurent ensuite, & leurs racines ont soin d'en re-

produire d'autres sans qu'il soit besoin d'en replanter, à moins qu'on n'en veuille faire des allées: car alors on leve les rejettons de terre dans un tems de pluie, & on les plante comme on le juge à propos.

Lorsque le rejetton sort de terre, il ne paroît d'abord que deux feuilles roulées ensemble, qui en se déroulant s'élargissent & font place à deux autres qui sortent du même centre, roulées comme les deux premières qui s'élargissent ou s'épanouissent comme les autres, & se succedant ainsi les unes aux autres en sortant toujours du même centre, font croître & grossir l'arbre en l'enveloppant successivement de plusieurs couches de feuilles.

Environ à neuf mois il pousse de son centre un jet ou tige d'un pouce & demi ou environ de diamètre, & de trois à quatre pieds de longueur qui se couvre presque entièrement de petits boutons d'un jaune tirant sur le verd. Le bout de cette tige s'élargit & forme un gros bouton comme une espece de cœur de six à sept pouces de longueur, sur trois pouces de diamètre dans son plus gros. Il est composé de plusieurs pellicules les unes sur les autres, comme un oignon dont la dernière est rouge. Il est outre cela

couvert d'une enveloppe gris-de-lin assez forte & épaisse , qui s'ouvre & se partage en quatre pour laisser paroître le bouton.

Les fruits qui succedent aux petits boutons dont la tige est garnie , la font pancher vers la terre par leur pésanteur. Cette tige chargée de ses fruits est appelée aux Isles de l'Amerique un regime de bananes. Il n'est entierement meur qu'environ quatre mois après que la tige s'est couverte de boutons. Un regime contient ordinairement depuis trente jusqu'à cinquante , & quelquefois jusqu'à soixante bananes selon la bonté du terrain. C'est la charge d'un homme. Il s'en faut bien que tous les boutons portent du fruit , la plûpart tombent , sans quoi la tige ne les pourroit pas porter , ni la racine leur fournir la nourriture necessaire. Ils sont attachez autour de la tige cinq ensemble , & comme ils tiennent à une espece de nœud ou d'excroissance platte qui s'est formée sur la tige par l'union de plusieurs boutons , cela représente assez naturellement une paume de main dont les fruits sont les doigts , c'est ce qui a engagé les Negres à donner à cet assemblage de bananes le nom de patte de bananes.

On ne laisse gueres meurir entièrement les bananes sur leur pied. On prétend qu'elles y contracteroient une acreté délagréable. J'en ai pourtant mangé meuries de cette façon qui n'avoient point ce défaut. La raison la plus naturelle qui oblige de les cueillir dès qu'elles ont atteint toute leur grosseur, & qu'elles sont voisines de leur maturité, & de les laisser achever de meurir à la maison suspendues au plancher, c'est afin de les préserver d'être enlevées par bien des animaux qui en sont friands en Amerique, sans compter les Negres qui sont voleurs en tous païs, les rats & les chats même ne les épargnent point du tout, non plus que les oiseaux de toute espece. En Afrique outre les rats, les chats & les oiseaux, il y a des éléphants & des singes qui aiment passionnément ces fruits, & certains autres animaux aquatiques qui tiennent un peu de l'ours & du cochon, & que l'on trouve aussi dans le Bresil, à qui un voyageur moderne a donné le nom de Capivard, peutêtre parce qu'il en a vû, ou oui dire qu'il y en a au Cap-verd. Les Negres Cereres les appellent Bomba. Il s'en trouve de la grosseur d'un cochon d'un an. Il a le poil court, peu épais, assez dur.

Bomba ou  
Capivart.



BOMBA,  
*ou*  
CAPIVARD,  
*au pied*  
*d'un*  
*Bananier.*

dur, blanchâtre ; ses quatre patés sont armées de griffes assez fortes & pointues, il s'en sert pour se tenir attaché aux arbres auxquels il monte en les embrassant comme les ours, après quoi il coupe avec les dents le régime qui pend à l'arbre, & puis se dresse contre l'arbre assis sur son derrière, & tenant une banane avec ses deux pattes de devant, il la mange avec vitesse & avec assez de propreté, après l'avoir depouillée de sa peau. La tête de cet animal tient plus de la figure de celle de l'ours que du cochon. Il n'a pas l'air mauvais quoique sauvage, il a les yeux petits & comme endormis, & cependant il est vif. Sa gueulle est grande, bien fendue & garnie de dents aigües, fortes, longues & tranchantes. Il vit presque toujours dans les Rivieres, c'est un amphibie qui vit également bien dans l'eau & sur la terre. Les Negres sont ses ennemis jurez ; & comme il fait de grands ravages dans leurs bananiers, ils ne lui pardonnent gueres quand ils le peuvent joindre à la portée de leurs arcs. Ils disent que la chair de cet animal est grasse & excellente. M. Brüe ne m'en a pû dire des nouvelles, parce qu'il n'en a pas mangé. Il y a apparence que les Cereres n'en

avoient point tuez quand il passa par leur païs; car ils n'auroient pas manqué de lui en présenter.

On sortit de ce Village des Cereres fort contents les uns des autres. Ils étoient charmez des liberalités que le General leur avoit faites, & lui & sa suite très satisfaits de leurs bonnes manieres.

Les Bombas m'ont éloigné du reste de la description du bananier & de ses fruits; j'y reviens.

Le bananier avant de tomber de lui-même comme il arrive toujours après qu'il a porté son fruit, produit huit ou dix rejettons à son pied, & souvent même avant que le fruit soit entièrement meur, il y a des rejettons prêts à fleurir. Si on les laisse dans le lieu où ils sont nez, ils portent du fruit dans douze à treize mois; mais si on les arrache en déchirant un peu la racine qui les a produits, & qu'on les transplante dans un autre endroit, leur fruit est retardé de trois ou quatre mois.

On doit regarder la banane comme une manne qui vient sans culture & qui est excellente en quelque maniere qu'on s'en serve. Avant qu'elle soit meure, on la fait cuire comme les navets & les carottes avec la viande ou le poisson, & elle est très nourissante,

Rejettons de  
l'Ananier.

Usage de la  
banane

Lorsqu'elle est meure , on la mange crue , elle n'a point d'autre défaut que d'être un peu venteuse.

On la fait rotir sur le gril , après quoi on leve sa peau , & on la mange avec le sucre & le jus d'orange.

On la fait cuire sous la cloche comme les poires avec du vin , du sucre , de la canelle & un peu de gerofle ; & en beaucoup d'autres manieres que j'ai rapportées dans mon voiage des Isles de l'Amérique , Tome III. page 112.

Les Cereres n'y font pas tant de façon, ils les mangent quand elles sont meures sans d'autre ingredient que leur appetit, & ils s'en trouvent bien. Ils en ont beaucoup, parce qu'ils en plantent quantité dans tous les lieux de leurs quartiers , où il y a quelques fonds humides ou quelques ruisseaux , & ils ont raison d'en planter beaucoup ; car ils ont à nourrir bien des animaux qui les recherchent avec autant d'empressement qu'eux.

Quelque diligence que le Sieur Brüe eut envie de faire , il ne put partir que fort tard de ce Village des Cereres , & il fut obligé de se reposer à trois lieues delà , & d'y laisser passer la chaleur qui étoit excessive , de maniere qu'il ne pût

faire que sept lieues en toute la journée.

Il arriva le soir à un Village de Jaloffes où demouroit un des Grands Marabous de tout le païs. Il s'attendoit que le Sieur Brüe iroit le saluer & lui porter des presens, il fut trompé; le General ne lui enuoia rien & ne voulut pas lui faire l'honneur de l'aller visiter: il tint aussi son quant-à-moi & ne vint point le voir; mais l'Alquier de Rufisque qui l'accompagnoit avec la Signora-Catti qui étoit aussi du voiage, ne manquerent pas de lui aller rendre leurs respects; & quoique cette femme prétende être Chrétienne, elle souffrit qu'il fit sur elle les cérémonies qu'il fit sur l'Alquier qui étoit Mahometan.

Quelques François de la suite du Sieur Brüe eurent la curiosité d'accompagner ces deux personnes chez le grand Marabou. Ils dirent à leur retour qu'ils s'étoient prosternez à ses pieds & les avoient baizez avec beaucoup de respect, qu'après ce premier acte étant demeurez à genoux devant ce prétendu saint, il avoit pris la main droite de la Signora-Catti, avoit craché dedans, & après l'avoir tournée deux ou trois fois autour de sa tête, il lui avoit appliqué le crachat sur le front, sur les yeux, sur le nez,

Visite que  
les Negres  
rendent au  
Grand Ma-  
rabou.

sur la bouche & sur les oreilles, pendant qu'il marmottoit entre ses dents certaines oraisons en langue Arabe que nos François n'entendoient point. Après ces cérémonies & qu'il eut reçu les présents que ces devotes personnes lui avoient apporté, il les congédia gravement en les assurant que leur voiage seroit heureux, & que sa bénédiction se répandroit à cause d'eux sur ceux de leur compagnie.

On railloit beaucoup la Signora-Catti de ce qu'elle s'étoit laissée débarbouiller avec le crachat de ce Marabou. M. Brüe lui parla plus serieusement, & lui dit qu'il étoit indigne d'une Chrétienne, comme elle se disoit être, de recevoir des marques de la superstition de ce Marabou. Elle n'eut que de mauvaises raisons à dire pour s'excuser, qu'elle termina enfin en disant que c'étoit la coûtume d'en user ainsi, & qu'elle ne pouvoit pas faire autrement.

Le Maître du Village fut plus civil que le Marabou, il vint saluer le Sieur Brüe, lui envoya un bœuf & des poulles avec du couscous, du lait & du vin de Palme; & peu de momens après il lui apporta une trompe d'éléphant, s'excusant de ne lui en pas envoyer un quartier,

parce qu'il n'y avoit que deux jours qu'il étoit tué & qu'il n'étoit pas encore assez mortifié pour pouvoir être mangé, c'est-à-dire selon la maniere des Negres, que les vers n'y fourmilloient pas encore assez, car à moins que cela ne soit, ils ne trouvent pas cette chair bonne ni délicate.

Le Sieur Brûie reconnut ces honnêtetés par des presens, & surtout par de l'eau-de-vie; & quelques-uns de ses gens aiant dit que les Blancs n'aimoient pas la chair si faizandée, cet obligeant Seigneur envoya six de ses gens chargez d'un quartier de derriere d'éléphant que l'on se mit aussitôt en devoir d'accommoder à toutes sortes de sauces. Quoi qu'on en pense, il est certain qu'une piece d'éléphant en daube n'est pas un mauvais morceau; les pieces qu'on mit à la broche n'étoient pas tout-à-fait si bonnes, mais le General avoit à sa suite des gens de grand appetit qui les trouverent très bonnes, aussi bien que les morceaux qu'on avoit fait bouillir. La trompe est assurément ce qu'il y a de plus délicat, & on dit qu'on pourroit s'en accommoder faute de chose meilleure. Il y eut grand folgar qui dura une partie de la nuit, & quand sur les trois heures après

minuit on crut qu'on pouroit reposer ,  
on fut éveillé par tous les petits garçons  
du Village qui s'assemblerent devant  
la Case du Marabou pour repeter la  
leçon de l'Alcoran dont ils devoient  
rendre compte à leur Maître. Leur ma-  
niere de repeter leurs leçons est de les  
crier à pleine tête. Je ne sçai si leur Maî-  
tre étoit sourd ou s'il avoit envie de le  
devenir , mais assurément ses écoliers y  
travailloient à l'envi les uns des autres ,  
& selon les apparences ils devoient bien-  
tôt le contenter.

Methodes des  
enfans pour  
apprendre à  
lire.

On partit fort tard , comme on avoit  
fait les jours precedens , & comme on  
n'avoit pas une grande traite à faire , le  
Sieur Brüe chassa tout à son aise pen-  
dant le chemin. On trouva dans les bois  
quantité de traces ou de pas & de fiente  
d'éléphant toute fraiche , & peu après  
on en découvrit dix-huit ou vingt, dont  
les uns se reposoient couchez par terre ,  
à peu près comme les bœufs, & les autres  
s'exerçoient à rompre des branches d'ar-  
bres dont ils mangeoient les extremités  
& les feuilles. On passa à la portée du  
pistolet d'eux , sans qu'aucun se mit  
en devoir de fermer le passage. Leur  
indifférence donna la hardiesse aux gens  
de M. Brüe de leur tirer quelques coups

Eléphants  
trouvés dans  
les bois.

de fusil , dont ils ne firent pas plus d'état que de piqueures de mouches , apparemment qu'on ne les avoit touché que sur le dos , ou vers les côtes où le cuir est le plus fort. Je croi bien que si les balles les avoient touché à la trompe ou en quelques endroits moins durs, ils n'auroient pas été si patiens , & auroient pû faire repentir ceux qui les impottu-noient si mal à propos. On en demeura-là de part & d'autre , & on arriva sur le soir à une Case ou espece de Métairie qui appartenoit à la Signora-Catti. Elle y avoit quelques esclaves qui trafi-quoient pour elle. On y fut logé très commodément , & elle fit les honneurs de chez-elle le mieux du mondè. Le Village de Macaye n'est qu'à un quart de lieue de cette maison , c'est une des demeures de Damel ; il s'y étoit rendu comme nous l'avons dit , avant le Sieur Brüe & l'y attendoit. Le voisinage de la Cour donna lieu à presque tous les Grands de venir saluer le General & boire de son eau-de-vie. Le Cérémonial du païs veut qu'on arrive le matin au lieu où se trouve le Prince , afin qu'on ait le tems d'avoir audience , de faire ses presens , & de recevoir les honnêtetés du Roi.

Le Sieur Brüe arriva à Macaye sur les huit heures du matin. Il trouva quarante ou cinquante Negres en garde devant la Maison du Roi , avec quantité de guiriots qui se mirent à battre le tambour & à chanter de toutes leurs forces les louanges du General dès qu'ils le virent à portée de les pouvoir entendre. Le Jagaraf du Roi & son Grand Bouquet le vinrent recevoir de la part du Roi : & l'introduisirent après qu'ils eurent appris que le Prince étoit en état de le recevoir.

Ce ne fut pas une petite affaire pour le Sieur Brüe qui est grand & gros , d'entrer dans la premiere enceinte de ce Versailles sauvage ; la porte ou plutôt le guichet étoit si bas qu'il fut obligé d'y entrer à quatre pattes & en rampant pour ainsi-dire sur le ventre. On ne put pas s'en plaindre , le Roi est obligé de se mettre dans la même posture toutes les fois qu'il veut entrer chez lui ou en sortir. Cette enceinte qui est fort spacieuse renferme beaucoup de bâtimens, & entre autres un Caldé, c'est-à-dire une salle d'Audience , grande , haute & ouverte de tous côtez où le General fut conduit , & où il trouva le Prince assis au milieu sur un petit lit de repos , dont

Palais de D.  
mel , & au  
dience qu'il  
donne au  
Sieur Brüe.

la compagnie lui avoit fait present. Il se leva dès que le General entra, lui donna la main, l'embrassa & le fit asseoir auprès de lui, & lui dit qu'il lui étoit obligé de la peine qu'il avoit prise de le venir voir & de se détourner pour cela de son chemin. Le Sieur Brüe répondit comme il devoit à ces complimens, & lui fit apporter les presens qu'il lui avoit destiné, entre lesquels il y avoit deux ancrs d'eau-de-vie : car on ne peut pas paroître devant ces Princes les mains vuides. Le Roi reçût agréablement les presens du General, il donna ordre à son Bouquet de le loger & défraier avec toute sa suite, & de renvoyer à Rufisque les chevaux & les chameaux qu'il y avoit pris, parce qu'il vouloit lui en fournir pour achever son voiage. Le General fit tout ce qu'il put pour n'être pas obligé d'accepter cette offre, mais le Roi lui aiant dit qu'il falloit qu'il demeurât deux jours avec lui, parce qu'il avoit besoin de ce tems pour faire venir un nombre de captifs qu'il lui vouloit traiter, le General fut contraint de prendre ce parti pour ne pas mécontenter ce Prince capricieux, & ne pas priver sa compagnie du profit qu'elle pouvoit faire sur cette traite.

Il alla ensuite à l'Audience des femmes du Roi : Il en avoit quatre légitimes selon la loi de Mahomet, & plus d'une douzaine d'autres malgré la loi, dont il se mettoit aussi peu en peine que des Marabous qui la lui prêchoient ; car ce Maître Marabou, dont j'ai parlé ci-devant aiant un jour pris la liberté de lui dire que cela étoit défendu par la loi, il lui répondit que cela ne regardoit que les Marabous & le peuple, mais que les Rois étoient au dessus des loix.

Il fallut faire des presens à toutes ces Dames qui y répondirent par d'autres, & surtout par le soin qu'elles eurent d'envoier au General avec profusion tout ce qui étoit nécessaire pour sa table & pour ses gens.

Quand le Roi étoit en état d'y penser, il n'y manquoit pas ; mais l'eau-de-vie l'empêchoit de penser à autre chose qu'à boire, & quand il avoit une fois commencé, il s'enivroit avec toute sa Cour & ne pensoit plus qu'à dormir. On ne pouvoit le trouver passablement raisonnable, que le matin à son lever, encore le Sieur Brûie ne put avoir ce moment favorable que le quatrième jour de son arrivée. L'eau-de-vie étant diminuée, le Roi devenoit plus menager, & par

une suite nécessaire plus raisonnable. Il traita quelques captifs & du morphil, & remit le General au lendemain pour achever la traite qu'il vouloit faire, & lui donner les chevaux & les chameaux qu'il lui avoit promis. Par malheur il étoit entré dans le marché quelques rodomes d'eau-de-vie, sans quoi il auroit été impossible de rien conclure. Le Roi but avec le General, & puis fit venir ses femmes pour danser devant lui; & après qu'elles eurent dansé, il prit le General par la main & voulut danser avec lui: il fallut danser, & pour lors toutes les femmes ôtèrent leurs pagnes & les étendirent à terre, afin que les pieds du Roi ne touchassent pas les nattes dont le Caldé étoit couvert, le Sieur Brüe jouit du même privilege. Il est certain que ce Prince avoit beaucoup d'attention pour faire divertir le General. Ses enfans & ses Officiers lui faisoient la Cour fort assidument, le Roi le mettoit de toutes ses parties de plaisir, & toutes les nuits il y avoit grand folgar devant sa Case; mais comme il ne finissoit point la traite qu'il lui avoit promise, & qu'il remettoit de jour en jour à le congédier & à lui donner des chevaux & les chameaux dont

Il avoit besoin , le Sieur Brüe s'impacienta à la fin , & aiant un soir pris congé du Roi qui crut qu'il ne pouroit pas partir sans équipage , il partit le lendemain matin , faisant porter sur la tête de ses captifs & de ses lapsots les hardes , les bagages & les marchandises qu'il avoit encore avec lui. On lui avoit fait esperer de trouver des chameaux à un Village à une lieue de Macaye , mais il falloit aller jusque-là à pied , parce que les Negres de ce Village n'osoient les amener où étoit le Roi. Il fallut donc prendre le parti d'y aller à pied.

A peine étoit-il hors du Village du Roi , qu'il rencontra le Jagaraf qui le conjura de retourner sur ses pas , & qui n'en pouvant venir à bout courut chez le Roi à qui il apprit cette nouvelle. Le Prince fut fâché de son depart , & envoya aussitôt courir après lui , pour le prier d'attendre quelques momens , & qu'il auroit tant de chevaux & de chameaux qu'il en voudroit.

Le General ne se fit pas beaucoup prier pour attendre , le chemin étoit sablonneux & difficile , il trouva heureusement quelques arbres , s'y reposa avec sa troupe , & il n'eut pas longtems à s'y ennuyer ; car les valets du Roi arri-

verent à toute bride, & lui amenerent des chevaux & peu après des chameaux, sur lesquels on chargea le bagage & on continua la marche. Le Grand Jagaraf vint conduire le General & lui fit de grandes excuses de la part de son Maître, de ce qu'on ne lui avoit pas fourni les chevaux dans le tems qu'on les lui avoit promis, l'assurant que le Roi ne l'avoit fait qu'afin de le retenir plus longtems à sa Cour, & lui donner plus de plaisir & plus de marques de son amitié.

On trouve par tout ce chemin quantité de petits arbrisseaux dont la feuille ressemble assez à celle du poirier, elle a un goût aromatique & une odeur fort approchante de celle du mirthe. Les bestiaux de toute espee en mangent, & elles communiquent à leur chair un goût excellent. Le General en fit l'épreuve le soir même dans un Village où il passa la nuit. Le Jagaraf envoya des valets du Roi prendre un bœuf dans le premier troupeau qu'ils trouverent; au lieu d'un bœuf, ils amenerent une vache pleine & la tuerent. Le maître du troupeau ne se trouva pas fort honoré qu'on eut choisi son troupeau plutôt qu'un autre pour regaler le General des

François ; il vint se plaindre amèrement de ce qu'on avoit pris une vache pleine au lieu d'un bœuf. M. Brüe l'appaisa avec un rodome d'eau-de-vie & quelques autres petits presens. La vache étoit grasse , & on en trouva la chair d'un goût admirable.

Les Negres de ce quartier se servent pour blanchir leurs pagnes des fruits d'un certain arbre qui approchent de la grosseur d'une petite noix verte. Cet arbre approche beaucoup de celui que j'ai décrit dans mon *Voyage des Isles de l'Amerique*, sous le nom de *savonnier* & d'arbre à *savonnettes*, c'en est peutêtre une espece. Les Negres s'en servent comme les Ameriquains, c'est-à-dire qu'ils battent le fruit entre deux pierres pour séparer le noiau qui est dur, de son enveloppe ; ils frottent ce qu'ils veulent laver avec cette enveloppe écrasée qui mouffe beaucoup & dégrasse parfaitement bien les toilles de coton, de lin & de chanvre. Il est vrai que cette espece de savon use beaucoup & brûle à la fin les toilles, mais la Compagnie a toujours des toilles à vendre, & plus les Negres en consomment, & plus elle trouvera d'avantage à leur en fournir.

Noix de sa  
von.

On partit de très-grand matin, on se

reposa à moitié chemin , pour laisser repaître les chevaux & les chameaux , & heureusement ce fut dans un lieu où il y avoit un troupeau de vaches dont on n'épargna pas le lait ; car depuis qu'on avoit quitté Macaye , on n'avoit trouvé que de très mauvaises eaux, on suppléoit à ce défaut par du lait. On en trouvoit par tout, & on en a tant qu'on veut pour très peu de choses. Tout ce qu'il faut observer , c'est de le faire tirer dans des vaisseaux propres , car ceux dont se servent les Negres sont toujours très mal propres , ils laissent sans y manquer du lait aigre dans le fond qui s'épaissit , & qui selon eux sert à faire cailler promptement le nouveau lait qu'on y met.

On arriva d'assez bonne heure à un gros Village qui appartenoit à un parent du Roi. Ce Seigneur qui avoit été averti de l'arrivée du General , vint audevant de lui avec une vingtaine de Cavaliers fort bien montez. Il montoit un très bon cheval qu'il avoit traité des Maures , & qui lui avoit couté quinze captifs. C'étoit un barbe d'une taille plus grande qu'ils ne le sont ordinairement , très bien fait & d'une grande legereté. Le Sieur Brûe le monta avec la selle & la bride à la Françoisé qu'il avoit eu la

précaution d'apporter avec lui, & fit voir à ce Seigneur Negre que les Blancs étoient bien meilleurs Cavaliers qu'il ne se l'imaginoir.

Ce Seigneur reçût & traita le General avec beaucoup de politesse & de magnificence, le logea parfaitement bien, & n'oublia rien pour lui faire passer une agréable soirée.

La journée du lendemain fut plus longue, mais le General eut le plaisir de voir un très beau païs, dont la plus grande partie étoit bien cultivée. On fait beaucoup de tabac dans tout ce quartier, il y en avoit des Campagnes entieres. J'ai dit dans un autre endroit que les Negres n'en prennent ni en poudre ni en machicatoire. Tout se consomme en fumée. Ils le pilent quand il est meur, & le mettent en plottes. Quoiqu'ils y fassent peu de façons, & que même ils manquent à quantité de choses qui y sont essentielles dans d'autres païs, il ne laisse pas d'être excellent. On peut juger ce qu'il seroit s'il étoit travaillé comme à l'Amerique.

Tabac de  
environs de  
Bievert.

Le Seigneur de Bievert vint recevoir le General & le logea. Comme il étoit fatigué, il le pria de faire donner quelques poules à ses gens, afin qu'il pût

manger promptement un morceau & se reposer. On apporta aussitôt les poules ; mais le Seigneur de Bievert protesta au General que la coutume de tous les tems étoit qu'il falloit tuer un bœuf pour lui, & qu'il n'avoit garde de se dispenser de ce devoir. Il fallut donc que le Sieur Brûe prit patience. Le bœuf fut amené, tué, écorché & accommodé de plusieurs manieres. On se mit à table & on soupa, & aussitôt après le Folgar commença, & il fallut que le General allât passer la plus grande partie de la nuit dans la place à Calder avec les anciens, & à voir le bal que la jeunesse lui donnoit. Il les fit boire pour les obliger d'aller se coucher & lui donner le tems de dormir: il en arriva tout autrement, ils danserent jusqu'au jour, & le General n'eut autre parti à prendre que celui de remettre à dormir quand il seroit arrivé au Fort Saint-Louis.

Il partit le lendemain dans les canots qu'on lui avoit apprêtés, & il alla à l'Isle de Jean-Barre, après avoir remercié & recompensé avec generosité les Officiers & les valets du Roi qui l'étoient venus conduire.

Il trouva à l'Isle de Jean-Barre une Chaloupe & les Canots de l'habitation

Coutume du  
Seigneur de  
Bievert.

Où il arriva après douze jours de marche ou de séjour avec le Roi. Il n'y a que trente lieues par Mer de la Barre du Senegal à Gorée. On en compte près de quarante de Rufisque à Bievert, à cause qu'il s'en faut beaucoup que le chemin ne soit en ligne droite : mais le détour que le General fut obligé de faire pour aller à Macaye, & le peu de chemin qu'il faisoit chaque jour, furent cause de ce qu'il fut si longtems à ce voyage, encore eut-il à se louer d'avoir pris ce parti ; car les vaisseaux qui partirent de Gorée en même tems que lui, n'arriverent à la Barre du Senegal que quinze jours après lui.

Le General arrive à l'Isle de Jean Barre & au Fort Saint-Louis

---

## CH A P I T R E X I.

*Observations que le Sieur Brüe fit pendant son Voiage.*

**L**E Sieur Brüe ne perdit pas tout-à-fait son tems & ses peines dans ce voiage. Outre qu'il y fit une traite de captifs assez raisonnable, qu'il n'eut pas faite s'il n'eut pas été voir ce Prince, il remarqua quantité de choses dont il veut bien que nous fassions part au public.

La liberté qu'ont les Negres même Mahometans d'avoir plusieurs femmes ou au moins plusieurs concubines, ne s'étend pas jusqu'à prendre les deux sœurs. Latir-fal-Soucabé s'étoit mis au dessus de cet usage, & avoit les deux sœurs pour femmes. Les Marabous & les plus zelez pour l'observance de la loi en murmuroient, mais en secret; car ce Prince n'étoit pas traitable & particulièrement sur ce point. Il croioit qu'il y avoit un Paradis; mais il disoit à M. Brüe qu'il ne comptoit pas d'y aller, parce qu'il avoit fait trop de mal, & qu'il ne se sentoît pas de disposition à se corriger. En effet il avoit exercé de grandes cruautés, & avoit dépouillé, exilé ou fait mourir tous ceux qui lui avoient donné le moindre ombrage.

Les deux Roiaumes dont il étoit en possession lui avoient tellement enflé le cœur, qu'il s'imaginoit qu'il n'y avoit point de Roi en Europe qui le valût. Il demandoit souvent au Sieur Brüe des nouvelles du Roi, comment il étoit habillé, s'il avoit bien des femmes, combien il avoit de troupes, de vaisseaux, de revenus, de Gardes, de maisons, & si les Seigneurs de la Cour étoient aussi bien habillez que les Offi-

Degrés prohibez dans les Mariages des Negres Mahometans.

ciers de la Compagnie qui étoient auprès de lui.

Ce n'étoit pas une petite affaire au Sieur Brûie de faire comprendre à ce Prince que le Roi avoit douze mille hommes pour la seule garde de sa Personne : Qu'il avoit outre cela cent mille chevaux , trois cent mille hommes de pied ; plus de cent mille hommes de Marine , deux cent gros vaisseaux , plus de quarante galeres , une infinité d'autres bâtimens , & plus de cent millions de revenu fixe par chacun an. Le Prince Negre admiroit tout cela ; mais s'il ne témoignoit pas en douter , du moins il marquoit assez qu'il ne le pouvoit comprendre.

Une des choses qui lui faisoient plus de peine , étoit que le Roi n'avoit qu'une femme ; car si elle est grosse ou malade , disoit-il , que fait votre Roi pendant ce tems-là ? Il attend , disoit M. Brûie. Allez , répondoit ce Prince , votre Roi puissant comme vous le dites , a trop d'esprit pour s'en tenir là.

Damel envoya un soir pour present au General une captive qui paroissoit être quelque chose au dessus du commun. Elle l'étoit en effet : c'étoit une des femmes d'un des premiers Officiers

de la Cour. Elle avoit donné sujet à son mari de la soupçonner de quelque galanterie. Le mari auroit pû le faire justice lui-même, mais comme elle appartenoit à une famille considerable, il aima mieux porter ses plaintes au Roi qui aiant verifié en tout ou en partie ce que le mari lui en avoit dit, condamna la femme à l'esclavage à son profit, & la donna à la maniere des Negres au Sieur Brië pour l'envoier dans les païs éloignez. Les parens de cette femme vinrent trouver le General & le prierent de leur échanger leur parente contre une autre captive plus jeune & plus en état de lui rendre service. Il le fit, & la femme coupable fut envoyée hors des Etats de Damel. Cette maniere de punir les fautes des femmes coquettes les retient dans le devoir, ou du moins elle les oblige à avoir beaucoup de circonspection; & leur peine, quand elles sont convaincues, venant au profit du Roi, on est toujours sûr de trouver un Juge ferme, inexorable & qui ne fait pas languir les parties dans l'attente d'un jugement.

Les bâtimens qui viennent à la rade de Rufisque ne sont pour l'ordinaire que des barques ou des chaloupes,

Damel eut envie de voir quelqu'un de nos plus gros vaisseaux. Il pria M. Brüe d'en faire approcher quelqu'un assez près pour qu'il le pût bien voir. Le General lui remontra que cela étoit impossible, à cause du peu d'eau qui se trouvoit au bord de la Mer, ce qui feroit toucher & échouer le bâtiment; mais qu'à la place d'un gros vaisseau il lui feroit venir une Corvette de dix canons, par la vûe de laquelle il pourroit concevoir ce qu'un bâtiment de cent canons pouvoit être. La chose s'executa, la Corvette vint parée de ses pavois & de ses flammes avec un pavillon quarré au grand mast, on lui fit faire quantité de mouvemens devant le Roi qui étoit sur le rivage avec toute sa Cour, & on croioit que ce Prince y passeroit; la Chaloupe étoit prête, & on y avoit préparé une magnifique collation, mais il n'osa jamais s'embarquer, soit que la Mer lui fit peur, soit qu'il apprehendât qu'on ne le retint prisonnier jusqu'à ce qu'il eut paié à la Compagnie des sommes assez considerables qu'il lui devoit pour des prêts forcez qu'il avoit extorquez, ou pour des pillages qui avoient été faits par ses ordres en differens tems, & dont il remettoit toujours le paiement.

Après qu'il eut bien considéré la Corvete, il demanda à M. Brüe qui étoit auprès de lui de combien nos plus gros vaisseaux étoient plus longs que la Corvete. Le General lui dit d'envoyer un de ses Officiers pour être témoin de la mesure que l'on prendroit de l'un & de l'autre; car il y avoit alors en rade un vaisseau de quarante canons. On y alla. L'Officier du Roi tenoit un bout de la corde sur la pompe de la Corvete, & ensuite sur celle du vaisseau; mais on lâcha neuf ou dix brasses de corde de plus après qu'on eut pris la mesure du vaisseau, de sorte que ces deux mesures aiant été rapportées à terre & étendues devant le Roi, il s'écria: Bon Dieu, quel Canot! les Blancs ont plus d'esprit qu'on ne se l'imagine.

Il voulut un jour faire voir au Sieur Brüe l'exercice de ses troupes. Il fit assembler pour cet effet celles qui étoient sous le Commandement de Condi un de ses Lieutenans Generaux. Il vint environ cinq cent hommes armez de sabres, d'arcs & de flèches, & tous revêtus de leurs chemises d'armes. Ce sont deux morceaux de toilles de la grandeur & de la figure à peu près des dalmatiques dont nous nous servons dans nos Eglises, excepté

cepté qu'elles n'ont point de manches. Elles sont de toile de coton, les unes blanches, les autres rouges ou d'autres couleurs; mais toutes couvertes de caractères Arabes écrits en noir, qui selon les Marabouts les rendent terribles à leurs ennemis, & les préservent de toutes sortes de blessures, excepté de celles des pous, c'est-à-dire des armes à feu, contre lesquelles Mahomet n'a pas songé de leur donner des préservatifs, apparemment parce qu'elles n'étoient pas en usage de son tems. Ils avoient sous ces chemises & aux bras qui n'en étoient pas couverts, une quantité de grisgris de toute figure. Qui en a davantage, doit être le plus brave, parce qu'il a le moindre danger à essuier.

Habits d'armes des Nègres.

Ces troupes furent rangées sur quatre lignes, & Condi s'étant mis à leur tête, il envoya avertir le Roi qui étoit dans le Magazin, que la Compagnie a fait bâtir à Rufisque. Il sortit aussitôt, monta à cheval, quoiqu'il n'eut pas dix pas à faire pour être à la tête de cette troupe, il prit sa lance comme s'il eut eu envie de combattre, & obligea le Sieur Brûc de monter aussi à cheval. Ils s'avancerent ainsi jusqu'au milieu de la ligne, & aussitôt Condi qui étoit à la

Revûe des troupes de Damel,

tête ôta son bonnet, dépouilla sa chemise qu'il laissa pendre sur son bras gauche, & s'étant mis à genoux il jeta trois fois du sable sur sa tête. Le Roi qui n'étoit qu'à six pas de lui, ne lui donnoit pas lui-même ses ordres, cela n'auroit pas marqué assez de grandeur, il les lui faisoit porter par les Guiriots de guerre. Condi après les avoir reçus remettoit son bonnet & sa chemise, & faisoit executer les Ordres du Roi; après quoi il se remettoit dans sa première posture, en attendant de nouveaux Ordres. Tous ces Ordres ne produisirent que des cris & quelques mouvemens sans ordre & mal concertez, de manière qu'il falloit un tems infini pour les rallier quand ils avoient rompu leurs rangs pour courir sur les ennemis: cela dura deux ou trois heures, après quoi le Roi se retira au bruit des tambours, précédé par les Guiriots qui lui donnoient des louanges à gorge déployée, comme s'il eut remporté quelque victoire signalée.

Les serpens sont frequens dans tout le païs que le General traversa de Rufisque jusqu'à Bievert. On en voit de fort gros & dont la morsure est des plus dangereuses. Les Negres prétendent s'en garantir par les grisgris de leurs Marabouts.

Il est certain que sans recourir aux enchantemens, il peut bien se trouver des simples assez forts pour les étourdir ou les faire fuir; mais les Negres n'ont pas assez d'habileté pour cela, & d'aill-

Serpens du  
Roiaume de  
Damel.

leurs que gagneroient les Marabouts si leurs grisgris devenoient inutiles? Il est certain que l'on voit peu d'accidens causés par ces insectes: il semble qu'il y a paix entre les uns & les autres; car les serpens entrent librement dans leurs Cases, s'y promènent, chassent aux rats & quelquefois aux poules. Il arrive pourtant quelquefois qu'ils en sont mordus, leur remede est d'appliquer le feu à la morsure. Quand ils ont de la poudre, ils en mettent sur la morsure & y mettent le feu. Cela fait une escarre qui attire le venin au dehors, pourvû qu'on ne tarde pas à appliquer le remede; car pour peu qu'on differe, le venin gagne les parties nobles & la mort suit très promptement.

Les Cereres ne sont pas de si facile composition avec ces animaux que les autres Negres de leur voisinage. Comme ils n'ont ni Marabouts ni grisgris, ils craignent les serpens & les éloignent de chez eux autant qu'il leur est possible. Ils leur font une rude guerre, leur

rendent des pièges avec beaucoup d'adresse, les prennent & les mangent, & prétendent que la chair est fort bonne.

On en trouve de quinze & vingt pieds de longueur & de plus d'un pied & demi de diamètre, & on prétend que ceux-là sont moins dangereux que ceux de leur même espèce, qui n'ont qu'un ou deux pouces de grosseur & quatre ou cinq pieds de long. Au moins est-il plus facile de les éviter, puisqu'on les voit de plus loin, & que pour l'ordinaire ils sont moins vifs que les autres. Il y en a de tout verts qu'il est impossible de distinguer d'avec l'herbe, d'autres sont noirs & d'autres tachetez & ondez de plusieurs couleurs très vives. On prétend même qu'il y en a de tout rouges dont la morsure est sans remède. Je crois que ce sont des contes que les Marabous font pour vendre leur grifgris plus cher; car que peut influencer la couleur à la force & à la malignité du venin? Ce qu'il y a de certain, c'est que quand le venin s'est insinué dans un artère, il est bien plutôt porté au cœur, que quand il n'est que dans les chairs ou dans les veines. Dans le premier cas le remède vient toujours trop tard, au lieu que quand il n'y a que les veines

ou les chairs piquées , il est plus facile d'empêcher le progrès du venin.

Les serpens ont encore des ennemis plus vigilans & plus à craindre que les Negres , ce sont les aigles dont il y a quantité dans tout ce pais. On prétend que ces oiseaux y sont plus grands qu'en aucune autre partie du monde. Il est certain du moins qu'ils y sont moins inquiétez ; car les Negres ne sont pas assez habiles tireurs quand ils ont des armes à feu pour les tuer , & ces oiseaux appréhendent aussi peu leurs flèches, que les morsures des serpens. Il faut que leurs plumes soient si dures & si bien colées sur leur peau , que les crocs des serpens ne les puissent pénétrer ; aussi voit-on que ces oiseaux emportent les serpens sans s'embarasser de leur gueule , & qu'ils les coupent en pieces pour les donner à leurs petits. Les aigles du Cap-verd & des environs sont de même espece que celles de l'Europe ; cela me dispensera d'en faire la description.

Aigles du Senegal.



## CHAPITRE XII.

*Differends du Roi de Cajor ou Damel  
avec M. Brüe.*

**I**L faut se souvenir que Rufisque est l'escalle ou le lieu de Commerce qu'a le Roi de Cajor à l'Est du Capverd, ce que Portudal est l'escalle du Roiaume de Baol. Latir-fal Soucabé étant maître de ces deux Etats, étoit par conséquent maître de ces deux escalles. L'interêt de ce Prince étoit que la Compagnie eût des Comptoirs dans ces deux endroits, soit pour avoir plus de facilité & de marchandises à piller quand il lui en prendroit envie, soit afin, comme il le disoit, que ses sujets eussent moins de peine à traiter leurs marchandises que quand ils étoient obligez de les porter à Gorée.

A peine le Sieur Brüe étoit-il arrivé au Senegal, qu'il eut avis que Damel étoit parti pour se rendre à Portudal. Ce mouvement qui ne pouvoit être sans quelque mauvais dessein, l'obligea de retourner à Gorée, & d'envoyer à Portudal la fregate la Vigilante avec un Com-

mis & des marchandises, tant pour traiter les esclaves que ce Prince auroit fait sur ses propres sujets en passant, qu'afin d'éloigner les Interloppes ou Marchands étrangers qui ne manquent gueres de venir traiter à la Côte quand ils sçavent que la Compagnie n'a pas de navire de force pour les en empêcher.

Le Commis traita quelques captifs avec le Roi; mais le Prince recommença ses vieilles plaintes & ses anciennes prétentions, & il chargea le Commis d'écrire au Sieur Brûe qu'il prétendoit que la Compagnie eût toujours des Comptoirs assortis de toutes sortes de marchandises, à Rufisque & à Portudal, ou qu'autrement il empêcheroit tout-à-fait la traite, après quoi il partit pour Caba qui est une de ses Cases.

Mais il en revint très peu de jours après, sur l'avis qu'il eut qu'une Caiche Angloise commandée par le nommé Plumen étoit mouillée devant Portudal. Il traita donc avec cet Anglois, mais le Sieur Brûe qui s'étoit transporté à Gorée, afin d'exécuter plus aisément les ordres exprès qu'il avoit de la Compagnie d'empêcher que les Interloppes ne vinssent partager le Commerce de la Côte avec elle, fit armer une Corvette

Differend de  
Damel avec  
M. Brûe, au  
sujet d'un  
Interloppe  
Anglois.

nommée la Gaillarde , afin de se saisir du bâtiment Anglois, s'il le trouvoit dans le cas de la confiscation, c'est-à-dire qu'il eut à bord des esclaves ou autres marchandises de traite de la Côte.

Le même jour que cette Corvette partit de Gorée , Damel y envoya un de ses Officiers , avec un des Officiers Anglois de la Caiche , pour engager le Sieur Brüe à lui promettre de ne point troubler le Commerce que l'Anglois feroit à la Côte. Le Sieur Brüe répondit à l'Officier Negre , que la Compagnie fournissant exactement à son Maître & à ses peuples toutes les marchandises dont ils avoient besoin , il lui paroissoit fort extraordinaire que Damel voulût traiter avec des étrangers, au préjudice des traitez & de la bonne correspondance qui étoit entre la Compagnie , lui & ses predecesseurs depuis si longtems. Que pour lui il ne pouvoit pas s'exempter de suivre les ordres de ses maîtres , & d'enlever le bâtiment Anglois s'il demouroit à la Côte & qu'il y fit la moindre traite. Il dit la même chose à l'Officier Anglois , & ajouta que s'ils avoient besoin de quelque chose pour continuer leur voiage , ils n'avoient qu'à venir mouiller à Gorée & qu'on le leur fourni-

roit avec plaisir & sans retardement.

Il renvoia ces deux Officiers par une Caiche qu'il avoit encore fait armer, dont le Commandant eut ordre de réitérer à l'Anglois ce qu'il lui avoit déjà fait dire. Cela obligea le Sieur Plumen d'appareiller & de s'en aller dans la Riviere de Gambie.

Damel prit le depart forcé de l'Anglois pour un affront signalé que le Sieur Briie lui faisoit; & renvoia son Alquier au General, pour l'engager à écrire au Sieur Plumen, & lui promettre de ne le point inquieter dans le commerce qu'il vouloit faire avec lui. Cet Officier eut ordre de lui dire qu'étant maître dans son païs, il ne souffriroit jamais que des étrangers lui voulussent imposer des loix & l'empêcher de commercer avec qui bon lui sembloit: que si les François avoient enlevé le bâtiment Anglois, il le leur auroit fait paier, & qu'il vouloit que toutes les Nations eussent la traite libre dans ses Etats, ou qu'il l'ôteroit tout-à-fait à la Compagnie.

Le Sieur Briie répondit qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'accorder à l'Anglois ce qu'il demandoit pour lui, & que cela étant contre la bonne foi des Traitez, il étoit en droit & en état d'empê-

cher que personne vint traiter sur les Côtes. Que la défense du Commerce étoit plus préjudiciable au Roi & à ses sujets qu'à la Compagnie, qui pouvoit plus facilement s'en passer que lui, d'autant qu'il ne manquoit pas d'endroits où se pourvoir de ce qui étoit nécessaire aux garnisons de ses Forteresses, au lieu que le Roi n'auroit aucune marchandise d'Europe, puisqu'elle étoit en état d'enlever tous les vaisseaux étrangers qui oseroient venir trafiquer sur les Côtes de sa Concession. Que le meilleur conseil qu'il pouvoit lui donner, étoit de vivre en bonne intelligence avec les employez de la Compagnie, selon les Traitez qu'il avoit fait avec elle. Il accompagna son compliment & ses raisons d'un ancre d'eau-de-vie qui est la chose du monde la plus propre à persuader ce Prince,

En effet il parut s'appaiser, du moins tant que l'eau-de-vie dura, il demeura en repos; mais comme il ne retourna point à sa demeure ordinaire & qu'il resta à Portudal, le General y envoya un Negre habile & fidele qui lui rapporta que l'Officier de Plumen étoit toujours avec le Roi, & qu'il lui faisoit espérer qu'ils auroient incessamment un

navire de force , que la Corvette des François n'attaqueroit pas impunément, & qu'ainsi ils pourroient faire la traite sans rien craindre & en dépit des François.

Le navire Anglois arriva effectivement comme l'Officier l'avoit dit , il s'appelloit le Guillaume & Jeanne , il étoit de 250 tonneaux & de 20 pieces de canon. Le Capitaine nommé Betfort avoit de la reputation parmi ceux de sa Nation , & il commandoit un bon équipage.

Damel fut ravi d'avoir ce vaisseau à la rade de Portudal ; il se hâta de traiter avec lui , & crut que les François n'oseroient jamais paroître. Sa joie fut courte , le General envoya le vaisseau le Maupeou appartenant à la Compagnie qui enleva sans coup ferir l'aventurier Anglois & l'amena à Gorée le 15 Mars 1699.

Il est aisé de s'imaginer que le desespoir de Damel fut extrême, quand il vit ce vaisseau sur lequel il avoit tant compté, enlevé à sa vûe. Il se répandit en injures & en menaces, mais le navire ne laissa pas d'être conduit à Gorée , & de là en France , où il fut déclaré de bonne prise.

Vaisseau  
Anglois  
pris à la rade  
de Portudal  
& confisqué.

On trouva que la plûpart des Negres que Damely avoit fait embarquer & qu'il avoit vendus comme esclaves, étoient des pêcheurs libres de la Côte que le Roi avoit fait assembler sous pre-  
 texte de se servir de leurs Canots pour transporter à l'Isle de Gorée les troupes dont il vouloit se servir pour attaquer la Place. Il n'y avoit pas d'apparence que ce Prince fût assez extravagant pour concevoir un pareil dessein, lui surtout qui n'osoit mettre le pied dans un Canot, mais il falloit trouver un moien pour enlever ces pauvres gens & les vendre. On ne laissa pas, quoiqu'on connut l'injustice de l'action de leur Prince, de les transporter aux Isles de l'Amerique & de les y vendre.

Le Sieur Brüe avoit toujours entretenu une étroite correspondance depuis qu'il étoit en Afrique, avec Linguere mere de Damel. Il avoit connu cette Princesse la premiere fois qu'il alla voir Latir-fal Soucabé. Il avoit reconnu qu'elle étoit bienfaisante, genereuse, populaire, extrêmement obligeante, & que par son autorité elle empêchoit une partie des violences & des extorsions de son fils.

Le Sieur Brüe lui avoit fait quelques

Caractere de  
 la Princesse  
 Linguere  
 mere de Da-  
 mel.

presens qui lui avoient extrêmement plû,  
& elle en a toujours été si reconnoissan-  
te, qu'il ne se passoit point de mois qu'elle  
n'envoîât sçavoir de ses nouvelles, &  
qu'elle n'accompagnât ses complimens  
de quelque present, tantôt c'éroit du  
tabac excellent, tantôt de belles pagnes,  
des pipes, des fruits & autres choses ;  
quelquefois même elle lui envoioit des  
Negresses jeunes & très belles, & elle  
avoit soin de recommander à ses gens de  
ne rien recevoir de ce que le General  
leur voudroit donner en échange, selon  
la coûtume des Negres.

Elle lui envoia un jour un jeune Negre  
de ses parens, & le pria de le garder au-  
près de lui, & lui faire apprendre la  
langue Françoisse, afin qu'elle pût avoir  
un Interprète fidele & de confiance,  
par le moien duquel ils pussent se com-  
muniquez ce qu'ils auroient de secret à  
traiter ensemble. Ce jeune homme étoit  
plein d'esprit & de bonne volonté, il  
apprit en peu de mois la Langue Fran-  
çoisse, à monter à cheval & à se servir  
des armes à feu, à tirer en volant & à  
écrire. Le Sieur Brûe le renvoia à sa  
Maîtresse quand il le jugea instruit suffi-  
samment, après l'avoir fait habiller ma-  
gnifiquement à la maniere des Negres ;

il lui donna aussi un beau fusil, un sabre, une sagueye, un coffre & des hardes, & le chargea de présenter de sa part à la Princesse une cassette pleine d'odeurs, de clouds de geroffe & de galantries d'Europe.

Comme elle sçavoit les differends qu'il y avoit entre son fils & le Sieur Brüe, elle lui en marquoit souvent son chagrin par son fidele messenger, & lui faisoit dire, que les regardant tous deux comme ses enfans, elle étoit infiniment touchée de les voir mal ensemble, & que les aimant également elle souhaitoit que pour l'amour d'elle le Sieur Brüe qui étoit le plus âgé fût aussi le moins vif, & qu'il pardonnât quelque chose à la jeunesse de Damel; qu'il ne devoit pas s'alarmer de la défense de la traite, qu'elle avoit envoyé un homme à Damel pour le faire rentrer en lui-même, & qu'elle travailleroit sans relâche & sans se lasser, jusqu'à ce qu'elle vît une bonne paix établie entre ses deux fils.

Elle y travailla en effet si heureusement, que très peu de tems après, l'Alquier de Rufisque accompagné d'un autre Officier, vint dire au Sieur Brüe que la Princesse avoit fait assembler tous les Grands du païs, & qu'ils avoient

remontré à Damel que l'interdiction du Commerce avec les François ruinoit absolument les sujets, que leur General aiant des ordres de prendre tous les Interloppes, il ne pouvoit pas s'empêcher de le faire, & qu'il valoit bien mieux vivre avec lui en bonne intelligence, que de s'attendre aux autres Européens dont on ne pouvoit rien attendre de bon. Que le Roi avoit répondu qu'il n'étoit point fâché contre le Sieur Brüe, & n'auroit pas eu la moindre difficulté avec lui, s'il avoit donné le tems aux Interloppes de décharger les marchandises qui lui appartenoient, & qu'ensuite il les eut enlevées. Que s'il se vouloit conformer à cet usage, ils vivroient en bons amis, & qu'il auroit toujours la traite libre.

Le Sieur Brüe envoia remercier la Princesse du soin qu'elle prenoit des intérêts de la Compagnie; mais il dit aux Officiers que ce que le Roi demandoit n'étoit pas possible, parce qu'il avoit des ordres tout opposez, mais qu'il lui promettoit de lui faire fournir & à tous ses sujets des marchandises plus qu'ils n'en pouvoient traiter, & de plus belles que celles que les Interloppes leur apporteroient. Il voulut envoyer un baril d'eau-

de-vie à ce Prince ; mais l'Alquier dit qu'il ne pouvoit rien recevoir sans ordres de son Maître, & que quand il les auroit reçûs il reviendroit en faire part au General. Il lui remit un present de tabac qu'Issafal premiere femme de Damel lui envoioit avec beaucoup de complimens, tant de sa part que de celle des autres femmes de ce Prince.

Le même Alquier revint dix ou douze jours après. Il trouva le General à bord d'un Interloppe Hollandois nommé le Pitre qui avoit été pris aux Bissaux par un des navires de la Compagnie nommé l'Eleonor de Roye le 29 Mars 1699. Il dit au Sieur Brüe de la part de son Maître, qu'il vouloit bien vivre avec lui, qu'il pouvoit disposer de tout son pais, y traiter comme à l'ordinaire, & que pour marque qu'il acceptoit le parti qu'il lui envoioit offrir, il le prioit de faire tirer quelques coups de canon, afin qu'il en pût être plutôt assuré à Caba où il étoit alors.

Le Sieur Brüe accepta la paix & la traite, & fit tirer quelques coups de canon, tant de la Forteresse que des vaisseaux, & sur le champ les Negres vinrent en foule apporter au Comptoir tout ce qu'ils avoient à traiter. Il envoia

un baril d'eau-de-vie à Damel, & le convia de le boire à la prospérité de la Compagnie ; il donna un sabre à chacun de ces deux Officiers , & leur fit comprendre que l'inégalité de leur Maître & le peu de fond que l'on pouvoit faire sur sa parole dans l'exécution des Traitez étoit la seule cause pour laquelle il n'établissoit pas des Comptoirs à Rufisque & à Portudal, comme il l'en avoit sollicité plusieurs fois.

Ce fut ainsi que la paix fut faite & le Commerce rétabli, il ne faut ni signature ni publication, les Negres ignorent ces formalités. Un present est seulement & très absolument nécessaire pour la cimenter, & c'est pourtant ce qui donne assez souvent occasion aux Negres de la rompre, parce qu'ils sont persuadés que les Européens la leur accorderont toujours, & qu'un nouveau Traité leur procurera un present nouveau.



---

 CHAPITRE XIII.

*Intrigues des Anglois pour ruiner le  
Commerce de la Compagnie dans les  
Etats de Damel.*

**L**Es Anglois établis dans la Rivière de Gambie, ne voioient qu'avec une extrême jalousie que le Commerce de la Compagnie fleurissoit tous les jours de plus en plus. La voie des Interloppés qu'ils avoient prise pour ruiner les François ne leur avoit pas réussi ; au contraire ils avoient vû la ruine entiere de ceux qui avoient voulu tenter ce chemin par le grand nombre de vaisseaux que ceux de la Compagnie leur avoient enlevez. Ils eurent recours à un autre artifice, ils traiterent secretement avec Damel, & obtinrent permission d'avoir des Cases ou des Comptoirs à Portudal & à Brigni : Ils eurent la même permission du Roi Sin que nous appelons Bour-Sin, parce que le mot *Bour* signifie Roi en Langue Negre de ce Canton là, & *Sin* est le nom de son Roiaume.

Outre ces trois Comptoirs ils en-voierent quelques Commis resider à la

Cour de Damel , qui le suivoient dans les différens endroits où il alloit , & qui lui fournissoient toutes les marchandises dont il avoit besoin.

Ils introduisirent même un nouveau Tarif beaucoup plus haut que celui que nous avons de tout tems avec Damel , afin que ce Prince avare trouvât plus d'avantage à traiter avec eux , & s'éloignât tout-à-fait des François. Ils mirent donc le captif piece d'Inde , à quatre onces d'or ou à trente piastres , ou à trois quarts de livre de corail , ou à sept pieces de toille d'Écosse ; & ils s'obligerent encore à un droit de deux barres & de deux pintes d'eau-de-vie pour chaque tête de Negres qu'ils traitoient. Ce droit étoit partagé entre l'Alquier ou Gouverneur du lieu où se faisoit la traite & le Fiton , c'est ainsi qu'on appelle l'Officier qui a la charge des captifs.

Je ne sçai si ce fut à dessein ou par hazard , que Damel fit cette année des voïages qu'il n'avoit pas accoutumé de faire , mais il donna bien de l'exercice aux Marchands Anglois suivans sa Cour. Il les promena de Portudal jusqu'à Amboul dans le Roïaume de Cajor où il y a plus de soixante lieues , ce qu'ils ne purent faire sans s'engager dans des dé-

penſes très conſiderables ; car ils étoient obligez de louer huit ou dix chameaux pour porter leurs marchandises , ſans compter ceux qui leur étoient neceſſaires pour leurs proviſions , & les chevaux qui leur ſervoient de monture. Ils avoient beaucoup de marchandises fines, comme or en poudre & travaillé , argent en piastres & ouvragé , des pagnes très belles , du corail , des toilles d'Écoſſe , des fuſils boucaniers , de la poudre , de l'eau-de-vie , des liqueurs & beaucoup de galanteries.

Damel leur fit d'abord un accueil des plus gracieux, lui & ſes femmes reçurent leurs preſens d'une maniere à leur faire eſperer une réuſſite extraordinaire dans leur entrepriſe , il leur fit des promeſſes magnifiques & des projets d'établifſemens dans ſes Roiaumes , dont il vouloit chaffer les François pour ne plus traiter qu'avec eux ſeuls. Il prenoit cependant à credit , ſes femmes & ſes Grands l'invitoient à l'envi les uns des autres ; & quand le tems de la livraison des eſclaves approchoit , il ſurvenoit une affaire au Roi qui l'obligeoit d'aller en un autre lieu ; & il falloir que ſes Marchands le ſuiviſſent. Il leur donnoit audience en cérémonie quand il y étoit

arrivé ; & comme selon le cérémonial établi dans les Cours Noires, il n'est pas permis de paroître les mains vuides, c'étoient toujours de nouveaux presens, & ensuite de nouveaux prêts, sans qu'on pensât à livrer aux pauvres Marchands aucuns captifs ou autres marchandises. Damel les promena ainsi trois ou quatre mois durant ; & voiant que leurs magasins portatifs étoient vuides, ou du moins presque épuisez, il commença à leur faire faire des avanies par ses Officiers, on leur refusa des voitures, on leur retrancha les vivres, & enfin on les contraignit de s'en retourner chez eux comme ils purent, peu chargez de marchandises, sans aucuns captifs, & avec le seul avantage d'avoir parcouru une bonne partie des Etats de Damel & de lui avoir fait des credits dont il n'avoit pas envie de s'acquitter.

Damel s'étant ainsi débarassé de ses Marchands privilegiez suivant sa Cour, & leur aiant donné la commodité de s'en retourner chez eux sans être obligez de louer des voitures pour porter les marchandises de leur traite, revint à Caba où il ne fut plus permis aux Anglois de mettre le pied. Ils virent bien qu'ils avoient été duppez, & pour ne pas

faire de plus grandes pertes, ils prirent sagement le parti de quitter les Comptoirs qu'ils avoient établis à Joal & à Bregni, & se crurent encore heureux de retirer le peu d'effet qu'ils y avoient; car Damel n'étoit pas homme à leur rien laisser emporter, s'ils lui avoient donné le tems de leur susciter quelque avanie. Ils le prévirent dans le tems que le Sieur Brüe négocioit un ajustement pour le Commerce entre les deux Nations avec le General des Anglois de Gambie; mais dont la guerre de 1701 empêcha l'exécution.

L'heureux succès que Damel avoit eu avec les Anglois, lui fit espérer qu'il pourroit traiter de la même maniere les François, ou qu'il en viendroit à bout par la force s'il ne le pouvoit pas par la surprise. Il crut après un pareil avantage que rien ne lui étoit impossible, il commença à parler de ses vieilles prétentions, & interdit enfin le Commerce.

M. Brüe pour ne pas demeurer en tête avec lui, s'appliqua plus que jamais à éloigner ou à prendre tous les Interloppes qui se présentoient, il en chassa quelques-uns & en prit un plus grand nombre; & pendant plus de deux ans il empêcha que Damel ne fit aucun com-

merce pendant qu'il s'en ouvrit un très avantageux pour la Compagnie avec Bour-Sin & avec Bour-Salum, c'est-à-dire avec les Rois de Sin & de Salum, & que par le moien des Rivieres de Palmerim & de Salum qui porterent les bâtimens jusqu'à Cahone sur la Riviere de Gambie, où il commença l'établissement d'un Commerce, par le secours duquel il sera facile d'avoir au moins une bonne partie de l'or, du morphil & des captifs que les Mandingues apportent du Roiaume de Galam, de Bambouc & des païs qui sont à l'Est de ces Roiaumes-là. Nous parlerons de ce Commerce après que nous aurons achevé ce qui regarde les differends que les François eurent avec le Roi Damel.

---

#### C H A P I T R E X I V .

*Entreprise de Damel contre Bourbaguiolof  
ou le Roi des Guiolofes. Détention  
du Sieur Brüe.*

**B** I R A M - V O U B A Lieutenant General de Bourbaguiolof étoit sans cesse en Campagne, pilloit & désoloit les Frontieres du Roiaume de Cajor ;

& comme il avoit dans son armée quantité de mécontents qui s'étoient retirés chez son Maître pour éviter la tyrannie de Damel, il s'avançoit quelquefois jusque dans le cœur du Royaume, & ne retournoit point chez son Maître qu'il ne fût chargé de butin & accompagné d'esclaves. Damel se fâcha à la fin, rassembla toutes ses forces & entra dans le pays de Bourbaguiolof. Pour cette fois le Roi ni son Lieutenant n'osèrent paroître; leurs troupes quoique bien aguerries étoient en trop petit nombre, ils se retirèrent dans les bois & dans les montagnes de difficile accès & abandonnerent les Villages & la campagne à Damel après y avoir fait eux-mêmes un si grand dégât que son armée mourroit de faim, de manière que Damel ne fit autre chose que brûler deux ou trois Villages & une des maisons de Bourbaguiolof, & abbatre tous les arbres des environs, pour marquer par-là le mépris qu'il faisoit de son ennemi. Il fit aussi enlever quelques Negres foules qui étant reconnus pour sujets du Roi Sira-tique furent mis en liberté après que Damel leur eut fait voir son armée, & particulièrement ses armes à feu, qui assurément le rendroient formidable à ses

Progrès de  
Damel dans  
le Royaume  
de Bourba-  
guiolof.

ses voisins, s'il avoit des gens qui s'en scûssent servir.

Dès qu'il se fut retiré, Biram-Vouba se remit en campagne & recommença ses courses & ses pillages ordinaires avec d'autant plus de hardiesse, que l'armée de Damel étant separée, il n'avoit rien à craindre de ce Prince qui n'étant pas aimé auroit de la peine à rassembler assez tôt ses troupes pour le venir combattre, & qui d'ailleurs ne se fioit pas assez à ses Lieutenans Generaux pour leur mettre entre les mains ses soldats & ses armes à feu, & qui se seroit cru deshonoré s'il fut allé combattre Biram Vouba, parce qu'il n'étoit pas Roi comme lui.

C'est ainsi que ces Princes Negres se font la guerre, il faut que le hazard s'en mêle quand ils se rencontrent & qu'ils en viennent à une bataille. Pour l'ordinaire tout se passe en courses & en pillage, & ils ont tout ce qu'ils souhaitent de leurs guerres, quand ils peuvent faire des captifs les uns sur les autres, parce que c'est la meilleure marchandise qu'ils aient pour traiter avec les Européens.

Il est constant que si les Grands du Roiaume de Cajor qui se sont retirez chez Bourbaguiolof & autres Princes

voisins étoient d'accord entre eux , il leur seroit aisé de chasser Latir-fal Soucabé de cet Etat qu'il a usurpé ; mais ils sont divisez , & les quatre principaux qui se sont retirez en viendroient aisément à bout si l'on s'unissoit ; mais ils veulent tous quatre être Rois , de maniere que l'usurpateur n'a rien à craindre pendant qu'ils ne s'uniront pas pour concourir à mettre la Couronne sur la tête d'un d'entre eux.

Cet avantage quoique très petit en lui-même enfla tellement le cœur de Damel, que malgré toutes les remontrances de sa mere & les prieres de ses Grands , il ne voulut rien relâcher de ses prétentions, ni rendre la liberté du Commerce; quoique la Compagnie n'en souffrit pas la moindre incommodité par le soin que le Sieur Brüe avoit eu d'en ouvrir quelques autres qui recompensoient avec avantage le défaut de celui-là. La Compagnie mal informée & animée par les lettres de quelques-uns de ses Emploiez, écrivit lettres sur lettres au Sieur Brüe pour l'obliger à mettre tout en usage pour faire la paix avec Damel & à renouer le Commerce. Le General de son côté ne manquoit pas de marquer à ses superieurs que la maniere dont il usoit

avec Damel , étoit le seul & véritable moien de dompter ce Prince avare & fourbe , & de l'obliger à observer les Traitez qu'il avoit fait avec la Compagnie , & qu'il avoit violés tant de fois. Il leur faisoit toucher au doigt que leur Commerce n'avoit rien souffert , & qu'il avoit même augmenté ; & que pourvû qu'on se donnât un peu patience , il le contraindroit de revenir lui-même , d'envoier ses captifs & ses autres marchandises sur l'Isle de Gorée , & de ne plus penser à demander des Comptoirs à Rufisque & à Portudal qui ne pouvoient être que fort à charge à la Compagnie , & en danger évident d'être pillées toutes les fois qu'il prendroit fantaisie à Damel de le faire.

Malgré toutes les raisons que le Sieur Brüe pût alleguer , la Compagnie voulut absolument que l'on s'accommodât avec Damel. La crainte d'une guerre prochaine ( car cela se passa au commencement de 1701 ) , avoit tellement épouvanté les Directeurs qu'ils écrivirent au Sieur Brüe d'acheter comme il pouroit la protection des Rois Negres où sont situez les Comptoirs d'Albreda sur la Riviere de Gambie , de Gereges sur celle de Bintam , de Joal sur

la Côte de Bour-Sin & de Damel à cause de l'Isle de Gorée, de laisser très peu de marchandises dans tous ces endroits, & de les confier à ces Princes dès qu'on auroit nouvelle de la Déclaration de la guerre.

C'étoit justement les vouloir perdre tout-à-fait; car ces Rois qui s'en feroient chargez avec plaisir, ne s'en feroient pas desfaisis de même, & soit qu'elles fussent demeurées entre les mains dangereuses de ces Princes, soit que le malheur de la guerre les eût fait tomber dans celles des ennemis de l'Etat, elles étoient toujours perdues pour la Compagnie.

Les hostilités entre la France & l'Angleterre commencerent à la Côte de Gorée dès le 18 Avril 1701. Quoiqu'on n'eut point encore de nouvelles positives de la Déclaration de la guerre, un vaisseau de la Compagnie de trente canons, & de 250 hommes d'équipage s'étant trouvé avec le Rochester vaisseau de guerre Anglois de 50 canons à la hauteur de Portudal, ils se donnerent chacun trois ou quatre bordées, pavillons déployez & se séparèrent, voiant bien que leurs forces étoient trop égales pour se pouvoir enlever l'un l'autre.

Ce prélude de Guerre obligea le Sieur Brûc à faire quelques demarches pour engager Damel à consentir à la paix & au retablissement du Commerce. Ce Prince qui avoit ses vûes, y consentit aisément, & fit sçavoir au Sieur Brûc qu'il seroit incessamment à Rufisque avec un bon nombre de captifs; & que s'il s'y vouloit rendre ils oublieroient de part & d'autre tout le passé, & qu'ils seroient ensemble une bonne traite.

Malgré toute la repugnance qu'il avoit à se livrer ainsi entre les mains d'un ennemi dangereux comme étoit Damel, il crut qu'il falloit en cette occasion obéir à la Compagnie, de crainte que s'il arrivoit quelque malheur aux affaires, on ne s'en prît à lui. Il alla donc attendre Damel à Rufisque, & fit porter toutes les marchandises dont il crut avoir besoin.

Damel arriva à Rufisque le 30 Mai 1701, ce ne furent d'abord que complimens & protestations d'amitié, avec des assurances que rien ne seroit plus capable d'y apporter la moindre alteration. En attendant que les captifs arrivassent, Damel étoit sans cesse avec le General, tantôt dans le logement des François & tantôt dans le sien propre. Enfin le jour

qu'il devoit configner les captifs qui effectivement étoient arrivez en bon nombre, ce Prince proposa au Sieur Brüe d'aller prendre l'air à cheval en attendant qu'on eut tout préparé pour l'embarquement.

Ils y furent, le Roi accompagné de ses Officiers, & le General seulement avec deux Commis. Ils allerent à une lieue de Rufisque, à un Village nommé Feynier appartenant à Condy un des Lieutenans Generaux de Damel. On entra dans la Case & on s'assit, mais un moment après le Roi se leva & pria le Sieur Brüe de l'attendre un moment & qu'il alloit revenir. Condy entra un moment après avec plusieurs hommes armez qui dit au Sieur Brüe qu'il avoit ordre de s'assurer de sa personne; & dans l'instant les satellites qu'il avoit avec lui se jetterent sur le General, le desarmerent, & on amena dehors les deux Commis après les avoir desarmez.

Damel fait  
arrêter le  
Sieur Brüe,

On arrêta dans le même tems tous les François qui étoient à Rufisque & au Cap-bernard. Tout ceci se passa le six Juin 1701, & on n'oublia pas de piller & d'enlever routes les marchandises, tous les meubles qui étoient dans le logement du General, & jusqu'à ses pro-

pres habits & ceux des François qui avoient été arrêtez avec lui & dans les deux autres lieux que je viens de nommer.

Le Roi envoia un de ses Officiers au General lui dire qu'il le traitoit ainsi, parce qu'il avoit chassé & enlevé les navires étrangers qui étoient venus pour traiter avec lui, & qu'il prétendoit qu'on l'indamnisât de toutes les pertes qu'il disoit avoir faites par l'enlevement de ces vaisseaux.

Le General répondit aisément à tous ces griefs, mais il ne put obtenir de voir le Roi ni aucun François. Il étoit gardé à vûe, Condy couchoit dans la chambre, & il y avoit sans cesse vingt-cinq ou trente hommes armez qui entouroient la Case avec deux gros Corps de Garde à vingt pas de là.

Damel proposa à son Conseil de faire couper la tête au Sieur Brûe; c'étoit le sentiment de l'Alquier de Rufisque qui representoit que si le General sortoit de leurs mains, il ne manqueroit pas de s'en venger sur eux, de les enlever & de brûler le Village. Cet avis ne fut pourtant pas suivi, les plus judicieux de ses Conseillers virent bien qu'après une telle perfidie il faudroit se resoudre

à une guerre éternelle avec les François, qui ne manqueroient pas de désoler leur païs, & de s'unir avec leurs ennemis pour les détruire. Ils dirent au Roi qu'il valloit mieux en tirer une grosse rançon, & cet avis se trouva assez conforme au génie avare de ce Prince.

On entra donc en négociation avec les Officiers François de l'Isle de Gorée, qui désesperez de la détention de leur General, cherchoient tous les moiens de lui procurer la liberté. Ils envoient des barques le long de la Côte pour avertir les navires François qui s'y trouveroient de revenir incessamment à Gorée, afin d'attaquer les Negres & leur enlever leur General, & cependant ils entrerent en négociation avec les Officiers de Damel.

Prétentions  
excessives de  
Damel.

Ce Prince faisoit monter ses prétentions extrêmement haut, & outre le pillage qu'il avoit fait des effets de la Compagnie & de ceux du Sieur Brüe, il vouloit encore avoir tout l'or, tous les captifs & toutes les marchandises qui se trouveroient dans les Magazins de Gorée & dans le vaisseau le Saint-François de Paule qui venoit d'arriver de France.

On disputa longtems de part & d'au-

tre, & enfin on convint d'un present qui avec le pillage des effets de la Compagnie montoit à la somme de vingt mille sept cent soixante & dix-neuf livres monnoie du païs, c'est-à-dire les marchandises évaluées au prix du païs & non sur le pied de leur achat en France, ce qui pouvoit revenir environ à sept mille livres, sans compter la perte particuliere du General qui montoit à plus de six mille livres argent de France, tant en habits, argenterie, meubles, bagues & autres effets qu'on avoit enlevé dans son logement & sur lui-même aiant été entièrement dépouillé.

Il fut douze jours entiers gardé à vûe jour & nuit sans pouvoir parler à personne de ses gens & sans avoir un Interprete. Il n'y avoit que la mere de Condi & ses femmes qui le venoient saluer tous les matins, lui apportoient du tabac & en lui marquant qu'elles prenoient beaucoup de part à sa disgrâce, lui disoient que Dieu y remedieroit.

Le Traité & la détention du General auroient été plus longtems à se conclure sans l'arrivée de deux navires de France & de quelques autres bâtimens qui vinrent mouiller à Rufisque & qui étoient prêts à faire une descente. Le General est mis en liberté.

eut peur, il fit conclure le Traité, reçût le prix de sa perfidie & partit sur le soir le 17 Juin 1701, & on rendit la liberté au Sieur Brüe sur les deux heures après minuit.

Il partit sur le champ de ce funeste lieu, se rendit à Rufisque & s'embarqua sur un des vaisseaux de la Compagnie qui le porta à Gorée où il fut reçu avec une joie extraordinaire de tous ses Officiers qui étoient prêts de tout risquer pour sa délivrance, & qui l'auroient fait s'ils n'eussent appréhendé que le perfide Damel ne lui eût fait couper la gorge.

Dès qu'on scût dans le païs qu'il étoit en liberté, tout le monde s'empressa de le venir féliciter d'être sorti à si bon marché des mains de ce barbare. Les Rois Brac & Siratique lui envoient leurs principaux Officiers avec des presents & des complimens. Bourbaguiolof, Bour-Sin & Bour-Salum les imiterent; & on commença dès lors à parler d'un accommodement general entre tous ces Princes; afin qu'étant tous réunis ils pussent tomber tous ensemble sur le perfide, le chasser ou le punir de tant de crimes qu'il avoit commis. Il n'y eut pas jusqu'à la Princesse Linguere mere

de Damel qui lui envoia le fidele messenger dont nous avons parlé, pour l'assurer qu'elle detestoit la conduite de son fils, & qu'elle alloit travailler de son mieux pour faire une paix ferme & solide entre les François & lui. Le General la remercia de son compliment, mais il ne lui fit sur le sujet de la paix qu'elle propoisoit que des réponses ambigües.

En effet il commença deslors à faire sentir à Damel sa juste indignation, en & attendant qu'il eût des forces suffisantes pour se joindre aux Rois Negres avec lesquels il traitoit, il fit garder les Côtes de Damel si exactement qu'il n'y eut aucun vaisseau étranger qui en put approcher, il fit enlever tous les Canots & tous les pêcheurs qui en sortoient, & obligeoit sous peine du feu les Villages qui étoient sur la Côte d'apporter à l'Isle de Gorée tout le bois & l'eau dont on avoit besoin. C'étoit par ce moien que les sujets de Damel apportoit aux François les esclaves, le morphil & autres choses qu'ils vouloient traiter, & qu'ils avoient malgré lui les marchandises de France au prix ordinaire, sans s'embarasser d'acheter celles qu'il avoit volées, qu'il leur vouloit vendre à un prix excessif.

Huit mois se passerent de la sorte, & les Etats de Damel souffroient beaucoup; on dit même que ses peuples étoient prêts à se soulever. Il crut qu'il pouvoit se raccommo-der avec le Sieur Brüe dont il connoissoit le bon cœur & la generosité. Il lui envoya au Fort Saint-Louis du Senegal son Alquier de Bieurt, lui dire qu'il étoit tems de finir leur querelle, & que pour cet effet il le prioit de lui envoier un Commis nommé Moreau qui parloit fort bien le Guio-los. Le Sieur Brüe y consentit, mais à condition que l'Alquier demeureroit en ôtage. Cela fut fait, l'Alquier resta au Fort, & le Commis alla trouver Damel qui étoit alors à Caba.

Ce Prince lui fit beaucoup d'honnêtetés, lui parla de ce qui s'étoit passé comme d'une chose que le General devoit avoir oubliée, vù la vengeance qu'il en avoit tirée en ruinant ses Costes, & en enlevant tant de ses sujets; qu'il étoit vrai que le General ne lui avoit jamais donné occasion de se plaindre de lui en particulier, mais que son Chirurgien aiant donné quelques remedes à une de ses femmes, avoit eu un commerce avec elle qui le deshonnoit, & que ne pouvant s'en venger sur le Chirur-

gien il avoit cru devoir étendre sa vengeance sur toute la Nation. Qu'au reste comme il oublioit volontiers cet outrage, il falloit aussi que le Sieur Brüe oubliât ce qui s'étoit passé, & qu'ils devinssent amis comme ils étoient au paravant.

Voilà ce que le Commis rapporta au General à son retour. Celui-ci fit venir l'Alquier de Bieurt, & lui dit qu'il s'étonnoit que Damel l'eut voulu rendre responsable de la faute de son Chirurgien, supposé qu'elle fût véritable, qu'il auroit dû se plaindre & qu'il lui auroit rendu justice s'il la lui avoit demandé: Que cependant il vivroit avec lui en bon voisin, pourvû qu'il voulût exécuter les Traitez avec plus d'exactitude qu'il n'avoit fait: Qu'il esperoit qu'il restitueroit ce qu'il avoit enlevé à la Compagnie & à lui-même, dont on lui donna les Memoires, & on lui dit qu'il étoit facile à son Maître de s'acquiter, puisqu'il n'avoit qu'à consentir que les François enlevassent des captifs sur ses terres au *pro rata* de ce qui leur étoit dû.

Damel n'eut garde d'accepter ce parti, il n'avoit pas envie de restituer ce qu'il avoit volé, & le Sieur Brüe s'en soucioit aussi assez peu; car il songeoit à

l'enlever lui-même , & l'envoyer travailler à l'Amérique ; & les choses étoient disposées pour cela quand il reçût des ordres pressans de la Compagnie de repasser en France où elle avoit besoin de ses lumieres & de ses conseils pour arrêter la déroute de ses affaires. Elle avoit nommé pour Directeur & Commandant par *interim* le Sieur Louis le Maître que M. Brüe fit reconnoître en cette qualité le premier Mai 1702 , & il s'embarqua aussitôt.

Jamais Damel n'avoit reçu une plus agréable nouvelle que celle du départ du Sieur Brüe , il en témoigna une joie extraordinaire , & il avoit raison ; car assurément il étoit perdu sans ressource si le Sieur Brüe avoit demeuré encore seulement trois mois dans le pais : Il oublia le danger où il avoit été & peut-être les résolutions qu'il avoit faites d'être plus homme de bien ; son mauvais naturel lui fit reprendre cœur , il devint plus mauvais qu'à l'ordinaire ; & comme il s'apperçut que le Sieur le Maître n'étoit pas homme à lui tenir tête comme le Sieur Brüe , il fit une nouvelle & plus sévère défense de tout Commerce , & même de vivres , d'eau & de bois avec l'Isle de Gorée , pensant

par ce moien obliger les François de l'abandonner. Il mit des Gardes avec des Officiers de confiance le long de la Côte, afin d'empêcher ses sujets de porter vendre à Gorée ce dont nous avons besoin.

Le Sieur Louis le Maître eut peur que les ennemis de l'Etat ne se servissent de cette occasion pour attaquer l'Isle, & que le défaut de vivres, d'eau & de bois ne leur en rendît la conquête plus aisée. Il ne se souvint pas de ce que le Sieur Brûe lui avoit recommandé, & les moiens qu'il lui avoit marquez pour avoir toutes les necessités de son Isle: Mais il aima mieux s'accommoder avec Damel, & par une lâcheté qui trahissoit d'une maniere indigne les interêts de la Compagnie, il lui donna cent barres de fer par maniere de coûtume pour avoir la permission de prendre de l'eau & du bois sur ses terres & d'y traiter des vivres. C'est ainsi que le mauvais choix des Officiers de la Compagnie gâte ses affaires & lui impose des loix onereuses & honteuses qui l'asservissent à un Roi Negre très méprisable en lui-même, & dont il étoit à propos de reprimer les entreprises & de châtier la mauvaise foi & la perfidie.

Le Sieur le  
Maître paie  
une coûtume  
à Damel.

## C H A P I T R E X V.

*Commerce que la Compagnie fait ordinairement dans le departement de Gorée.*

**Q**U O I Q U E le Sieur Brië ait traité dans une seule année près de cinq cent Negres avec Damel, on ne doit pourtant faire monter ce Commerce pour l'ordinaire de chaque année qu'à deux à trois cent ; à vingt mille cuirs en poil & à deux cent quintaux de morphil.

La traite des cuirs étoit autrefois bien plus considérable, on en tiroit tous les ans près de quatre vingt mille. Mais les tyrannies que Damel a exercé sur tout depuis qu'il a envahi le Roiaume de Cajor sur les Negres créolles descendans des Portugais & même sur les propres sujets, a fait deserter les premiers, & a tellement ruiné les autres qu'ils n'ont presque plus de bestiaux, & par conséquent plus ou presque plus de cuirs à traiter.

La Compagnie a trois Tarifs pour le departement de Gorée, l'un sert pour le Roi, le second pour ses Officiers &

Differens  
Tarifs pour  
la traite des  
Eslaves.

le troisiéme pour le peuple. On ne traite pour l'ordinaire avec le Roi que des captifs. Lorsqu'ils sont piece d'Inde , c'est - à - dire qui ne sont pas au dessus de trente ans , ni au dessous de dix , à qui il ne manque ni doigts , ni yeux , ni oreilles , ni dents , & qui ne sont ni bossus ni boiteux. Quand il se trouve avoir quelque défaut , car on les visite avec soin ; & comme ils sont nuds , il est difficile que leurs défauts échappent à la diligence des Commis qui les visitent en présence du Directeur. Les défauts quand ils sont considerables, les font rebuter ; & quand ils ne le sont pas , on fait des équivalens , c'est-à-dire deux enfans pour un homme ou deux & demi pour un , quelquefois trois pour un ou trois pour deux , c'est en cela que consiste l'habileté des Commis & où ils font paroître leur adresse & leur bonne volonté pour l'interêt de la Compagnie.



Tarif avec *Damel* pour les captifs.

Argent monnoié , ou pataques d'Allemagne qui valent 28 l.

piece. . . . .	30.	pour 1 captif.	
Macaton grand avec sa chaîne, . . . . .	I.		I.
Ambre jaune gros. . . . .	3 l.		I.
Balles à mousquet. . . . .	100 l.		I.
Corail rouge gros. . onces. 9.			I.
Couteaux Flamands. . . . .	140.		I.
Caisses de tambours à la Française. . . . .	2.		I.
Drap, écarlatte. . . aulne 4.			I.
Echarpes de taffetas à franges fausses. . . . .	4.		I.
Eau-de-vie. . . pintes 100			I.
Fer plat en barres les deux bouts entiers, barres. 30.			I.
Fusils-boucaniers. . . . .	4.		I.
Fusils-boucaniers garnis de cuivre. . . . .	2.		I.
Geroffe. . . livres. 4 l.			I.
Iris de Florence. . . . .	4 l.		I.
Laine rouge filée . . . . .	30.		I.
Pistolets. . . paires. 3.			I.
Poudre. . . . .	50 l.		I.
Papier. . . rames. 12.			I.

## Suite du Tarif.

Revesche rouge & jaune,		
aune. . . . .	30.	I.
Satalas ou bassins moiens.	30.	I.
Toille de Quintin. pieces.	6.	I.
Toille Indienne de		
5 aunes $\frac{1}{2}$ piece	pieces 5.	I.
Gallet rouge gros & moien,		
millier . . . . .	10.	I.

On trouvera ci-après l'explication des noms dont on s'est servi dans cette Table ou Tarif, afin que les lecteurs qui ne sont pas accoutumés à ce langage sçachent de quoi il s'agit. Je dirai cependant qu'à l'égard du Gallet il faut que les employez en fournissent le moins qu'ils pourront à Damel, parce que ce Prince en prétend avoir pour un captif six masses de quatre milliers chacune, le tout pesant 480 l. ce qui excède beaucoup la valeur d'un captif.



Tarif pour le prix des cuirs en poil & des captifs que l'on traite à Rufisque, à Portudal & à Joal, tant avec les Officiers des Rois Damel & Bour-Sin, qu'avec les Negres de ces païs.

Nom des marchandises.	Quantité à livrer.	aux Officiers des Rois.	aux gens du païs.
Mortaudes unies d'argent.	2. pour	1 cuir $\frac{1}{2}$ .	2. cuirs
Mortaudes gaudronnées	1.	1. $\frac{1}{2}$ .	2.
Siflet avec sa chaîne.	1.	1. captif	1. captif.
Cornet avec sa chaîne.	1.	1.	1.
Macaton avec sa chaîne.	1.	1.	1.
Bassins de cuivre jaune grand.	1. pour	6. cuirs	8.
Bassins de cuivre jaune moiens.	1.	3.	4.
Bouges	50.	1.	1.
Corail.	1. once.	18.	24.
Chapeaux communs.	1.	8.	12.
Chemises.	1.	8.	12.
Conteaux Flamands.	2.	1. $\frac{1}{2}$ .	2.
Cardes.	1. paire	3.	4.
Drap rouge de Berry	1. aulne.	20.	30.
Eau-de-vie.	1. pinte.	1. $\frac{1}{2}$ .	2.
Echarpes de taffetas à franges fausses.	2.	1 captif	1 captif.
Fer plat de 12 pattes ou 9. pieds,	1. barre.	8 cuirs	12. cuirs.

## Suite du Tarif.

Laine rouge ou jaune filée.	2. onces.	1. $\frac{1}{2}$	2.
Papier commun.	2. mains.	1. $\frac{1}{2}$	2.
Plats d'étain.	1.		4.
Revesche rouge, jaune ou bleue.	1. aulne.	3.	8.
Rubans de couleur.	1. aulne	6.	8.
Sabres.	1.	8.	12.
Toilleries.	1. aulne	6.	8.
Verroteries, sçavoir Verrot de diverses couleurs.	1. millier	1.	1.
Galet rouge petit.	10. cordes.	1. $\frac{1}{2}$	2.
Galet rouge moien.	6. cordes	1. $\frac{1}{2}$	2.
Galet rouge gros.	3. cordes	1. $\frac{1}{2}$	2.

Il faut tenir parole & donner les figures & les descriptions que j'ai promises, les voici.

Le grand macaton est une boëtte d'argent quarrée, de trois pouces neuf lignes de hauteur & de largeur, & d'un pouce quatre lignes d'épaisseur, garnie d'un couvercle de même figure, avec des anneaux aux quatre coins haut & bas, pour y passer une chaîne d'argent ou un cordon, la chaîne a quatre pieds sept pouces de longueur, & pese

avec le macaton quatorze onces.

Le petit macaton n'a que la moitié de la grandeur & de la pesanteur du grand.

Les Negres portent ces boëttes en bandouliere, elles leur servent à mettre des odeurs, des bagues ou des pieces d'or, en un mot tout ce qu'ils ont de precieux. Les Rois ne les portent pas eux-mêmes, ils ne font cet honneur qu'à leur Alcoran. Ce sont leurs principaux Officiers ou valets qui les portent & qui marchent toujours près du Prince, afin de lui pouvoir présenter promptement ce qu'il demande, souvent même il n'y a dedans que des curedents, & ce n'est que par grandeur qu'ils en font porter plusieurs quand ils en ont.

Le Cornet est aussi d'argent. Il ne faut pas s'imaginer que les Negres s'en servent pour la chasse ou pour produire aucun son, il leur sert aux mêmes usages que les Macatons, c'est-à-dire pour serrer leurs senteurs & leurs bijoux. Ils les portent ou les font porter en écharpe ou en bandouilliere avec une chaîne de même métal, de quatre pieds de long ou environ. Le Cornet dans son plus grand diamètre a neuf à dix pouces, & environ sept dans le petit. Il pese

Usage des  
Macatons.

Cornet d'ar-  
gent.

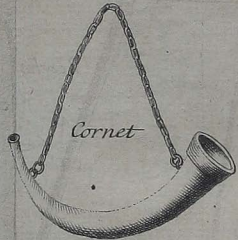
Macuston



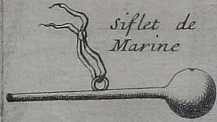
Besche



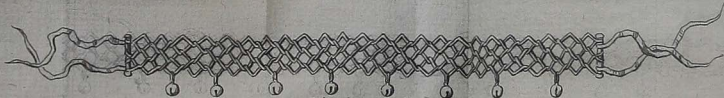
Cornet



Siflet de Marine



Chaine de pied



Colier de Mortaundes unies et gaudronnés



pour l'ordinaire six onces & quatorze grains avec la chaîne.

Quelquefois les Negres veulent avoir des sifflets de Marine : Ceux qu'on leur fournit sont comme les sifflets dont on se sert sur les vaisseaux & sur les galeres, ils pesent ordinairement deux onces deux gros ; & quand ils ont une chaîne de quatre pieds & demi, ils pesent dix onces ou environ.

Sifflet de Marine.

Les femmes portent de petites chaînes plates au dessus de la cheville du pied. On appelle ces ajustemens des chaînes de pied. Elles pesent deux onces ou environ.

Chaînes de pieds.

Les Mortaudes sont des grains d'argent creux faits en olive, dont les femmes se servent pour faire des colliers en les entrelassant avec des grains d'ambre jaune ou de corail.

Il y a des Mortaudes de deux façons, les unes sont toutes unies, on les appelle simplement Mortaudes. Elles pesent pour l'ordinaire quarante-sept à cinquante grains.

Mortaudes unies & gaudronnées.

Il y en a d'autres qui sont gaudronnées, c'est-à-dire raiées en enfonceure, on les appelle Mortaudes de godené : Elles pesent depuis soixante & quatorze jusqu'à soixante & dix-sept grains. Elles

servent comme les premières, avec des grains d'ambre ou de corail à faire des colliers.

Grelots  
d'argent.

Les femmes mettent quelquefois des grelots d'argent à leurs chaînes de pied, elles prétendent que cela leur donne de l'agrément en dansant. Ils sont faits comme les grelots que l'on met aux colliers des chiens. Ils pesent soixante & douze à soixante & quinze grains.

Bouges, co-  
quilles des  
Maldines.

Bouges sont des coquilles qui viennent des Isles Maldines, & qui servent de monnaie courante sur presque toute la Côte de Guinée & en quelque endroits du Senegal, c'est-à-dire depuis le Niger jusqu'à la Rivière de Serelionne. J'en ai parlé assez amplement dans mon Voyage aux Isles de l'Amérique.

Barres de fer

Les barres de fer sont plattes, elles ont ou doivent avoir neuf pieds de long, deux pouces de large & quatre lignes d'épaisseur. On partage la barre en 12 parties chacune de sept pouces & demi ou environ de longueur, c'est ce qu'on appelle une patte. Chaque patte se partage encore en trois parties qu'on appelle Dialot, & chaque Dialot suffit pour faire une bêche telle que sont celles dont les Negres se servent pour travailler leurs terres.

On

On voit par la figure ci jointe que cet instrument est foible & petit. Il suffit pour des gens qui ne font, pour ainsi dire, qu'égratigner la superficie de leur terre, afin que le mil qu'ils y répandent puisse se couvrir d'un peu de poussiere, que la pluie qui tombe lorsqu'ils le sement, fait bientôt germer & pousser parfaitement bien malgré le peu de façon qu'ils ont apporté pour le semer. Cela fait voir évidemment la bonté & la fertilité de ce païs, & combien il produiroit s'il étoit cultivé par des gens plus habiles & moins fainéans. Sur quoi il faut encore faire une remarque, que les païs chauds & humides ou par leur situation ou par les pluies sont toujours très fertiles.

Béches des  
Negres.

Il y a une douille dans le milieu de l'écranchure du croissant, dans laquelle on place une hampe assez longue pour pouvoir s'en servir sans être obligé de se baisser.

On ne sçauroit croire la consommation qui se fait dans toute l'Afrique de ces grains de verre ou de gros émail que l'on tire d'Hollande, de Venise, d'Allemagne & de quelques endroits de France. Ces grains ont des noms differens selon leur grosseur, leur couleur, leur

Verroterie  
de diverses  
sortes.

figure. On trouvera ici leurs figures gravées avec leurs noms à côté. On marque cette marchandise sous le titre general de verroterie.

Les Noirs, hommes, femmes & enfans s'en parent; ils en font des colliers, des bracelets & de petits ornemens qu'ils appliquent sur les bords de leurs pagnes, de leurs bonnets & autres hardes & sur quelques petits meubles.

On connoît toutes les autres marchandises contenues dans le Tarif ci-dessus, ainsi je n'en parlerai pas en particulier.

## CHAPITRE XVI.

*Du Commerce que l'on fait dans les Roiaumes de Sin & de Salum.*

**L**E Roiaume de Sin n'a que deux Escales ou lieux de Commerce sur la Côte Occidentale de l'Afrique, Joal & Faquiou; mais celle de Joal est la plus considerable, parce que le mouillage & le débarquement sont plus aisés. Ce Village est considerable, bien peuplé, & les habitans quoique brutaux & insolens aiment le commerce; & quand on est fait à leurs manieres, on

Commerce  
de Joal.

ne laisse pas de traiter avec eux avec un avantage considerable.

Deux raisons ont engagé la Compagnie d'y mettre une Case , c'est-à-dire d'y établir un Comptoir fixe. La premiere a été afin de profiter de près de deux cent captifs que l'on peut en tirer tous les ans avec plus de trois mille cuirs en poil , douze à quinze cent livres de morphil , & quatre à cinq cent livres de cire jaune. Le Tarif de ces marchandises est le même que celui dont on se sert avec Damel ; & le Magasin de la Compagnie étant toujours bien fourni , on enleva tout ce que les Negres auront à traiter à mesure qu'il se présentera , & ôtera par ce moien l'envie aux Etrangers & aux Interloppes de venir se morfondre à une rade où ils sçavent qu'il n'y a rien à faire pour eux.

La seconde raison & qui me paroît la plus considerable , est pour donner de la jalousie à Damel , & l'empêcher de défendre le Commerce aussi souvent qu'il fait , ou du moins pour que l'Isle de Gorée & le commerce de la Compagnie n'en souffre aucune diminution. Bour-Sin ou le Roi de Sin a été de tout tems l'ennemi irreconciliable de Damel & de Tin ; le voisinage de leurs Etats &

d'anciennes querelles les tiennent dans une jalousie mutuelle, & les obligent de faire continuellement des courses l'un sur l'autre, dont tout le profit retourne à la Compagnie, pourvû qu'elle ait des marchandises de traite dans ses Magazins, parce que le but de leurs armemens n'étant que de faire des captifs pour les vendre aux Etrangers; plus ils en font, & plus la Compagnie est sûre d'avoir un prompt débit de ses marchandises & de quoi charger ses navires, soit pour les Isles de l'Amerique, soit pour l'Europe.

Outre les captifs & les autres marchandises que je viens de specifier, Joal est un endroit où l'on est toujours assuré de trouver des vivres de toutes especes, dont l'Isle de Gorée & les vaisseaux de la Compagnie peuvent avoir besoin. On y trouve des bœufs en quantité & des poules tant qu'on en veut. On peut aussi en tirer tous les ans six cent bariques de mil du poids de deux cent livres chacune, qui coutent pour l'ordinaire une barre la piece. On en enleve aussi cinquante à soixante bariques de ris; la barique pese ordinairement quatre cent livres, & coute quatre barres quand il est net, & la moitié

Marchan-  
dises que  
l'on peut  
traire à Joal.

moins quand il est casqué. On trouve encore à Faquiou à une lieue trois quarts au Sud de Joal, du sel tant qu'on en veut, qui ne revient apporté à bord qu'environ à trois livres le baril que l'on paie en fer, en bouges, en laine filée, en couteaux & en galet rouge au prix de la Compagnie, c'est-à-dire que le baril ne revient pas à vingt-cinq sols & pese près de trois cent livres. En prenant du sel dans cet endroit on se passeroit aisément du sel de Bieut, & ce sera encore un moyen de mortifier Damel en diminuant ses revenus.

Il n'y a de Joal à la Riviere de Palmairin qu'environ sept lieues, de sorte que le Roiaume de Sin n'a qu'environ neuf à dix lieues de côte. Son étendue de l'Ouest à l'Est est beaucoup plus considerable. Son terroir est gras, bon & assez bien cultivé, excepté sur les Frontieres du Roiaume de Tin, où les courses continuelles que les sujets de ces deux Princes font les uns sur les autres ont rendu ces endroits deserts. Ils ont quantité de palmiers, de cotonniers, de bananiers & d'autres fruits. J'ai déjà dit que ces Negres étoient brutaux & insolens. Le moyen de les tenir en bride est d'avoir un Comptoir bien bâti de

pierres & assez bien fortifié pour résister à un coup de main & à une surprise : il ne faut pas craindre que les Negres y fassent un siège , ils n'ont ni l'esprit ni les forces nécessaires pour une pareille entreprise ; & pour leur imposer davantage , il seroit à propos que les vaisseaux de la Compagnie qui vont en Gambie ou qui en reviennent aussi bien que des autres Établissements plus au Sud vinssent mouiller à Joal , y prissent de l'eau , du bois & des vivres , & qu'ils prissent les effets qui se trouveroient dans les Magazins.

La Riviere de Palmerin est la plus Septentrionale des six branches ou bouches par lesquelles la Riviere de Salum se décharge dans la Mer. C'est à la Riviere de Palmerin que commence le Roiaume de Salum , dont le Roi est appelé Bour-Salum , c'est-à-dire Roi de Salum ; ce Roiaume finit à deux ou trois lieues au Nord de la pointe de Barre , il s'étend des deux côtez de la Riviere de Salum jusqu'au Village de Cahone qui est presque tout joignant l'endroit où la Riviere de Gambie se partage en deux branches , dont la plus Septentrionale prend le nom de Salum. C'est cette Riviere qui a neuf ou dix lieues

Roiaume de  
Salum .

avant d'arriver à la Mer , se partage en trois branches dont la plus Septentrionale se nomme Palmerin , comme nous venons de dire : la seconde retient le nom de Salum , la troisième s'appelle Battangamar , la quatrième Betonte , la cinquième Banquiala, & la sixième Guianac. Ces six Rivieres forment des Isles dont la plûpart sont habitées & cultivées , quoiqu'elles soient assez mal saines , surtout pour les Européens qui ne peuvent y faire un séjour seulement de trois semaines ou d'un mois , sans s'exposer à des dissenteries & à des fièvres très dangereuses.

La Mer qui monte dans ces Rivieres les rend assez considerables , & elles portent toutes des Chaloupes & des Canots ; celle qui conserve le nom de Salum & celle qu'on nomme Palmerin , ont assez de profondeur pour porter des barques , & quand on a une fois gagné la tête de toutes ces Isles & qu'on est entré dans la grande Riviere qui les a formées , on trouve un Canal large & profond qui porteroit des navires si on les pouvoit faire entrer jusque là.

Cette Riviere est constamment une branche de celle de Gambie , comme celle-ci , & selon toutes les apparences

& selon le rapport unanime de tous les Negres Mandingues & autres Marchands, une branche du Niger.

Le Village de Cahone se trouve assez près de l'endroit où la Riviere de Gambie forme celle de Salum. On en peut faire une Escalle de fort bon commerce, parce que c'est-là que les Mandingues s'arrêtent & se reposent en venant traiter l'or, l'ivoire & les esclaves qu'ils ont acheté aux Roiaumes de Tombut, de Bambaracana & autres endroits encore plus à l'Est. Il est certain qu'ils seroient ravis de trouver des Marchandises en cet endroit, parce que cela leur épargneroit 4. ou 5. journées de chemin qu'il y a encore à faire pour arriver à Albreda ou à Gilfrai sur la Riviere de Gambie, outre une coûtume assez considerable que le Roi de Barre exige d'eux.

Le tems le plus propre pour faire le commerce à Cahone est depuis le mois de Novembre jusqu'en Mai; en prenant ses mesures pour y arriver au commencement de Janvier, qui est le tems le plus ordinaire du passage des Marchands Mandingues qui amènent presque toutes les années sept à huit cent esclaves, une quantité très considerable de morphil, & souvent jusqu'à quatre cent marcs d'or.

Les Anglois établis sur la Riviere de Gambie & qui en disputent tant qu'ils peuvent le commerce aux François, vont attendre ces Marchands Nègres jusqu'à Baraconda sur la même Riviere de Gambie & bien plus haut que Cahone : mais comme ils manquent souvent de Commis pour faire ce voiage, quoiqu'ils le fassent toujours par eau, le défaut des marchandises oblige les Mandingues de descendre jusqu'à Gilfrai où les Anglois ont un Comptoir vis-à-vis de leur Fort, Jacques ou Guillaume qui est situé dans une petite Isle au milieu de la Riviere. C'est par ce moien que le Comptoir François établi à Albreda sur la même Riviere, a sa part du Commerce des Mandingues, & qu'il l'a d'autant plus grande, que les Officiers de ce Comptoir sont en reputation d'avoir de bonnes marchandises, d'être accommodans, équitables & honnêtes, & de recevoir ces Marchands d'une maniere qui les engage à revenir & à les préférer aux Anglois nos compétiteurs, qui n'épargnent rien pour détruire nôtre Commerce même en ruinant le leur. Mais il ne faut pas s'embarasser beaucoup ni des tentatives qu'ils font pour ruiner le nôtre, ni des bruits

qu'ils répandent souvent à nôtre désavantage, la haute saison & leur imtemperance nous en fait raison, & ruine leur commerce par la mort des trois quarts de leurs employez presque toutes les années, de maniere qu'en aiant toujours de nouveaux peu instruits & point accoutumez à l'air, aux manieres & au negoce du païs, ils font assez peu de progrès & nous nuisent beaucoup moins qu'ils ne voudroient.

La Compagnie ne sçauroit donc rien faire de mieux que de conserver avec soin le commerce du département de Gorée, de le pousser dans les terres le plus loin & le plus assidument qu'elle pourra, de mettre les Forts & l'Isle de Gorée en état de ne rien craindre des ennemis de l'Etat pendant une guerre ouverte, ni des Forbans & des Negres pendant la paix, d'avoit toujours ses Magazins bien assortis, des vaisseaux pour éloigner les Interloppes, & assez de forces pour tenir dans le respect & dans l'exacte observation des Traitez les Rois de cette Côte. Ce qui sera d'autant plus facile que Latir-fal Soucabé étant mort depuis dix-huit mois, & ses deux enfans aiant partagé la succession, l'aîné appelé Mar-Issafal a eu

Mort de Dammel, Latir-fal Soucabé.

le Roiaume de Cajor, & a pris par cet endroit la qualité de Damel. Le cadet nommé de Kué-Comba est devenu Tin ou Roi de Baol : ce partage les rend moins considerables & moins à craindre; & comme ces deux freres ne sont pas assez unis pour agir toujours par un même principe & selon leurs interêts communs, il sera facile au Directeur General & au Directeur particulier de Gorée de les entretenir de maniere que quand l'un voudroit faire le mauvais & interdite le commerce, on soit sûr de le faire avec l'autre, & même de l'engager dans nos demêlez particuliers.

Surtout il faut empêcher que ces deux Couronnes ne soient jamais sur une même tête. La Compagnie en a ressenti les effets pendant le regne de Latit-fal Soucabé, elle ne doit rien negliger pour maintenir ces peuples dans la liberté qu'ils ont toujours eue d'avoir des Rois separez, afin que conservant l'équilibre entre ces petits Princes, elle soit toujours en état de leur donner la loi, les empêcher d'innover rien ni sur les coûtumes, les Tarifs des marchandises, ni le prix des vivres, ni la liberté de faire de l'eau & du bois sur leurs terres. Quoique ce qu'on leur donne pour ces permissions soit très

peu de chose , il vaudroit encore mieux ne leur rien donner non par avarice , car la chose n'en vaut pas la peine, mais pour maintenir la possession & la souveraineté que la Compagnie a acquise sur toutes ces côtes & sur six lieues de profondeur dans les terres par les Traitez conclus avec les Rois du païs par M. Ducasse en 1679 , après qu'il les eut châtiés de leur perfidie en ravageant leurs terres & en enlevant les habitans, comme nous avons dit ci-devant.

Le Sieur Brüe a fait travailler aux fortifications de Gorée avec succès pendant qu'il a été sur les lieux , & il a laissé à ses successeurs outre les exemples à suivre , beaucoup de matériaux amassés & prêts à mettre en œuvre sur toutes choses , il vouloit faire de grandes citernes capables de contenir assez d'eau pour les besoins des Forts , & même pour en fournir en partie aux vaisseaux de la Compagnie. Ces ouvrages ne sont ni d'une grande dépense ni d'un grand travail , on a les pierres & la chaux sur les lieux , on peut faire faire des briques en differens endroits de la Concession à très bon marché ; les manœuvres n'y content que la nourriture , puisqu'on prend pour cela des Negres esclaves en

attendant qu'on les transporte en Amérique, & qu'il n'y a que les massons & autres ouvriers que l'on est obligé de faire venir d'Europe.

Le même M. Brûe avoit entrepris de faire un retranchement tout autour de l'Ance, qui est le seul endroit où l'on puisse faire un débarquement. Ce retranchement flanqué de deux batteries fermées aux deux points qui forment l'Ance & soutenus par le canon du Fort, mettroit l'Isle absolument hors d'état de rien craindre, & cent hommes dans cette situation repousseroient aisément une armée quelque forte qu'elle pût être.

On verra ces projets dans le plan qu'on a fait graver de cette Isle.

Je n'ai plus que deux choses à dire de ce département avant de finir ce volume.

La première est que les Negres d'un Village près de Joal ont répandu le bruit dans tout ce país que les chevaux qui entroient chez eux mourroient aussitôt. Les François mêmes & les Anglois ont cru cette fable comme les Negres, surtout depuis qu'un Commis de la Compagnie Françoisé nommé Moreau y perdit le sien par un accident qui l'auroit fait perir dans tout autre endroit

comme dans celui-là. La mort de cet animal confirma ce que les Negres avoient débité d'une maniere à n'en plus pouvoir douter , jusqu'à ce que M. Brüe étant sur les lieux , & voulant approfondir l'origine de ce bruit , trouva que ce n'étoit qu'une supposition & une invention des habitans qui avoient répandu ce bruit pour empêcher Bour-Sin leur Roi de venir leur rendre de frequentes visites comme il faisoit , parce que cet honneur les ruinoit absolument , ce Prince enlevant de chez eux tout ce qui lui plaisoit , & il ne se treuvoit gueres de choses qui n'eussent le malheur de lui plaire. Le Sieur Brüe étant passé plusieurs fois par ce Village sans qu'il fut arrivé aucun accident à son cheval , les Negres dirent qu'il avoit mis au col de son cheval un grisgris de France qui l'avoit empêché de mourir ; & comme Bour-Sin ne put avoir un grisgris semblable , il n'osa s'exposer à y venir de peur de perdre ses chevaux que ces Negres ne manqueroient pas d'empoisonner , afin de lui épargner la peine de les venir voir, étant d'ailleurs bien sûrs qu'il n'entreroit pas chez eux à pied à cause que ce seroit profaner le caractere de Roi dont il étoit revêtu , qui ne lui per-

met pas de faire seulement dix pas sans être à cheval.

La seconde est que les habitans d'un Village nommé Yof situé à demi-lieue au Nord des mamelles du Cap-verd, font dans leurs Ances une pêche considerable de cahouanne. C'est la plus mauvaise des trois especes de tortues de Mer que l'on connoisse. L'écaille n'en vaut rien, elle est mince, d'un gris sale, pleine de galles, en un mot on n'a pas encore trouvé à quel usage on la pourroit employer. La chair n'est pas meilleure, elle est dure, coriace, visqueuse, de mauvaise odeur, on la donne aux Negres en Amerique, parce que la faim leur fait trouver tout bon. Ils en mangent aussi en Afrique, mais le plus grand usage qu'on en puisse faire est d'en tirer de l'huile à brûler. Les pêcheurs d'Yof ne se servent point de filets ou de folles, comme on fait en Amerique pour les prendre: ils plongent aux endroits où ils voient des tortues & leur passent dans une pate le nœud coulant d'une corde qu'ils portent avec eux, & dont l'autre bout est attaché à leur Canot. Cette maniere de pêcher montre l'adresse & l'habitude qu'ils ont à plonger & à nager, mais elle leur fait manquer beaucoup de tortues.

On leur a voulu plusieurs fois montrer à les prendre au cavallage ou à la ponte ou avec des folles. Il n'a pas été possible jusqu'à present de leur faire prendre aucune de ces manieres : quand ils sont au bout de leurs raisons, ils disent que leurs peres ne se sont point servis de ces instrumens qu'on leur propose, & il en faut demeurer là. J'ai expliqué ces différentes manieres de prendre les tortues dans mon Voiage aux Isles de l'Amérique, je ne les repeterai point ici.

## CHAPITRE XVII.

### *Description de la Riviere de Gambie.*

Sentiment  
de l'Abbé  
Baudrand.

L'ABBÉ Baudrand prétend que la Riviere de Gambie a sa source au dessus du Roiaume de Gubert, d'où coulant à l'Ouest après avoir traversé quantité de païs & reçu plusieurs Rivières, elle passe par les Roiaumes de Genia & de Cantori, & puis par celui de Gambie qui lui donne le nom qu'elle porte, & enfin par le païs des Foules où elle se rend dans l'Océan atlantique près du Cap-Sainte-Marie, à vingt-cinq lieues du Cap-verd au Midi, par quatre

Dictionnaire  
geog. P. 712.

embouchures , dont la plus Septentrionale & la plus grande est celle de Gambie ; la seconde est celle de Sainte-Anne qui fait partie de la troisième appelée la Riviere des huitres, en Portugais *Rios dos ostros* , & la quatrième est celle de Casamanca près du Cap-Rouge ou Caboroxo.

Il cite pour les garands Sanut & Barros , ce qui fait voir , dit-il l'erreur des Cartes modernes qui marquent la Riviere de Gambie comme un des bras de celle du Niger , au lieu qu'elle en est entièrement séparée & qu'elle a son cours de l'Orient à l'Occident entre le Senega qui lui est au Septentrion , & le Niger qui lui est au Midi.

Le même Auteur parlant ensuite du Niger le fait passer par les Frontieres des Roiaumes de Tambouctou & de Cantori & le partage en plusieurs bras qui se rendent dans l'Ocean Atlantique entre le Cap-verd au Nord & la Riviere de Sierra-liorra au Sud. Cet Auteur auroit dû ce me semble dire que le Niger avoit la Riviere de Gambie au Nord , la borne auroit été plus naturelle & plus voisine , & il n'a pas pris garde qu'il n'y a dans cet espace aucune Riviere qui s'appelle ou qui se soit jamais appelée

Niger. Il indique sans y penser la Riviere de Gambie qui est assurément une portion du Niger. Lorsqu'il poursuit sa description, & qu'il dit que les principaux bras du Niger sont la Riviere des huitres & celle de Casamanca; celle de Saint-Domingue que l'on appelle quelquefois de Cachaux qui est fort large à son embouchure aussi bien que Rio-grande ou la grande Riviere qui est plus au Midi.

M. l'Abbé-Baudrand auroit rendu un grand service au Public, s'il l'avoit instruit avant de mourir, comment deux Rivieres éloignées l'une de l'autre, comme il suppose que le sont celles du Niger & de Gambie, peuvent produire les mêmes bras, c'est-à-dire la Riviere des huitres & celle de Casamanca, ou comment ces deux Rivieres peuvent sortir en même tems du Niger & de la Riviere de Gambie. Voila sans doute un paradoxe des plus étranges & qui suffit tout seul pour détruire ce que cet Auteur avance avec un si grand air d'autorité & des remarques de critique qu'il dit être fondées sur les sentimens de Sanut, de Barros & de plusieurs autres.

J'ai montré dans le commencement de la seconde partie de cette Relation,

que le Niger & le Senega étoient la même Riviere connue sous deux noms, j'en ai apporté les raisons ; il faut dire à présent que la Riviere de Gambie est une branche de celle du Niger ou Senega, & sans aller chercher Sanut, Barros ni autres Auteurs qui n'ont écrit de ces païs que d'une maniere si incertaine, qu'il n'y a quoi que ce soit qui puisse fixer d'une maniere un peu raisonnable la position de ces lieux. Je croi qu'en attendant que des voyageurs sages, éclairés, habiles & fideles aient visité exactement & décrit selon les regles ce païs, on doit s'en rapporter au temoignage des Negres & des Marchands Mandingues qui ont remonté cette Riviere, & qui la remontent tous les jours en la cotoiant par terre au dessus du banc de roches de Baraconda & du Lac de grosses herbes dans lequel elle se perd pendant un assez long espace de terrain. Or comme le temoignage de tous ces Marchands est uniforme, puisqu'ils conviennent tous qu'elle sort du Niger au dessous d'une chute considerable où ce fleuve se partage en deux branches, dont celle qui est du côté du Sud est constamment la Riviere de Gambie, pourquoy ne pas s'en rapporter à ces Relations qu'

Sentimens  
des Mandin-  
gues sur l'o-  
rigine de la  
Riviere de  
Gambie.

on ne peut soupçonner de fourberie? La seule chose qu'elles ont d'incommode, c'est qu'elles ne nous donnent pas une idée assez juste des detours de cette Riviere, ni des positions des lieux qui en sont voisins, pour pouvoir dresser une Carte géographique de tous ces endroits. Ces bonnes gens ne sçavent pas prendre les hauteurs, & connoissent encore moins les longitudes. Ils ne marquent les distances que par leurs journées de marche, ce qui est trop équivoque & trop incertain pour pouvoir rien fixer, parce que leurs marches n'étant pas toujours égales on ne peut sçavoir de combien de lieues elles ont été. D'ailleurs ils se détournent souvent de leur chemin ordinaire, & sont obligez de prendre des detours, soit pour éviter la rencontre de certains peuples errans qui ne vivent que de rapine, & dont toute l'occupation est de chercher à voler: soit pour s'exempter de paier des coûtumes & des droits considérables que les Princes sur les terres desquels ils sont obligez de passer, ne manquent pas d'exiger d'eux. Ces detours, ces marches inégales & autres accidens inséparables de leurs longs voïages, répandent une obscurité sur leurs recits, au travers de laquelle il

n'est pas aisé de decouvrir au vrai la juste distance des lieux, quoiqu'elle ne nous laisse pas ignorer le cours, l'origine, la jonction & le partage des Rivieres.

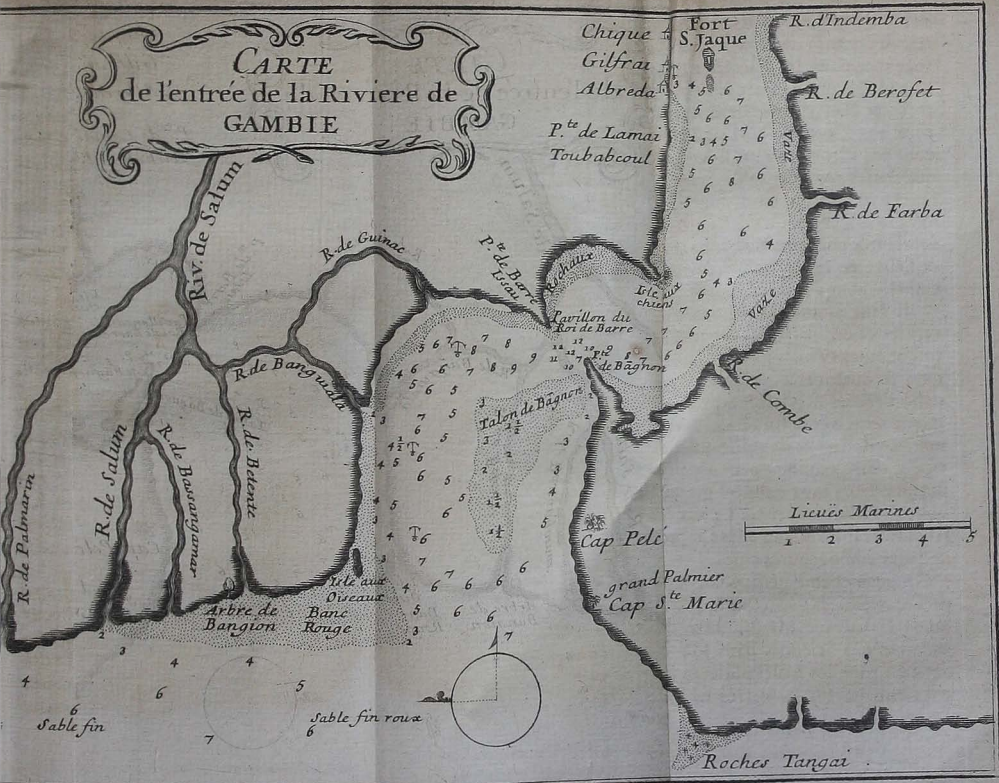
Une chose qui pourroit exciter quelque doute leger que le Niger fût le principe & la source de tant de Rivieres considerables qui en sortent, c'est la prodigieuse quantité d'eau qu'il lui faut supposer même à quatre ou cinq cent lieues avant qu'il se perde dans la Mer. Mais il sera aisé de répondre à cette difficulté, en observant que l'Afrique n'est pas par tout si seche, si aride & si dépourvûe d'eau qu'on se l'imagine, & qu'elle n'ait ni fontaine ni riviere dans tout l'espace immense de terrain qu'il y a depuis le Lac où l'on prétend qu'est la source du Niger jusqu'à la Mer; ce qui fait selon l'opinion la plus commune une distance de mille à douze cent lieues. Or il est constant que dans ce vaste terrain il y a un grand nombre de rivieres, de fontaines, de marais & de torrens qui portent toutes leurs eaux dans le Niger ou dans les Rivieres qui en sont sorties; & cela est évident, parce que tous ces païs sont habitez & extrêmement peulez, comme il paroît par le grand nombre d'esclaves qu'on en enleve

rous les jours, sans compter ceux qui sont tuez dans les guerres continuelles que ces peuples se font les uns aux autres, & ceux qui meurent de mort naturelle; & comme ces peuples ne peuvent pas vivre sans eau, il faut conclure que toutes ces eaux après avoir arroulé leurs païs, s'écoulent & sont ramassées dans le Niger, & qu'elles sont plus que suffisantes pour produire la quantité que ce fleuve & ses branches portent continuellement à la Mer.

Il faut ajouter à cela que les pluies réglées & ordinaires si abondantes qui tombent sans y manquer pendant quatre, cinq & quelquefois six mois, qui font déborder ces Rivieres, produisent en même tems une infinité de torrens, de marais, de lacs & de ruisseaux de toute espece, qui s'écoulent peu à peu & qui portent leurs eaux dans ces grandes Rivieres, & qui les rendent par ce moien si considerables quand elles s'approchent de leurs embouchures.

On peut encore penser sans craindre de s'écarter de la verité, puisqu'on a pour guide le sçavant M. Mariotte de l'Academie des Sciences dans son *Traité des eaux*, que les seules pluies ordinaires qui tombent sur la surface de ce vaste

# CARTE de l'entrée de la Riviere de GAMBIE



Chique  
Gilfrai  
Albreda

Fort  
S. Jaque

R. d'Indemba

R. de Berofet

P. de Lamai  
Toubacoul

R. de Farba

R. de Guinac

P. de Barre  
P. de Liac

Ile aux  
chiens

Parillon du  
Roi de Barre  
de Bagnon

Ile aux  
chiens

R. de Banguala

Talon de Bagnon

R. de Combe

R. de Salum

R. de Bassangama

R. de Banté

R. de Palmarin

Lieuës Marines



Cap Pele

grand Palmier  
Cap S. Marie

Ile aux  
Oiseaux  
Banc  
Rouge

Sable fin

Sable fin roux

Roches Tangai

païs suffisent pour produire cette quantité prodigieuse d'eau que le Niger & ses branches portent à la Mer. Les curieux peuvent voir cet ouvrage excellent ; il les convaincra qu'il n'y a rien que de très possible dans ce que j'avance, ou plutôt qu'il n'y a rien que de très réel. Cela supposé je viens à la description particulière de la Riviere de Gambie.

Elle entre dans la Mer, comme je croi l'avoir déjà dit, sur la Côte Occidentale de l'Afrique, entre le Cap-vert & le Cap-rouge, ou pour parler plus précisément entre le Cap-Sainte-Marie au Sud & l'Islet aux oiseaux au Nord, & quand on est plus avancé, entre la pointe de Barre au Nord & la pointe de Bagnon au Sud. Le milieu de son embouchure est par les treize degrés vingt minutes de latitude Septentrionale. L'Islet aux oiseaux est éloigné de trente lieues de l'Isle de Gorée, ce qui ne s'accorde pas avec l'Abbé Baudrand, qui ne l'éloigne du Cap-vert que de vingt-cinq lieues. Mais il me semble qu'on doit plutôt s'en rapporter aux pilotes de la Compagnie qui font ce trajet tous les jours, qu'à ce Geographe.

On lui donne environ cinq lieues de

Situation de l'embouchure de la Riviere de Gambie.

large entre l'Islet aux oiseaux & le Cap-Sainte-Marie. Cet Islet est environné d'un banc de sable qui s'étend presque jusqu'à la Riviere de Salum, & dont la pointe Meririonale avance plus de deux lieues en Mer. On l'appelle le Banc rouge. Il y a du côté du Sud un autre banc vis-à-vis la pointe de Bagnon qui s'étend jusque dans l'Islet aux oiseaux. Sa figure lui a fait donner le nom de talon de Bagnon. Il n'y a sur ce banc qu'une brassé ou une brassé & demie d'eau avec des pointes de rochers où la Mer brise assez fort pour les faire remarquer d'assez loin. C'est à ces marques & à trois arbres qui sont sur la pointe du Cap-pelé qu'on connoît l'embouchure de la Riviere quand on vient du large. La distance qu'il y a entre ces deux bancs & entre le talon, & la pointe de Bagnon forment deux passes. Celle du Sud qu'on appelle la petite, ne peut servir que pour des barques, des canots & autres petits bâtimens, parce qu'elle n'a qu'une brassé & demie de profondeur. La grande qui est celle du Nord entre le talon de Bagnon & l'Islet aux oiseaux est propre pour toutes sortes de bâtimens. Elle a dans son milieu depuis la pointe Meridionale du banc rouge  
 jusqu'à

Les deux  
 passes de  
 Gambie.

jusqu'à la pointe de Barre , six , sept , huit , & jusqu'à neuf brasses d'eau. Le détroit entre les pointes de Barre & de Bagnon en a dix à douze ; & delà jusqu'au Fort Jacques ou Guillaume qui appartient aux Anglois , on trouve par tout depuis six jusqu'à neuf brasses d'eau. Les deux Côtes de cette embouchure sont bordées de bancs , les uns de vase & les autres de rochers qui avancent assez considérablement dans la Riviere sur lesquels les Canots des Negres & même les Chaloupes ne laissent pas de naviger pendant les marées ordinaires.

On compte dix lieues de l'embouchure de la Riviere , c'est-à-dire de l'Islet aux oiseaux jusqu'à l'Isle aux chiens ; deux lieues de cette Isle à la pointe de Lamai, deux lieues delà à Albreda, & d'Albreda à Gilfrai qui est devant le Fort des Anglois, seulement une demie-lieue.

On remarque en entrant dans la Riviere à bas bord , c'est-à-dire à gauche , une pointe sur laquelle il y a une grosse touffe d'arbres, au milieu desquels il y en a un beaucoup plus grand & plus haut que les autres, que l'on appelle le pavillon du Roi de Barre.

Les Anglois si fiers avec des Nations qui valent infiniment mieux que les

Negres, se sont abbaïsez jusqu'à saluer avec le canon, & sans y manquer toutes les fois qu'ils passent, ce prétendu Pavillon, & ils y ont si bien accoutumé ce Roi Negre, qu'il exige cette soumission de toutes les Nations qui entrent dans la Riviere, à faute de quoi il leur interdit la traite & leur fait tout le mal dont il est capable. Les Etats de ce Prince n'ont que dix-huit lieues de longueur de l'Occident à l'Orient, sur le bord Septentrional de la Riviere de Gambie; il est renfermé entre cette Riviere & celle de Guinac qui est, comme nous l'avons dit, une branche ou une des embouchures de celle de Salum.

Quoique la Riviere de Gambie soit profonde, comme il est aisé de le voir par les sondes qui sont marquées sur la Carte que l'on en a donnée, tant en general que de son embouchure en particulier, on doit toujours avoir la sonde à la main dès qu'on y est entré, & observer de se tenir toujours plus près des bancs du Nord que de ceux du Sud, à cause d'une pointe qui est aux environs de la pointe de Barre, sur laquelle il n'y a que trois brasses d'eau. Une infinité de vaisseaux y ont échoué pour avoir négligé cette précaution. Il est vrai que ce

Pavillon du  
Roi de Barre.

Précautions  
pour naviger  
dans la Ri-  
viere de  
Gambie.

est qu'une vase molle sans rochers, & qu'à moins d'être engagé fort avant sur cette pointe & fort près de terre, il n'y a rien à craindre; mais il faut beaucoup travailler pour se touer & attendre la marée pour se tirer de ce mauvais pas.

Il y a encore une autre remarque à faire dès qu'on approche de l'Isle aux chiens, c'est de tenir le milieu de la Riviere pour éviter une pointe de cailloux qui s'étend environ un quart de lieue dans la Riviere, sur laquelle il seroit dangereux de s'échouer à cause de la violence de la marée qui pourroit à la fin faire crever le bâtiment à force de le faire tanguer.

Banc de cailloux de l'Isle aux chiens.

Ce danger passé & l'Isle aux chiens étant doublée, on peut ranger la Côte du Nord dont le fond n'est que de vase, & mouiller vis-à-vis Alberda ou Gilfray par les six ou sept brasses d'eau, sur un fond de bonne tenue où il n'y a aucun danger à craindre.

On reconnoît ces deux Villages à de grands arbres qui sont dedans, & à une petite Isle qui est environ au milieu de la Riviere, sur laquelle les Anglois ont bâti un Fort avec des retranchemens & des bateries qui en occupent tout le terrain, dont la situation est

Fort des Anglois en Gambie.

avantageuse & pouroit être d'une bonne défense, mais il n'y a ni eau, ni bois, ni citerne sur ce petit morceau de terre de maniere que les Anglois sont toujours à la discretion des Negres chez lesquels il faut qu'ils aillent acheter le bois & l'eau dont ils ont besoin.

La Riviere de Gambie est d'une largeur considerable devant Alberda & Gilfrai & jusqu'à cinquante lieues plus haut. On lui donne à Giachor plus d'une lieue de large, & devant Albreda & Gilfrai plus de deux lieues & demie. Sa profondeur donne moien aux vaisseaux de la remonter jusqu'à deux cent cinquante lieues de son embouchure.

Temps propre pour la navigation de la Riviere de Gambie.

Un navire de quarante canons, & de trois cent tonneaux, la peut remonter jusqu'à Guiachor qui est à cinquante lieues de la Mer; & un de cent cinquante tonneaux peut aller jusqu'au dessous de Baraconda qui en est à deux cent cinquante lieues. Le flot porte jusque là pendant tout le tems sec, c'est-à-dire depuis le mois de Decembre jusqu'au mois de Juin & de Juillet. Mais la Riviere devient impraticable le reste de l'année à cause des inondations que les pluies y causent, qui rendent le courant si violent, qu'il n'y a pas moien de





le surmonter à la voile quand même on auroit le vent à souhait ; & d'ailleurs il n'est pas possible de faire haller les bâtimens à la cordelle , parce que tous ses bords étant sous l'eau & remplis d'arbres couverts d'eau & inondez en tout ou en partie , il n'y a point de chemin où les hommes puissent marcher en tirant les bâtimens.

La Riviere de Gambie est en cela bien différente du Niger, que l'on ne peut remonter pour aller en Galam que dans le tems des inondations , parce qu'alors les platons & les bancs de roches sont couverts d'assez d'eau pour y faire passer les barques.

Les deux bords de cette Riviere sont partagez entre plusieurs Seigneurs Nègres qui prennent tous la qualité de Rois , quoique les États de quelques uns soient si peu considerables , qu'ils en peuvent parcourir plusieurs fois la largeur pendant le jour sans se fatiguer beaucoup.

Je ne parlerai que de ceux qui sont depuis la pointe de Barre jusqu'à deux cent cinquante lieues ou environ en remontant la Riviere. C'est assez ce me semble ; ceux qui sont au-delà sont peu connus pour le present , peut-être que les

*Royaumes*  
qui sont sur  
le bord Sep-  
tentrional  
de la Riviere  
de Gambie.

établiffemens que la Compagnie fait au païs de Bambouc, nous en apprendront dans la fuite des nouvelles plus certaines.

Les Roiaumes qui font fituez sur le bord Septentrional de la Riviere de Gambie, font celui de Barre, qui comme je l'ai déjà dit ci devant, a dix-huit lieues d'étendue le long de la Côte, à compter de la pointe de Barre. Celui de Guiocanda qui le fuit n'en a que cinq: Celui de Badiffou vingt: Celui de Salum qui renferme ces trois premiers au Nord & à l'Oueft en faifant un coude sur la Riviere, a dix lieues: Celui de Gniania deux: Celui de Couhau quatre. Celui de Gniani trente, & celui de Oubi qui finit entre Baraconda & le banc de roches, quatre-vingt-dix.

Ces huit Roiaumes comprennent cent foixante & dix-neuf lieues d'étendue en les mefurant en ligne droite, aufquelles fi on ajoute foixante & onze lieues pour les contours confiderables que la Riviere fait dans cet efpace de terrein, on aura deux cent cinquante lieues de cours de la Riviere depuis la pointe de Barre jufqu'à l'extremité du Roiaume d'Oubi.

Le bord Meridional de la Riviere eft auffi divifé en huit Roiaumes. Celui de

Roiaumes  
qui font fur  
le bord Me-

Combe ou de Combo commence à la

pointe Sainte-Marie & finit à la Riviere de Combe. La pointe ou le Cap de Sainte-Marie est remarquable par un grand palmier qu'on apperçoit de fort loin étant en Mer. A mesurer la distance de ces deux endroits en droite ligne, on n'y trouve que dix lieues. Le Roiaume ou Empire de Foigni commence à cette derniere Riviere, & finit à celle de Bintan. On compte trois lieues de la Riviere de Combe à celle de Ferba, trois lieues de celle de Ferba à celle de Berofet; une demie lieue de celle de Berofet à celle d'Indemba: une lieue & demie de celle d'Indemba à celle de Painam, & de cette derniere à l'entrée de celle de Bintan trois lieues; ce qui fait seulement onze lieues ou environ pour l'étendue du Roiaume de Foigni dont le Prince prend le titre d'Empereur. On dit en effet que les Rois ses voisins le reconnoissent en cette qualité & lui paient tribut. Son pais quoique assez peu considerable par sa grandeur, l'est beaucoup par d'autres endroits. Il est extrêmement peuplé; ses sujets sont laborieux, ils aiment le commerce, & sans sortir de chez-eux ils trouvent de quoi fournir aux Etrangers & à leurs voisins. Les Rivieres dont je viens de parler, & quan-

ridional de  
la Riviere de  
Gambie.

Roiaume, ou  
Empire de  
Foigni.

tité de ruisseaux qui les produisent, arrosent le país & le rendent d'une fertilité inconcevable. Le mil, le ris, les légumes de toutes sortes d'especes, les patates, les fruits y viennent en abondance. C'est une vraie pepiniere de tout ce qui est necessaire à la vie. On y trouve du vin de Palme excellent & en quantité. On y traite des bœufs, des moutons, des cabrits tant qu'on en veut, & des poules à fort bon marché; & il y a cela de commode en ce país, que les peuples y sont bons, fort traitables, assez fideles dans le commerce, & qu'ils aiment naturellement les Etrangers & surtout les François.

On doit aux soins & à l'activité du Sieur Brüe l'établissement que la Compagnie a à Bintan, nous en parlerons plus amplement dans la suite; il suffit de dire pour le present que ce Village qui est considerable, est du Domaine de Foigni aussibien qu'une partie de la Riviere de Bintan en avançant dans les terres vers le Midi.

On trouve ensuite sur la même Riviere un Village nommé Gereges qui donne le nom à un Roiaume assez considerable par son étendue vers le Sud, & par le trafic de cire & d'autres mar-

chandises qu'on y fait. Les François & les Anglois y ont des Cafes ou des Comptoirs d'entrepôts ; & quand ces deux Nations sont en guerre, l'Empereur de Foigni a soin qu'ils demeurent en paix dans les Etats, & qu'ils y fassent leur commerce avec toute sorte de liberté, & il prend hautement la protection du plus foible ou de celui qui est attaqué. Il y a sept lieues de Bintan à Geregés.

Le Roiaume de Kiam commence au bord Oriental de la Riviere de Bintan, & il a vingt lieues d'étendue le long de la côte de la Riviere de Gambie. Celui de Geagta qui suit n'en a que dix. Celui de Gnamena quinze. Celui de Kiaconda quarante. Celui de Toumana autant ; & celui de Cantor, du moins autant qu'on en connoît l'étendue, vingt.

L'étendue de ces huit Roiaumes le long de la Riviere est de cent soixante & cinq lieues en ligne droite, auxquels on peut ajouter quatre-vingt quatre lieues pour les Ances, les Caps & les Contours que fait la Riviere, ce qui donnera les deux cent cinquante lieues ou environ que l'on peut compter en suivant la Riviere & en la remontant depuis la pointe Sainte-Marie jusqu'à l'extrémité connue du Roiaume de Cantor.

Nous parlerons dans un autre endroit & à mesure que l'occasion s'en présentera, des peuples qui habitent tous ces païs.

## CHAPITRE XVIII.

### *Etablissement des Anglois sur la Riviere de Gambie.*

**I**L est assez difficile de spécifier au juste le tems de l'établissement des Anglois sur la Riviere de Gambie. Ce seroit à eux à nous en informer, & ils le pouroient faire si les frequentes interruptions qu'il y a eu dans leur commerce & dans les Compagnies qui l'ont cultivé, ne répandoient pas bien des ténèbres sur une matiere qui n'est pas d'elle même trop claire.

Il est certain que la premiere compagnie des Marchands de Dieppe & de Rouen avoit reconnu la Riviere de Gambie, l'avoit frequentée & y avoit negocié bien des années avant que les Portugais sortissent de chez-eux, & qu'ils fussent dans l'Asie & dans l'Afrique les conquêtes & les établissemens qui les y ont rendus si considerables. Mais les

Conjecture  
sur les premiers  
commerçans de  
la Riviere  
de Gambie.

Normands ne trouvent pas le commerce de Gambie aussi avantageux que celui qu'ils s'ouvrirent aux Côtes de la Guinée d'où ils transporterent en France tant d'or & tant d'ivoire ; ils négligèrent ce petit commerce , & il est très probable qu'ils abandonnerent les établissemens qu'ils y avoient d'abord pour en faire de plus solides à la mine , au petit Dieppe , au grand & petit Paris , & en quantité d'autres endroits de la Côte Méridionale de l'Afrique. Car le Commerce des esclaves n'étoit pas encor ouvert, & les Mandingues & autres Marchands Negres du dedans de l'Afrique ne s'étoient pas encore avisez de quitter leur païs, & de venir apporter au bas de cette Riviere & jusqu'à la Mer , l'or, l'ivoire & les autres marchandises qu'ils tirent des Roiaumes de Galam , de Bambouc , de Tambouctou & autres païs du centre de l'Afrique.

Les Portugais s'étant dans la suite des tems répandus sur les côtes d'Afrique , occuperent les places que les Normands laissoient vuides & s'établirent en plusieurs endroits, non seulement sur les côtes depuis le Cap-Blanc , mais encore bien avant dans les terres, com-

Commerce  
des Portu-  
gais en Gany-  
bie & aux  
environs,

ou Comptoirs , & par les Forts dont on voit encore les restes dans plusieurs lieux. Malgré le délabrement où leurs affaires sont tombées par les guerres qu'ils ont eues avec d'autres Européens qui les ont chassé de quantité d'endroits considérables où ils étoient , ils ont encore plusieurs Comptoirs sur la Riviere de Gambie , de Bintan , de Cachau , aux Bissaux & autres endroits fort avancez dans les terres où ils font le commerce pour eux & plus souvent pour les François , les Anglois, les Hollandois, en un mot pour tous ceux qui les veulent mettre en besogne en leur avançant des marchandises.

Les Anglois ont enfin succédé aux Portugais , & se sont emparés de beaucoup de postes qu'ils avoient occupez. Ils se sont établis sur une petite Isle au milieu de la Riviere entre Albreda & Gilfrai à quatorze lieues de la Mer , où ils ont bâti un Fort qui assurément seroit d'une défense très aisée , s'il y avoit des citernes & des Magazins à l'épreuve de la Bombe ; mais faute de cette précaution ce Fort a été pris , pillé , rançonné & entièrement démoli , tantôt par les François & tantôt par des Corsaires ou des Forbans : ce qui a réduit les

Etablis-  
sement des  
Anglois en  
Gambie.

affaires de la Compagnie Angloise dans un état dont elle n'auroit jamais pû se remettre sans le secours que le Parlement a bien voulu lui donner, comme nous le dirons plus amplement dans la suite.

Je ne suis pas assez instruit de ce qu'elle a souffert des Corsaires & des Forbans pour le rapporter ici, mais je n'oublierai pas de quelle maniere le Fort de Gambie a été pris & ruiné par les François. La voici.

M. le Comte de Gennes Capitaine des vaisseaux du Roi qui est mort, Commandant de l'Isle de Saint-Christophle en Amerique, aiant entrepris de faire un établissement dans la Mer du Sud entre les terres possédées ou prétendues par les Espagnols, c'est-à dire entre le Chili & le détroit de Magellan, partit de la rade de la Rochelle le troisiéme Juin 1695. avec six bâtimens, sçavoir trois vaisseaux de guerre, une corvette & deux flutes qui portoient cent vingt six pieces de canon, avec sept cent vingt hommes d'équipage, des mortiers, des bombes, des munitions, quantité d'attirails & des vivres pour deux ans.

Cette petite escadre aiant mouillé à Gorée le quatre de Juillet, M. de Gennes

avec les Chaloupes de l'escadre pour l'investir & empêcher qu'il n'y entrât des vivres & de l'eau dont on sçavoit que la garnison avoit un extrême besoin.

M. de Gennes envoya cependant deux Negres au Village de Gilfrai , avec une lettre à un vieux Portugais nommé Dom Carlos que le Gouverneur de Gorée avoit assuré être très bien intentionné pour les François , & fort en état de nous instruire de l'état du Fort & de ce que nous devions faire pour nous en rendre maîtres. Dom Carlos ne manqua pas de venir aussitôt à bord de M. de Gennes. Il l'instruisit de l'état de la Forteresse & de la garnison , & lui dit qu'il étoit à propos d'envoyer saluer le Roi de Barre , & le prier de trouver bon que l'on mît des troupes à terre pour empêcher les Anglois de faire entrer dans leur Fort l'eau & les vivres dont on sçavoit qu'ils avoient besoin.

Cela fut executé. Le Chevalier de Fontenai Capitaine en second du Sieur de Gennes accompagné de Dom Carlos , alla sur les deux heures après minuit saluer le Roi de Barre , & le prier de trouver bon qu'on mît un Corps de garde à terre pour empêcher les Anglois de prendre l'eau & les vivres qui leur

manquoient. Mais quoique le compliment fût accompagné d'un présent, le Roi répondit qu'il ne vouloit point entrer dans nos différends, qu'il nous laisseroit faire ce que nous voudrions contre le Fort des Anglois ; mais qu'il ne pouvoit pas nous permettre de mettre des troupes sur ses terres pour favoriser nôtre entreprise, parce qu'il pouroit arriver qu'elle ne réussiroit pas, & qu'en ce cas les Anglois ne manqueroient pas de se ressentir de la part qu'il y auroit prise.

Le vingt-trois au matin M. de Gennes envoya le Sieur de la Roque un de ses Officiers sommer le Gouverneur du Fort de se rendre. Lorsqu'il en fut à une petite distance, il vint un Canot au de-  
On somma le Fort.  
vant de lui, pour sçavoir ce qu'il demandoit. Il répondit qu'il vouloit parler au Gouverneur. Il passa dans le Canot Anglois, on lui banda les yeux & il fut conduit au Fort. Le Lieutenant-de-Roi le reçût en l'absence du Gouverneur qui étoit un jeune homme qui aimoit son plaisir, & qui étoit à se divertir à terre à quelques lieues de là, sans songer aux besoins de sa Forteresse. Le Sieur de la Roque somma les Anglois de se rendre, & accompagna un compliment si des-

agréable de toute la politesse dont il pouvoit être accompagné ; les Anglois le reçurent de même , le regalerent magnifiquement , & les santés des Rois de France & d'Angleterre , des Compagnies & des Commandans furent bues à plusieurs reprises au bruit du canon. Après le repas M. de la Roque revint à bord accompagné de trois Officiers Anglois à qui M. de Gennes ne manqua pas de rendre les mêmes honneurs qu'ils avoient fait à son Officier. Ces Messieurs demanderent quelques jours de treves pour résoudre ce qu'ils auroient à faire. M. de Gennes ne crut pas les leur devoir accorder , & ne leur donna que jusqu'au lendemain à six heures du matin.

Ils se retirerent assez mécontents de cette réponse , & quand ils furent arrivés chez eux ils écrivirent à M. de Gennes qu'ils étoient résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité , & qu'ils esperoient de trouver en lui un honorable ennemi. Ce sont leurs termes.

On prépara donc toutes choses pour l'attaque , on démata une flutte pour en faire une galliote à bombes , & cependant la Corvette & les Chaloupes

garderent si exactement les environs du Fort, qu'elles prirent pendant la nuit un Brigantin & quelques Canots chargez de vivres que les Anglois vouloient y introduire. Une Chaloupe poursuivit en même tems un Canot de Negre, où l'on scût dans la suite que le Gouverneur s'étoit mis pour se jeter dans son Fort. Il échapa pourtant, s'échoua à terre & le Gouverneur se sauva dans des halliers; mais quelques heures après il prit si bien son tems, qu'il trompa la vigilance des Chalouppes & rentra dans sa Forteresse.

Deux autres de nos Chalouppes entrèrent à la pointe du jour dans la Riviere de Bintan où il y a un Bourg du même nom, qui est la residence ordinaire de l'Empereur de Foigni. Elles y brûlerent deux petits bâtimens que les Anglois y radouboient, & emporterent deux pieces de canon & quelques pierriers de fonte.

On commença le 24 de grand matin à bombarder le Fort. M. de Gennes aiant vû que les deux premieres bombes n'avoient pas été jusqu'au Fort, fit cesser de tirer, afin d'attendre la marée pour faire approcher les bâtimens plus près.

Dans cet intervalle le Gouverneur en-

voia un Canot avec pavillon blanc de-  
mander à capituler. Deux Officiers An-  
glois demeurerent en ôtage, & M. de  
la Roque & de Fontenai furent envoiez  
au Fort pour regler les articles de la  
capitulation. Ils furent signez de part &  
d'autre le même jour; & après qu'on eut  
pris les seuretés convenables, on donna  
aux Anglois jusqu'au vingt-sept, afin  
qu'ils pussent préparer leurs compres, &  
remettre les effets de leur Compagnie  
entre les mains du Commissaire de l'Es-  
cadre.

Les principaux articles de la Capitu-  
lation furent que les gages des Officiers  
& Emploiez de la Compagnie leur se-  
roient payez sur les effets qui étoient dans  
la Caisse, qu'ils sortiroient avec armes  
& bagages & autres marques d'honneur;  
que les Commis étant en traite joui-  
roient de la capitulation, en remettant  
les effets qu'ils auroient entre les mains,  
& qu'on leur donnoit un bâtiment à  
trois mats, avec du canon, des muni-  
tions & des vivres pour se retirer en An-  
gleterre.

Le vingt-sept au matin le Sieur de la  
Periere Major de l'escadre vint avertir  
le Gouverneur qu'il étoit tems de livrer  
la Forteresse, & en même tems toutes

Articles de  
la capitula-  
tion.

On prend  
possession du  
Fort.

les Chaloupes & les Canots de l'escadre chargées de troupes se rendirent à bord du Commandant, d'où elles furent mouillées en ligne à la portée du pistolet du Fort. Celle qui portoit le Sieur de Fontenai Capitaine en second de M. de Gennes qui avoit été choisi pour Gouverneur, s'avança & il descendit le premier à terre. Le Gouverneur Anglois le reçût à la tête de sa garnison, lui remit les clefs de la Forteresse, & s'embarqua en même tems dans le bâtiment qu'on lui avoit promis pour le porter en Europe.

Le Sieur de Fontenai prit possession du Fort, y fit arborer le pavillon de France, le *Te Deum* fut chanté par les Aumoniers de l'armée; & on fit une décharge de trente-sept coups de canon.

On trouva dans le Fort soixante & douze gros canons montez, trente démontez, une très grande quantité de menues armes & de munitions de guerre. On y trouva deux cent cinquante esclaves des deux sexes; cinq cent quintaux de morphil, trois cent quintaux de cire & pour plus de quatre-vingt mille écus de marchandises de traite au prix du pais.

Ce Fort s'appelloit alors le Fort

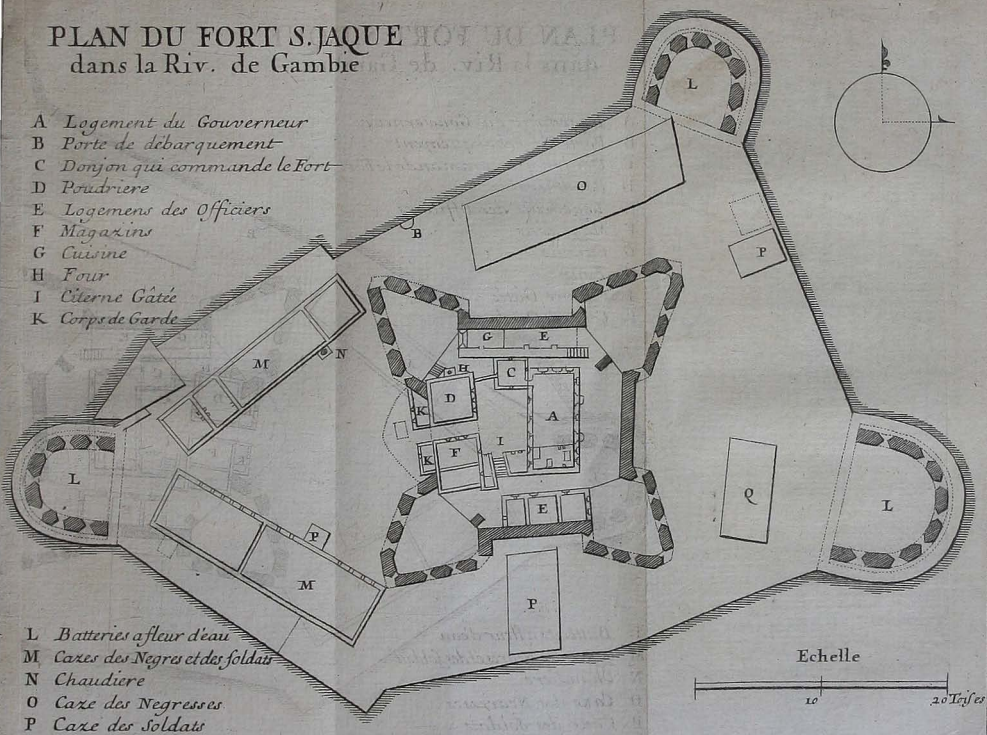
Jacques, je ne sçai si c'étoit en l'honneur du Roi Jacques premier ou second. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce Fort change de nom aussi souvent que l'Angleterre change de Prince ou qu'on le rebâtit, ou peutêtre quand on y fait quelque augmentation considerable. Je ne sçai comment on l'a nommé d'abord; mais il a déjà eu tant de noms; & s'il change souvent de maître, il en aura à la fin autant qu'il y en a dans les Litanies des Saints.

Quoi qu'il en soit, c'étoit un carré flanqué de quatre bastions, dont les angles flanquez sont émoussés & font une embrasure. Les faces, les flancs & les courtines étoient revêtues de briques mais sans fossés. L'Isle dont ce Fort occupe le milieu, n'a que soixante & dix à quatre-vingt toises dans la plus grande longueur, & quarante-cinq à cinquante de largeur. Tout le tour de l'Isle est palissadé avec quelques redans & trois batteries en forme de fer à cheval, sur lesquels il y a plusieurs pieces de gros canon en batterie. Le terrain qui reste entre le Fort & les palissades est occupé par des Magazins, des Cases, des Offices & des Corps de garde. Les Anglois ont été bien des années à le bâ-

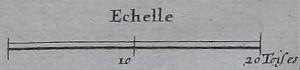
Description  
du Fort Anglois de  
Gambie.

# PLAN DU FORT S. JAQUE dans la Riv. de Gambie

- A Logement du Gouverneur
- B Porte de débarquement
- C Donjon qui commande le Fort
- D Poudriere
- E Logemens des Officiers
- F Magazins
- G Cuisine
- H Four
- I Citerne Gâtée
- K Corps de Garde



- L Batteries a fleur d'eau
- M Cases des Negres et des soldats
- N Chaudiere
- O Case des Negresses
- P Case des Soldats
- Q Forges



tit, & il leur a couté des sommes très considerables, aussi leur étoit-il d'une grande importance, puisqu'il étoit le centre d'un commerce qui alloit à plus d'un million chaque année.

Il est certain que la situation de cette Forteresse au milieu d'une très grosse Riviere la rendoit aussi aisée à défendre qu'elle étoit difficile à attaquer, & qu'on auroit pû en faire une Place presque imprenable, si on y avoit construit des Magazins & des Citernes à l'épreuve de la bombe.

On sçait que les Anglois avoient des esclaves & des bœufs sur les terres du Roi de Barre. M. de Gennes envoya prier ce Prince de lui permettre de les faire enlever, & sur le refus qu'il en fit, il fut resolu de mettre des troupes à terre & de l'enlever lui-même pour le mettre à la raison & le contraindre de restituer aux François pour plus de quarante mille écus de marchandises qu'il leur avoit pillé au commencement de la guerre. Cette resolution alloit être executée, lorsqu'il vint un Alquier de ce Prince faire un compliment à M. de Gennes, & lui dire que son Maître ne vouloit point de guerre avec les François, & qu'ils pouvoient prendre sur ses terres tou

Politique  
du Roi de  
Barre.

ce qu'ils trouveroient appartenir aux Anglois.

Cette honnêteté le sauva, & obligea même M. de Gennes à lui rendre visite. Les principaux Officiers du Roi le vinrent recevoir au bord de la Riviere & le conduisirent sous un grand arbre qui sert de salle d'Audience où ce Prince reçoit les Ambassadeurs des Rois ses voisins. Le Roi parut un moment après environné d'un grand nombre de ses sujets & de quelques tambours qui faisoient un tintamare effroyable. Il étoit d'une taille avantageuse, vêtu d'un petit pourpoint rouge couvert de queues de bêtes sauvages & de grelots; il avoit sur la tête un bonnet d'ozier orné de plusieurs rangs de corail avec deux cornes de bœuf.

Les jeunes gens qui viennent d'être circoncis, ont la liberté de porter pendant huit jours un semblable bonnet; & cela les autorise à faire toutes les mauvaises actions qu'il leur plait de faire.

Le Roi en cet équipage s'avança fièrement la pipe à la bouche où étoit M. de Gennes, lui donna plusieurs fois la main & le fit asseoir à côté de lui. Après les complimens ordinaires, M. de Gennes fit

Visite que  
M. de Gen-  
nes rend au  
Roi de Barie.

fit present au Roi de vingt barres de fer, d'un baril d'eau-de-vie, d'une paire de pistolets & d'un miroir ardent dont l'effet le surprit beaucoup. La conversation qui se fit par le moien d'un François établi depuis longtems dans le païs, qui servoit d'Interprete, fut assez longue; on se separa en bons amis, & le Roi fit reconduire M. de Gennes par quarante de ses Gardes & ses tambours, & lui envoia un present des plus beaux bœufs qu'on put enlever dans le Village, sans s'embarasser à qui ils appartenoient, & sans demander l'agrément de leurs maîtres: Car c'est ainsi que ces Princes Noirs font leurs presens, & il ne faut pas que ces malheureux sujets y trouvent à redire, ni qu'ils y mettent le moindre obstacle.

M. de Gennes assembla ensuite son Conseil, pour sçavoir si on conserveroit le Fort que l'on venoit de prendre, ou si on l'abandonneroit après l'avoir ruiné. Il fut resolu de le faire sauter, peutêtre parce qu'on n'avoit point d'ordre de le garder, ou que les équipages étoient trop foibles pour en tirer de quoi y mettre une garnison suffisante. Il semble qu'il y avoit un troisième parti à prendre, c'étoit de le mettre entre les mains

de la Compagnie , qui en attendant l'événement de la guerre d'Europe auroit pû continuer le trafic des Anglois , & profiter de ce qui alloit se perdre. M. de Gennes ne le jugea pas à propos , & le Gouverneur de Gorée pour lui rendre la pareille, ne voulut pas aussi acheter les marchandises de traite qu'on avoit trouvé dans les Magazins des Anglois qu'il lui envoia offrir , & sur lesquelles il est certain que les armateurs perdirent beaucoup , quand on les rapporta en France à la fin du voiage.

En execution de ce qui avoit été résolu dans le Conseil de l'escadre , on fit approcher tous les bâtimens aussi près qu'il fut possible du Fort , & on y embarqua les meilleurs canons , les menues armes , les munitions , le morphil , la cire , l'étain , le cuivre , les toilles , le corail , & generalement toutes les marchandises de traite & autres effets qui se trouverent dans le Fort.

Quoique cette conquête ne nous eut coûté que deux bombes & très peu de peine, on se reposa comme si on eut essuié de grandes fatigues , & on eut lieu dans la suite de s'en repentir tout à loisir , car l'air mal sain de cet endroit qui est le Cimetiere ordinaire des Anglois, remplie

toute l'escadre de maladies : les fièvres violentes du païs, les dissenteries & autres maladies attaquèrent indifferemment les Officiers & les équipages. Le Commandant eut pour sa part près de cent soixante malades, dont il en mourut une bonne partie, & le reste de l'escadre ne fut guere plus épargné.

A la fin on fit crever les canons dont on ne voulut pas se charger, & on fit des minés sous les bastions, les courtines & les fers à cheval. L'escadre eut ordre de se retirer quand elles furent en état de jouer, & elles firent si bien leur devoir, que ce Fort qui avoit tant coûté d'argent & de travail aux Anglois, fut entièrement culbuté & réduit en un état où il leur auroit été très difficile de le remettre sur pied sans des dépenses très considerables. Nous verrons ci-après ce qu'ils y firent quand ils rentrerent en possession de ces ruines après la paix de Risvick.

On fait sauter le Fort.



## C H A P I T R E X I X.

*Etablissement des François dans la Riviere  
de Gambie.*

**I**L est constant que la Compagnie Françoise a toujours commercé dans la Riviere de Gambie ; mais il n'est pas aisé de marquer au juste le tems qu'elle a commencé d'y avoir des établissemens fixes. Les Anglois établis au Fort Jacques ont toujours eu soin de traverser leur commerce de toutes leurs forces, & de le resserrer autant qu'ils ont pu dans le bas de la Riviere où il ne pouvoit pas être fort considerable, ni leur porter grand préjudice , parce qu'ils ne pouvoient avoir que ce qui échappoit à la vigilance de leurs Commis , ou ce dont ils ne se soucioient pas beaucoup.

Mais dès qu'on scût en France la prise du Fort de Gambie , la Compagnie se hata de donner ses ordres au Sieur Bourguignon qui étoit alors Directeur General de ses affaires au Senegal , afin qu'il se mît en possession des ruines du Fort Anglois , & qu'il établît un commerce fixe sur cette Riviere. Il obéit en partie,

& peut-être ne put-il pas faire mieux ; il envoya prendre possession de l'Isle où avoit été le Fort Anglois le premier Septembre 1696 ; mais il n'y laissa personne pour y résider.

La Compagnie Française prit possession du Fort Jacques

M. Brüe étant arrivé au Senegal le 20 Aoust 1697 en qualité de Directeur & de Commandant General, pensa aussitôt à se mettre tout de bon en possession des postes dont on avoit chassé les Anglois. Il envoya une barque le dix Septembre de la même année 1697, dans la Riviere de Gambie, qui visita & traita dans toutes les escalles de cette Riviere jusqu'à Guiocher, & qui fit les alliances nécessaires avec le Roi de Barre & autres Souverains du pais ; & le treize d'Avril de l'année suivante 1698, il envoya un Com-  
mis principal avec quatorze François qui s'établirent, & mirent des Comptoirs fixes à Albreda & à Gereges sur la Riviere de Bintan. Ils envoierent aussitôt des barques jusqu'au haut de la grande Riviere, c'est-à-dire de la Riviere de Gambie, c'est ainsi qu'on la distingue des autres moindres Rivieres qui s'y déchargent, dans lesquelles on va trafiquer & souvent avec plus d'avantage que dans les escalles ordinaires & plus fréquentées. Ils firent ainsi refleurir un com-

Etablissement des Comptoirs d'Albreda & de Gereges.

merce qui avoit été fort negligé depuis le commencement de la guerre, & comme abandonné tout-à-fait depuis la prise du Fort Anglois.

On auroit lieu de s'étonner pourquoi les Emploiez de la Compagnie s'établirent plutôt à Geregés qu'à Bintan, qui constamment est un meilleur endroit & d'un commerce plus uniforme & plus avantageux que Geregés. Mais il faut se souvenir de ce que nous avons dit ci-devant, que les troupes de M. de Gennes avoient fait une descente à Bintan, & y avoient brûlé deux petits bâtimens Anglois que l'on y radouboit. Cette action avoit extrêmement irrité l'Empereur de Foigni dont Bintan est la Capitale. Comme c'étoit un Prince fort équitable, il prétendoit qu'on ne devoit pas sans son consentement toucher à des bâtimens qui étoient sous sa protection, & qu'en usant de même pour les François quand l'occasion s'en présenteroit, c'étoit lui manquer de respect & lui déclarer la guerre, d'en venir aux voies de fait dans ses Etats. Il n'avoit pas tout le tort, & il meritoit qu'on en usât avec lui comme on en avoit usé avec le Roi de Barre; mais les François sont toujours les mêmes, & croient pouvoir tout

Pourquoi on  
n'établit pas  
d'abord un  
Comptoir à  
Bintan.

entreprendre quand ils peuvent tout oser. La chose étoit encore trop récente pour appaiser ce Prince, & esperer qu'il favorisât un établissement François chez lui. Il a fallu bien des années pour cela, & la Compagnie est encore redevable aux soins & à l'industrie du Sieur Brûe de l'établissement qu'elle y fit quelques années après.

Le même General ne se contenta pas d'avoir envoié des Commis & des barques en Gambie : il les fit suivre de près par des navires de force, & donna de si bons ordres que le commerce fut en très peu de tems rétabli par tout, & que sans se borner à celui que la Compagnie pouvoit faire pour son compte particulier, il empêcha les Interloppes & toute sorte d'étrangers de le venir partager avec elle.

Les vaisseaux François en chasserent plusieurs & en prirent quelques-uns, & entre les autres une Flute de la Compagnie nommée la Marie-Anne enleva un Interloppe Anglois dans lequel le Roi de Barre avoit quelque intérêt, ou par la traite qu'il y faisoit, ou parce qu'il avoit été gagné par des presens. Quoi qu'il en soit, ce Prince contraignit le Commis principal de faire rendre ce vaisseau avec cent Negres qu'il y avoit

Prise d'un  
Interloppe  
Anglois.

dessus. La conduite de cet Officier fut d'abord blâmée, mais on convint dans la suite qu'il avoit agi prudemment : en effet son Comptoir étoit alors rempli de marchandises, tout ouvert & sans défense, & il jugea qu'il étoit plus à propos de sacrifier ce navire à l'avarice du Roi de Barre, que de lui fournir un prétexte de le venir piller; ce qui étoit peut-être ce qu'il cherchoit, & qui auroit causé une perte beaucoup plus considérable à la Compagnie, que la prise du Navire Anglois ne lui auroit apporté de profit.

La Compagnie Françoisé eut donc seule tout le commerce de la Riviere jusqu'à la paix de Risvick, par laquelle on convint que les conquêtes faites de part & d'autre seroient restituées respectivement, & les choses remises au même état qu'elles étoient avant la guerre. La Compagnie n'auroit pas agi avec prudence si elle s'étoit campée au Fort Jacques, il auroit fallu y faire des reparations, & elle auroit travaillé pour les Anglois à qui il auroit fallu remettre le Fort en l'état qu'il se seroit trouvé. Ainsi on ne doit pas la blâmer ni ses Officiers, de ne s'être pas établis sur cette Isle.

La Compagnie Angloise envoia le

Sieur Corker en qualité de Directeur & de Commandant General à Gambie au commencement de l'année 1699.

Le Parlement d'Angleterre voulut contribuer au rétablissement du Fort qui avoit été ruiné par M. de Gennes ; & pour le faire sans qu'il lui en coutât rien, & sans mettre la main à la bourse : il permit généralement à tous les négocians de sa Nation d'aller trafiquer en Gambie, à condition de paier dix pour cent de leur cargaison au Directeur de la Compagnie, & que s'ils n'acquittoient pas ce droit sur les lieux, ils paieroient vingt pour cent à leur retour en Angleterre.

On ne scauroit croire combien cette permission attira de navires Anglois en Gambie ; & combien ce grand nombre de Marchands mit de desordre dans le Commerce. Car tous les commerçans se pressans à l'envi les uns des autres de faire leur chargement, ils porterent le prix des Negres à Gilfrai jusqu'à quarante barres la piece, afin d'être plutôt expediez ; ce qui fit que les Mercadors, comme disent les Portugais, ou les Marchands Mandingues ne voulurent plus vendre leurs esclaves à Baraconda, ni à Guiochor où les François & les An-

La Compagnie Angloise prend possession du Fort Jacques, en vertu de la paix de Rievick,

Désordre que la liberté du Commerce mit dans les traites de Gambie,

glois avoient accoutumé de les aller acheter pour le prix de quinze à dix-sept barres. Ils aimerent mieux descendre au bas de la Riviere où le profit qu'ils y trouvoient paioit abondamment les dépenses qu'ils faisoient & les fatigues qu'ils étoient obligez d'essuier ; de maniere que les Compagnies Françoises & Angloises furent contraintes de demeurer les bras croisez , & de regarder tranquillement jusqu'ou pouroit aller l'empressement furieux que ces nouveaux Marchands d'esclaves avoient de se ruiner. Ils enleverent de cette maniere depuis le mois de Janvier jusqu'à celui de Juin plus de trois mille six cent esclaves , ce qu'ils ne purent faire sans remplir le país par une conduite des plus imprudentes , de marchandises de traite plus qu'il ne s'en pouvoit consommer en bien des années.

La Compagnie Angloise montra en cette occasion qu'elle n'entendoit gueres bien ses interêts , puisqu'il lui auroit été plus avantageux de ne rien recevoir du Parlement pour le rétablissement de son Fort , que d'avoir le bénéfice de dix pour cent , à des conditions qui ruinoient absolument son Commerce , en poussant le prix des esclaves à

une augmentation qui tournoit uniquement à l'avantage des Negres , & qui lui enlevoit tout le profit qu'elle pouvoit faire.

Mais il fut aisé de s'apercevoir que les Anglois avoient encela une autre vûe. ils croioient ruiner entièrement le Commerce que la Compagnie Françoisé faisoit sur cette Riviere & aux environs ; & la jalousie furieuse qu'ils nous ont toujours portée , ne leur permettoit pas de voir qu'ils s'arracheroient les deux yeux pour avoir le plaisir de nous en faire perdre un. Car par le moien de cette liberté de commerce , & par le vil prix auquel ils reduisirent leurs marchandises , ils ruinoient entièrement & réellement tout leur negoce , sans pouvoir faire souffrir qu'une portion très médiocre de cette disgrâce aux François ; parce que ceux-ci aiant bon nombre d'autres endroits où ils faisoient seuls le même commerce , & sur le pied d'un Tarif où leurs envieux ne pouvoient donner atteinte , ils ne pouvoient souffrir que quelque suspension dans celui de Gambie : ce qui n'étoit pas une perte considerable pour eux , pendant que les Anglois s'y ruinoient très réellement.

Moïens dont les Anglois se servirent pour ruiner la Compagnie Françoisé.

On vit bientôt la verité de ce que je

viens d'avancer, par les soins & les empressements qu'eut le General Corker de mettre tout en usage pour faire tomber le Commerce de la Compagnie Françoise. Suivant ce projet il établit des Comptoirs fixes au haut de la Riviere & à Gereges, où ceux de la Nation n'en avoient jamais eu. Il en fit encore un à Joval, un autre à Portudal; & pour mettre tout-à-fait Damel ou le Roi de Cajor dans ses interêts, & l'obliger à nous interdire la traite dans ses Etats, même à nous chasser de Gorée, si cela lui avoit été possible, il envoya des Commis avec des marchandises à la suite de ce Prince, qui travaillerent une seconde fois à ruiner leur Compagnie par le vil prix auquel ils réduisirent leurs marchandises, & par les presens exorbitans & les credits forcez que ce Roi avare & mauvais les contraignoit de lui faire. Il agit en effet avec ces seconds comme il avoit fait avec les premiers, il les traîna de Village en Village jusqu'au centre de ses Etats, & assez près de Bieur sur le Niger, il les fit consommer en frais de voitures & de vivres; & quand il les vit au bout de leur cargaison, il les renvoya avec de fort mauvaises manieres, sans payement de ce qu'il avoit

pris, peu d'esperance d'en être satisfaits dans la suite, & seulement heureux d'être sortis de ses mains sans y laisser la peau.

Le General Corker n'en demeura pas là, & comme s'il eut eu peur de ne pas avancer assez vite la ruine de sa Compagnie, il cessa d'être le sage spectateur des folies de ses compatriotes; il prit le même chemin qu'eux, & pour avoir le nombre de Negres que sa Compagnie étoit obligée de fournir aux Colonies de l'Amerique, il les acheta au même prix que ces Marchands étourdis, & donna ses marchandises selon le Tarif ruineux qu'ils avoient introduit à la place de celui qui avoit été suivi depuis tant d'années, selon lequel les Marchands Negres faisoient avantageusement leurs affaires, & où les Européens gagnoient très considerablement, au lieu qu'ils demeuroient en pure perte en suivant le nouveau.

Il fit plus; comme il se trouva sous ses ordres, ou au moins à sa disposition grand nombre de navires parmi lesquels il y en avoit de force, il empêcha formellement & par voie de fait les barques de la Compagnie qui alloient faire leur commerce au haut de la Ri-

viere comme elles avoient accoutumé. Il en fit arrêter quelques-unes, & même il fit tirer le canon de son Fort & de ses vaisseaux, sur celles qui alloient à Geregés, prétendant qu'elles ne le pouvoient faire sans prendre son passeport. En un mot il n'oublia rien pour nous chagriner, nous molester, & ruiner entièrement nôtre commerce s'il avoit pû le faire.

A la fin pourtant il reconnut sa faute, & vit bien que la ruine entiere de sa Compagnie suivroit de près la permission que le Parlement d'Angleterre avoit donné aux Interloppes, & le nouveau Tarif qu'ils avoient introduit. Il écrivit à ses Maîtres, afin qu'ils obtinssent du Parlement la révocation de ces permissions; & leur fit voir qu'il leur étoit plus avantageux de se passer des dix pour cent & faire réparer le Fort, qui fut alors appelé Guillaume, à leurs dépens, que d'être à la fin obligés de l'abandonner, faute d'y pouvoir maintenir le commerce sur le méchant pied où l'on venoit de le mettre. Il résolut en même tems de se raccommoder avec M. Brüe Directeur & Commandant General de la Compagnie Françoisise, & de lui proposer un Concordat, par lequel le Tarif

Le General Anglois demande la révocation des Congez des Interloppes.

Des marchandises ordinaires de traite seroit réglé entre les deux Nations, qu'elles executeroient en tous les points avec promesse de se prêter réciproquement la main pour le maintenir, & pour chasser absolument les Interloppes, dès qu'on auroit obtenu du Parlement la revocation des permissions qu'il leur avoit accordées,

Pour cet effet il envoya le dix Novembre 1699, un de ses principaux Officiers au Senegal faire les complimens à M. Brüe, & lui proposer un accommodement dont je viens de parler.

Cet Officier remit à M. Brüe un Memoire qui expliquoit les intentions & les prétentions du General Anglois. J'ai cru que le public ne seroit pas fâché que je lui en fisse part.

*Memoire de M. Corker Directeur & Commandant General pour la Compagnie Royale d'Angleterre en Gambie.*

1<sup>o</sup>. Que la Compagnie de France aura la même liberté qu'elle avoit avant la guerre dans la Riviere de Gambie: Sçavoir de traiter à Albreda & à Gereges seulement, & même d'y avoir leurs factories, & être de concert avec la Com-

pagnie d'Angleterre comme elle a toujours été.

II°. Que la Compagnie d'Angleterre a toujours eu les escalles de Joal & de Portudal avant la guerre, & y a eu des Cases & des Commis, & qu'elle prétend jouir encore du même privilege.

III°. Que la Chaloupe Françoisé dans laquelle étoit le Sieur Desnos n'a pas été prise ni condamnée, mais seulement arrêtée, & qu'elle sera rendue à l'ordre de M. Brië. Que l'arrest a été fait, parce que ledit Sieur Desnos sous ombre d'aller à Giacor recouvrer les dettes de la Compagnie, étoit allé pour y traiter & pour des insolences qu'il a dites au General Anglois, jusqu'à le menacer de détruire son Fort.

IV°. Que comme il y a tant de navires commissionnaires qui viennent d'Angleterre sur cette Côte, il est impossible de pouvoir quant à present ajuster un Tarif pour les esclaves de Gambie: mais que ce sera au premier avis de la Compagnie d'Angleterre.

V°. Que la Compagnie d'Angleterre a des défenses de se mêler ni faire du tort aux navires commissionnaires, aiant permission du Parlement, qu'au contraire elle les doit aider & secourir comme il

est porté par l'Acte du Parlement d'Angleterre.

M. Brüe reçut parfaitement bien cet Envoïé, le traita magnifiquement & lui donna la réponse suivante.

*Réponse de M. Brüe Directeur & Commandant General de la Compagnie Royale de France en Afrique.*

1<sup>o</sup>. Que par le Traité de Paix conclu à Risvick, il est dit expressement que les conquêtes faites de part & d'autre seront respectivement restituées, & que les choses seront mises & rétablies tout ainsi qu'elles étoient avant la guerre. Qu'avant la guerre le Commerce d'Angleterre de la Compagnie de Gambie étoit uniquement borné dans la Riviere de ce nom, & que la Concession de celle de France s'étendoit depuis le Cap-blanc jusqu'à la Riviere de Serrelionne, comme elle est encore à present. Que de tout tems elle a negocié dans la Riviere de Gambie, conjointement avec la Nation Angloise, aiant toujours eu des établissemens à Albreda & à Gereges, & qu'aiant ce privilege elle peut bien & est en droit d'aller traiter au haut de la Riviere, & en celles qui y sont adjacentes,

comme font bien des Interloppes & des Portugais qui n'y ont aucun droit. Ainsi il est juste & raisonnable que la Compagnie de France jouisse des siens, & que celle d'Angleterre ne fasse aucune violence, ni ne lui donne aucun empêchement à son commerce, comme elle a fait par la prise de la Chaloupe. Qu'en vivant bien & cordialement ensemble sans se faire d'opposition de part ni d'autre, & s'unissant pour faire de concert un Tarif qui fixera très avantageusement le prix des marchandises, duquel l'une & l'autre Nation ne se départira point; les Negres se trouveront ainsi forcez d'en subir les conventions, & ne se prévau-dront plus de nos mesintelligences pour en profiter comme ils ont fait, ce qui ne se peut rétablir que par l'union.

I I<sup>o</sup>. Le Commerce de la Compagnie d'Angleterre étant uniquement borné dans la Riviere de Gambie, comme il vient d'être dit, elle ne doit pas prétendre de la porter plus loin en établissant des factories à Portudal & à Joal, comme elle a déjà fait, ce qui est vouloit anticiper sur les privileges de la Compagnie de France.

I I I<sup>o</sup>. Qu'il y a lieu d'esperer de la justice de Monsieur le General Corker,

qu'il fera remettre au Sieur Marchand Garde Magasin de la Compagnie de France à Albreda, la Chaloupe, les agrez, les marchandises & les effets qu'il a fait arrêter au haut de la Riviere de Gambie, suivant la facture qui lui en sera remise par ledit Sieur Marchand; que sans approuver les insolences dont il se plaint du Sieur Desnos, & que sans que M. Corker eut fait aucune violence en arrêtant cette Chaloupe comme il a fait, le Sieur Brüe n'auroit pas manqué de lui faire rendre toute la satisfaction qui étoit dûe à une personne revêtue de son caractere, s'il la lui avoit fait demander, aiant même déjà rappelé le dit Desnos pour lui faire rendre compte de ses actions. Qu'on espere qu'à l'avenir M. le General Corker ne voudra pas user de main mise sur les effets de la Compagnie de France, cela étant contre le droit des gens, ce qui ne pouroit causer que du trouble, & rompre l'union que le Sieur Brüe désire entretenir avec lui.

IV°. M. le General Corker ne doit pas manquer de représenter à la Compagnie d'Angleterre la nécessité qu'il y a de faire un Tarif pour l'achar des Negres, qui soit le même pour les deux Nations, & qui soit executé de bonne foi

par les Commis sous les ordres de leurs  
Generaux.

V<sup>o</sup>. Qu'on peut dire avec tout le respect qui est dû au Parlement d'Angleterre, qu'il ne pouvoit donner des permissions aux particuliers au préjudice de la Compagnie Angloise, & en même tems de la Françoisise, dont il est si difficile de séparer les interêts en cette rencontre. Que la Cour de France pouroit aussi donner des Commissions particulieres aux navires de la Nation de venir traiter dans la Riviere de Gambie & ailleurs, à la même condition de dix pour cent de benefice pour la Compagnie Françoisise, ce qui auroit achevé de ruiner tout le commerce de Gambie.

M. Brûe finissoit sa réponse par des complimens, & en exhortant le General Corker d'écrire fortement à la Compagnie d'Angleterre, & de la presser de faire supprimer ces permissions de commerce, l'assurant qu'il obtiendrait de celle de France qu'elle s'uniroit avec celle d'Angleterre pour agir de concert dans cette affaire auprès du Parlement.



## C H A P I T R E X X.

*Voiage du Sieur Brüe en Gambie, ce qu'il y traita avec le General des Anglois. Quelques particularités du pais.*

**L**E désir que M. Brüe avoit de faire un Traité avec les Anglois qui fixât le prix des marchandises de traite sur un pied raisonnable & qui fût avantageux aux deux Compagnies, l'obligea de se rendre en Gambie. Il se servit d'un vaisseau de 32 canons, appelé la Princesse, qui appartenoit à la Compagnie. Il entra dans la Riviere le dix Février 1700. & il envoya aussitôt un de ses Officiers au Fort Guillaume saluer de sa part le General Corker. Mais aiant appris qu'il étoit allé à Cachau, il prit ce tems pour faire la visite des Comptoirs d'Albreda, de Gereges & de Biffaux. Il trouva sur la Côte un navire Hollandois nommé l'Anne qui traitoit, il l'enleva & revint avec sa prise en Gambie le neuf Avril suivant.

Le Sieur Brüe va en Gambie.

Il enleve un Interlo Hollandois.

Dès que ses navires furent à une certaine distance du Fort des Anglois, il le fit saluer de neuf coups de canon, que

le Fort rendit aussitôt coup pour coup, & le Sieur Brüe envoya complimenter le General Anglois, & sçavoir quel jour il pouroit recevoir la visite qu'il lui venoit rendre. Le Sieur Corker reçût avec beaucoup de politesse les complimens du Sieur Brüe, & lui envoya le lendemain le Sieur Joannes Capitaine d'un vaisseau du Roi d'Angleterre lui en faire des remerciemens, & lui dire que dès qu'il seroit un peu soulagé des douleurs de sa goutte il prendroit lui même jour pour le venir embrasser à Albreda.

Il eut la-dessus bien des complimens, & on tomba enfin d'accord que M. Joannes viendroit prendre M. Brüe, quand M. Corker seroit en état de recevoir sa visite.

Il y vint le douze du même mois avec deux Canots magnifiques, sur lesquels il y avoit des trompettes & des haubois. Sept navires Anglois qui étoient mouillez au milieu de la Riviere, mirent leurs pavillons dès que le Sieur Brüe fut embarqué, & le saluerent tous quand il passa près d'eux. En débarquant sur l'Isle il trouva le Lieutenant du Fort & les Capitaines des vaisseaux au bord de l'eau, la garnison sous les armes, les tambours battans au champ, & le Directeur Ge-

Reception  
qu'on fait à  
M. Brüe au  
Fort Guill.  
laume.

neral Corker à la porte du Fort qui étoit encore en pentouffes à cause de la goutte. Après les complimens ordinaires sur le plaisir que les deux Generaux avoient de se voir, on passa dans une grande salle où il y avoit une table longue. M. Brüe fut obligé de prendre le haut bout, le General Anglois se mit à sa droite, son Lieutenant nommé M. Pinder à sa gauche; trois Officiers François furent placez ensuite, & les Capitaines des vaisseaux qui étoient en riviere vis-à-vis & au dessous d'eux. Les Officiers du Fort & les Commis servoient à table, qui fut couverte d'une grande quantité de grosses viandes & de patisserie. On servoit des vins de toutes sortes en abondance, & la ponche, le sang gris & l'eau-de-vie brûlée n'y furent pas épargnés. Les santés des Rois de France & d'Angleterre, des Compagnies & des Generaux furent bûes à plusieurs reprises & saluées de toute l'Artillerie du Fort & des vaisseaux qui étoient en riviere, & les salutes continuerent jusqu'à plus de deux heures de nuit que le Sieur Brüe fut reconduit à Albreda & salué par les vaisseaux comme il l'avoit été le matin. On pouroit mettre ici la description de la ponche & du sang gris; mais je l'ai faite

dans mon Voiage aux Isles de l'Amérique, où je prie le lecteur d'avoir recours.

Deux jours après, le General Corker vint rendre visite à M. Brië à Albreda sans le faire avertir. Il vouloit le surprendre, mais il étoit bien difficile de surprendre un homme aussi vigilant qu'étoit celui-ci, Le General Anglois & ses Officiers furent surpris du repas magnifique qu'il leur donna; l'abondance, la délicatesse, la propreté, l'ordre, tout les charma; & quoiqu'il soit assez rare de les voir estimer quelque chose autre-part que chez-eux, ils ne purent s'empêcher d'avouer qu'il falloit être François pour faire ce qu'ils voioient. On observa le ceremonial qui s'étoit gardé au Fort, les Commis de la Compagnie servirent à table; & comme M. Brië n'avoit ni Fort ni canons à terre, ceux de ses deux vaisseaux qui étoient mouillez vis-à-vis d'Albreda y suppléerent, & firent merveilles à célébrer les santés qui furent bûes en grand nombre & fort souvent. Le General Anglois & sa Compagnie s'en retournerent fort contens un peu après minuit, & comme il n'avoit pas été possible de parler d'affaires dans ces deux visites, les

Les deux Generaux convinrent de se trouver le lendemain dans le navire du Capitaine Bron Anglois qui étoit mouillé entre Albreda & Gilfrai. Mais le concours du monde y fut si grand & le dîner si long, qu'on ne pût encore rien faire; de sorte qu'ils furent obligez de remettre leur Conference au dix-neuf, & de se trouver pour cet effet sans cérémonie au Fort. M. Brûe s'y trouva, il y dîna, & fit si bien que le dîner fut court & qu'on entra en Conference dès qu'on eut déservi.

Il paroissoit que le General Anglois entroit entièrement dans les vûes du Sieur Brûe, & qu'il auroit consenti de tout son cœur à ce qu'il souhaitoit, parce qu'il voioit clairement l'utilité & la necessité de ce qu'il proposoit; mais il n'étoit pas le maître, il ne pouvoit rien conclure sans la participation des Capitaines des vaisseaux qui étoient en riviere, il fallut les appeller: ils vinrent & M. Brûe vit bien qu'on ne concluroit rien, parce qu'ils n'auroient garde de donner les mains à des résolutions qui les devoient exclure du commerce qu'ils vouloient faire.

La Conference commença pourtant. M. Brûe representa à l'Assemblée que

Conference  
infructueuse  
avec les An-  
glois.

le Memoire qui lui fut donné de la part de M. Corker le 19 Novembre 1699, & les réponses qu'il y fit le même jour sur divers sujets qui regardoient le Commerce des deux Nations & les moïens proposez pour entretenir une bonne correspondance entre elles, n'avoit jusqu'alors produit aucun reglement, tant sur la désignation des lieux où les deux compagnies pouvoient faire leur négoce, que sur la forme même de la traite, & qu'ayant reconnu lui même dans le voiage qu'il étoit venu faire en Gambie, que non seulement les navires de la Compagnie d'Angleterre, mais même ceux de l'Acte de permission du Parlement qui viennent traiter en payant dix pour cent, ne se contentoient pas de traiter dans la Riviere de Gambie, mais qu'ils parcourroient encore toute la Côte depuis le Cap-blanc jusqu'au Cap-demont, en donnant leurs marchandises d'Europe au prix coutant, & payant les Negres esclaves, les marchandises du païs & même les vivres, à un prix excessif & ruineux; il croioit être obligé pour maintenir la bonne correspondance des deux Compagnies, & pour rétablir le Commerce sur le pied ancien & avantageux où il avoit toujours été, de proposer &

de convenir des cinq Articles suivans.

Premierement, qu'il étoit très important de limiter les lieux où les deux Compagnies ont droit de commercer concurremment ou séparément, afin qu'il n'y ait plus de part ni d'autre de contestation sur cet Article ; & que comme la matiere avoit été amplement détaillée aux premier & second Articles de la réponse qu'il avoit faite au Memoire de M. le General Corker, il ne lui restoit plus à y ajouter qu'un moien pour éviter toutes les contestations, qui étoit que M. le General donnât dès à present ses ordres pour faire retirer les Cases que sa Compagnie pouvoit avoir établies à Joal & à Portudal, & encore pour défendre aux navires de la même Compagnie & à ceux de permission de n'y plus aller faire aucune traite ni commerce, comme il promet de le faire observer exactement par les navires de la Compagnie de France, jusqu'à ce que les deux Compagnies puissent avoir fait un accord entre elles en Europe.

Secondement, que les navires de la Compagnie d'Angleterre & ceux de permission continuant à traiter à Joal & à Portudal après cet accord, la Compagnie de France pourroit aussi envoyer

Articles proposés aux Anglois par M. Brüe.

au haut de la Riviere de Gambie, sans recevoir aucun empêchement, & sans vouloir restreindre son commerce en cette même Riviere à Albreda & à Gereges seulement.

Troisièmement, que le Sieur Brüe ne pouvoit approuver que M. le General Corker se mit en possession du droit de prendre & confisquer les Portugais qui vont traiter au haut de la Riviere, quand il n'aura point d'autre raison que de les trouver munis des marchandises de France, puisqu'il doit être libre aux François de leur en vendre comme aux Negres & à toutes les Nations qui se présentent pour en acheter, qui autrement se rebuiteroient & cesseroient de venir traiter avec nous, si nos marchandises ne pouvoient pas être transportées avec sûreté.

Quatrièmement, que la nécessité qu'il y a d'exécuter de bonne foi en cette Riviere le 4<sup>e</sup> Article du Memoire que le Sieur Brüe avoit donné touchant un Tarif qui regle le prix des marchandises de traite & à traiter, est d'autant plus grande, que si la Compagnie d'Angleterre n'y remédie promptement, & que M. le General Corker ne fasse bientôt les instances pour cela, le pais va être

perdu pour les Européens, & ce seront les Nègres seuls qui profiteront des divisions des deux Nations & du desordre que les Navires de permission mettent dans le Commerce en mettant les marchandises du païs à l'enchere, & celles d'Europe au rabais.

Pour être convaincu de cette verité, il ne faut que jetter les yeux sur le Tarif que les navires de permission ont introduit à la Riviere de Gambie. Le voici.

Ambre jaune assorti à 23 l. 4s. la livre

Barrettes de cuivre rouge à . . . . . 16 s. la liv.

Bassins d'étain à . . . . . 10.

Cannelle. . . . . 5. 2.

Cornalines longues, les cent pieces. . . . . 9. 6. en dix

cordes.

Corail de Marseille. 2. 2. l'once.

Cristal fin Numero 30. 32 8. le millier

Ditto. N°. 18. . . . . 24. le millier.

Ditto N°. 14. . . . . 21. le millier.

Drap rouge commun. 3. l'aune.

Eau-de-vie de grain. 6. le pot.

Fer plat. 2. la barre.

Fusils de chasse l'affut

marbré. . . . . 10. 4. piece.

Fusils ordinaires. 7. 16. piece.

Fusils boucaniers vernisiez avec une pla-

te.

Tarif intro-  
duit par les  
navires de  
permission.

tine de rechange.	12. l.	piece.
Gerofle.	5.	8. la livre.
Noix muscades	5.	8. la livre.
Rame de papier de 20. mains de 24. f.		
	3.	8. la rame.
Satalas ou bassins de cuivre jaune.		12. la livre.
Toille raiée de 15. aulnes		
la piece.	12.	6. la piece.
Toille platille de 6. aulnes $\frac{1}{2}$ .		
	4.	6. piece.
Toille canequin blanche de		
14. aulnes	6.	3. piece.
Toille basta blanche de 14.		
aulnes.	8.	8. la piece.
Toilles des Indes de 15. mouchoirs		
	12.	la piece.
Verroteries, sçavoir		
Margriettes jaunes, à	2.	la livre.
Autres verroteries de toute		
espece à		17. la livre.

Et pour la valeur de ces marchandises sur le prix marqué qui n'est au plus que le prix courant en Europe, ils reçoivent en paiement les Negres captifs à trente barres la piece, le morphil à dix-huit barres les cent livres pésant, la cire jaune à seize barres le cent pésant & l'or à seize barres l'once. Et quand ils vendent ces marchandises d'Europe sur un pied

plus fort qu'il n'est marqué ici, ils paiènt aussi les Negres depuis trente-cinq jusqu'à quarante-cinq barres de la main des Marchands Negres, de qui on ne les avoit jamais traitez au Fort Jacques ou à Albreda à plus de dix-huit, vingt, ou vingt-deux barres la piece.

Cinquièmement, que cet abus étoit encore suivi d'un autre qui n'étoit pas moins considerable, qui étoit que les navires de permission faisoient à peu près la même chose au haut de la Riviere qu'ils faisoient au bas, puisqu'ils y ache-toient les captifs trente & trente-cinq barres, au lieu qu'on ne les avoit jamais paieez que sur le pied de douze à quinze barres la piece.

Il concluoit enfin que tous ces chefs lui paroissoient trop importans pour ne pas interesser M. le General Corker à y faire une très serieuse reflexion, & l'obliger à prendre de sa part des moiens très prompts, comme il promettoit de faire de la sienne pour regler les choses à la satisfaction & à l'utilité des deux Compagnies, & de maniere qu'elles n'eussent pas à l'avenir de sujets qui pussent troubler l'amitié & la bonne correspondance entre les deux Nations.

Les interêts de la plûpart de ceux qui

composoient cette assemblée étoient bien opposés à ce que le Sieur Brüe proposoit : & le Sieur Corker ne pouvant rien faire sans leur consentement , il fut aisé au Sieur Brüe de voir qu'on ne feroit rien , & que le General Anglois, quoique persuadé de ce qu'il venoit d'entendre , seroit obligé de sacrifier les intérêts de sa Compagnie , à ceux sans les avis desquels il ne pouvoit rien conclure.

Cela arriva , les Anglois s'étant retirés à part eurent une dispute assez vive entre-eux ; après laquelle ils revinrent prendre leurs places , & le General Corker répondit à M. Brüe qu'il ne pouvoit sans ordre exprès de sa Compagnie autorisé du Parlement d'Angleterre , ni donner les mains à un Tarif entre les deux Nations , ni empêcher les Anglois de venir trafiquer dans la Riviere dès qu'ils seroient munis de la permission du Parlement , & en payant les dix pour cent.

Que les François pouvoient être assurés qu'ils ne recevroient jamais d'empêchement pour traiter à Albreda & pour monter à Gereges ; mais qu'il ne souffriroit pas qu'ils allassent traiter au haut de la Riviere de Gambie, puisqu'ils empêchoient les Anglois d'aller traiter dans celle de Senegal.

Réponse des  
Anglois aux  
Articles pro-  
posés Par M.  
Brüe.

Qu'à l'égard de la Chaloupe, elle n'étoit qu'arrêtée, & que M. Brië pouvoit la faire enlever quand il lui plairoit.

Et que quant à la demande qu'il avoit faite que l'on empêchât les Anglois de commercer à Joal & à Portudal, il esperoit que le Parlement d'Angleterre se mêleroit de cette affaire, & que la mainlevée qu'ils attendoient du navire le Guillaume, & Jeanne Capitaine Belfort Anglois que le Sieur Brië avoit fait enlever, seroit regardée comme un Règlement sur ce point. Que s'ils y alloient à present, ce ne seroit que pour retirer ce que Damel Roi de Cajor leur devoit.

Je ne dois pas passer ces deux derniers Articles de la réponse du General Corker, sans faire faire reflexion au lecteur, qu'ils marquent un désistement entier de leur prétention au Commerce de Joal & de Portudal; car si les Anglois n'y doivent aller à l'avenir que pour retirer ce que Damel leur devoit, qui est une suite nécessaire du Commerce libre ou opposé aux privileges des François, qu'ils y avoient fait; c'est une marque qu'ils conviennent que ce Commerce ne leur étoit pas permis, & qu'ils ont besoin du consentement des François pour y aller; & assurément le Sieur Brië ne les auroit

jamais empêché de tâcher de retirer les effets qui leur étoient dûs par Damel.

Et dès qu'ils regardent la mainlevée ou la confiscation du navire du Capitaine Betfort, comme la décision du droit qu'ils auront ou qu'ils n'auront pas de traiter dans ces deux endroits, il n'y a qu'à considérer quelle fut la destinée de ce vaisseau pour conclure pour ou contre les prétentions des Anglois: or ce navire fut déclaré de bonne prise par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi rendu contradictoirement le 24 Avril 1700, & par conséquent les Anglois sont déchus du droit qu'ils prétendoient de traiter à Joal & Portudal.

C'est ainsi que fut terminée cette Conférence. Les Generaux Anglois & François se donnerent reciproquement par écrit les propositions & les réponses qui avoient été faites, & se séparèrent avec de grandes marques d'estime & d'amitié.

M. Brüe avoit remarqué que le General Anglois étoit demeuré persuadé, & que s'il avoit été le maître, les choses se seroient passées d'une autre manière; cela lui fit esperer de l'amener au point qu'il souhaitoit s'il pouvoit avoir quelque conférence particuliere avec lui, & de l'obliger de s'employer forte-

ment auprès de ses Maîtres , pour les engager à presser la révocation de l'ordre du Parlement, après quoi il auroit été aisé de s'ajuster pour un Tarif.

Mais ce projet devint inutile , parce qu'il arriva un navire d'Angleterre le vingt-trois du même mois , qui apporta la révocation de M. Corker & la nomination du Sieur Pinder Lieutenant du Fort, à la charge de Directeur & de Commandant General de la Compagnie. On envoya encore à ce nouveau General une compagnie de soldats habillez de rouge, avec des bonnets de Grenadiers , & des maçons pour réparer le Fort qu se ressentoit encore beaucoup du mauvais état où M. de Gennes l'avoit mis.

M. Brûe ne manqua pas d'écrire au nouveau General , pour le féliciter sur sa nouvelle dignité , & à l'ancien pour le complimenter sur le plaisir qu'il devoit avoir de quitter un país dont l'air étoit si contraire à sa santé , & d'aller jouir en paix dans son país , de cinquante mille écus qu'on assuroit qu'il avoit gagnez.

Il ne faut pas être surpris que le Sieur Corker eut tant gagné en si peu de tems, le poste de General étoit alors très considerable par les gains qui y étoient atta-

Revocation  
du General  
Corker, & la  
nomination  
du Sieur Pin-  
der en sa pla-  
ce.

chez. Je dis alors, car on prétend que la Compagnie Angloise y a apporté quelque modification. Ce sera aux Generaux d'apresent à prendre leurs mesures pour ne rien perdre, & ils sont trop habiles pour y manquer, peu de gens sont en état de leur donner des leçons sur cette matiere. Voici en quoi consistoient les avantages du General & de ses Officiers, outre une permission de pouvoir négocier pour leur compte particulier jusqu'à une certaine somme qui étoit assez considerable.

Le Directeur General recevoit toutes les marchandises de traite que la Compagnie envoioit en Gambie, & les portoit en recette non pas en especes, mais en valeur par barre sur le pied d'un Tarif qui étoit réglé à moitié du prix courant que ces marchandises valoient en Gambie; & il passoit en dépense les envois qu'il faisoit, sçavoit les captifs de tout âge & de toute espece & qualité, à raison de quarante barres la piece, le morphil à vingt-deux barres le cent pesant, la cire jaune à vingt barres le cent, & l'or à seize barres l'once, surquoi il y avoit au moins un tiers de profit pour lui.

Outre ces avantages il avoit encore

Appointe-  
mens & pro-  
fits du Gene-  
ral & des  
emploiez de  
la Compagnie  
Angloise  
de Gam-  
bie.

six mille livres d'appointemens fixes, un present de rafraichissemens que la Compagnie lui envoioit par les navires, & un autre de quelque argenterie qu'elle lui faisoit à Noel.

Moiennant cela il étoit obligé de fournir pour sa table, le pain, le vin, l'eau-de-vie & le sucre, & la Compagnie fournissoit à ses dépens la volaille, le bœuf, le lard, les cabris, le mil & autres choses qui s'y consommoient.

Elle donnoit à ses Commis six cent livres d'appointemens par an & la table du General pour les viandes seulement, car il ne leur fournissoit ni pain ni vin, ni eau-de-vie, ni sucre; mais ils avoient soin d'en acheter eux-mêmes des profits qu'ils faisoient sur les traites.

Ces profits consistoient en ce que le General leur donnoit les mêmes marchandises que la Compagnie envoioit à raison d'un quart au dessous du Tarif de Gambie, & recevoit des Commis ce qu'ils avoient traité, sçavoir les captifs à trente-cinq barres, le morphil à dix-huit barres le cent pesant, la cire à seize barres le cent, & l'or à quatorze barres l'once, quoiqu'ils les eussent achetez au haut de la Riviere de Gamble à beaucoup meilleur marché.

Quand ces Commis alloient faire la traite avec des brigantins ou des barques, la Compagnie en faisoit les frais & les nourrissoit en plein ; mais lorsqu'ils étoient residens en une Escale, elle ne leur fournissoit rien pour leur nourriture,

La plus forte traite des captifs en Gambia se fait depuis le mois de Novembre jusqu'en Mai, & le mois le plus favorable de tous ceux-ci est celui de Janvier. Les cinq mois qui sont depuis celui de Juin jusqu'en Octobre qui est le tems des pluies, ce qu'on appelle la haute saison, sont les plus mauvais, parceque les Negres s'occupent entièrement à cultiver leurs terres & faire leurs lougans, ils ne voient point & ne font aucun commerce, à moins qu'ils n'y soient contraints par une nécessité absolue. Le seul commerce que l'on fait alors est celui de la cire que les Portugais apportent à Gereges, de James & de Ziguehour, pour laquelle on donne du fer, du petit ambre jaune, du corail moien, des cristaux fins, du petit verrot blanc & jaune, & de la laine filée.

Temps de la  
traite des  
captifs en  
Gambie.

Traite de la  
cire avec les  
Portugais.



## CH A P I T R E X X I.

*Diverses négociations qu'il y eut en Europe & en Afrique pour regler les limites des deux Compagnies, & les faire convenir d'un Tarif.*

**N** O u s avons dit dans le Chapitre précédent que M. Brüe avoit écrit à M. Pinder pour le complimenter sur sa nouvelle dignité de Directeur & de Commandant General de sa Compagnie, celui-ci ne manqua pas de lui envoyer son Lieutenant, son Ministre & le Capitaine du navire nouvellement arrivé, lui en faire ses remercimens. Ils se virent ensuite, se traiterent plusieurs fois : & M. Brüe étant un jour avec lui dans le Fort & lui en faisant remarquer les ruines, lui dit que le moien d'éviter de pareils accidens étoit d'engager les deux Compagnies à employer tout leur credit auprès de leurs Souverains, afin qu'ils leur permissent de vivre dans une parfaite neutralité en Afrique, s'il arrivoit que les deux Nations fussent en guerre en Europe. Cette ouverture plut au General Anglois, ils en dresserent ensemble

le Projet , & s'engagerent reciproquement d'en solliciter l'exécution à Paris & à Londres.

M. Pinder assura en même tems M. Brûe qu'il y avoit apparence que les mouvemens que les Ambassadeurs des deux Couronnes se donnoient , produiroient quelque reglement qui mettroit fin aux divisions qui regnoient depuis si longtems entre les deux Compagnies, & il voulut bien lui communiquer une Adresse (Placet ou Memoire) que la Compagnie d'Angleterre avoit présentée au Parlement. Elle m'a paru trop importante pour en priver le public. Elle a été traduite sur l'original Anglois par une personne qui ne parloit pas trop bien François, & je n'entends pas assez l'Anglois pour la corriger ; ainsi je la donnerai telle que je l'ai : La voici.

La Compagnie roiale d'Angleterre en Afrique aiant reçu de vôtre Seigneurie la Copie d'un Memoire donné par l'Ambassadeur de France à Behalfe pour la Compagnie Françoisse du Senegal, disant :  
Que la Compagnie Françoisse du Senegal qui a droit de traiter dans la Riviere de Senegal & entrée de la Riviere de Gambie, se plaint que la Compagnie Angloise les opprime dans leur négoce, &

Cette Adresse est présentée à l'Orateur de la Chambre Haute ou Basse du Parlement.

qu'elle veut de plus traiter dans la Riviere de Gambie.

La Compagnie roiale d'Afrique offre très humblement d'y répondre. Elle est de l'opinion que la Compagnie Françoisise n'a point de droit par la coûtume de la loi, ni de celle de l'agrément d'exclure les sujets du Roi d'Angleterre d'un franc négoce avec les natifs d'Afrique, spécialement le long de la Côte de plusieurs païs sous la domination de plusieurs Rois non sujets du Roi de France.

La Compagnie Françoisise reclame le droit du négoce entier au dedans de la Riviere du Senegal.

Et la Compagnie roiale d'Afrique reclame le droit du négoce entier au dedans de la Riviere de Gambie.

Dans le tems de la paix entre l'Angleterre & la France, la Compagnie Françoisise avoit une petite Factorie proche l'embouchure de la Riviere de Gambie en dedans, mais au dehors de la Factorie Angloise, & y traitoit tout autour & le long du bord de la Mer où ils trouvoient bons; & la Compagnie roiale d'Afrique jouissoit du commerce au dedans & d'un très grand négoce sur la Côte au dehors, & dans les places où ils trouvoient à propos d'envoier leurs vais-

Avant la  
guerre de  
1688.

seaux, spécialement depuis le Cap-blanc, Cap-verd, Rufisque, Joal & l'Isle-Bichon autrement Arguin, & jamais n'a attenté aucun commerce au dedans de la Riviere du Senegal, laissant cette traite à la Compagnie Française, comme un équivalent de la jouissance du négoce au dedans de la Riviere de Gambie.

Les François durant la guerre ont pris, pillé & démoli le Château de la Compagnie sur l'Isle Jacques dans la Riviere de Gambie en l'année 1695, & immédiatement après ils l'ont abandonné, & depuis la paix il a été repossédé & refortifié par la Compagnie royale d'Afrique.

Il est vrai que la Compagnie Française du Senegal a fait injustement ce qu'elle a pu pour interrompre le négoce de la Compagnie royale d'Afrique en l'année 1680. en retenant à Portudal la Sainte-Marie Capitaine, Jacques Jobson navire de la Compagnie royale d'Afrique, & la Marguerite Capitaine Stamford en 1681. mais elle s'est trouvée obligée de rendre le premier, de faire l'entière satisfaction pour son chargement, & pour tous les dommages qui lui auroient été faits, & rendre le dernier navire sans avoir touché à la cargaison.

Les François étant sur le point de commencer la dernière guerre, & avant qu'elle fut déclarée au mois de Mai 1688, ont pris en forbans & détenu le navire la petite Damoiselle Marie commandée par Samuel Lée à Goufode dans la Rivière grande appartenant à la Compagnie royale d'Afrique, avec sa cargaison, montant en tout à quatre mille huit cent soixante & dix-neuf livres sterlings sept chelins six sols. En Février ils ont forcé le Capitaine Jobson à Portudal, où il a perdu ses cuirs & marchandises montant à 49 liv. sterlins 4 sols. En Juin de la même année 1688, ils ont saisi dans la Rivière de Nogue le navire Warren, le navire Benec & sa Chaloupe, aussi bien que la Barre de Serrelionne; mais cette dernière fut rendue, & les trois précédentes retenues avec leur chargement montant à 3691 l. sterlins douze schelins. La prise de ces navires & celles des marchandises ont ruiné le négoce Anglois, faute desdits navires, leurs Factoreries aiant demeuré inutiles & denuées de provisions à 6000 l. sterlins; cette perte se trouvant monter en tout au moins à 14620 l. sterlins 5 chelins.

Application étant faite par le Ministre de Sa Majesté à la Cour de France, di-

rectement avant la dernière guerre Be-  
halfe par la Compagnie royale Afriquai-  
ne, pour la satisfaction des actions pira-  
tes qui ont été conséquemment remon-  
trées à cette Cour.

Mais la guerre commençant immédia-  
tement avec les François, ils ont été  
forcez de differer jusqu'après la paix pour  
demander très humblement à vôtre Sei-  
gneurie relache. Mais n'ayant pas encore  
obtenu le delai comme il est presumé,  
cela ne fait que donner de l'effronterie  
aux François, qui ont depuis la paix sai-  
si à Portudal un autre navire appellé le  
Guillaume & Jeanne & Capitaine Ber-  
fort, & son chargement appartenant aux  
sujets de Sa Majesté francs négocians,  
conformement au dernier Acte du Parle-  
ment, portant l'établissement du Com-  
merce en Afrique, pourquoi les proprie-  
taires sont à obtenir la restitution à la  
Cour de France.

La Compagnie royale Afriquaine re-  
pete humblement & desire qu'il plasse à  
vôtre Seigneurie d'interceder de Sa Ma-  
jesté pour obtenir une pleine & entière  
satisfaction. Que le négoce des deux Na-  
tions puisse rester sur le même pied qu'il  
étoit avant la guerre, n'ayant jamais donné  
aucun pouvoir, ordre ni direction du

contraire à nos Agens ou Facteurs. Daté le 27 Janvier 1700.

Cette adresse & les Offices de M. le Comte de Manchester Ambassadeur en France n'ont pas empêché que le navire le Guillaume & Jeanne n'ait été par Arrêt du Conseil d'Etat du 24 Avril 1700, déclaré de bonne prise, parce que la Compagnie du Senegal étoit en possession de l'Isle de Gorée & des Comptoirs qui en dépendoient, qui avoit été réduite à l'obéissance du Roi par M. le Comte d'Estrées, & cédée à Sa Majesté par les Hollandois par le Traité de Nimégue; & de plus par les traitez faits en 1679 par M. du Casse avec les Rois de Cajor, Baol & Sin, qui ont cédé la propriété de trente lieues de Côtes & de six de profondeur dans les terres à la Compagnie, il a été expressement stipulé qu'elle seule auroit le Commerce de toute la Côte qui lui a été cédée.

Les Lettres Patentes du Roi de 1681 & de 1696, accordent les mêmes privilèges à la Compagnie, & c'est en conséquence de ces Lettres que sont intervenus les Arrêts rendus en son Conseil d'Etat le treize Decembre 1683, vingt Fevrier 1684, & douze Aoust 1685, qui ont confisqué & déclaré de bonne

prise trois bâtimens étrangers qui avoient été surpris en faisant la traite dans l'étendue de la Concession de la Compagnie.

Malgré tout ce que put faire M. Brüe, il ne put jamais persuader aux Anglois ce qui leur étoit plus convenable. Leur Chef goutoit fort ces raisons, mais les Officiers & les Capitaines des vaisseaux de permission avoient des interêts bien opposez à ceux de la Compagnie, & comme leur General n'étoit point le Maître des délibérations; on ne considéra en Angleterre ses Lettres, ses propositions & ses demandes que comme celles d'un particulier qui ne devoient pas l'emporter sur la pluralité des suffrages du conseil qu'on lui avoit donné, & sans lequel il ne pouvoit rien faire.

Ainsi après plusieurs Conferences ils prirent le plus mauvais parti, mais le plus conforme au génie superbe de la Nation, qui fut de demander un navire de guerre d'une force considerable, qui fut destiné uniquement à parcourir les Côtes; à soutenir les vaisseaux qui y feroient le commerce au préjudice des droits de la Compagnie Françoisse, & à repousser les vaisseaux François qui

voudroient s'y opposer. Ils obtinrent ce vaisseau, il étoit monté de 50 canons, se nommoit le Rochester & étoit commandé par le Sieur Jean Mayne.

Ce Capitaine étant arrivé en Gambie le 12 Mars 1701, écrivit à M. Brüe que le Roi d'Angleterre son Maître aiant reçu diverses plaintes de la Compagnie Roiale de Gambie & de ses autres sujets des insultes & interruptions de commerce faits par les ordres du Sieur Brüe, & executez par le Sieur de la Rue commandant un navire de la Compagnie Françoisé appellé la Princesse, ce qui étoit tout-à-fait contraire au traité de paix de Risvick, & qu'on les avoit poussez jusqu'à enlever plusieurs vaisseaux avec leurs chargemens de grande valeur. Il l'avertissoit que Sa Majesté Britannique avoit accordé à la Compagnie de Gambie un de ses vaisseaux de guerre, tant pour proteger le commerce de ses sujets sur toute la Côte, que pour lui demander la restitution des vaisseaux Anglois qui avoient été pris par ses ordres, & particulièrement du Brigantin le Saint-George. Qu'il esperoit que le Sieur Brüe préviendroit les mesintelligences qui pouvoient naître entre les deux Couronnes au sujet de ces prises, & qu'il

Lettre du  
Sieur Maine  
à M. Brüe.

lui marqueroit les raisons qu'il avoit eü d'en agir ainsi , afin d'empêcher les suites fâcheuses que cela pouroit avoir.

M. Brüe ne trouva pas sur le champ une occasion pour répondre au Sieur Mayne , & celui-ci s'impatientant vint mouiller à la rade de Gorée hors la portée du canon , & envoya à terre un de ses Officiers dans un Canot qui portoit un pavillon blanc. Cet Officier demanda à M. Brüe si nous étions en paix ou en guerre ; on lui répondit que nous étions en paix. L'Officier dit alors que le vaisseau qui étoit en rade s'appelloit le Rochester , & qu'il étoit commandé par M. Mayne ; & que si on le vouloit saluer, il rendroit coup pour coup, sinon qu'il prioit qu'on tirât deux coups de canon d'assurance, pour faire connoître à son Capitaine qu'on étoit en pleine paix. M. Brüe lui répondit qu'il n'étoit pas d'usage que les Forts roiaux saluassent les premiers ; que s'ils vouloient commencer, il leur feroit rendre coup pour coup & non autrement ; qu'à l'égard des coups d'assurance qu'il demandoit, il valoit mieux renvoyer le Canot à bord pour informer le Capitaine de ce qu'il venoit de sçavoir.

Le dessein des Anglois étoit de prendre ces

Le Sieur  
Mayne  
vient mouil-  
ler à Gorée.

Demande  
extraordi-  
naire des  
Anglois.

Ces deux coups de canon d'assurance pour un salut qu'ils n'auroient pas manqué de rendre aussitôt, & de se vanter dans la suite qu'ils avoient obligé un Fort du Roi de France à les saluer les premiers. Ils avoient à faire à un homme qui sçavoit trop bien son métier. Ainsi l'Officier Anglois voiant qu'il n'avoit pu faire tomber le Sieur Brië dans le piege qu'il lui avoit dressé, lui dit que Monsieur Maine attendoit la réponse à la Lettre qu'il lui avoit écrite il y avoit déjà quelque tems.

M. Brië la fit sur le champ, & lui marqua qu'il ne pouvoit mieux répondre à tous les chefs de sa Lettre, qu'en lui envoyant l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 24. Avril 1700. où il trouveroit toutes les explications qu'il demandoit, & où il verroit que nonobstant toutes les raisons que M. le Comte de Manchester Ambassadeur d'Angleterre en France a pu apporter, aussi bien que le Capitaine Betfort, le navire Guillaume & Jeanne a été jugé de bonne prise, quoiqu'il eut payé les dix pour cent à la Compagnie Angloise. Que cet Arrêt est un mauvais préjugé pour le Brigantin le Saint-Georges, qui n'étoit muni d'aucune permission, & que

le General Corker auroit arrêté comme Interloppe, s'il l'avoit pu prendre. Que cependant il devoit être persuadé qu'il n'oublieroit rien pour vivre en bonne intelligence avec la Nation Angloise, puisque cela lui étoit expressément recommandé par le Roi & par la Compagnie, poyû cependant que les Anglois n'entreprissent rien contre notre commerce & dans les limites qui nous sont marquez par les Lettres Patentes du Roi.

Ce Capitaine aiant reçu cette réponse appareilla, & on n'en entendit plus parler.



A R R E S T  
D U C O N S E I L D' E T A T  
D U R O Y.

Du 24 Avril 1700.

*Portant adjudication au profit de la Compagnie Roiale du Senegal & Côtes d'Afrique, du Navire Anglois nommé Guillaume & Jeanne, ses Marchandises, Agrez, Appareux & Ustencites declarez de bonne prise, suivant les privileges attribuez à ladite Compagnie.*

E X T R A I T D E S R E G I S T R E S  
du Conseil d'Etat.

**V**EU par le Roi étant en son Conseil la procedure faite par les Officiers de l'Amirauté du Havre sur la prise le *Guillaume & Jeanne*; contenant le rapport du onze Aoust 1699. de Jean Cazalis Commandant la Fregatte le *Maupeou*, portant qu'il s'est rendu Maître de ce Bâtiment dans la rade de Port

rudal , parce qu'il avoit traité plusieurs Negres au préjudice de la Compagnie du Senegal , qui est seule en droit d'y commercer. Procès verbal du transport des Officiers dans la prise du 12. du même mois , contenant l'inventaire des agretz , & que les papiers ont été remis au Sieur Moulin Directeur de la Compagnie au Havre. Deux Interrogatoires des 12. & 19. de ce mois , de Robert Beckort Maître sur la prise , qui a dit que ses propriétaires qui demeurent comme lui à Londres , l'ayant muni d'un passeport de la Compagnie d'Afrique , & donné ordre d'aller faire la traite au Nord de la côte d'Afrique dans la Riviere de Gambie & lieux adjacents ; il a été à Portudal , où il a traité quarante-neuf Negres , des dents d'Elephans , & du Bled du Pais , en échange de plusieurs de ses marchandises ; que peu de tems avant la rupture de la Paix avec l'Angleterre , un Vaisseau Anglois y a fait un chargement , aiant même connoissance que les Anglois y ont eu un Comptoir depuis plus de vingt ans , & ajoute que peu de tems avant sa prise il a fait un voiage à cette côte où il a traité plusieurs Negres qu'il a portez à la Jamaïque. Deux autres Interroga-

tolres des treize & vingt Aoust mil six  
cens quatre vingt-dix-neuf, de trois Ma-  
relots de la prise, conformes à celui du  
Maître. Veu aussi la procédure faite sur  
cette prise commencée le quinze Mars  
1699. & continuée les jours suivans, par  
le Directeur de la Compagnie du Sene-  
gal à Gorée, contenant le rapport fait  
par ledit Cazalis. Ensemble les declara-  
tions des Maître & Pilotes du Bâtiment;  
la sommation faite à ces Anglois de les  
signer; leur refus, & l'inventaire des  
agrez & marchandises fait en leur pre-  
sence; les pieces trouvées à bord, con-  
sistant en un passeport du 26. Avril 1698.  
accordé au Maître du Vaisseau pris,  
contenant qu'il appartient à des Hab-  
tans de la Virginie. Certificat du 9. No-  
vembre suivant, des Officiers de la  
Douanne de Londres, portant que ce  
Bâtiment est destiné pour Guinée, &  
qu'il a acquité les droits des marchan-  
dises de son chargement, les coquets  
qui les expliquent en detail. Autre Cer-  
tificat du 5. Decembre ensuivant, du  
Collecteur de la Douanne de Londres  
& Receveur de la Compagnie d'Afri-  
que, qui contient la même chose; Pas-  
seport de l'Amirauté d'Angleterre du 6.  
Decembre ensuivant; Compte du sept

du même mois, de l'envoi des marchandises destinées pour Guinée pour Compte des Propriétaires, adressées au Maître, portant que n'ayant pas de marchandises propres pour la Guinée, il ira à Gambie & places adjacentes achever sa cargaison, & ajoute qu'en cas qu'il soit retardé à la côte de Guinée ou à celle de Virginie, il ira aux Barbades. Copie d'une Lettre écrite de Gorée par le Maître, portant qu'il a payé au Roi d'Amel cent barres de fer pour avoir permission de négocier avec lui, datée du 19. Aoust 1698. Deux Requêtes de la Compagnie du Senegal, tendantes à ce qu'en les maintenant en la possession de leur concession, il plaise à Sa Majesté declarer de bonne prise à son profit le Bâtiment *le Guillaume & Jeanne* avec son chargement: le Procès verbal joint à ladite Requête, fait le 13. Octobre 1699. par les Officiers de l'Amirauté du Havre, sur le rapport du Sieur Ducasse, contenant la prise de possession de l'Isle de Gorée & des Comptoirs qui en dépendoient, reduite en l'obéissance du Roi par le Sieur Comte d'Etrées, & cedez à Sa Majesté par le Traité de Paix conclu à Nimegue par les Etats d'Hollande. L'énonciation des traitez faits en 1679. avec les Rois

de Portudal, Rufisque, & Joalle; qui ont cédé la propriété dans l'étendue de trente lieues, des côtes; & de six, dans la profondeur des terres: Lettres Patentes du Roi de mil six cens quatre-vingt-un, contenant que la Compagnie du Senegal jouira des terres appartenant à celle qui l'avoit précédé, tant par les concessions de Sa Majesté, que par les Traitez faits avec les Rois du Pais, ou à titre de conquête sur la côte du Senegal, & sur celle de la Terre Ferme d'Afrique, aux six lieues de profondeur dans les Terres, Sa Majesté lui permettant de saisir les Bâtimens Etrangers qu'elle y trouvoit. Autres Lettres Patentes de 1676. portant la même disposition en faveur de la Compagnie qui possède à present cet établissement; les Arrêts rendus les 13. Decembre, 20. Fevrier 1684. 12. Aoust 1685. qui ont confisqué trois Bâtimens étrangers, qui traioient dans l'étendue de ladite concession; les Memoires & Réponses fournies par le Sieur Comte de Manchester Ambassadeur d'Angleterre, contre les Requêtes de la Compagnie du Senegal, & tout ce qui a été produit. Ou le Rapport du Sieur de Pontchartrain Secrétaire d'Etat, aiant le departement de la

MAINE : LE ROY ETANT EN SON CONSEIL a déclaré & declare de bonne prise ledit Bâtiment *le Guillaume & Jeanne*, ensemble les Negres & Marchandises de son chargement, & les adjuge à la Compagnie du Senegal, & en conséquence ordonne que le tout sera vendu, si fait n'a été, & le prix à elle remis par les sequestres; à quoi faire ils seront contraints par corps, dont en ce faisant, ils demeureront déchargez. Enjoint aux Officiers de l'Amirauté du Havre, de tenir la main à l'exécution du present Arrêt. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt-quatrième jour d'Avril mil sept cent. Signé, PHELIPPEAUX.

**L**OUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A nos amez & feaux les Officiers de l'Amirauté au Havre, SALUT. Nous vous mandons & ordonnons par ces Presentes signées de nôtre main, que l'Arrêt dont l'extrait est ci-attaché sous le contrescel de nôtre Chancellerie, ce jourd'hui rendu en nôtre Conseil d'Etat, Nous y étant, vous ayez à faire executer de point en point selon sa forme & teneur. Commandons au premier Huissier ou Ser-

gent sur ce requis, de faire pour l'exécution dudit Arrêt & des Presentes, tous Exploits, Commandemens, Sommations, & autres Actes necessaires, sans demander autre permission: C A R tel est nôtre plaisir. D O N N E' à Versailles le vingtquatrième jour d'Avril mil sept cent, & de nôtre Regne le cinquante-septième. Signé, L O U I S. Et plus bas, Par le Roi, P H E L I P E A U X. Et scellé.

*Enregistré à l'Amirauté du Havre de Grace le            jour de            1700. Signé.*

*Collationné aux Originaux par Nous Conseillers Secretaire du Roi, Maison Couronne de France & de ses Finances.*

Les Officiers de la Compagnie Angloise virent bientôt combien les conseils du Sieur Briie leur auroient été utiles. La guerre se declara en Europe, & quoiqu'ils s'attachassent avec un empressement & une dépense extraordinaire à mettre leur Fort en état de défense, ils ne purent s'empêcher d'être pris par un seul vaisseau commandé par M. de la Roque au commencement de l'année 1703; & l'année suivante ils furent en-

*Prise du Fort  
Guillaume  
de Gambi  
en 1703.8  
1704.*

core emportez par un Flibustier de la Martinique, appelé Henri Baton commandant le Brigantin le Fanfaron, avec cent six hommes d'équipage. Ces deux bâtimens pillerent, rançonnerent & ruinerent tellement le Fort & les Comptoirs des Anglois, que leur commerce tomba presque tout-à-fait, & les reduisit enfin malgré leur fierté ordinaire de proposer un accord de neutralité pour les Côtes d'Afrique avec la Compagnie Françoisise, dont voici les Articles tels qu'ils furent signez entre les Directeurs des deux Compagnies le 8. Juin 1705. qui s'engagerent de travailler chacun de leur côté à les faire approuver en France & en Angletette.

*Articles de neutralité proposez par les Officiers de la Compagnie Angloise de Gambie, à la Compagnie du Senegal.*

I<sup>o</sup>. Que les deux Compagnies donneront respectivement leurs ordres aux Commandans de leurs Forts & des Comptoirs qu'elles ont sur les Côtes d'Afrique, depuis le Cap-blanc jusqu'à la Riviere de Serrelionne, de vivre en paix & en bonne intelligence, & de s'assister mutuellement contre les Negres & au-

tres qui pouroient venir interrompre leur commerce.

I I °. Que la Compagnie Angloise s'engage de sa part que personne de ceux qui la serviront dans ses vaisseaux, barques & canots, n'attaqueront ni insultent par mer ni par terre aucune Forteresse, habitation ni maison appartenante à la Compagnie du Senegal de France depuis le Cap-blanc jusqu'à la Riviere de Serrelionne, ni aucun vaisseau, barques ni canots appartenans à ladite Compagnie Françoisise du Senegal qui sont sous voile, ou qui trafiquent le long desdites Côtes & Rivières.

I I I °. Que la Compagnie Françoisise du Senegal s'engage de sa part & pour ceux de sa Nation que personne de ses gens, ni de ceux qui servent dans ses vaisseaux, barques ou canots, n'attaqueront ni insultent par mer ni par terre aucun Fort ni habitation appartenant à ladite Compagnie Angloise d'Afrique qu'elle a entre le Cap-blanc & les Rivières de Serrelionne & de Sherbero, inclusivement, ni aucuns vaisseaux, barques ou canots appartenans à ladite Compagnie Angloise qui seront sans voile, ou qui trafiqueront le long desdites Côtes & dans les Rivières.

IV<sup>o</sup>. S'il arrive que quelque vaisseau appartenant à une desdites Compagnies, soit pris par des armateurs, pirates ou vaisseaux de guerre, on ne le regardera pas comme une violation de cet accord, puisque aucune desdites Compagnies ne sçauroit remédier à de pareils accidens.

V<sup>o</sup>. Que les deux Compagnies s'adresseront chacune à leurs Ministres pour obtenir des ordres pour empêcher que leurs vaisseaux de guerre & armateurs n'insultent, ni attaquent les vaisseaux ou habitations de l'une & de l'autre dans les bornes ci-dessus mentionnées.

VI<sup>o</sup>. Que pour l'accomplissement desdits Articles ils donnent leur parole d'honneur, & déposent cet écrit entre les mains de M. André Laporte presentement à Léide; lequel écrit sera gardé & observé regulierement. De plus ils promettent & s'engagent réciproquement que lorsque l'interdiction du commerce sera levée, ils signeront & ratifieront mutuellement cet accord.

VII<sup>o</sup>. Que pour mieux mettre en execution cet accord, ils se promettent réciproquement de faire leurs efforts auprès des Ministres, pour qu'il ait son entier effet.

VIII°. Que l'une & l'autre Compagnie donnera ordre à leurs Commandans, Agens, Facteurs & autres Emploiez, de renvoyer tous ceux qui deserteront de leur Compagnie.

Cet écrit fut signé à Londres le huit Juin 1705.

---

## CHAPITRE XXII.

*Des habitans qui sont sur la Côte Septentrionale de la Riviere de Gambie, & du Commerce que l'on fait dans ces quartiers.*

**J**'A I marqué ci-devant aussi exactement qu'il a été possible les Roiaumes qui sont des deux côtez de la Riviere de Gambie, il faut à present parler des peuples qui les habitent, en commençant par celui de Barre qui se trouve le premier sur la Côte Septentrionale de la Riviere. Son étendue du Sud au Nord n'est pas considerable, il est borné par le Roiaume de Salum & par la Riviere de Guianac qui depend du Roi ou Empereur de Salum. Mais il a dix-huit de longueur de l'Ouest à l'Est le long de la Riviere & plusieurs endroits

Revenus du  
Roi de Barre.

de commerce ou escales , & entre autres celles d'Albreda & de Gilfrai qui rendent ce Prince riche & un des plus considerables de tous les environs. On prétend qu'il a quatre mille écus de revenu fixe , qui proviennent d'une espece de Capitation que lui paient les Etrangers établis sur ses terres ; elle est pour les Portugais vrais ou prétendus de cinquante écus par tête d'homme. Il a de plus les coûtumes qu'il exige des Compagnies & des vaisseaux qui viennent charger sur la Riviere , & surtout des Interloppes qui lui paient cent barres de fer chacun , avec quelques presents qui n'entrent point en ligne de compte avec ses droits ordinaires.

Quant à ses parties casuelles elles montent jusqu'où il lui plait de les faire monter , & il lui plaît de les faire monter fort haut. On a vû par ce que j'ai dit du present de bœufs qu'il fit à M. de Gennes , qu'il lui est aisé d'en faire, puisqu'ils ne lui coutent rien , & il a si bien accoutumé ses peuples à cette communauté de biens, qu'il est le Maître absolu de tout ce qu'ils possèdent, & que sans ceremonie il envoie prendre ou prend lui-même tout ce qui l'accommode, & dont il a envie , dans les maisons de ses voi-

Tirannie du  
Roi de Barre.

ains. Aussi ont ils un soin tout particulier de bien cacher ce qu'ils ont , & de faire leur négoce d'une maniere si secrette , que ni lui , ni ses Officiers , ni ses espions ne découvrent rien de leurs affaires.

Il a une facilité merveilleuse d'avoir des esclaves quand il s'est engagé d'en fournir quelque nombre aux Européens qui trafiquent avec lui ; il envoie sans bruit une troupe de satellites environner un Village , & y prendre tel nombre de gens qu'il leur ordonne , qui sur le champ sont liez & conduits aux Comptoirs ou aux vaisseaux , & aussitôt estampés à la marque de l'acheteur , après quoi on n'en parle plus. Pour l'ordinaire ils emportent les enfans dans des sacs , & mettent des baillons à la bouche des hommes & des femmes , de peur qu'ils ne crient & n'appellent à leur secours en passant dans les Villages qui se rencontrent sur leur route , car ces enlevemens ne se font jamais dans les Villages voisins des Escales , il a intérêt de ne les pas ruiner , mais dans ceux qui sont éloignés. Il arrive pourtant quelquefois que ceux qui se sont échappés des mains de ces voleurs courent aux Villages & donnent l'alarme ; on court aussitôt aux ar-

mes, & si on joint les ravisseurs, il y a bien des coups de part & d'autre. Le grand nombre les accable à la fin, on en tue, on en prend & on porte plainte au Roi qui nie de leur avoir donné une pareille commission; & sur le champ les condamne à être vendus comme esclaves à son profit: Ils le méritent, & sont coupables en effet, quand ce ne seroit que de s'être laissé prendre; mais ce qu'il y a de singulier, c'est que si pour prouver le crime des satellites on amène avec eux quelques-uns de ceux qu'ils ont enlevés, & qu'ils paroissent devant le Roi encore liés, ils sont censés esclaves, & comme tels vendus au profit du Prince; de sorte qu'il ne perd rien, & que ses Ordres ont toujours leur effet, soit sur ceux qu'il vouloit faire enlever, ou sur ceux qui ont manqué d'adresse ou de force pour les exécuter.

Sans parler des François & des Anglois qui ne sont dans ce pays que comme en passant, on y remarque des peuples de trois especes; les premiers sont les anciens naturels du pays, ils sont en très petit nombre, retirez dans les terres & presque sauvages. Les seconds qui sont le plus grand nombre, sont Mandingues, ils viennent d'un pays éloigné

Peuples du  
Royaume de  
Barre & des  
environs.

de quate à cinq cent lieues vers l'Est, appelé Mandin ou Mandingue, qui nécessairement doit être bien peuplé, puisqu'il a envoieé des colonies dans bien des endroits, comme je l'ai déjà remarqué en parlant du Roiaume de Galam, & de ceux de Bambouc & des environs.

Ces Mandingues peuvent passer à present pour les originaires ou naturels du Roiaume de Barre & des environs, tant parce que la plûpart ou presque tous y sont nés, que parce qu'ils y sont établis, & en sont tellement les maîtres, que le Roi est de leur Nation. Il est à croire que c'est pour cela qu'ils souffrent les vexations; car si cela n'étoit pas, ils sont en assez grand nombre pour ne les pas souffrir, & pour établir un meilleur ordre dans le Roiaume.

Ces peuples suivent la loi de Mahomet, & en sont de fort rigides observateurs. Sans faire tort aux autres Negres, ils sont les seuls sçavans de tout le païs; car ils sçavent tous ou presque tous lire & écrire. Ils ont des Ecoles publiques, où les Marabous qui en sont les Maîtres enseignent aux enfans à lire & écrire la Langue Arabe, qui est celle dans laquelle l'Alcoran est écrit. Ces enfans ne vont à l'Ecolle que la nuit,

*Ecoles Arabes, & comment les enfans étudient.*

ou pour parler plus juste, quelques heures avant le jour. Leurs leçons sont écrites sur de petites planches de bois blanc. Quand ils les sçavent lire, ils les apprennent par cœur, & il ne faut pas demander le chemin pour aller à l'Ecolle, il n'y a qu'à suivre la voix de ces enfans qui crient à pleine tête en les apprenant. Quand ils ont ainsi parcouru tout l'Alcoran, ils sont censez Docteurs; & alors ils apprennent à écrire la Langue qu'ils ont apprise à lire. Leur Langue particuliere qui est la Mandingue qu'ils ont répandue dans tous les endroits où ils se sont établis, n'a point de caracteres particuliers, ils se servent des caracteres Arabes pour l'écrire; & ils donneroient bien de l'exercice à nos sçavans d'Europe si on leur donnoit à déchiffrer quelque écrit en cette Langue & en caracteres Arabes.

C'est en partie à instruire les enfans que les Marabous gagnent leur vie, & à écrire des Alcorans & des grisgris; j'ai parlé de ces grisgris dans un autre endroit, ainsi je n'en dirai rien d'avantage ici.

J'ai déjà dit que ces Marabous, & ceux qu'ils conduisent sont fort zelez observateurs de leur loi: la plûpart ne boivent ni vin ni eau de-vie, tous jeû-

Bonnes qualités des Mandingues, leur genie pour le commerce

nent exactement le Ramadam ou Carême : ils sont plus polis que les autres Negres , ils aiment le commerce , les grands voïages qu'ils entreprennent en sont des preuves : ils y sont assez fideles, mais fins , rusez & clairs-voïans. Ils s'aiment & se secourent volontiers les uns les autres, on n'entend point dire qu'ils se fassent captifs ; il n'y a parmi eux que les coupables de quelque crime que l'on punisse de cette peine. Il s'en faut bien que les Docteurs Mandingues soient aussi durs sur le chapitre des femmes que leur Prophete & Legislatteur Mahomet , ils ont consideré qu'il avoit placé en Paradis son chameau , son chat & bien d'autres animaux , ils y ont fait aussi entrer les femmes , qui selon eux vallent bien ces autres bêtes ; & pour leur en donner quelque assurance , ils les font circoncire d'une maniere convenable à leur sexe & par des femmes , afin que leur pudeur n'ait rien à souffrir de ce côté là. Je crois que ce sont les Maraboutes ou femmes des Marabous qui font cette cérémonie à peu près au même âge que l'on circoncit les garçons. Au fond la politique de ces gens n'est pas blamable , & quand même ils penseroient comme Mahomet , ne font-ils

Sentiment  
des Mandin-  
gues sur le  
salut des  
femmes.

pas bien de retenir le-mauvais penchant que leurs femmes ont en libertinage , en leur faisant entrevoir qu'elles peuvent esperer la béatitude si elles sont chastes , fidelles , obéissantes à leurs maris &c. Je sçai bien qu'ils ont des moiens pour les contenir dans leur devoir , ou pour les y remettre quand elles s'en sont écartées ; mais ces moiens sont violens & ne produiroient autre chose dans l'esprit & le cœur de ce sexe qu'une plus grande application à se cacher & à couvrir leurs intrigues & leur galanterie de tout ce qui en peut ôter la connoissance.

Les Mandingues generalement parlant sont laborieux, leurs terres sont bien cultivées ; on trouve chez eux en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie , les bœufs , les moutons , les cabris , les volailles de toute espece ; il n'y a que les cochons qu'on n'y trouve pas , parce que leur loi leur défend d'en manger. Ils pourroient ce me semble en élever sans les manger , & ils en feroient un commerce avantageux ; car le país est très propre pour ces animaux : les Portugais & les autres Européens qui en élevent y trouvent fort bien leur compte , parce que ces animaux produisent beau-



BUFLE .

coup, & se nourrissent de racines & des fruits qui tombent sans que leurs maîtres se donnent le soin de leur chercher la nourriture.

Je ne sçai par quelle raison ils ont très peu de chevaux, car le païs est très propre pour les élever & les entretenir. En échange ils ont beaucoup d'ânes, & s'ils vouloient se donner un peu de peine, il leur seroit facile de prendre & de dompter des bufles dont il y a quantité dans le païs & dont ils pourroient se servir, soit pour porter des fardeaux, soit pour d'autres usages, & au pis aller pour les manger, pourvu qu'on ait les dents bonnes; car leur chair est dure & coriace.

Tout le monde sçait que le bufle est une espece de bœuf sauvage. On en trouve dans tous les païs chauds. Il y en a quantité en Italie & surtout aux environs de Rome: on s'en sert pour les mêmes usages que l'on se sert des bœufs.

Description  
du bufle.

Le bufle est pour l'ordinaire plus gros que le bœuf, son poil est noir assez court, fort rude, il en a peu, de sorte qu'on voit aisément la peau qui est dessous qui est brune & à gros grains; la queue n'a presque pas de poil & n'est pas longue. Il a la tête petite à proportion du corps, decharnée & panchée vers la terre, les

cornes sont longues , noires , torfes & tournées en dedans vers le col , de maniere qu'il n'est pas fort à craindre par cet endroit-là ; mais il l'est beaucoup par d'autres , il est sauvage & méchant , surtout quand il y a des femelles en chaleur ou quand on l'a irrité , il court fort vite ; & quand il a atteint l'homme ou l'animal qu'il poursuivoit , il le jette à terre d'un coup de musle & s'agenouille sur lui & le pille avec ses genoux tant qu'il le sent respirer ; car il approche de tems en tems ses narines de la bouche de l'animal qu'il a terrassé , & ne cesse point de le piler tant qu'il lui sent le moindre soufle. J'ai oui dire étant en Italie que des gens qui avoient été terrassés par des buffes , avoient sauvé leur vie en retenant exactement leur haleine , il faut bien de la présence d'esprit pour ne pas laisser échaper un soupir dans un état si violent. Cet animal a les yeux fort gros & fort farouches , son mugissement est effroiable , ses jambes sont grosses , courtes & nerveuses : il est capable d'un très grand travail , mange peu & n'est point dutout délicat , il est d'une chaleur excessive , aussi dans les tems les plus froids on le trouve toujours dans l'eau. C'est dans les grandes chaleurs qu'il est le plus à

craindre. On ne laisse pas de le domestiquer assez, pour s'en servir au labourage & à tirer des charettes. J'ai remarqué que les païsans qui les conduisent leur parlent souvent en chantant, peut-être que la voix de l'homme leur imprime de la docilité, & les rend moins ferores. On leur perce l'entre-deux des narines, & on y met un cercle de fer, auquel on attache la corde qui sert à les conduire. Leur chair est toujours maigre, coriace & dure, il n'y a guere que les Juifs & d'autres misérables qui en mangent, il y a à Rome une boucherie particuliere pour cette viande, & non seulement il n'est pas permis aux autres Bouchers d'en vendre, mais ils seroient deshonorés & abandonnés de toutes leurs pratiques, si on en trouvoit dans leurs boutiques.

On prétend que ses ongles & ses cornes sont propres pour l'épilepsie & pour les convulsions. J'ai déjà marqué tant de remèdes pour ce terrible mal, que je m'étonne qu'il soit aussi commun qu'on le voit aujourd'hui, il faut ou que les malades n'aient pas de foi aux remèdes, ou que leurs vertus soient diminuées, ou la force du mal augmentée.

M. Lemeris dit que son suif & sa

moële sont propres pour resoudre & pour fortifier les nerfs.

Pour revenir aux Mandingues, il faut dire qu'ils laissent presque toujours les bords de la Mer & des Rivieres des endroits où ils sont établis garnis d'arbres, après lesquels on trouve des terres bien cultivées, couvertes de gros & de petits mils de diferentes especes, de pois & de ris dans tous les endroits bas & aquatiques. Ils cultivent quantité de palmiers, de bananiers, de figuiers, de lattaniers & autres arbres, & surtout de ceux qu'on a en Amerique, des courbaris.

On trouve des deux côtez de la Riviere de Gambie & dans les vastes païs des environs, grande quantité de cerfs de la même espece que ceux du Senegal, & des vaches que les Portugais ont appellées Braves, c'est-à-dire sauvages. Elles sont un peu plus petites que les vaches ordinaires, plus ramassées, plus fortes & même assez grasses: leur chair est tendre & d'un très bon goût: les Negres n'ont pas eu jusqu'à present assez d'esprit & d'adresse pour les apprivoiser. Il est vrai qu'ils n'en manquent pas d'autres. On prétend que les cuirs de ces vaches valent autant & peut-être plus que ceux des bœufs privez. Il y a bien

Vaches braves ou sauvages.



ONCE.

bien des endroits où l'on se sert des cuirs des buffes, ils sont excellens quand ils sont bien travaillez. La Compagnie n'en a fait jusqu'à present aucun négoce, peut-être que les Negres les emploient préferablement à ceux des bœufs ordinaires pour faire les semelles qui leur servent de chausses.

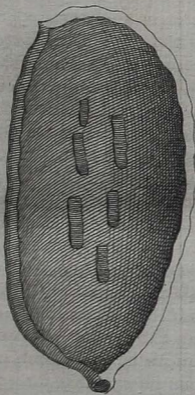
On trouve en ce país des tigres, des onces, des chats-tigres, des sangliers, des civettes, des lions & des éléphants, vers le haut de la Riviere.

Nous avons parlé dans les volumes précédens des éléphants, des lions, des tigres, des civettes & des cerfs. Les onces sont des especes de léopards, dont la peau est très belle. Cet animal qui pour l'ordinaire n'est pas fort chargé de graisse, est extrêmement agile, il court en bondissant, & en moins de rien il est sur la bête qu'il veut attaquer. On dit que les Persans s'en servent pour chasser aux gazelles. Ils les portent devant ou derriere eux sur leurs chevaux, & quand ils apperçoivent une gazelle, ils la lui montrent en le lâchant. Il part aussitôt comme un éclair, & en quatre sauts il est sur cette pauvre bête qui n'a d'autres armes que ses jambes & d'autre défense qu'en la fuite. L'once se jette

Once, espece de léopard, sa description.

à son col & l'étrangle. Mais si elle manque son coup, & que la gazelle lui échappe, la honte & le dépit s'emparent tellement d'elle, qu'il faut que les chasseurs la caressent & la consolent, pour ainsi dire, du malheur qui lui est arrivé, & de l'affront qu'elle a reçu; ils la remettent sur leurs chevaux & vont chercher une autre bête, & pour lors l'once prend si bien ses mesures qu'il est rare qu'elle manque son coup une seconde fois. Les onces d'Afrique ne sont pas si dociles, peut-être que si les Negres avoient autant d'adresse que les Persans, ils pourroient apprivoiser celles de leur pays, & les dresser à cet exercice. Cet animal est de la taille d'un levrier, il a la tête ronde, la gueule large & les dents fort aiguës: il n'a rien de feroce dans son air, il est pourtant fort sauvage & ne s'approche des Villages & des Parcs où sont les moutons & les autres bêtes, que la nuit. On n'a jamais entendu dire qu'il ait attaqué ni homme ni enfant, excepte cela tout lui est bon, & il n'a de bon que la peau qui est très belle, bien tachetée de couleurs fort vives; mais on remarque que les peaux des bêtes des pays chauds ne sont jamais si garnies de poil, & durent bien moins que celles qui

*Fruit  
de Courbari*



viennent des païs froids. C'est dommage qu'il n'y a pas d'Ecolle de Medecine dans ce païs, la legereté & la vitesse de l'once auroit pû persuader à ces Messieurs que sa graisse auroit été excellente pour la goutte & autres maladies qui ôtent l'usage des membres.

L'animal que l'on appelle chat-tigre en Afrique, n'est en effet qu'un tigre d'une plus petite espece que celle que j'ai décrite dans un autre endroit de cette Relation, on y pourra voir ce que j'en ai dit.

Le Courbari se trouve en quantité sur les bords de la Riviere de Gambie & aux environs. C'est un arbre très grand & très gros, dont on se sert avec succès à l'Amerique pour quantité d'ouvrages; les Negres n'en ont pas besoin, ni pour les bâtimens ni pour les meubles. L'aubier de cet arbre ne se distingue presque pas du cœur, l'un & l'autre sont d'une couleur rouge obscure. Les feuilles sont petites & languettes, dures & cassantes & d'un verd obscur, elles viennent toujours couplées sur le même pedicule. Son écorce est blanche & mince & se leve facilement. Le bois est très dur & compact, quoiqu'il soit toujours humecté d'une liqueur grasse, onctueuse & amere.

Description  
du Courbari.

Cet arbre croît lentement , cela lui est commun avec tous les bois durs , son tronc est pour l'ordinaire fort droit & fort rond. On en voit sur la Riviere de Gambie aussibien qu'aux Isles de l'Amerique, de trois pieds de diametre & de plus de quarante de tige. Son tronc se partage en plusieurs branches grosses & moyennes qui en produisent beaucoup d'autres plus petites bien garnies de feuilles , ce qui rend cet arbre agréable & capable de faire un très bel ombrage. Ses fibres sont longues , fines , pressées & mêlées , & avec cela le bois ne laisse pas d'être franc , il est très rare d'y trouver des nœuds & de le voir s'éclater.

Il porte des fleurs jaunâtres assez grandes, composées de cinq feuilles qui font un calice qui renferme quelques étamines & un pistille rougeâtre. Elles n'ont aucune beauté , elles paroissent comme avortées & n'ont point d'odeur. Les fruits qui succedent à ces fleurs sont ovales , ils ont depuis cinq jusqu'à sept pouces de longueur sur trois à quatre pouces de large , & environ un  $\frac{1}{2}$  pouce d'épaisseur , ils sont de couleur de rouge tanné. Leur écorce est dure , brusque & cassante , picotée & grenée comme du chagrin , de l'épaisseur d'une piece

de trente sols. Cette écorce renferme une matiere comme une pâte fine, assez seche, de peu de liaison, d'un jaune rougeâtre, friable, d'une odeur & d'un goût aromatique, qui a de la substance qui nourrit beaucoup & qui resserre. Chaque fruit renferme trois à quatre noiaux de la grosseur & presque de la figure des amandes ordinaires, ils sont durs, d'un rouge foncé & remplis d'une substance blanche, ferme comme les noisettes, à peu près du même goût, avec une petite pointe d'amertume. Les enfans mangent ce fruit avec plaisir. Les Européens qui en ont mangé disent qu'il a le goût du pain-d'épices comme il en a la couleur. Je crois qu'on pourroit faire des gâteaux de cette pâte qui seroient bons pour le cours de ventre. Ce fruit peut servir de nourriture dans un besoin. On s'en peut encore servir pour faire des tabatieres, des poires à poudre & autres petits meubles.

Fruits du  
Courbari,  
ses usages.

Cet arbre jette des grumeaux d'une gomme claire, transparente, dure, de couleur d'ambre qui ne se dissout que très difficilement. On pourroit s'en servir au lieu d'encens, à cause de la bonne odeur qu'elle rend quand on la brûle.

Guillaume Pison dans son Histoire des

plantes du Bresil décrit le courbari sous le nom de Jeraiba. Il dit que les Portugais prennent la gomme du courbari pour la gomme anime. C'est un procès entre eux & les Apoticaire dans lequel je ne dois pas entrer. Il prétend que le parfum ou la fumée de cette gomme est spécifique pour guérir les douleurs de tête, & même les parties du corps affligées de douleurs froides. Il dit avoir éprouvé avec succès que l'emplâtre de cette gomme qui est chaude & seche au second degré, est excellente pour les douleurs des nerfs, à cause de sa vertu chaude & aromatique. Il veut que les feuilles fassent mourir les vers, étant appliquées en cataplasme; & que le dedans de l'écorce raclé & infusé dans de l'eau, & pris par la bouche dissipe les vents & purge puissamment. Voilà bien des vertus, on en croira ce qu'on voudra, je ne les ai pas éprouvées, & pour l'ordinaire j'entre toujours en défiance contre les drogues auxquelles on attribue tant de propriétés. Qu'une drogue guérisse spécifiquement une maladie, cela peut être; mais je ne puis souffrir qu'on en fasse une médecine universelle.

Propriétés  
du courbari.

J'ai dit dans le volume précédent

que l'on peut tirer de Joal & de Fa-  
quiou du sel tant qu'on en veut & à très  
bon marché. Cependant les Mandin-  
gues habitans du Roiaume de Barre ne  
se servent point de cette commodité,  
quoiqu'elle soit assez voisine de chez  
eux; ils font du sel eux-mêmes & d'une  
maniere si aisée, que je ne puis pas  
desapprouver leur conduite sur ce  
point. Ils mettent de l'eau de la Ri-  
viere qui passe à leurs portes dans des  
couis, c'est-à-dire dans des moitiés de  
calebasses, ou dans des pots de terre qui  
ont peu de profondeur, & ils exposent  
ces vases au soleil. La chaleur de  
cet astre produit le même effet que dans  
les salines ordinaires, & fait une crème  
sur la superficie de l'eau qui se trouve  
être du sel très blanc & très naturel. On  
leve jusqu'à trois ou quatre fois cette  
superficie, après quoi on remet de nou-  
velle eau dans les vases.

Comment on  
fait le sel au  
Roiaume de  
Barre.

On trouve dans tout ce país de deux  
sortes de maisons. Les unes sont bâties  
entiérement à la mode des Negres, c'est-  
à-dire que ce sont à proprement parler  
des glaciers d'Europe dont les chevrons  
touchent presque la terre, & qui sont  
couvertes de feuilles de roseaux ou d'her-  
bes.

tiens. Il est vrai qu'il y en a parmi eux qui ont été baptisez ; mais il y en a un bien plus grand nombre qui ne l'ont point été, & dont tout le Christianisme consiste à porter un grand chapelet au col, une épée très longue au côté ; un manteau quand ils en ont le moien, un chapeau, une chemise & un poignard. Ils sont très ignorans & plongez dans un libertinage affreux. Les vrais Chrétiens les ont en horreur & les Mahométans les méprisent & les regardent avec raison comme des gens qui n'ont point de religion, parce qu'ils sçavent qu'ils ne font la priere ou sala, que quand ils se trouvent avec des Marabous, & qu'ils ne vont à l'Eglise des Chrétiens que quand leurs affaires les obligent de s'y trouver pour rencontrer les personnes avec qui ils ont quelque chose à traiter. Ils se servent assez bien des armes à feu & sont braves. Ils sont adroits pour le commerce & fort entreprenans ; les François & les Interloppes leur confient leurs marchandises & les envoient traiter au haut de la grande Riviere & dans celles qui s'y déchargent, à tant pour cent de benefice, & ils font pour l'ordinaire assez bien leurs affaires & celles de leurs commettans, pourvû qu'on ait soin de

Molattes  
Portugais,  
leur génie.

ne leur pas faire de longs credits, & de retirer les effets traitez à chaque voiage, & de leur faire solder leurs comptes. Il est arrivé assez souvent que les Anglois qui ont toujours été jaloux du commerce que les François faisoient au haut de la Riviere, ou par eux-mêmes ou par les Portugais, les ont voulu empêcher d'y monter, ou dans celles qui en sont voisines; & comme ces Portugais ne se servent que de Canots de Negres pour faire leur voiage, les Anglois qui avoient des barques bien armées se trouvoient en état avec un pareil avantage de les piller impunément & de leur interdire tout le commerce; ils y ont réussi quelquefois; mais ils ont éprouvé bien plus souvent que ces Portugais sont braves, & qu'ils sçavent défendre leurs biens & leur liberté de commercer où il leur plait pour eux ou pour les autres; & s'ils ont reçu quelque tort des Anglois, à leur tour ils les ont si souvent pris, pillés & maltraitez, qu'ils ne s'y jouent plus, à moins qu'ils ne se trouvent si superieurs qu'ils n'aient du tout rien à craindre, encore après cela ils doivent apprehender les represailles; car ces mulâtres ont appris & bien retenu de leurs ancêtres à ne pardonner les torts & les in-

jurez que quand on ne peut pas faire autrement. C'est dommage que ces gens ne soient pas plus reglez, ils seroient très propres aux plus grandes entreprises que l'on pourroit faire pour pousser le commerce & les découvertes du cœur de l'Afrique, que l'on sçait en gros être un país très riche, où l'or est extrêmement commun, & où on trouveroit une infinité de pierres précieuses que l'indolence & l'ignorance des peuples laissent inutiles ou ensevelies dans la terre. Mais ce sont des débauchez qui consomment avec les femmes & dans les plaisirs de la bouche tout ce qu'ils gagnent & souvent ce qui appartient à leurs commettans.

On ne sauroit croire la quantité d'esclaves que les Européens & particulièrement les Anglois tirent de ce commerce. Les Mandingues en amènent des quantités prodigieuses de quatre & cinq cent lieues dans les terres; & tous liez & mal nourris qu'ils sont dans un si long voiage, il est très rare qu'ils ne les chargent pas d'ivoire, ou d'autres choses propres aux Européens ou aux Negres.

C'est une pure fiction des Ecrivains qui ont parlé des éléphans sans les connoître, de dire que leurs dents tombent

ou même qu'ils se les rompent eux-mêmes & les jettent à ceux qui les poursuivent, sçachant bien que ce n'est que pour avoir leurs dents qu'on leur donne la chasse, les pauvres éléphants n'ont jamais pensé à cela; je m'étonne que les bœufs de l'Amerique ne se sont pas encore avisez de s'écorcher, puisqu'ils doivent sçavoir depuis très longtems que les boucaniers ne les chassent que pour avoir leurs cuirs. Ces Ecrivains doivent sçavoir que les éléphants ne quittent leurs dents qu'avec leur vie, ils n'ont point d'aracheur de dents parmi eux; & quand ils y ont mal, ou la nature leur a enseigné des remedes, ou elle leur a appris à souffrir avec patience.

Le Sieur Brûe étant une fois en Gambie, eut la curiosité d'aller voir un figuier d'une grandeur extraordinaire qui étoit au milieu d'un Village à une petite lieue d'Albreda. Il y fut avec quelques uns de ses Officiers & de ses Commis, & il eut sujet d'être content de son voiage. L'Alquier de ce Village étant averti qu'il approchoit, alla audevant de lui avec les anciens & les plus considerables du lieu, qui le conduisirent sous l'arbre qui étoit le sujet du voiage, & qui leur servoit de salle où

ils recevoient les Errangers qui venoient chez eux. On apporta des nattes pour s'asseoir, & les Anciens aussi bien que l'Alquier n'oublierent rien pour lui témoigner la reconnoissance qu'ils avoient de l'honneur qu'ils recevoient. Pendant la conversation les femmes vinrent contempler à leur aise M. Brüe & sa troupe, & s'en retournerent apprêter le repas qu'on le pria de prendre au même endroit. Le repas fut accompagné de la simphonie d'un instrument que j'ai décrit dans un autre endroit appelé Balafo. Après quoi il y eut grand folgar. Le Sieur Brüe fit mesurer le figuier en question, on trouva qu'il avoit un peu plus de trente pieds de circonference. J'en ai vû de fort gros à l'Amérique, mais je n'en ai point vû de cette taille. Ceux de l'Amérique sont soutenus par de puissantes cuisses très fortes & qui occupent un espace considerable autour de l'arbre, qu'elles contretiennent comme autant d'arboutans, sans le secours desquels il lui seroit impossible de se soutenir contre les vents impetueux & furieux qu'on sent en ce pais-là dans les tems des ouragans.

Comme ces tempêtes ne se font point sentir en Afrique, la nature qui ne fait

Description  
d'un figuier  
sauvage.

rien sans nécessité n'a pas jugé à propos de prodiguer ce secours aux figuiers d'Afrique, il leur auroit été inutile. Excepté cette circonstance le figuier d'Afrique est tout-à-fait semblable à celui de l'Amérique. Son tronc après s'être élevé à la hauteur de vingt ou vingt-cinq pieds, se partage en plusieurs grosses branches qui en produisent une infinité d'autres plus petites couvertes, ou pour parler plus juste, chargées de feuilles.

Le bois & l'écorce de ce figuier sauvage sont presque entièrement semblables au figuier franc, mais ses feuilles approchent plus pour la figure de celles du noier que de tout autre. Elles sont fortes, douces, lissées, d'un verd clair & luisant par dessus, plus pâles par dessous & en si grand nombre, qu'elles font un ombrage impénétrable aux rayons du soleil, quelque vifs qu'ils puissent être.

Les fruits que produit cet arbre ne sont pas plus gros que des œufs de pigeons; ils ont un goût fade qui fait qu'ils ne sont recherchés que des oiseaux. Leur peau devient presque entièrement jaune quand ils sont meurs, ce qui n'arriveroit point, à ce qu'on prétend, si certaines mouches n'avoient pas le soin de les venir piquer. Le Pere du Tertre dans

Figues sauvages, sentiment d'un Auteur refusé.

son Histoire generale des Isles de l'Amerique , dit qu'il naît dans chaque fruit deux ou trois mouches , qui étant sorties par un trou qu'elles font , vont piquer les autres & les font mourir. S'il en naît dans toutes , que vont-elles piquer ? Il valoit mieux dire qu'elles naissent seulement dans quelques-unes , & qu'en étant sorties elles vont piquer les autres. C'est une fable qui n'est pourtant pas de l'invention du Pere du Terre ; car je l'ai lûe dans des relateurs plus anciens que lui , & je n'ai pû ajouter foi ni à lui ni aux autres.

Cet arbre ne vaut rien à brûler ; il est difficile de le mettre en planches , on ne laisse pas pourtant de l'y mettre , quoiqu'il soit un peu cotonneux , & les planches qu'on en tire ne laissent pas d'être utiles , elles sont blanches , legeres , sans nœuds & très propres à remplir des panneaux de lambris , & même pour la sculpture ; car ce bois est doux , liant & plein. Les Negres s'en servent pour faire des gamelles , c'est-à-dire des sebilles , des plats , des assietes , des cuilliers & autres ustenciles de menage , parce qu'il se coupe aisément & qu'il n'est point du tout sujet à se fendre quand on le travaille encore verd. Ce que cet arbre a de

meilleur, c'est qu'il est le rendez-vous d'une infinité d'animaux quand ses fruits sont meurs. Les oiseaux de toute espece s'y rendent en foule, les singes les accompagnent, les serpens les suivent, les plus grosses bêtes se tiennent au pied pour recevoir ce qui tombe, & les Negres se servent de son ombrage pour calder & pour recevoir leurs visites.

Voici une autre rareté du païs que M. Briic ne manqua pas d'aller voir. C'est une Negresse de qualité, fille d'un Roi, mariée autrefois à un Portugais, & avant & depuis sa mort à bien d'autres, c'est-à-dire en bon François une courtisane fameuse dans le païs par ses intrigues & par le credit qu'elle s'est acquise à la Cour du Roi de Barre, chez lequel elle fait comme on dit la pluie & le beau tems. C'est en partie par cet endroit qu'elle s'est rendue necessaire à tous ceux qui ont des affaires en cette Cour. Elle est adroite, insinuante, elle sçait prendre son tems, & il n'y a point eu jusqu'à present d'affaires dont elle ne soit venue à bout, quelques difficiles qu'elles aient été. On l'appelle la Signora Belinguere, elle est grande, belle, bien faite, elle a de l'esprit infiniment, parle en perfection les Langues Françoisse, Portugaise,

La Signora  
Belinguere

Angloise, sçait lire & écrire en toutes ces Langues; elle est riche, bien meublée, bien servie, elle a de la politesse & de l'enjouement autant & plus qu'il n'en faut pour attirer bien du monde dans ses filets, & une adresse merveilleuse pour ruiner ceux qui s'embarquent avec elle; le nombre n'en est pas petit, & les trois Nations que je viens de marquer peuvent en dire bien des nouvelles. Les gens sages & qui sont chargez des affaires de leur Compagnie ou de leur négoce particulier, la voient pour leurs intérêts, & elle les sert pour leur argent, de son credit, de ses avis & même avec assez de desintéressement. Les Directeurs de la Compagnie Françoises'en servent pour prendre les mesures nécessaires pour leur commerce, parce qu'elle est presque toujours la dépositaire des secrets des autres Européens dont il est à propos qu'ils soient avertis. Je croi qu'on lui paie une pension ou coûtume, comme on dit dans le païs.

Elle reçut avec beaucoup de civilité & de politesse la visite que M. Brüe lui alla rendre. Elle avoit une grande maison à la Portugaise, dont le vestibule ouvert de trois côtez, avoit des rideaux avec des chaises fort propres. Elle pria M.

La Belin-  
guere donne  
à manger à  
M. Brüc.

Brüe & sa compagnie de dîner avec elle; l'ayant accepté, la table fut mise dans le même endroit & couverte de beau linge. On servit d'abord quantité de fruits du païs, des citrons, des oranges, des melons de deux ou trois especes, des bananes & des fruits de courbari. Après le fruit, car c'est par là qu'on commence chez les Portugais, on servit trois poules grasses au ris parfaitement bien assaisonnées & où le priment n'avoit pas été épargné. Ce service fut suivi de deux gallines pécades, c'est-à-dire de deux poules desossées. On les écorche pour se servir de la peau qu'on remplit de leur chair hachée avec des jaunes d'œufs, des épicerles & autres assaisonnemens, & qu'on acheve de faire cuire dans de bon bouillon. Le roti étoit composé de quelques gallines grasses, de mouton & autres viandes, après quoi on servit des viandes fumées & salées d'Europe, avec du vin de Palme excellent & de la ponche à l'Angloise. Signora Belinguere ne but que de l'eau pendant le repas & un peu de ponche à la fin; elle entretenit la Compagnie avec beaucoup d'esprit, & il ne tint pas à elle qu'elle ne fit quelque conquête.

Elle étoit vêtue d'une chemise d'hom-

me fort fine, avec des boutons d'or au col & aux manches. Elle avoit sur cela un petit corset de satin à la Portugaise, & pour juppe une de ces belles pagnes qui viennent de l'Isle de Saint-Yagne l'une de celles du Cap-verd, qu'on appelle pagne alte, c'est-à-dire pagne de conséquence, parce qu'il n'y a que les personnes distinguées qui s'en servent; elles sont en effet très belles & très fines. Sa coëffure étoit une espece de turban de mouffeline raiée de filets d'or qui s'élevoit un peu sur le devant de la tête comme une fontange modeste, elle avoit au col un colier de mortaudes d'or, d'ambre & de corail, & d'assez belles bagues presque à tous les doigts des deux mains. Tout cet équipage ne rehaussait pas médiocrement l'air noble & enjoué répandu sur toute sa personne. M. Brië lui fit un présent digne de sa generosité ordinaire, & fut fort content d'être sorti à aussi bon marché d'un endroit aussi dangereux que celui là.

Pendant que je suis en train de débiter des merveilles, il vaut mieux dire celle qui se présente que de la renvoyer à un autre endroit aux risques de l'oublier.

Une troupe de libertins d'Albreda & de Gilfrai profitant de la credulité & de

l'ignorance de leurs compatriotes Mahométans & Idolâtres, car les Negres naturels de ces quartiers là sont d'une de ces deux Religions, s'aviserent de produire un fourbe qui se disoit aimé & inspiré de Dieu d'une manière si particulière qu'il sçavoit les secrets les plus cachez, qu'il étoit invisiblement partout en même tems, qu'il pénétrait dans les lieux les mieux fermez sans avoir besoin d'ouvrir les portes, & qu'il faisoit entendre sa voix à quelque distance que ce pût être lorsqu'il lui plaisoit de parler à quelqu'un sans se donner la peine de s'approcher de lui ou de le faire venir. Les compagnons de sa fourbe confirmoient tout cela par des récits de faits arrivez dans des païs fort éloignez; & à force de dire des mensonges, le peuple s'accoutuma à les croire & à se les donner les uns aux autres comme des vérités dont on se faisoit honneur de se dire les témoins. Il prétendoit que Dieu l'avoit envoyé sur la terre pour y rétablir le bon ordre & la justice qui en étoit bannie, & les sectateurs lui avoient donné le nom de Mamaienbouc, qui signifioit le Grand Justicier, ou l'homme qui aimoit, qui faisoit ou qui faisoit rendre la justice. Il étoit toujours accompagné de ses Sa-

*Insigne fourbe en Gambie.*

tellites bien armez qui le respectoient d'une maniere extraordinaire , on ne l'abordoit qu'avec un profond respect , on écoutoit ce qu'il vouloit dire avec attention ; il n'étoit pas sûr de lui contredire ou de douter de ce qu'on débitoit en sa faveur , les mauvais traitemens suivoient de près les fautes qu'on commettoit en cette matiere ; & il s'étoit rendu si redoutable , parce que le nombre de ses sectateurs croissoit à vûe d'œil , qu'il auroit été bientôt en état de se faire Roi ou de changer la forme du Gouvernement s'il eut eu autant de prudence pour conduire ses desseins , qu'il avoit de témérité & d'impudence pour se produire.

Il y avoit presse à se mettre sous sa protection , on en étoit quitte pour un petit present ; & dès qu'on avoit le titre de son enfant , car c'est ainsi qu'il appelloit ceux qu'il protegeoit , on étoit à couvert de toutes les avanies dont les Rois & les Seigneurs du païs ont accoutumé de vexer leurs sujets. Il étoit toujours précédé d'un petit tambour , il préchoit , il menaçoit , il demandoit & parloit avec tant d'empire & un ton de voix si extraordinaire qu'il faisoit trembler ceux qui l'écoutoient , & leur persuadoit tout ce qu'il vouloit.

Le Sieur Brüe passant un jour par un bois , fut étonné d'y voir une grande troupe de gens assemblez qui regardoient avec respect la robe de ce fourbe qui étoit pendue à un arbre , & qui soutenoient qu'il y étoit , quoiqu'il parut très clairement qu'il n'y avoit rien dedans. M. Brüe s'en étant approché pour découvrir par lui même ce qui en'étoit, toute l'assemblée ignorante & prévenue lui cria qu'il alloit tomber mort s'il y touchoit, ses laptots mêmes qui étoient avec lui se mirent à pleurer & à crier comme s'ils l'eussent déjà vû étendu dans le cercueil. Il crut qu'il étoit à propos de détromper ce peuple , il s'en approcha tout à cheval , remua la robe de tous côtez , la frapa à coups de canne comme s'il l'eut voulu secouer ; & fit voir à ces insensés s'il avoit été possible de les détromper , que ce n'étoit que des fourberies que ce qu'ils croioient être des realités. L'imposteur à qui on rapporta ce que le Sieur Brüe avoit fait à sa robe, se contenta de dire qu'il n'avoit pas voulu le faire mourir, parce qu'il l'aimoit & qu'il devoit être un jour un de ses enfans.

Ce que le Sieur Brüe avoit vû , & ce qu'il entendoit dire tous les jours de cet imposteur, lui firent souhaiter de le voir

Le fourbe  
vient voir  
M. Brüe.

en particulier & de l'entretenir ; il l'en fit prier , lui envoya des presens , & le fourbe promit enfin de venir au Comptoir. Il y vint en effet avec sa grosse compagnie ; sa robe ou sa chemise d'écorce d'arbre étoit si longue , qu'elle trainoit à terre , quoiqu'il l'eût liée par dessus la tête , de maniere qu'on ne lui voioit qu'une partie du visage par la fente qui étoit au col , & les mains qui n'étoient pas entièrement couvertes par ses manches. M. Brüe lui fit faire plusieurs questions par un Interprete auxquelles il ne répondit pas un mot, il se contenta de danser quelque tems au son de son tambour ; & se retira sans donner d'autre satisfaction à M. Brüe , que celle d'avoir remarqué que son visage & ses mains étoient très-noires & d'un homme de trente ans ou environ. M. Brüe étant repassé en France n'a pas suivi l'Histoire de ce fourbe , ainsi je n'en puis pas dire davantage.

*Fin du IV. Tome.*

TABLE



# TABLE

## DES MATIERES

contenues dans le IV. Volume.

### A

<b>A</b> IGLES du Senegal.	197
Albreda , on y établit des Comptoirs.	293
Anglois , leur établissement en Gambie.	276
Leurs demandes extraordinaires.	336
Arbre atomatique.	182
Articles proposez aux Anglois.	315
Leur réponse.	310
Articles de paix accordez au Roi de Baol par M. du Casse,	122
Avanture arrivée au Sieur Compagnon.	37

### B

<b>B</b> AMBOUC , difficulté de s'y établir par force.	60
Ses bornes , r. son Gouvernement.	2
La nature de son país.	4
Difficulté de le connoître.	6
Difficultez d'en découvrir le país.	31
Le Sieur Compagnon entreprend d'en faire la découverte.	32
Il arrive à Sambanoura, difficultez qu'il eut	
<i>Tome IV.</i>	R

à surmonter.	84
Difficultez qu'il a trouvé dans le païs.	36
Les habitans ne retirent rien de leur païs.	44
Banane, sa description.	162
Bananier, sa description.	164
Ses rejettons, 170. son usage.	170
Banc de Cailloux de l'Isle aux chiens.	167
Barres de fer.	240
Belette blanche de Galam.	94
Bintan, raison pourquoi on n'y établit pas d'a- bord un Comptoir.	294
Bomba, ou Captivarr.	168
Bouges, ou coquilles des Maldives.	240
Brue, sa Lettre au Sieur Maine.	335
Buffle, sa description.	357

## C

<b>C</b> A J O R, adresse de Latirfal-Socabé pour s'en faire reconnoître Roi.	135
Il prend le titre de Damel.	136
Hommage que lui rendent les Grands. <i>ibid.</i>	
Cap Manuel.	105
Captifs de Gambie, tems de la traite.	326
Cassots, ou fourneaux de pipes.	53
Chaînes de pieds.	239
Chambre, haute, & basse; adresse qui lui est présentée.	328
Avant la guerre de 1688.	329
Commerce des Portugais & aux environs.	275
Compagnie Françoisse, moiens dont les Anglois se servirent pour la ruiner.	299
Compagnies, Articles de neutralité entre elles.	346
Compagnie Angloise de Gambie, appointemens du General & des Emploiez.	329
Conference infructueuse avec les Anglois.	313

**DES MATIÈRES.** 387

Conjecture sur les premiers commerçans de la Riviere de Gambie.	274
Cornet d'argent.	238
Coûtume, le Sieur le Maître la paie à Damel.	331
Cristal de roche &c.	57

**D**

<b>D</b> AMEL Roi de Cajor, sa tyrannie.	137
Son caractère, sa mere.	138
Son équipage.	145
Une partie de son pais est saccagée par ses ennemis, 146, la mort.	250
Son Palais, & l'audiance qu'il donne au Sieur Brue.	177
Damel, & les autres Rois Negres enlevent leurs propres sujets.	148

**E**

<b>E</b> COLLES Arabes, & comment les enfans étudient.	253
Eléphans trouvés dans les bois.	178
Enfans, leur methode pour apprendre à lire.	178
Ésclaves, differens Tarifs pour leur traite.	232

**F**

<b>F</b> ALEMB <sup>r</sup> , Riviere, sa source & son embouchure.	20
Femmes, sentimens des Mandingues sur leur salut.	355
Foigni, Roiaume, ou Empire.	271
Fort Anglois investi par M. de Genes.	279
On le somme.	281

Articles de la Capitulation.	284
On en prend possession.	<i>ibid.</i>
Sa description, 286. on le fait sauter.	291
Fort Saint-Jacques, la Compagnie Française en prend possession.	293
La Compagnie Angloise y rentre en vertu de la paix de Risvick.	297
Fort des Anglois en Gambie.	267
Fort de Galam emporté par la Riviere.	13
Differens sentimens sur sa situation.	15
Fort Saint-Joseph, sa situation.	28
Fort Saint-Pierre sur la Riviere de Falemé.	30
Fort Guillaume, reception qu'on y fait à M. Bruc.	310
Sa prise en 1703 & 1704.	345
François, les Marabous se repentent de les avoir reçu.	22
Frere Apollinaire, Augustin.	10
Faucons, pêcheurs.	155

## G

GALAM, divers metaux que l'on y trouve.	56
Gambie, desordre que la liberté du Commerce commet dans les traites.	297
Le Sieur Bruc y va.	309
Gerages, Roiaume.	272
Gorée, le Sieur Maine y vient mouiller.	336
Description des Forts de l'Isle.	127
Dessein du Sieur Bruc pour en fortifier l'Ance.	128
Desseins des Anglois sur l'Isle.	139
Grelots d'argent.	240
Guamala, la description.	96

## H

HISTOIRE abrégée des Roiaumes de Cajor & de Baol.	131
---	-----

Hommages, les Marabous n'y font point obligez. 137

## I

<b>I</b> SLE de la Madeleine.	105
Isle de Gorée, sa description.	107
Les Hollandois l'achètent & la fortifient en 1717.	108
Les Anglois la prennent en 1663.	109
Les Hollandois la reprennent.	<i>ibid.</i>
Le Maréchal d'Etrées la prend en 1678,	110
M. Ducasse en prend possession pour la Compagnie du Senegal.	114
Tentative des Hollandois pour la reprendre.	116
Isle de J. Barre, & Fort-Louis.	187
Interloppe Anglois, differend de Damel & de M. Brue à son sujet.	199
Sa prise.	295
Interloppe Hollandois, il est enlevé par le Sieur Brue.	309
Interloppes, le General François demande la revocation des congez.	302
Joal, escale du Roiaume de Sin, son Commerce.	242
Marchandises que l'on y peut traiter.	244

## L.

<b>L</b> A C, raison de la salure de son eau.	155
Latanier de Cereres. 159. son vin.	160
Linguere mere de Damel, son caractere.	204

## M

<b>M</b> A C A T O N S, leur usage.	238
-------------------------------------	-----

Mandinguès , leurs bonnes qualités, & leur gé- nie pour le commerce.	354
Mines , en quel tems on les fouille.	43
Mine d'or de Fourquaranne.	46
Mine d'argent du même endroit.	47
Mine d'or de Sambanoura.	<i>ibid.</i>
Mine d'or de Segalla.	<i>ibid.</i>
Mine d'or de Guingui-Farannav	48
Mine d'or de Nianfabana.	49
Mines riches de Tambaaouïa, & de Netteco.	50
Qualité de ces mines.	51
Mine d'or de Naye.	54
Mine d'or de Tomané Nicanel.	<i>ibid.</i>
Mine d'or de Falemé.	55
Mine de fer fort doux.	57
Mortaudes unies & gaudronnées.	239

## N

<b>N</b> EGRES , ils attaquent le Fort Saint-Jo- seph.	29
Leur ignorance sur les mines du païs.	40
Ils ne creusent pas assez avant.	41
Ils perdent une bonne partie de l'or.	42
Negres Mahometans , degrés prohibez dans leurs mariages.	188
Leurs habits d'armes.	193
Negres de Bambaras , leur caractere.	85
Le Sieur l'Opfac les fait revolter.	118
Ils attaquent M. du Casse à Rufisque.	123
Negres sauvages du Cap-verd.	156
Leur maniere d'enterrer leurs morts.	157
Ils reçoivent bien M. Bruc & sa compa- gnie.	159
Visite qu'ils rendent au Grand Marabou.	171.
Leurs bêches ,	141.
Noir de sayon.	185

## O

OISEAUX nommez trompettes de Brac.	160
Oiseau nommé Monoceros.	161

PEUPLES du Roiaume de Barre, & des environs.	252
Pois de Bambouc.	100
Il porte deux fleurs differentes sur une même tige.	101
Pointe d'Almadie.	104
Portudal, vaisseau Anglois confisqué à sarade.	203
Pouvoir absolu du Commandant des travaux sur les autres Forts.	64
Progrès de Damel dans le Roiaume de Bourbaguiolof.	216
Il fait arrêter le Sieur Brue.	222
Il met le General en liberté.	226
Projet du Sieur Brue pour le pais de Bambouc.	62
Projet du troisiéme Fort.	63

## R

RECONNOISSANCE du Cap-verd.	104
Revocation du General Corker &c.	323
Revüe des troupes de Damel.	193
Riviere de Gambie, sentiment des Mandingues sur son origine.	259
Situation de son embouchure.	263
Ses deux passages.	264
Précaution qu'il faut prendre pour naviger dessus.	266
Tems propre pour sa navigation.	268

Roi de Barre , sa tyrannie, ses revenus.	310
Son pavillon , 266 , sa politique.	287
M. de Genes lui rend visite.	288
Roi Damel, son-païs est ravagé par M. du Cassé.	
124. Condition qu'on lui impose.	125
Roiaumes qui sont sur le bord Septentrional de la Riviere de Gambie.	169
Roiaumes qui sont sur son bord Méridional.	170
Route du Senegal au Cap-verd.	104

## S

SALUM , Roiaume.	246
Salpêtre.	58
Saracolez , leur mauvais naturel.	45
Sarde , ou poisson rouge,	155
Seigneur de Bieurt , sa coûtume.	186
Sentiment de l'Abbé Baudrand.	256
Dictionnaire géographique , pag. 712. <i>ibid.</i>	
Serpens du Roiaume de Damel.	193
Siffet de Marine.	239
Singes blancs , leur description.	93

## T

TABAC des environs de Bieurt.	185
Tarif introduit par les Navires de permission.	317
Traite de la cire avec les Portugais.	326
Tuf doré de Guingui-Faranna.	49

## V

VACHES braves ou sauvages.	360
Verroterie de diverses sortes.	241

F I N.